CANADA

PUBLIC ARCHIVES

ARCHIVES PUBLIQUES

HISTOIRE
DE
L'AMÉRIQUE.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

HISTOIRE
DE
L'AMÉRIQUE
PAR W. ROBERTSON;

TRADUITE DE L'ANGLAIS PAR MM. SUARD ET MORELLET,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE;

QUATRIÈME ÉDITION,

CONTENANT LES NEUVIÈME ET DIXIÈME LIVRES;
REVUE ET CORRIGÉE SUR LA DERNIÈRE ÉDITION ANGLAISE
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES PUISÉES DANS LES OUVRAGES
DE MM. DE HUMBOLDT, BULLOCH, WARDEN,
CLAVIGERO, JEFFERSON, etc., etc.

PAR M. DE LA ROQUETTE
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'HISTOIRE DE MADRID, etc.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° 55.

1828.

R
E
143
R6a
1828
v.4

HISTOIRE

DE L'AMÉRIQUE.

LIVRE HUITIÈME.

Coup d'œil sur le gouvernement et le commerce des colonies espagnoles.

En suivant les progrès des découvertes et des conquêtes des Espagnols pendant plus d'un demi-siècle, je suis arrivé à l'époque où leur empire se trouva établi sur presque toutes les régions du Nouveau-Monde qui leur sont encore soumises aujourd'hui. Les suites de leur établissement dans les contrées dont ils sont devenus les maîtres, les maximes qu'ils ont adoptées dans la formation et dans l'administration de leurs nouvelles colonies, l'influence que les progrès successifs de ces colonies ont eue sur la métropole et sur l'état du commerce des nations, sont des objets intéressants qui vont fixer maintenant notre attention.

Dépopulation de l'Amérique.

La première conséquence qu'a eue pour l'Amérique l'établissement des Espagnols est la diminution aussi étonnante que déplorable du nombre des anciens habitants du Nouveau-Monde. En faisant

observer en différentes occasions les calamités que l'Europe a portées, soit dans les îles, soit dans les autres parties de l'Amérique, j'ai indiqué différentes causes de la destruction rapide des malheureux Indiens. Partout où les habitants de l'Amérique prenaient les armes pour la défense de leur liberté, il en périssait un grand nombre dans des combats si inégaux; mais la désolation était plus grande encore quand l'épée était remise dans le fourreau et que les vainqueurs étaient paisibles possesseurs de leurs conquêtes. C'est dans les îles et dans les provinces du continent qui s'étendent depuis le golfe de la Trinité jusqu'aux extrémités du Mexique que la dépopulation s'est fait d'abord et le plus fortement sentir. Ces contrées étaient toutes occupées soit par des hordes errantes de chasseurs, soit par des tribus qui avaient fait peu de progrès dans les arts de la culture et de l'industrie. Forcés par leurs nouveaux maîtres de s'attacher à une résidence fixe et de s'appliquer à un travail régulier au-dessus de leurs forces et exigé avec une extrême sévérité, ils n'avaient ni la vigueur d'esprit ni la force de corps nécessaires pour soutenir le poids de l'oppression; l'abattement et le désespoir en poussaient un grand nombre à mettre fin eux-mêmes à leur vie; il en périssait encore davantage par la fatigue et la famine. La destruction s'étendait ainsi dans ces vastes contrées, et en quelques endroits

Ses causes dans les îles et dans quelques parties du continent.

la race des habitants originaires fut entièrement éteinte. Au Mexique, où une nation puissante et belliqueuse résista long-temps à l'invasion des Espagnols avec un courage digne d'une meilleure destinée, un grand nombre avait péri sous le tranchant de l'épée; et là, comme au Pérou, les Espagnols traînant après eux les Indiens pour porter leur bagage et leurs munitions dans leurs guerres civiles et dans leurs expéditions à l'intérieur du pays, l'excès des fatigues avait emporté ces malheureux par milliers[1].

Mais la mauvaise administration des Espagnols eut des effets encore plus tristes que toutes leurs cruautés. Les calamités qui accompagnaient la conquête ne furent que passagères, et fatales seulement à quelques individus, au lieu que les vices du gouvernement furent un mal permanent qui peu à peu dévora la nation. Lorsque les vainqueurs se partagèrent les terres du Mexique et du Pérou, chacun d'eux voulut y trouver une prompte récompense de ses services. Des aventuriers accoutumés à la dissipation de la vie militaire n'avaient ni l'industrie nécessaire pour former un plan de culture régulière, ni la patience d'en attendre les produits lents, mais certains. Au lieu de s'établir dans les vallées déjà occupées par les Indiens, où la fertilité du sol aurait récompensé les travaux du culti-

(1) Voyez la note 1.

vateur, ils portèrent leurs habitations vers les parties montagneuses, si étendues dans le Mexique et dans le Pérou. Toute leur activité fut employée à la recherche des mines. Les espérances vastes et séduisantes que leur présentait ce genre de travail convenaient merveilleusement au génie entreprenant qui anima les premiers conquérants de l'Amérique dans tous les pas de leur carrière. Le travail des mines demandait tant de bras qu'il fut nécessaire d'y employer les naturels du pays. On les força d'abandonner leurs anciennes habitations dans les plaines et de se porter en foule aux montagnes. Ce passage soudain du climat chaud des vallées à l'air froid et pénétrant particulier aux terres hautes situées vers la zone torride; les fatigues d'un travail excessif, une nourriture peu abondante et malsaine; le désespoir causé par une sorte d'oppression à laquelle ils n'étaient pas accoutumés et dont ils ne voyaient pas le terme, toutes ces causes produisirent sur eux le même effet que sur les habitants des îles. Les uns et les autres, accablés du poids de tant de calamités réunies, disparurent de la terre avec une égale rapidité[1]. L'introduction de la petite vérole, maladie jusqu'alors inconnue en Amérique et extrêmement dangereuse dans ce climat[2]

(1) Torquemada, I, 613.

(2) B. Diaz, *cap.* 124. Herrera, *Decad. II, lib. X, cap.* 4. Ulloa, *Entreten.*, 206.

s'étant jointe à ces fléaux, la population de la Nouvelle-Espagne et du Pérou fut réduite au point que, peu d'années après la conquête, ce qu'on racontait de son état ancien paraissait absolument incroyable [1].

Elle n'a pas été l'ouvrage réfléchi de la politique des Espagnols.

Telles ont été les principales causes qui, par leurs résultats combinés, ont contribué à la dépopulation de l'Amérique. Beaucoup d'écrivains, ne faisant pas assez d'attention à ces circonstances, et frappés de la rapidité avec laquelle le mal s'était étendu, ont regardé cet événement, dont l'histoire ne nous fournit aucun autre exemple, comme la suite d'un plan non moins réfléchi qu'atroce. Les Espagnols, disent-ils, convaincus qu'il leur serait impossible d'occuper les vastes régions qu'ils avaient découvertes et de maintenir leur autorité sur des nations infiniment plus nombreuses que leurs conquérants, résolurent, pour se conserver l'Amérique, d'en exterminer les habitants et de convertir en désert une grande partie du pays, afin d'y affermir leur puissance [2]. Mais les nations étendent rarement leurs vues sur des objets si éloignés et ne font guère de plans si profonds. Pour l'honneur de l'humanité, nous pouvons faire observer que jamais aucun gouvernement n'a formé un si exécrable projet. Les rois d'Espagne, loin d'adopter un tel système de destruction, furent continuellement occupés

(1) Torquemada, 642, 643. Voyez la note 2.

(2) Voyez la note 3.

de la conservation de leurs nouveaux sujets. Le desir d'étendre la foi chrétienne et de porter la connaissance de la vérité et les consolations de la religion à des peuples privés de ses lumières, fut le principal motif des encouragements qu'Isabelle donna à l'expédition de Colomb. Après la découverte, elle s'occupa de l'exécution de ce pieux dessein et montra le plus grand zèle non-seulement pour faire donner une instruction religieuse aux Indiens, mais encore pour assurer un traitement doux à cette race d'hommes paisibles devenus ses sujets [1]. Ses successeurs adoptèrent les mêmes idées, et mes lecteurs les ont vus en plusieurs occasions employer toute leur autorité pour protéger les Américains contre l'oppression des Espagnols. Ils firent à ce sujet de nombreux réglements conçus avec sagesse et dictés par l'humanité. Quand leurs possessions dans le Nouveau-Monde devinrent assez étendues pour leur faire craindre de ne pouvoir y maintenir leur autorité, l'esprit de leurs lois fut aussi doux qu'il l'avait été lorsqu'ils ne possédaient que les îles. Leur sollicitude pour protéger les Indiens semble même s'être augmentée à mesure que leurs conquêtes se sont étendues : elle alla jusqu'à leur faire promulguer et maintenir des lois qui excitèrent une révolte dangereuse dans une de leurs colonies, et répandirent le mécontentement dans les autres. Mais l'avidité

(1) Voyez la note 4.

des particuliers était trop violente pour pouvoir être contenue par le pouvoir des lois. Des aventuriers audacieux et tourmentés du desir de s'enrichir promptement, placés à une grande distance du centre de l'autorité, peu accoutumés à la subordination, même dans le service militaire, et encore moins au respect pour l'autorité civile, toujours faible dans une colonie naissante, méprisaient ou éludaient tous les réglements par lesquels on voulait réprimer leurs exactions et leur tyrannie. Le gouvernement espagnol donnait sans cesse de nouveaux édits pour empêcher l'oppression des Indiens. Les colons, comptant sur l'impunité à une si grande distance, continuaient de les considérer et de les traiter comme esclaves. Les gouverneurs eux-mêmes et d'autres officiers employés dans les colonies, souvent aussi indigents et aussi avides que les aventuriers auxquels ils commandaient, étaient trop disposés à adopter les idées fausses que les conquérants avaient prises des Indiens, et ils encourageaient ou toléraient l'oppression au lieu de l'arrêter. Il ne faut donc pas imputer la désolation du Nouveau-Monde à une faute de la cour d'Espagne, ni la considérer comme un effet d'un système de politique qu'elle aurait adopté pour ce pays. Ce fut uniquement l'ouvrage des conquérants et des premiers colons espagnols, qui, par des mesures aussi imprudentes qu'injustes, ont empêché les effets salutaires des

lois du souverain et déshonoré leur patrie aux yeux de la postérité.

Ni celui de la religion.

C'est avec plus d'injustice encore que beaucoup d'écrivains ont attribué à l'esprit d'intolérance de la religion catholique romaine la destruction des Américains, et ont accusé les ecclésiastiques espagnols d'avoir excité leurs compatriotes à massacrer ces peuples innocents, comme des idolâtres et des ennemis de Dieu. Les premiers missionnaires de l'Amérique, quoique simples et sans lettres, étaient des hommes pieux. Ils épousèrent de bonne heure la cause des Indiens, et défendirent ce peuple contre les calomnies dont s'efforçaient de le noircir les conquérants qui le représentaient comme incapable de se former jamais à la vie sociale et de comprendre les principes de la religion, et comme une espèce imparfaite d'hommes que la nature avait marqués du sceau de la servitude. Ce que j'ai dit du zèle constant des missionnaires espagnols pour la défense et la protection du troupeau commis à leurs soins, les montre sous un point de vue digne de leurs fonctions. Ils furent des ministres de paix pour les Indiens, et s'efforcèrent toujours d'arracher la verge de fer des mains de leurs oppresseurs. C'est à leur puissante médiation que les Américains durent tous les réglements qui tendaient à adoucir la rigueur de leur sort. Les Indiens regardent encore les ecclésiastiques, tant réguliers que

séculiers, dans les établissements espagnols, comme leurs défenseurs naturels, et c'est à eux qu'ils ont recours pour repousser les exactions et les violences auxquelles ils sont trop souvent exposés[1].

Population actuelle de l'Amérique.

Mais, nonobstant la dépopulation rapide de l'Amérique, il reste encore un nombre considérable des naturels, tant au Mexique qu'au Pérou, particulièrement dans les parties qui n'ont pas été exposées à la première furie des armes espagnoles ou désolées par les premières tentatives de leur industrie, plus funestes encore que la guerre. Dans les provinces de Guatimala, de Chiapa, de Nicaragua, et dans les autres belles provinces de l'empire du Mexique qui s'étendent le long de la mer du Sud, la race des Indiens est encore très nombreuse. En quelques endroits, ils ont des établissements assez considérables pour mériter le nom de villes[2]. Dans les trois audiences qui partagent la Nouvelle-Espagne, il y a au moins deux millions d'Indiens, faible reste à la vérité de son ancienne population, mais qui forme encore un corps de nation plus nombreux que celui de tous les autres habitants de ce vaste pays[3]. Au Pérou, différents districts, particulièrement dans le royaume de Quito, sont presque entièrement occupés par des Indiens. Dans d'autres provinces les naturels sont mêlés avec les Espagnols, s'adonnent aux

(1) Voyez la note 5. (2) Voyez la note 6.
(3) Voyez les notes 7 et 8.

arts mécaniques et remplissent la plupart des états inférieurs de la société. Comme les habitants du Mexique et du Pérou étaient accoutumés à une résidence fixe et connaissaient quelques arts, il a fallu moins de violence pour les rapprocher un peu de la manière de vivre des Européens. Mais partout où les Espagnols ont trouvé, en s'établissant, des tribus sauvages, leurs tentatives, pour les civiliser et pour les incorporer à eux, ont été sans succès et souvent funestes aux Indiens. Ceux-ci ne pouvant se soumettre à aucune contrainte, et dédaignant le travail comme un caractère de servitude, abandonnaient leurs anciennes habitations, et cherchaient l'indépendance dans des montagnes et des forêts inaccessibles à leurs oppresseurs, ou périssaient lorsqu'ils étaient réduits à un état qui contrariait leurs idées et leurs habitudes. Dans les districts voisins de Carthagène, de Panama et de Buénos-Ayres, la dépopulation a été plus générale que dans les parties du Mexique et du Pérou dont les Espagnols se sont rendus plus absolument les maîtres.

Idée générale de l'administration des colonies espagnoles.

L'établissement des Espagnols dans le Nouveau-Monde, quoique si funeste à ses anciens habitants, avait été fait dans un temps où cette nation pouvait le rendre très avantageux. Par l'union de tous les petits royaumes qui la partageaient, l'Espagne était devenue un état puissant, ayant toutes les ressources nécessaires pour exécuter une si grande entreprise.

Ses souverains avaient étendu leur prérogative beaucoup au-delà des limites qui circonscrivaient autrefois le pouvoir des monarques dans tous les autres royaumes de l'Europe. Ils étaient à peine soumis à un contrôle, soit pour concerter, soit pour exécuter les mesures qu'ils jugeaient convenables. Dans tout état d'une grande étendue, la forme du gouvernement doit être simple et l'autorité du souverain absolue, afin que ses résolutions puissent être prises avec célérité et s'exécuter dans tout l'empire sans rien perdre de leur force. Tel était le pouvoir des monarques espagnols, lorsqu'ils eurent à délibérer sur le mode à adopter pour le gouvernement de ces provinces du Nouveau-Monde, plus éloignées du centre de l'autorité qu'aucune de celles que des puissances européennes eussent jamais soumises. Ils n'étaient gênés en aucune manière par la constitution de leurs états d'Europe; ils étaient maîtres d'adopter tous les plans qu'ils jugeraient convenables, et pouvaient fixer le gouvernement de ces nouvelles colonies par des édits qui étaient autant d'exercices de la prérogative royale la plus illimitée.

L'autorité royale s'en est occupée de très bonne heure.

Une circonstance qui distingue les colonies des Espagnols en Amérique de celles des autres nations européennes, c'est que le gouvernement s'est occupé de très bonne heure de leur administration et de leur commerce. Lorsque les Portugais, les Français et les Anglais ont pris possession des régions

qu'ils occupent aujourd'hui en Amérique, les avantages qu'ils espéraient en tirer étaient si éloignés et si incertains qu'on laissa les premiers aventuriers et les premiers colons lutter, presque sans aucun secours de la métropole, contre toutes les difficultés qui traversent la formation d'une colonie dans sa naissance. Mais l'or et l'argent, les premières productions des établissements espagnols dans le Nouveau-Monde, séduisirent les souverains et attirèrent promptement leur attention. Après avoir faiblement contribué à la découverte et très peu à la conquête du Nouveau-Monde, ils y exercèrent sur-le-champ les fonctions de législateurs; et, ayant acquis cette espèce de domaine, inconnu jusque là parmi les nations, ils l'exercèrent d'après un système dont l'histoire ne nous fournit aucun autre exemple.

Toute autorité et toute propriété territoriale appartiennent à la couronne.

La maxime fondamentale de la jurisprudence espagnole en ce qui concerne l'Amérique, est que tout ce qui a été acquis dans ce pays appartient à la couronne et non à l'état ou à la nation. La bulle d'Alexandre VI, qui est comme la grande charte sur laquelle l'Espagne fonde ses droits, a donné en pur don à Isabelle et Ferdinand toutes les contrées qui ont été ou seront découvertes. Ces princes et leurs successeurs se sont regardés constamment comme propriétaires absolus des vastes territoires conquis dans le Nouveau-Monde par la valeur de leurs sujets. Toute possession n'est qu'une conces-

sion de leur part, et retourne à eux. Les chefs des différentes expéditions, les gouverneurs des différentes colonies, les officiers de justice et les ministres de la religion, étaient tous nommés par le souverain, et amovibles à sa volonté. Les individus des établissements naissants ne jouissaient d'aucun privilége indépendant de la couronne, et qui pût servir de barrière à son pouvoir. Il est vrai que lorsque des villes furent bâties et formées en corporation, les citoyens y eurent le droit d'élire leurs propres magistrats qui les gouvernaient d'après les lois faites par la communauté. Dans les états même les plus despotiques, cette faible étincelle de liberté n'est pas encore éteinte; mais dans les villes d'Amérique la juridiction est purement municipale, et se borne aux réglements de police et de commerce intérieur. Dans tout ce qui regarde l'administration générale et l'intérêt public, la volonté du souverain fait loi. Il n'y a point de pouvoir politique dérivé du peuple; toute l'autorité est concentrée dans la couronne et dans les officiers nommés par le roi.

Tous les nouveaux domaines de l'Espagne sont soumis à deux vice-rois.

Lorsque les conquêtes des Espagnols en Amérique furent terminées, les rois d'Espagne, en formant un plan d'administration intérieure pour leurs nouveaux domaines, les divisèrent en deux immenses gouvernements, soumis l'un au vice-roi de la Nouvelle-Espagne, et l'autre au vice-roi du Pérou. La juridiction du premier s'étendait sur toutes les

provinces de l'Amérique septentrionale, appartenant à l'Espagne; et celle du second sur toutes les possessions des rois catholiques dans l'Amérique méridionale. Cette disposition, qui, dès le commencement, avait été suivie de beaucoup d'inconvénients, en entraîna d'intolérables lorsque la population et l'industrie des provinces éloignées de la vice-royauté eurent commencé à faire des progrès. Les habitants de ces provinces se plaignirent d'être soumis à la juridiction d'un supérieur dont la résidence était si éloignée ou si inaccessible qu'il leur était presque impossible d'avoir aucune communication avec le siége du gouvernement. D'un autre côté, l'autorité des vice-rois était nécessairement faible et incertaine dans son action sur des pays si loin de leurs yeux. On a cru trouver un remède à ces maux en établissant dans ce siècle-ci (1718) à Santa-Fé-de-Bogota, capitale du nouveau royaume de Grenade, une troisième vice-royauté[1] dont la juridiction s'étend sur tout le royaume de Terre-Ferme et sur la province de Quito[2]. Non-seulement

Leurs pouvoirs.

(1) Depuis cette époque, de nouvelles vice-royautés et des capitaineries générales ont été créées; et sous le rapport militaire et administratif, les états du roi d'Espagne en Amérique sont divisés en neuf grands gouvernements, que l'on peut regarder comme indépendants les uns des autres; ce sont les vice-royautés du Mexique, du Pérou, de la Nouvelle-Grenade et de Buénos-Ayres, et les capitaineries générales de Guatimala, de Porto-Rico, de Carracas, du Chili et de la Havane. (D. L. R.)

(2) Ulloa, *Voyage*, *I*, 23, 255.

ces vice-rois représentent la personne du souverain, mais ils jouissent encore de toutes les prérogatives de la couronne dans toute leur étendue, chacun dans les limites de son gouvernement. Comme le roi, ils exercent l'autorité suprême dans le civil, le militaire et le criminel. Ils ont seuls le droit de nommer à beaucoup d'emplois de la plus haute importance, et le privilége de faire remplir par intérim ceux qui sont à la nomination du souverain, jusqu'à ce que le successeur nommé par le roi arrive. La pompe extérieure qui les accompagne est proportionnée à leur dignité et à l'étendue de leur pouvoir. Leur cour est formée sur le modèle de celle de Madrid. Des gardes à pied et à cheval, une maison régulièrement établie, de nombreux serviteurs, les insignes du commandement et la magnificence extraordinaire qu'ils déploient, leur donnent plutôt l'air de souverains que de gouverneurs exerçant une autorité déléguée[1].

Tribunaux appelés *audiences*.

Mais comme le vice-roi ne peut exercer en personne les fonctions de magistrat suprême dans toutes les parties d'une juridiction si étendue, il est aidé dans son administration par des officiers et des tribunaux semblables à ceux d'Espagne. La conduite des affaires dans les provinces et districts des possessions espagnoles en Amérique est confiée à

(1) *Ibid*, 432. Gage, 61. Voyez la note 9.

des magistrats de différents ordres et de différentes dénominations : quelques-uns sont nommés par le roi, et d'autres par le vice-roi; mais tous reçoivent les ordres de ce dernier et sont soumis à sa juridiction. L'administration de la justice appartient à des tribunaux connus sous le nom d'audiences, et formés sur le modèle de la cour de chancellerie d'Espagne; ils sont au nombre de onze, et rendent la justice à autant de districts[1]. Le nombre des juges est plus ou moins grand dans chacun, en proportion de l'étendue et de l'importance de leur juridiction. La place de juge dans une cour d'audience est aussi honorable que lucrative, et remplie communément par des personnes de mérite et de talent, ce qui rend ces tribunaux extrêmement respectables. Ils connaissent des causes tant civiles que criminelles; mais ces deux genres d'affaires sont partagés entre les juges. Quoique ce ne soit que dans les gouvernements les plus despotiques que le souverain exerce en personne la redoutable prérogative de rendre la justice à ses sujets, et d'absoudre ou de condamner, sans consulter d'autre loi que sa volonté; quoique, dans toutes les monarchies d'Europe, les fonctions de juge soient confiées à des magistrats dont les décisions sont réglées par des lois connues et des formes établies, les vice-rois espagnols ont souvent tenté de s'introduire eux-

Leur juridiction.

(1) Voyez la note 10.

mêmes dans le sanctuaire de la justice; et, leur distance de la métropole leur donnant de la hardiesse, ils ont quelquefois aspiré à un pouvoir que leur maître n'a pas osé s'attribuer. Pour arrêter une usurpation dont le succès aurait banni la justice et la sûreté des colonies espagnoles, en soumettant la vie et la propriété de tous les citoyens à la volonté d'un seul homme, les rois d'Espagne ont fait un grand nombre de lois qui défendent dans les termes les plus exprès aux vice-rois de se mêler des affaires pendantes aux audiences, et de donner leur avis et leurs voix sur aucun point contesté par-devant ces tribunaux[1]. Les cas particuliers qui tiennent à quelque question générale de droit civil, et même les réglements politiques émanés du vice-roi, doivent être soumis à la révision de la cour d'audience, qui peut être en cela regardée comme un pouvoir intermédiaire placé entre le vice-roi et le peuple, et comme une barrière constitutionnelle à l'accroissement illégal de sa juridiction. Mais, comme toute opposition même légale à l'autorité d'un magistrat qui représente le souverain, et qui tient son pouvoir de lui, est peu d'accord avec l'esprit de la politique espagnole, les réserves sous lesquelles ce pouvoir est accordé aux cours d'audience sont remarquables. Elles peuvent donner des avis et faire des remontrances; mais, dans le cas où il

(1) Recop. *lib. II, tit.* 15, *l.* 35, 38, 44; *lib. III, tit.* 3, *l.* 36, 37.

y aurait opposition directe entre leur opinion et la volonté du vice-roi, celle-ci doit être mise à exécution, et il ne reste à l'audience que le droit de mettre la matière sous les yeux du roi et du conseil des Indes [1]. Ce seul privilége de faire des remontrances et de donner des conseils à un homme à qui tout le reste de la nation doit obéir en silence, donne aux cours des audiences une grande dignité qui s'accroît encore par un autre droit dont elles jouissent. A la mort d'un vice-roi, lorsque le roi n'a point encore donné la provision d'un successeur, le pouvoir souverain passe à la cour d'audience résidente dans la capitale de la vice-royauté; et le plus ancien des magistrats, assisté de ses collègues, tant que dure la vacance, exerce toutes les fonctions du vice-roi [2]. Dans les matières soumises à la connaissance des audiences, comme cours de justice ordinaires, leurs sentences sont définitives dans toute contestation concernant une propriété de la valeur de moins de six mille pesos. Mais, quand l'objet du procès excède cette somme, leur décision est soumise à révision et peut être portée par appel devant le conseil royal des Indes [3].

Conseil des Indes.

A ce conseil, un des plus considérables de la monarchie pour la dignité et le pouvoir, est [illegible]

(1) Solorz. *de Jure Ind. lib. IV, cap.* 3, *n°* 40, 41. Recop. *lib. II, tit.* 15, *l.* 36; *lib. III, tit.* 3, *l.* 34; *lib. V, tit.* 9, *l.* 1.

(2) Recop. *lib. II, tit.* 15, *l.* 57, *etc.*

(3) Recop. *lib. V, tit.* 13, *l.* 1, *etc.*

buée l'administration suprême de tous les domaines espagnols en Amérique. Il fut établi par Ferdinand, en 1511, et reçut de Charles-Quint, en 1524, une forme plus parfaite. Sa juridiction embrasse les affaires ecclésiastiques, civiles et militaires, et le commerce. C'est de là qu'émanent toutes les lois relatives au gouvernement et à la police des colonies, qui doivent être approuvées par les deux tiers des membres avant d'être publiées au nom du roi. Il confère tous les offices dont la nomination est réservée à la couronne. Toute personne employée en Amérique, depuis le vice-roi jusqu'au dernier des officiers, est soumise à l'autorité de ce conseil. Il examine la conduite, récompense les services et punit les malversations [1]. On met sous ses yeux tous les avis et tous les mémoires publics ou secrets envoyés de l'Amérique, ainsi que tous les plans d'administration, de police et de commerce proposés pour les colonies. Depuis le premier établissement de ce conseil, l'objet constant des rois catholiques a été de maintenir son autorité et de lui donner de temps à autre de nouvelles prérogatives qui pussent le rendre redoutable à tous leurs sujets du Nouveau-Monde. On peut attribuer en grande partie aux sages réglements et à la vigilance de ce tribunal respectable ce qui reste de vertu et d'ordre public

Son pouvoir.

(1) Recop. *lib. II, tit.* 2, *l.* 1, 2, *etc.*

dans un pays où tant de circonstances conspirent à amener le désordre et la corruption[1].

Chambre de Commerce.

Comme le roi est supposé présent au conseil des Indes, ce tribunal se tient toujours au lieu où la cour fait sa résidence. On a institué un autre tribunal pour régler certaines affaires de commerce qui demandent l'inspection immédiate et personnelle de ceux qui sont chargés de les surveiller. Il a été appelé *Casa de la Contratacion* ou Chambre de Commerce, et a été établi dès l'année 1501 à Séville, dont le port était le seul qui commerçât avec le Nouveau-Monde. Il est en même temps bureau de commerce et cour de justice. A ce premier titre, il prend connaissance de tout ce qui est relatif au commerce de l'Espagne avec l'Amérique; il fixe les marchandises qui doivent être importées dans les colonies, et a l'inspection sur celles que l'Espagne reçoit en retour. Il décide du départ des flottes pour les Indes occidentales, du fret et de la grandeur des bâtiments, de leur équipement et de leur destination. Comme cour de judicature, il juge toutes les affaires, tant civiles et de commerce que criminelles, que les relations commerciales entre l'Espagne et l'Amérique ont fait naître; et, sous ces différents rapports, on ne peut appeler de ses décisions qu'au conseil des Indes[2].

(1) Solorz. *de Jure Ind. lib. IV, l.* 12, *etc.*

(2) Recop. *lib. IX, tit.* 1. *Veitia Norte de la Contratacion, lib. I, cap.* 1.

Telle est l'esquisse générale du système de gouvernement adopté par l'Espagne pour ses colonies de l'Amérique. L'énumération des tribunaux et des officiers subordonnés pour l'administration de la justice, pour la perception du revenu public et pour le maintien de la police intérieure, la description de leurs différentes fonctions, et des recherches sur le mode et les effets de leurs opérations nous entraîneraient dans des développements aussi difficiles à bien comprendre que minutieux et peu intéressants.

Le premier objet du gouvernement espagnol est d'exclure toutes les autres nations du commerce avec l'Amérique espagnole.

Le premier objet des rois d'Espagne a été d'assurer à la métropole exclusivement les productions de leurs colonies par une prohibition absolue de commerce avec les nations étrangères. Après avoir pris possession de l'Amérique par droit de conquête, connaissant la faiblesse de leurs établissements naissants, et instruits de la difficulté d'établir et de soutenir leur domination sur des régions d'une si vaste étendue et sur tant de nations qui supportaient leur joug avec répugnance, ils craignirent surtout l'abord des étrangers; ils cherchèrent à se dérober à leurs regards, et employèrent tous leurs soins à les éloigner de leurs côtes. Cet esprit de jalousie et d'exclusion, peut-être naturel et nécessaire au commencement de l'établissement, augmenta chez les Espagnols à mesure que leurs possessions s'étendirent, et qu'ils en connurent mieux l'impor-

tance. Ils furent conduits par là à former leurs colonies sur un plan différent de tout ce que l'histoire nous présente. L'ancien monde a eu ses colonies; mais elles étaient seulement de deux espèces. Les unes étaient les suites d'une émigration qui débarrassait l'état d'un superflu de population lorsque les habitants étaient trop nombreux pour le territoire qu'ils occupaient; les autres étaient des détachements militaires, des espèces de garnisons servant à maintenir dans l'obéissance des pays conquis. Les colonies fondées par quelques républiques grecques, et les essaims de barbares sortis du nord pour s'établir dans les différentes parties de l'Europe, étaient des colonies de la première espèce; les colonies romaines étaient de la seconde. Dans les premières, l'union avec la métropole cessait promptement, elles devenaient bientôt des états indépendants. Dans les colonies romaines, comme la séparation n'était pas si complète, la dépendance continuait. Les rois d'Espagne cherchèrent à réunir dans leurs établissements d'Amérique ce que ces deux espèces de colonies avaient de particulier. En les plaçant à une si grande distance de la métropole, en établissant dans chacune une forme de police et d'administration intérieure sous des gouverneurs différents et des lois particulières, ils les séparèrent de la mère-pa-

Réglements à cet effet.

trie. En retenant dans leurs mains le droit de donner les lois, celui d'imposer les taxes et de nommer aux principaux emplois, tant dans le civil que dans le militaire, ils s'assurèrent de leur dépendance. Heureusement pour l'Espagne la situation de ses colonies rendit praticable cette nouvelle idée. Presque tous les pays qu'elle a découverts et occupés sont placés entre les tropiques. Les productions de cette grande partie du globe sont différentes de celles de l'Europe, même dans les provinces les plus méridionales de notre continent. L'industrie de ceux qui s'établissent dans un pays suit naturellement les qualités du climat et du sol. Quand les Espagnols prirent possession de leurs domaines d'Amérique, les métaux précieux furent le seul objet qui attira leur attention. Lors même qu'ils commencèrent à suivre un meilleur plan, ils s'occupèrent presque uniquement des productions particulières au sol et au climat, qui, par leur rareté et leur valeur, étaient recherchées davantage de la métropole. Séduits par l'espoir de s'enrichir promptement, ils dédaignèrent de prodiguer leur industrie à des travaux moins lucratifs, mais beaucoup plus intéressants. Ils se mirent même dans l'impuissance de corriger cette première erreur; et, pour ôter aux colons tout moyen de devenir les rivaux de l'Espagne, ils défendirent dans les colonies, sous des peines très

sévères [1], la culture du vin et de l'huile [2], ainsi que l'établissement de diverses espèces de manufactures. Ils réservèrent à la métropole seule l'approvisionnement des colonies pour les objets de première nécessité. Les draps, les meubles, les instruments des arts, les objets de luxe et même une partie considérable des provisions de bouche qui se consomment en Amérique, y furent importées d'Espagne. Pendant une grande partie du seizième siècle, l'Espagne, en possession d'un commerce étendu et de manufactures florissantes, put avec facilité satisfaire les besoins de ses colonies par son propre fonds. Elle recevait en échange les produits des mines et quelques productions du sol. Mais les importations et les exportations se faisaient par des vaisseaux espagnols. On ne permettait à aucun navire américain de porter des marchandises d'Amérique en Europe. Le commerce même d'une colonie avec une autre était prohibé ou limité par de grandes gênes. Tout ce que fournit l'Amérique aborde aux ports d'Espagne; tout ce qu'elle consomme en sort. Aucun étranger ne peut entrer dans les colonies sans une permission expresse du gouvernement; aucun vaisseau des nations étrangères n'est reçu dans leurs ports. La confiscation des biens meubles et la mort sont les peines prononcées contre tout

(1) Ulloa, *Rét. des manuf., etc. p.* 206.

(2) Voyez la note 11.

habitant qui ose commercer avec les étrangers [1]. Ainsi les colonies sont tenues dans un état d'enfance perpétuelle; et cette dépendance établie pour un intérêt de commerce, cette politique subtile dont l'Espagne a donné le premier exemple aux nations de l'Europe, ont conservé la domination de la métropole sur des colonies éloignées pendant deux siècles et demi.

Lenteur des progrès de la population de l'Amérique par l'Europe.

Telles sont les principales maximes d'après lesquelles les rois d'Espagne ont formé leurs nouveaux établissements en Amérique. Mais ils n'ont pas pu recréer avec la même rapidité qu'ils avaient détruit [2]; et beaucoup d'obstacles ont retardé le succès des soins qu'ils se sont donnés pour remplir le vide immense que leurs dévastations avaient causé. Dès que la fureur des découvertes et des conquêtes commença à s'amortir, les Espagnols ouvrirent les yeux sur des dangers et des maux qu'ils n'avaient pas aperçus ou qu'ils avaient négligé de prévenir. Les calamités sans nombre auxquelles sont exposées des

(1) Recop. *lib. IX, tit.* 27, *l.* 1, 4, 7, *etc.*

(2) Cette accusation contre les rois d'Espagne n'est pas fondée; on pourrait tout au plus imputer la dépopulation de l'Amérique à quelques-uns de leurs sujets de la Péninsule; quant à eux personnellement, non-seulement ils y étaient complètement étrangers, mais ils ont tout fait pour en arrêter le progrès, et Robertson leur rend justice à cet égard, en différents endroits de son ouvrage. On peut voir ce que dit à ce sujet don Juan Nuix dans ses *Réflexions impartiales sur l'humanité des Espagnols dans les Indes*, quoique cet écrivain soit souvent très partial malgré le titre de son ouvrage. (D. L. R.)

colonies naissantes, les maladies causées par l'insalubrité d'un climat fatal à la constitution des Européens, la difficulté d'établir la culture dans un pays couvert de forêts, le manque de bras dans quelques provinces, et dans toutes, la lenteur avec laquelle l'industrie obtenait la récompense de ses peines, à moins que la découverte de quelque mine n'enrichît tout de suite un petit nombre d'heureux aventuriers, tous ces maux étaient généralement sentis et exagérés. L'esprit d'émigration des Espagnols, découragés par tant d'obstacles, s'affaiblit bientôt de telle manière que, soixante ans après la découverte du Nouveau-Monde, le nombre des Espagnols en Amérique ne passait pas quinze mille [1].

Obstacles à ses progrès dans les lois relatives à la propriété.

La manière dont la propriété était réglée dans les colonies espagnoles, et les lois selon lesquelles elle se transmettait, soit par succession, soit par vente, étaient extrêmement contraires à la population. Pour que la population fasse des progrès rapides dans une colonie naissante, il faut que les terres soient partagées en petites portions et que la propriété puisse en être transmise avec beaucoup de facilité [2]. Mais l'avidité des conquérants du Nouveau-Monde les empêcha d'avoir égard à cette maxime fondamentale. Comme ils avaient le pouvoir de satisfaire toute l'extravagance de leurs de-

(1) Voyez la note 12.
(2) Smith's *Inquiry*, *tom. II, p.* 166.

sirs, plusieurs s'emparèrent de districts d'une vaste étendue et de provinces entières, qu'ils tinrent en commanderies. Ils obtinrent ensuite, par degrés, le privilége d'en convertir une partie en *majorats*, espèce de fief connu dans la jurisprudence féodale d'Espagne [1], et qui ne peut être ni partagé ni aliéné. Une grande partie de la propriété territoriale, ainsi enlevée à la circulation en devenant un bien substitué, et passant du père au fils sans avoir été améliorée, n'avait qu'une bien petite valeur, soit pour le possesseur, soit pour la communauté. Dans ce que j'ai dit de la réduction du Pérou, on peut observer plusieurs exemples de possessions d'une étendue énorme, occupées par quelques-uns des conquérants [2]. L'abus fut le même dans les autres parties de l'Amérique; car la valeur des terres étant estimée d'après le nombre des Indiens qui y étaient attachés, et la population étant très clair-semée en Amérique, il n'y avait que des districts d'une étendue immense qui pussent fournir assez de travailleurs pour exploiter les mines avec l'espoir d'un bénéfice considérable. Ces erreurs capitales dans la distribution de la propriété ont entraîné des effets funestes dans toutes les parties de l'administration des colonies espagnoles, et peuvent être considérées comme la principale cause qui a rendu les progrès de la popu-

(1) Recop. *lib. IV, tit.* 3, *l.* 24.
(2) Liv. VI, p. 249 et 250.

lation de ces pays beaucoup plus lents que dans les colonies mieux constituées [1].

Et dans la nature de leur gouvernement ecclésiastique.

A cet obstacle il faut ajouter le nombre et l'étendue de leurs établissements ecclésiastiques, dont les frais énormes, supportés par les colons, ont nui infiniment à l'industrie et à la population. Le paiement des dîmes est une taxe pesante sur l'industrie; et, partout où la sagesse du magistrat civil ne met pas des bornes aux exactions qu'entraîne la perception de cet impôt, il devient intolérable et destructeur. Mais les législateurs espagnols, loin de réprimer les prétentions du clergé, les laissèrent, par un zèle inconsidéré, s'étendre dans toute l'Amérique et devenir, pour leurs colonies naissantes, un fardeau toujours accablant, même dans les sociétés qui ont fait le plus de progrès. Dès 1501, les colonies furent soumises à la dîme ecclésiastique, pour les productions les plus nécessaires, sur lesquelles l'attention des premiers planteurs devait naturellement se tourner [2]. Les prétentions du clergé ne se bornèrent pas même aux productions les plus simples du sol : le sucre, l'indigo et la cochenille, fruits d'une culture plus difficile, furent bientôt déclarés sujets à la dîme [3], et l'industrie du colon fut ainsi taxée dans tous ses travaux, depuis les plus

(1) Voyez la note 13.
(2) Recop. *lib. I, tit.* 14, *l.* 2.
(3) Ibid., *lib. I, tit.* 14, *l.* 3 *et* 4.

grossiers jusqu'aux plus compliqués. La superstition des Espagnols d'Amérique a ajouté à la pesanteur de cette imposition légale des contributions volontaires. Leur passion pour la pompe extérieure dans les cérémonies de la religion et leur respect excessif pour le clergé séculier et régulier ont procuré aux églises et aux monastères, et détourné ainsi sans utilité une grande portion de la richesse qui aurait contribué puissamment à la prospérité des colonies en y entretenant un travail productif.

Différentes espèces d'habitants dans les colonies.

Malgré tous les obstacles, les pays occupés en Amérique par les Espagnols sont si fertiles et si séduisants, que la population s'y est insensiblement augmentée, et que les colonies espagnoles sont aujourd'hui remplies de citoyens de différents ordres. Les plus puissants et les plus considérés sont les Espagnols qui y arrivent d'Europe et qu'on appelle *chapetones*. La cour d'Espagne, jalouse de maintenir la dépendance des colonies, ne confie les emplois de quelque importance qu'à des personnes envoyées d'Europe; et, pour s'assurer davantage de leur fidélité, elle exige de tous ceux qu'elle emploie la preuve qu'ils descendent d'une famille de *vieux chrétiens*, sans aucun mélange de race juive ou mahométane, et qui n'ait été flétrie par aucune censure de l'inquisition [1]. Le gouvernement croit pouvoir confier sûrement l'autorité en des mains si pu-

Chapetones.

(1) Recop. *lib. IX, tit.* 26, *l.* 15, 16.

res, et eux seuls sont chargés de presque tous les emplois publics depuis la vice-royauté jusqu'aux dernières places [1]. Toute personne qui, par sa naissance ou par une longue résidence en Amérique, peut être soupçonnée de quelque disposition contraire aux intérêts de la métropole, est l'objet d'une défiance qui équivaut presque à l'exclusion de tous les emplois de confiance ou qui donnent quelque autorité [2]. Une préférence si marquée de la couronne pour les *chapetones* leur donne une telle prééminence en Amérique, qu'ils regardent avec dédain toutes les autres classes de citoyens.

Créoles au second rang.

Le caractère et la condition des *créoles* ou descendants des Européens établis en Amérique, qui forment la seconde classe des citoyens dans les colonies espagnoles, ont mis les chapetones à portée d'acquérir d'autres avantages presque aussi considérables que ceux qu'ils tiennent de la prédilection du gouvernement. Quoique quelques-uns des créoles soient descendus des conquérants du Nouveau-Monde; quoique d'autres tirent leur origine des plus nobles familles d'Espagne; quoique plusieurs d'entre eux possèdent de grandes richesses, l'influence d'un climat chaud, la jalousie ombrageuse du gouvernement et l'impuissance d'atteindre à ces distinctions qu'ambitionne toujours le cœur humain, abattent tellement en eux toute vigueur et toute activité, que

(1) Voyez la note 14. (2) Voyez la note 15.

la plus grande partie consument leur vie dans une mollesse voluptueuse, jointe à une superstition encore plus avilissante. La langueur et l'inaction où ils vivent les éloigne de toutes les opérations d'un commerce actif et étendu. Le trafic intérieur dans chaque colonie, ainsi que le commerce avec les autres colonies et avec l'Espagne elle-même, sont entre les mains des seuls chapetones[1], qui sont récompensés de leur industrie par les richesses immenses qu'ils accumulent, tandis que les créoles, plongés dans la paresse, se contentent du revenu des biens de leurs pères.

Mutuelle jalousie de ces deux ordres de citoyens.

Cette rivalité déclarée pour le pouvoir et la richesse a établi entre ces deux ordres de citoyens une haine violente et implacable; à la plus légère occasion, leur aversion mutuelle éclate, et ils se donnent réciproquement des noms aussi injurieux que ceux que dictent les haines les plus invétérées de nation à nation[2]. La cour d'Espagne, par un raffinement de sa politique défiante, nourrit ces semences de discorde, et fomente cette jalousie mutuelle qui non-seulement empêche les deux classes les plus puissantes de ses sujets du Nouveau-Monde de se réunir contre la métropole, mais qui anime chaque partie à surveiller sans cesse et à traverser avec le zèle le plus vif toutes les démarches de l'autre.

(1) *Voyage* de Ulloa, I, 27, 251. *Voyage* de Frezier, 227.
(2) Gage's *Survey*, p. 9. Frezier, 226.

Troisième classe, ou la race mêlée.

La troisième classe des habitants des colonies espagnoles est une race mêlée, provenant ou d'un Européen et d'un noir, ou d'un Européen et d'un Indien. Les premiers sont appelés *mulattoës*, mulâtres, les secondes *metizos*, métis. Comme la cour d'Espagne s'est occupée de bonne heure du soin de ne faire qu'une nation de ses nouveaux et de ses anciens sujets, elle a encouragé les mariages des Espagnols établis en Amérique avec les naturels du pays; et, dès les premiers temps de l'établissement, il s'est fait plusieurs alliances de ce genre[1]. C'est pourtant moins le desir de se conformer aux vues du gouvernement que la licence des mœurs qui a multiplié cette classe d'habitants, jusqu'à en faire une partie considérable de la population de tous les établissements espagnols. Les Espagnols distinguent par différents noms tous les degrés de cette filiation et toutes les variétés de teinte, depuis le noir de l'Afrique transplanté en Amérique et la couleur de bronze de l'Américain jusqu'à la blancheur de l'Européen. A la première et à la seconde générations, les métis ou mulâtres sont traités comme Indiens et comme nègres; à la troisième, la couleur originaire et distinctive de l'Indien a déjà disparu, et à la cinquième, la teinte du noir est tellement effacée que l'habitant descendu de cette race mêlée ne peut plus

(1) Recopil. *lib. VI, tit.* 1, *l.* 2. Herrera, *Decad. I, lib. V, cap.* 12; *Decad. III, lib. VII, cap.* 2.

être distingué de l'Européen et partage tous les priviléges de celui-ci [1]. C'est surtout la classe des habitants de sang mêlé, dont la constitution est très forte et très vigoureuse, qui exerce tous les arts mécaniques et tous les emplois de la société qui demandent de l'activité, mais que les citoyens des deux classes supérieures dédaignent de remplir par paresse ou par orgueil [2].

Quatrième ordre d'habitants (les nègres).

Les nègres tiennent la quatrième place parmi les habitants des colonies espagnoles. Nous parlerons ailleurs plus au long de l'introduction de cette malheureuse partie de l'espèce humaine dans le continent de l'Amérique, des travaux auxquels ils sont employés et des traitements qu'ils y essuient. Nous n'en faisons mention ici que pour faire remarquer une singularité dans leur état sous la domination espagnole. Dans plusieurs de ses établissements, particulièrement dans la Nouvelle-Espagne, les nègres sont employés aux services domestiques. Ils forment une partie principale du luxe des riches, et sont chéris et caressés de leurs supérieurs, aux plaisirs et à la vanité desquels ils sont utiles. Leurs habillements sont presque aussi riches que ceux de leurs maîtres; ils en imitent les manières et en prennent toutes les passions [3]. Enorgueillis par cette dis-

(1) *Voyage* de Ulloa, I, *p.* 27.

(2) Ibid., *p.* 29. *Voyage* de Bouguer, *p.* 104. Melendès, *Tesoros Verdaderos*, *I*, 354.

(3) Gag., *p.* 56. *Voyage* de Ulloa, I, 451.

tinction, ils ont pris avec les Indiens un tel ton de supériorité, ils les traitent avec tant d'insolence et de mépris, que l'antipathie entre les deux races est devenue implacable. Au Pérou même, où les nègres sont en plus grand nombre et sont employés aux travaux des campagnes comme au service domestique, ils conservent le même ascendant sur les Américains naturels, et la haine des deux nations subsiste avec la même violence. Les lois fomentent à dessein cette aversion, qui n'a pas été d'abord l'ouvrage de la politique, et les plus rigoureuses défenses s'opposent à toute communication qui pourrait former quelque union entre les deux races. Par cette politique artificieuse les Espagnols tirent une partie de leur force de ce qui fait la faiblesse des colonies des autres nations; ils ont su se donner pour associés et pour défenseurs les mêmes hommes qui sont ailleurs des objets de jalousie et de crainte[1].

Les Indiens forment le dernier ordre de citoyens.

Les Indiens forment la dernière classe et la plus opprimée des habitants d'un pays qui appartenait à leurs ancêtres[2]. J'ai déjà fait observer à mes lecteurs les progrès de la conduite des Espagnols dans la manière dont ils ont traité ce malheureux peuple, et j'ai rapporté les principaux réglements faits dès les commencements de la conquête sur cet objet d'une si haute importance dans l'administration de

(1) Recop. *lib. VII, tit.* 5, *l.* 7. Herrera, *Decad. VIII, lib. VII, cap.* 12. Frezier, 244. (2) Voyez la note 16.

leurs nouveaux domaines; mais, à compter de l'époque où j'ai conduit l'histoire de l'Amérique jusqu'au moment présent, les connaissances et l'expérience acquises pendant deux siècles ont mis la cour d'Espagne en état de faire des changements avantageux dans cette partie de son plan d'administration américaine; et j'ai cru qu'une vue générale et rapide de la condition actuelle des Indiens pouvait être curieuse et intéressante.

Leur état actuel.

Charles V, par la célèbre ordonnance de 1542, dont nous avons fait si souvent mention, avait enfin anéanti les prétentions exorbitantes des conquérants du Nouveau-Monde, qui en regardaient les habitants comme des esclaves dont le travail leur appartenait en propriété. Depuis cette époque, les Indiens ont été réputés libres et autorisés à revendiquer les priviléges de sujets de la couronne. Lorsqu'ils furent admis au rang de citoyens, on jugea qu'il était juste de les faire contribuer aux dépenses communes de la société dont ils devenaient membres. Mais comme on ne pouvait attendre aucun produit considérable des travaux volontaires de ce peuple, étranger à toute industrie régulière, et détestant le travail, la cour d'Espagne crut nécessaire de fixer par des réglements la taxe qu'on pouvait exiger d'eux. Dans cette vue, on a imposé sur tout Indien mâle, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à cinquante, une taxe annuelle, et l'on a déterminé

Taxe qu'ils payent.

en même temps, d'une manière précise, la nature et l'étendue des services qu'on pouvait exiger d'eux. Ce tribut varie dans les différentes provinces; mais en prenant ce qu'on paye dans la Nouvelle-Espagne comme le taux moyen, la taxe est d'environ cent sous de France par tête, somme modique dans des pays où le prix de l'argent est extrêmement bas[1]. Le droit de lever l'impôt varie également. Tout Indien, en Amérique, est ou vassal immédiat de la couronne, ou dépendant de quelque autre vassal à qui le district dans lequel il demeure a été accordé pour un temps limité sous la dénomination d'*encomienda*. Les premiers payent environ les trois quarts de la taxe au fisc; les autres payent cette même partie du tribut au vassal immédiat dont ils sont les tenanciers. Après la conquête de l'Amérique, les conquérants se partagèrent la plus grande partie des terres et n'en laissèrent que très peu à la couronne. Comme ces premières concessions n'avaient été faites qu'à deux générations seulement[2], et qu'elles revenaient successivement en propriété à la couronne après ce temps expiré, le souverain pouvait ou répandre ses faveurs sur de nouveaux propriétaires, en leur accordant ces possessions vacantes, ou augmenter ses propres revenus en se

(1) Voyez les notes 17 et 18. Recop. *lib. VI, tit.* 5, *l.* 42. Hackluyt, *vol. III, p.* 461.

(2) Recop. *lib. VI, tit.* 8, *l.* 48. Solorz. *de Ind. Jure, lib. II, cap.* 16.

les réservant à lui-même[1]. Les rois d'Espagne ont pris le plus souvent ce dernier parti : le nombre d'Indiens dépendant immédiatement de la couronne est aujourd'hui beaucoup plus grand que dans le siècle qui a suivi la conquête, et cette branche des revenus du roi continue de s'accroître.

Services qu'on en exige.

Le bénéfice provenant des services des Indiens appartient à la couronne ou à celui qui possède l'*encomienda*, de la même manière et selon la même règle que nous venons de voir observée dans le paiement du tribut. Ces services, quoique exigibles encore aujourd'hui en vertu de la loi, sont très différents des travaux serviles imposés originairement aux Indiens. La nature des travaux qu'ils doivent exécuter est définie, et il leur est alloué un salaire équitable. Ils sont de deux sortes : les uns sont appliqués à la confection des ouvrages de première nécessité dont la société ne peut se passer sans de grands inconvénients, les autres à l'exploitation des mines d'où les colonies espagnoles tirent leur plus grande importance et leur plus grande utilité. Le premier genre de travaux qu'on exige d'eux comprend la culture du maïs et des autres grains nécessaires à la nourriture de l'homme, la garde des bestiaux, la construction des édifices publics, des ponts et des grands chemins[2]; mais on ne peut pas

(1) Voyez la note 19.

(2) Recopil. *lib. VI, tit.* 13, *l.* 19. Solorz. *de Ind. Jure, II, lib. I, cap.* 6, 7, 9.

les forcer de travailler à la culture des vignes, des oliviers, des cannes à sucre et des autres productions qui sont des objets de luxe ou de commerce [1]. Les travaux du second genre consistent à tirer les minéraux des entrailles de la terre et à les purifier par tous les procédés de l'art, travaux aussi pénibles que malsains [2].

Manière dont ces services sont réglés.

La manière dont ces deux sortes de services sont exigés des Indiens est également réglée par des lois qui ont pour but de les rendre moins onéreux à ceux qui y sont soumis. On les appelle alternativement au travail par divisions, qu'on appelle *mitas* [3], et aucun d'eux ne peut être forcé de travailler qu'à son tour. Au Pérou le nombre de travailleurs désignés ne doit pas excéder la septième partie des habitants dans chaque district [4]. Dans la Nouvelle-Espagne, où les Indiens sont en plus grand nombre, sur cent Indiens on ne prend que quatre travailleurs [5]. Je n'ai pas pu savoir combien de temps chaque Indien employé à la culture est obligé de travailler [6]; mais au Pérou chaque *mita* ou division destinée aux travaux des mines y passe six mois, et tant que dure ce travail, chaque Indien ne reçoit pas moins de cinquante sous de France par jour, et il en est qui gagnent le double de cette

(1) Recopil. *lib. VI, tit.* 13., *l.* 8. Solorz. *lib. I, cap.* 7, *n°* 41, *etc.*
(2) Voyez la note 20. (3) Voyez la note 21. (4) Recop. *lib. VI, tit.* 12, *l.* 21. (5) Ibid., *l.* 22. (6) Voyez la note 22.

somme[1]. Aucun Indien résidant à plus de trente milles d'une mine, ne peut être compris dans la division destinée à l'exploiter[2], et on n'expose point les habitants des plaines à une destruction certaine en les forçant de passer des pays chauds aux froides régions des montagnes où les minéraux abondent[3].

Comment ils sont gouvernés.

Les Indiens qui vivent dans les villes principales sont absolument soumis aux lois et aux magistrats espagnols; mais dans leurs villages ils sont gouvernés par des caciques, dont quelques-uns sont les descendants de leurs anciens seigneurs; d'autres sont nommés par le vice-roi. Ces caciques règlent les petites affaires du peuple de leurs districts selon les maximes de leurs ancêtres que la tradition a conservées. C'est une consolation pour les Indiens que d'obéir à une autorité placée entre les mains de leurs compatriotes; et le pouvoir de ces magistrats indiens est si peu redoutable à leurs nouveaux maîtres, qu'on le laisse souvent passer du père au fils comme un héritage[4]. Pour garantir cette classe d'hommes de l'oppression à laquelle elle est si fort exposée, la cour d'Espagne a établi dans chaque district un officier sous le titre de protecteur des Indiens: Ses fonctions consistent, comme son nom l'indique,

(1) Ulloa, *Entreten.*, 265, 266.
(2) Recop. *lib. VI, tit.* 12, *l.* 3.
(3) Ibid, *l.* 29, *et tit.* 1, *l.* 13. Voyez la note 23.
(4) Solorz. *de Jure Ind. lib. I, cap.* 26. Recopil. *lib. VI, tit.* 7. Voyez la note 18 déjà citée.

à soutenir les droits des Indiens, à comparaître dans les tribunaux pour les défendre, et à interposer son autorité pour mettre des bornes aux usurpations et aux violences de ses compatriotes [1]. On prend sur la quatrième partie du tribut annuel des Indiens une portion pour les caciques et les protecteurs, et une autre pour l'entretien du clergé employé à leur instruction [2]. Une autre portion paraît être affectée au profit des Indiens eux-mêmes; elle est employée à payer leur tribut dans les années de disette, ou à soulager les districts affligés de quelque calamité extraordinaire [3]. On a aussi réglé qu'il serait fondé des hôpitaux pour les Indiens dans tous les nouveaux établissements [4], et il s'en est élevé en effet à Lima, à Cusco et à Mexico, où les pauvres et les malades sont traités avec beaucoup d'humanité [5].

Telle est l'esquisse du gouvernement sous lequel vivent aujourd'hui les Indiens dans les pays de l'Amérique soumis à l'Espagne. On n'y aperçoit point de traces du système de destruction qu'on a attribué à cette puissance. En accordant que la nécessité d'assurer la subsistance des colonies et les produits avantageux des mines autorise les Espagnols à

(1) Solorz. *lib. I, cap.* 17, *p.* 201. Recop. *lib. VI, tit.* 6.
(2) Recop. *lib. VI, tit.* 5, *l.* 30; *tit.* 16, *l.* 12-15.
(3) Ibid., *lib. VI, tit.* 4, *l.* 13.
(4) Ibid., *lib. I, tit.* 4, *l.* 1, *etc.*
(5) *Voyage* de Ulloa, I, 429-509. Churchill, IV, 496. Voyez la note 18 déjà citée.

exiger des travaux des Indiens, on doit convenir que les mesures prises pour régler et récompenser ces travaux sont sages et bien entendues. Il n'y a point de code de lois où se montrent une plus grande sollicitude et des précautions plus multipliées pour la conservation, la sûreté et le bonheur du peuple, que dans les lois espagnoles pour le gouvernement des Indes. Mais ces réglements modernes, ainsi que les premiers, ont été souvent des remèdes trop faibles contre les maux qu'ils étaient destinés à prévenir. Si les mêmes causes continuent d'agir, elles entraînent toujours les mêmes effets. Lorsqu'il existe une distance immense entre le pouvoir qui porte la loi et celui qui est chargé de l'exécution, la vigueur même du gouvernement le plus absolu doit se relâcher, et la crainte d'un supérieur, trop éloigné pour apercevoir bien toutes les fautes et pour les punir avec promptitude, doit s'affaiblir insensiblement. Malgré les lois nombreuses des souverains, les Indiens souffrent encore souvent de l'avidité des particuliers et des exactions des magistrats qui devraient les protéger. On leur impose des tâches excessives; on prolonge la durée de leurs travaux, et ils gémissent sous l'oppression, partage ordinaire d'un peuple qui est dans la dépendance [1]. Selon quelques instructions sur lesquelles je puis compter, l'oppression est plus forte au Pérou

(1) Voyez la note 24.

que dans aucune autre colonie; cependant elle n'est pas générale. A en croire les relations, même des auteurs les plus disposés à exagérer l'état malheureux des Indiens, ils jouissent dans plusieurs provinces de l'aisance et de l'abondance. Possesseurs de fermes considérables, maîtres de troupeaux nombreux, et riches d'ailleurs de la connaissance qu'ils ont acquise des arts de l'Europe, ils peuvent non-seulement se procurer les nécessités, mais encore les superfluités de la vie [1].

Constitution ecclésiastique des colonies.

Après avoir expliqué la forme du gouvernement civil dans les colonies espagnoles, et l'état des différentes classes de personnes qui y sont soumises, il est intéressant de considérer les particularités de leur constitution ecclésiastique. Malgré la vénération superstitieuse des Espagnols pour le saint-siége, la politique active et jalouse de Ferdinand l'engagea bientôt à prendre des précautions contre l'extension de l'autorité du pape en Amérique. Dans cette vue il sollicita auprès d'Alexandre VI la concession des dîmes dans tous les pays nouvellement découverts [2], et il l'obtint à condition qu'il ferait travailler à instruire les naturels dans la religion. Bientôt après, Jules II lui conféra le droit de patronage et la disposition absolue de tous les bénéfices ecclésiastiques

La juridiction du pape restreinte.

(1) Gage's Survey, *p.* 85, 90, 104, 119, *etc.*

(2) Bulla Alex. VI, A. D. 1501. *Ap.* Solora. *de Jure Ind.*, *tom. II*, *p.* 498.

dans cette partie du Nouveau-Monde[1]. Ces deux papes, peu instruits de la valeur de ce que ce monarque demandait, lui firent inconsidérément ces donations, que leurs successeurs ont souvent déplorées et souhaité de révoquer. Les rois d'Espagne, en conséquence de ces concessions, sont devenus réellement les chefs de l'église d'Amérique. Ils sont les maîtres de l'administration de ses revenus, et leur nomination aux bénéfices vacants est confirmée sans obstacle et sur-le-champ par le pape. Ainsi, dans l'Amérique espagnole, la couronne est le centre de toute espèce d'autorité. On n'y connaît point de débats entre la juridiction spirituelle et la temporelle; le roi y est seul maître; tout se fait en son nom, et nulle espèce de pouvoir étranger ne s'y est introduit. Les bulles du pape ne sont admises en Amérique et n'y ont de force qu'après avoir été préalablement examinées et approuvées par le conseil royal des Indes[2]; et si quelque bulle se glissait par surprise et circulait en Amérique, les ecclésiastiques sont tenus non-seulement d'en arrêter l'effet, mais encore d'en saisir toutes les copies, et de les envoyer au conseil royal des Indes[3]. L'Espagne doit en grande partie la tranquillité qui a régné jusqu'ici

(1) Bulla Julii II, 1508. *Ap. Ibid.*, 509.

(2) Recop. *lib. I, tit.* 9, *l.* 2, *et Autas del Consejo de las Indias, CLXI.*

(3) Recop. *lib. I, tit.* 7, *l.* 55.

dans ses possessions en Amérique à cette restriction de la juridiction des papes, également singulière, si l'on considère dans quel siècle et chez quelle nation elle a été imaginée, ou avec quelle attention jalouse Ferdinand et ses successeurs se sont appliqués à la maintenir dans toute sa force et dans toute son étendue[1].

Forme et revenu du clergé dans les colonies espagnoles.

La hiérarchie ecclésiastique est la même en Amérique qu'en Espagne. Elle est composée d'archevêques, d'évêques, de doyens et d'autres dignitaires. Le bas clergé est divisé en trois classes, sous la dénomination de *curas*, *doctrineros et missioneros*. La première dessert les paroisses des portions de pays où les Espagnols se sont établis; la seconde est chargée des districts habités par les Indiens qui sont soumis au gouvernement espagnol, et qui vivent sous sa protection; la troisième est employée à convertir et à instruire ces tribus sauvages, qui, dédaignant le joug espagnol, vivent dans des régions éloignées ou inaccessibles où les armes espagnoles n'ont pas encore pénétré. Les ecclésiastiques de ces différentes classes sont en si grand nombre, et ils sont si abondamment dotés, que les revenus du clergé américain sont immenses[2]. La superstition romaine se montre dans toute sa pompe au Nouveau-Monde. Les églises et les couvents y

(1) Recop. *lib. I, tit.* 7, *l.* 55.
(2) Voyez la note 25.

sont magnifiquement et richement ornés; et, dans les grands jours de fête, l'or, l'argent et les pierreries y sont prodigués à un point qui passe la vraisemblance, et qu'un Européen ne saurait concevoir [1]. Un établissement ecclésiastique si brillant et si dispendieux nuit aux progrès des colonies, comme nous l'avons déjà fait observer; mais, dans des contrées abondantes en richesses, où le peuple est tellement avide de pompe et d'éclat que la religion est obligée d'y avoir recours pour s'attirer du respect, ce penchant a besoin d'être flatté, et devient moins dangereux.

Effets pernicieux des institutions monastiques.

L'institution prématurée des monastères dans les colonies espagnoles, et le zèle inconsidéré qui les a multipliés ont entraîné les plus fâcheuses conséquences. Dans tout établissement nouveau le premier objet est d'encourager la population et d'exciter chaque citoyen à contribuer à l'accroissement des forces de la communauté. Quand une société jeune encore et vigoureuse voit devant elle un grand espace vide à remplir, et par conséquent une subsistance facile à obtenir, l'espèce humaine se multiplie avec une étonnante rapidité: mais les Espagnols étaient à peine en possession de l'Amérique, que, par la plus inconséquente politique, ils se hâtèrent d'établir des couvents destinés à renfermer des personnes de l'un et de l'autre sexe, qui fai-

(1) *Voyage* de Ulloa, I, 430.

saient vœu de renoncer au but de la nature, et de contrarier la première de ses lois. Poussés par une piété mal entendue qui attache un mérite tout particulier à l'état du célibat, ou attirés par l'espoir d'une vie commode et exempte de soins, qui, dans un climat brûlant, paraît le souverain bonheur, les jeunes gens se jettent en foule dans ces asiles de la fainéantise et de la superstition, et sont ainsi perdus pour la société. Comme on n'admet dans les monastères que des personnes d'extraction espagnole, le mal est encore plus sensible, et l'on peut regarder chaque moine ou chaque religieuse comme un membre actif retranché de la vie civile. L'inconvénient de ces sortes de fondations, lorsque l'étendue du territoire exige un surcroît de forces et de bras pour la culture, est si évident que quelques états catholiques ont expressément défendu les vœux monastiques dans leurs colonies[1]. Les rois d'Espagne eux-mêmes, alarmés d'un penchant si contraire aux progrès et à la prospérité de leurs colonies, ont voulu quelquefois en prévenir les suites[2]. Mais les Espagnols d'Amérique, plus superstitieux encore que ceux d'Europe, et dirigés par des ecclésiastiques moins éclairés, ont une si haute opinion de la sainteté de l'état monastique qu'il n'y a point

(1) Ulloa, *Voyage*, *II*, 124.

(2) Herrera, *Decad. V*, *lib. IX*, *cap.* 1, 2. Recop. *lib. I*, *tit.* 3, *l.* 1, 2; *tit.* 4, *l.* 2. Solorz. *lib. III*, *cap.* 23.

de réglement qui puisse mettre des bornes à leur zèle; en un mot, grace à l'excès de leur folle générosité, les maisons religieuses se sont multipliées à un degré non moins surprenant que nuisible à la société[1].

Caractère des ecclésiastiques dans l'Amérique espagnole.

Les ecclésiastiques sont si nombreux [2], et ont une si grande influence dans les colonies espagnoles qu'il est important de connaître l'esprit et le caractère de cet ordre puissant. Une partie considérable du clergé séculier dans le Mexique et dans le Pérou est née en Espagne. Comme les personnes accoutumées par leur éducation à la retraite et au repos d'une vie appliquée sont moins capables de toute entreprise pénible, et moins disposées à se hasarder dans une nouvelle carrière qu'aucune autre classe d'hommes, les prêtres qui tour à tour vont, pour ainsi dire, en recrues, former l'église américaine, sont pour la plupart des aventuriers qui, par leur mérite ou par leur rang, n'avaient aucun espoir de fortune dans leur patrie. Par conséquent le clergé séculier du Nouveau-Monde cultive encore moins les connaissances littéraires de toute espèce que celui d'Espagne; et, quoique par les dons considérables qui ont été faits à l'église d'Amérique, la plupart de ses

Du clergé séculier.

(1) Voyez la note 26.

(2) Voyez la note 25 déjà citée; ce que M. de Humboldt y dit du Mexique peut s'appliquer en grande partie, par analogie, aux autres vice-royautés de l'Amérique espagnole. On peut consulter également sur ce sujet le *Voyage dans la Colombie* par M. Mollien. (D. L. R.)

membres vivent dans l'aisance et l'indépendance, ce qui est la condition la plus favorable à la culture des lettres, à peine cependant ce corps a-t-il produit, durant deux siècles et demi, un auteur dont les ouvrages aient apporté quelques lumières ou mérité par quelque endroit l'attention des nations éclairées. Mais la plus grande partie des ecclésiastiques dans les établissements espagnols sont des réguliers.

Des réguliers.

La découverte de l'Amérique ouvrit un champ nouveau au zèle pieux des ordres monastiques, et ils s'empressèrent avec une ardeur étonnante d'envoyer des missionnaires pour le cultiver. Ce furent des moines qui entreprirent les premiers d'instruire et de convertir les Américains; de manière qu'aussitôt après la conquête de quelque province, et dès que le gouvernement ecclésiastique commença à y prendre une forme, les papes permirent aux missionnaires des quatre ordres mendiants, en considération de leurs services, d'accepter la direction des paroisses en Amérique, de remplir toutes les fonctions spirituelles, de recevoir les dîmes et les autres revenus du bénéfice, en les affranchissant de la juridiction de l'évêque du diocèse et de ses censures. En conséquence, il s'offrit à eux une nouvelle source de profits et de nouveaux objets d'ambition. Toutes les fois qu'on demande de nouveaux missionnaires, des hommes d'un esprit ardent et ambitieux, impatients du joug du cloître, ennuyés de son insipide

uniformité, fatigués de la répétition importune de ses frivoles fonctions, offrent avec empressement leurs services, et courent dans le Nouveau-Monde chercher la liberté et les distinctions. Leur poursuite n'est pas sans succès. Souvent les plus grands honneurs de l'église, les plus riches emplois dans le Mexique et dans le Pérou, sont le partage des réguliers; et c'est particulièrement à eux que les Américains doivent le peu de connaissances qu'ils cultivent. Ils sont presque les seuls ecclésiastiques espagnols par qui nous ayons reçu quelque notion de l'histoire civile et naturelle des différentes provinces de l'Amérique. Quelques-uns d'eux, quoique profondément imbus de la superstition inséparable de leur état, ont publié des ouvrages qui donnent une idée favorable de leurs talents. L'*Histoire naturelle et morale du Nouveau-Monde*, par le jésuite Acosta, contient plus d'observations exactes, peut-être, et plus de connaissances profondes qu'on n'en pourrait trouver dans aucune description de pays éloignés publiée dans le seizième siècle.

Mœurs dissolues de quelques-uns d'eux.

Mais ce même dégoût de la vie monastique, auquel l'Amérique doit quelques hommes éclairés par qui elle a été instruite, l'a remplie aussi d'une foule d'autres moines d'un caractère bien différent. Des hommes inconstants, débauchés, avides, pour qui la pauvreté et la discipline d'un cloître sont insupportables, considèrent une mission en Améri-

que comme un moyen d'échapper à l'austérité et à l'esclavage de leur état. Ils y obtiennent bientôt quelque cure; délivrés par leur éloignement de l'inspection des supérieurs de leur ordre, exempts par leurs priviléges de la juridiction de l'évêque diocésain[1], à peine connaissent-ils quelque subordination. Selon le témoignage même des plus zélés catholiques, la plupart des membres du clergé régulier, dans les établissements espagnols, sont non-seulement privés des vertus qui conviennent à leur profession, mais même sans égard pour la décence extérieure, et sans ce respect pour l'opinion publique, qui nous fait au moins sauver les apparences, lorsque la réalité n'existe pas. Sûrs de l'impunité, quelques réguliers, au mépris de leur vœu de pauvreté, s'engagent ouvertement dans le commerce, et s'y montrent si avides qu'ils deviennent les plus dangereux oppresseurs des Indiens, qu'il était de leur devoir de protéger. D'autres, violant avec aussi peu de retenue leur vœu de chasteté, s'abandonnent publiquement et sans pudeur à la débauche la plus effrénée[2].

On a proposé divers moyens de réprimer des excès si manifestes et si scandaleux. Plusieurs personnes également distinguées par leur piété et par leurs lumières ont soutenu que, conformément aux

(1) Avendano, *Thes. Ind.*, *II*, 253.
(2) Voyez la note 27.

canons de l'église, les réguliers devaient vivre renfermés dans l'enceinte de leurs cloîtres, et qu'on ne devait pas souffrir plus long-temps qu'ils empiétassent sur les fonctions du clergé séculier. Quelques magistrats, animés de l'amour du bien public, et convaincus de la nécessité de dépouiller les réguliers d'un privilége, accordé d'abord dans de bonnes intentions, mais dont le temps et l'expérience ont fait reconnaître les pernicieux effets, ont ouvertement appuyé les tentatives du clergé séculier pour le recouvrement et le maintien de ses droits. Le prince d'Esquilache, vice-roi du Pérou sous 1618
Philippe III, prit des mesures si efficaces et si décisives pour contenir les réguliers dans leur sphère, qu'ils en furent consternés[1]. Ils eurent recours à leurs artifices ordinaires. Ils alarmèrent la superstition en représentant les projets du vice-roi comme des innovations funestes à la religion. Ils employèrent toutes les ressources de l'intrigue pour se concilier les personnes puissantes et en crédit; et secondés de toute l'influence des jésuites, qui partageaient en Amérique tous les priviléges accordés aux ordres mendiants, ils firent une profonde impression sur un prince bigot et sur un ministère faible. L'ancien usage fut toléré. Les abus qu'il entraînait allèrent en augmentant, et la corruption de ces moines sans discipline et sans frein devint un scandale et

(1) Voyez la note 28.

une honte pour la religion. Enfin le respect des Espagnols pour les ordres monastiques commençant à diminuer, et le pouvoir des jésuites étant sur son déclin, Ferdinand VI essaya d'appliquer le seul remède efficace : il rendit un édit par lequel il est défendu aux réguliers, sous quelque dénomination que ce soit, de prendre la direction d'une paroisse avec charge d'ames, en déclarant qu'à l'avenir, à mesure que les possesseurs actuels cesseraient de vivre on ne pourrait présenter aux bénéfices vacants que des prêtres séculiers soumis à la juridiction de leur diocésain [1]. Si ce réglement est exécuté avec autant de fermeté qu'il a été sagement conçu, il se fera une réforme importante dans l'état ecclésiastique de l'Amérique espagnole, et le clergé séculier deviendra par degrés un corps respectable. Il paraît que, même à présent, la conduite de la plupart des ecclésiastiques est décente et exemplaire; autrement ils ne seraient pas en si haute estime, et n'auraient pas un ascendant si prodigieux sur l'esprit de leurs concitoyens dans tous les établissements espagnols.

23 juin 1757.

Faibles progrès dans la conversion des Indiens.

Quel que soit cependant le mérite du clergé espagnol en Amérique, ses succès dans la conversion des Indiens à la vraie religion sont beaucoup au-dessous de ce qu'on attendait et de l'ardeur de son zèle et de l'empire qu'il avait acquis sur ces peuples.

(1) *Real Cedula*, manuscrit entre les mains de l'auteur.

On peut en donner différentes raisons. Les premiers missionnaires, brûlant de faire des prosélytes, admirent dans l'église chrétienne les peuples d'Amérique avant de les avoir instruits des doctrines de la religion, avant qu'eux-mêmes eussent acquis assez de connaissance dans la langue du pays pour être en état de leur expliquer les mystères de la foi ou les préceptes de la morale. Appuyés sur de subtiles distinctions de la théologie scolastique, ils adoptèrent cette étrange pratique, aussi contraire à l'esprit d'une religion qui veut être comprise, qu'opposée aux règles de la raison. Une horde, intimidée par la puissance des Espagnols et entraînée par l'exemple de ses chefs, par sa légèreté naturelle ou par son ignorance, témoignait à peine un desir passager d'embrasser la religion des vainqueurs, qu'elle était à l'instant baptisée. Pendant cette fureur des conversions, on vit un seul prêtre baptiser plus de cinq mille Mexicains en un jour, et ne s'arrêter qu'épuisé de fatigue et manquant de force pour continuer [1]. Dans le cours de quelques années après la réduction du Mexique, le baptême fut administré à plus de quatre millions d'ames [2]. Des prosélytes admis aussi inconsidérément, sans être instruits de la nature des dogmes auxquels ils étaient censés se soumettre, ni convaincus

(1) Torribio, *MS.* Torquem. *Monar. Ind. lib. XVI, cap.* 6.
(2) Torribio, *ibid.* Torquem. *lib. XVI, cap.* 8.

à l'absurdité de ceux auxquels on les faisait renoncer, conservaient tout leur attachement à leurs anciennes superstitions, ou en faisaient un mélange absurde avec le peu qu'ils savaient de la nouvelle religion. Ils ont transmis ces opinions bizarres à leur postérité, qui en est tellement imbue que toute l'industrie des prêtres espagnols n'a pas été capable jusqu'à présent de les déraciner. Les Indiens du Mexique et du Pérou se rappellent et honorent encore les institutions religieuses de leurs ancêtres, et toutes les fois qu'ils peuvent se soustraire à la surveillance des Espagnols, ils s'assemblent pour pratiquer quelques cérémonies de leur ancien culte[1].

Ce n'est cependant pas encore là l'obstacle le plus insurmontable aux progrès du christianisme chez les Indiens; leur intelligence inculte est si bornée, ils portent leurs réflexions et leurs observations si peu au-delà des objets qui frappent leurs sens, qu'ils sont à peine capables d'idées abstraites, et qu'ils n'ont point d'expressions pour les rendre. La doctrine sublime et purement spirituelle du christianisme doit être incompréhensible pour des esprits si peu exercés. Les cérémonies nombreuses et brillantes du culte romain leur plaisent et les intéressent comme spectacle; mais si on leur explique les articles de foi relatifs à ce culte extérieur, ils

(1) Ulloa, *Voyage, I,* 341. Torquemada, *lib. XV, cap.* 23; *lib. XVI, cap.* 28. Gage, 171. Voyez la note 29.

écoutent avec patience, mais conçoivent si peu ce qu'ils entendent, qu'on ne peut pas donner le nom de croyance à leur soumission. Leur indifférence va plus loin encore que leur incapacité. N'ayant d'attention que celle du moment, et de desir que pour l'objet qui est sous leurs yeux, les Indiens réfléchissent si rarement au passé et se soucient si peu de l'avenir qu'ils ne sont pas plus touchés des promesses de la religion qu'effrayés de ses menaces; enfin il est presque impossible d'inspirer à des hommes dont la prévoyance s'étend rarement au-delà du lendemain quelque crainte sur un monde futur. Également étonnés et de la faiblesse de leur intelligence et de leur insensibilité, quelques-uns des premiers missionnaires déclarèrent que c'était une race d'hommes trop stupide pour comprendre les premiers principes de la religion. Un concile tenu à Lima déclara qu'à raison de cette incapacité ils devaient être exclus du sacrement de l'eucharistie [1]. Quoique Paul III, par sa fameuse bulle donnée en 1537, les ait déclarés créatures raisonnables, ayant droit à tous les priviléges du christianisme [2], néanmoins, après deux siècles, durant lesquels ils ont été membres de l'Église, ils ont fait si peu de progrès qu'à peine en trouve-t-on quelques-uns qui aient une portion d'intelligence suffisante pour être

(1) Torquem. *lib. XVI, cap.* 20.
(2) Torquem. *lib. XVI, cap.* 25. Garcia, *Origin.* 311.

regardés comme dignes de participer à l'eucharistie[1]. D'après cette idée de leur incapacité et de leur ignorance en matière de religion, lorsque le zèle de Philippe II lui fit établir l'inquisition en Amérique en 1570, les Indiens furent déclarés exempts de la juridiction de ce sévère tribunal[2], et ils sont demeurés soumis à l'inspection de leurs évêques diocésains. Leur foi, même après la plus parfaite instruction, est toujours faible et chancelante. Enfin, quoique quelques-uns d'eux aient appris les langues savantes et aient parcouru la carrière des études académiques avec quelque succès, on compte si peu sur eux qu'aucun Indien n'est ordonné pour la prêtrise, ni reçu dans aucun ordre religieux[3 et 4].

Productions des colonies espagnoles.

On peut, d'après ce court examen, se former une idée de l'état intérieur des colonies espagnoles. Il est temps de faire connaître les différentes productions dont elles alimentent et enrichissent la métropole, et le plan du commerce qui s'y fait, tant activement que passivement. Si les domaines de l'Espagne, dans le Nouveau-Monde, eussent eu une étendue moins considérable et proportionnée à celle de ses états en Europe, les progrès de ses

(1) Ulloa, *Voyage, I,* 343.

(2) Recopil. *lib. VI, tit.* 1, *l.* 35.

(3) Torquem. *lib. XVII, cap,* 13. Voyez la note 30.

(4) L'abbé Clavigero a réfuté les assertions de Robertson dans sa cinquième dissertation; voyez l'extrait que nous en avons fait, note 31.

(D. L. R.)

colonies auraient été suivis des mêmes avantages que ceux des autres nations. Mais, en même temps qu'une cupidité inconsidérée lui a fait envahir en moins d'un siècle une contrée plus vaste que l'Europe entière, elle s'est trouvée dans l'impossibilité de peupler ces immenses régions d'un nombre d'habitants suffisant pour les cultiver : de là il est arrivé que les travaux des colons ont pris une fausse direction et ont été conduits d'après de mauvais plans. Ils n'ont point formé de ces établissements serrés et unis, où l'industrie circonscrite dans de justes limites, dirigée dans ses vues et dans ses opérations avec modération et avec constance, aurait pu employer ses moyens de la manière la plus convenable et la plus avantageuse. Les Espagnols, au contraire, séduits par la perspective immense qui s'offrait à leurs regards, divisèrent leurs possessions d'Amérique en vastes gouvernements. Comme ils étaient trop peu nombreux pour parvenir à cultiver régulièrement les grandes provinces qu'ils occupaient sans les peupler, ils s'attachèrent à un petit nombre d'objets qui leur donnaient l'espoir d'un gain prompt et exorbitant, et ils dédaignèrent ces modestes ressources de l'industrie qui conduisent les nations à la richesse et à la puissance par une route moins prompte, mais beaucoup plus sûre.

De toutes les voies d'acquérir des richesses, l'exploitation des mines est la plus séduisante pour des

De leurs mines.

hommes peu accoutumés aux travaux assidus et réguliers qu'exigent la culture de la terre et les opérations du commerce, ou trop entreprenants et trop avides pour attendre patiemment les retours lents et périodiques que donnent ces deux genres d'entreprises. Aussi dès que les différentes provinces de l'Amérique furent soumises à la domination de l'Espagne, ce moyen de s'enrichir fut presque le seul qui se présenta aux aventuriers qui venaient de les conquérir. Ils négligèrent absolument toutes les provinces du continent où ils n'étaient pas déterminés à s'établir par l'espoir de trouver des mines d'or ou d'argent. Ils abandonnèrent celles où leur espoir à cet égard fut trompé. L'importance des îles, qui étaient le premier fruit de leur découverte, diminua tellement dans leur esprit, quand les mines y furent épuisées, que la plupart des planteurs les abandonnèrent et les laissèrent à la merci de propriétaires plus industrieux. Tous se jetèrent dans le Mexique et dans le Pérou, où l'énorme quantité d'or et d'argent qui s'y trouvait, malgré l'ignorance des Indiens dans l'art de fouiller les mines [1], devait les récompenser de la supériorité de leur intelligence et de la persévérance de leurs efforts par une source inépuisable de richesses.

Découverte de celles de Potosi et de Sacotecas.

Pendant plusieurs années, l'ardeur de leurs recherches fut plutôt animée et soutenue par l'espé-

(1) Voyez la note 32.

rance que par les succès; enfin la mine de Potosi, au Pérou, fut découverte fortuitement en 1545[1] par un Indien qui suivait sur la montagne un llama égaré de son troupeau. Bientôt après on ouvrit la mine de Sacotecas[2], dans la Nouvelle-Espagne, qui était peu inférieure à la précédente. Depuis ce temps on a fait successivement d'autres découvertes dans les deux colonies; et les mines d'argent sont en si grand nombre aujourd'hui, que leur exploitation, ainsi que celle de quelques mines d'or dans les provinces de Terre-Ferme et dans le nouveau royaume de Grenade, est devenue la principale occupation des Espagnols, et a été réduite en un système également compliqué et intéressant. La description de la nature des différents métaux, la manière de les tirer des entrailles de la terre, l'explication des procédés particuliers au moyen desquels ces métaux sont séparés des substances avec lesquelles ils sont mélangés, soit par l'action du feu, soit par la puissance attractive du mercure, tous ces objets sont plutôt du ressort du naturaliste ou du chimiste que de celui de l'historien.

Richesses qu'ils en tirent.

Les montagnes du Nouveau-Monde ont versé leurs trésors avec une profusion qui a étonné le genre

(1) Fernandez, *p.* 1, *lib. XI*, *cap.* 11.

(2) Suivant M. de Humboldt, le véritable nom de ces mines célèbres est *Zacatecas*. Elles produisent, année commune, 2,500 à 3,000 barres d'argent, à 134 marcs chacune. *Essai pol. sur la Nouv. Esp. t.* 3, *p.* 414. (D. L. R.)

humain, accoutumé jusque là à ne puiser les métaux précieux que dans les mines peu abondantes de l'ancien hémisphère. Suivant des calculs qui paraissent très modérés, la quantité d'or et d'argent apportée annuellement dans les ports d'Espagne est d'environ cent millions de livres tournois, à compter depuis l'année 1492, que l'Amérique fut découverte, jusqu'à présent, ce qui fait en deux cent quatre-vingt-trois ans environ vingt-huit milliards trois cent millions. Quelque immense que soit cette somme, les écrivains espagnols prétendent qu'elle doit être beaucoup plus forte en considération des richesses qui ont été extraites des mines sans payer de tribut au roi. Selon ce calcul, l'Espagne a tiré du Nouveau-Monde au moins cinquante milliards [1].

Sentiments que ces richesses font naître.

Les mines qui ont donné cette étonnante quantité de richesses ne sont pas exploitées aux dépens de la couronne ou de la nation. Pour encourager les recherches particulières, toute personne qui découvre une veine nouvelle en a la propriété. Après en avoir fait la demande au gouverneur de la province, on mesure une certaine étendue de terre et on lui donne un certain nombre d'Indiens, sous la condition d'ouvrir la mine dans un temps déterminé, et de payer au roi, sur le produit, le droit

(1) Ustariz, *Theor. y pract. de commercia, cap.* 3. Herrera, *Decad. VIII, lib. XI, cap.* 17. Voyez les notes 33 et 34.

ordinaire [1]. Attirés par la facilité avec laquelle on obtient ces sortes de concessions, et encouragés par quelques exemples frappants de succès en ce genre, non-seulement les hommes confiants et hardis, mais les plus timides et les plus défiants même se livrent à ces spéculations avec une ardeur incroyable. Continuellement nourris d'espérance, attendant à chaque instant que la fortune ouvre ses sources secrètes et les prodigue à leurs vœux, ils trouvent toute autre occupation insipide et sans intérêt. Semblable à la fureur du jeu, cette recherche a, pour ainsi dire, un charme enivrant, qui maîtrise l'esprit au point de changer absolument le caractère; par elle la prudence timide devient entreprenante, et l'avarice devient prodigue. Cet attrait si puissant naturellement est encore fortifié par les artifices d'une certaine espèce d'hommes connus au Pérou sous le nom de *chercheurs*. Ce sont communément des gens ruinés, qui, se prévalant de quelques connaissances en minéralogie, soutenues par des manières insinuantes et par cette confiance particulière aux hommes à projets, s'adressent aux personnes opulentes et crédules, décrivent avec quelque vraisemblance et d'une manière plausible les signes auxquels ils ont reconnu la veine riche

(1) Ces droits étaient très modiques, dit M. de Humboldt, *Essai polit. sur la Nouv.-Esp. t. IV, p.* 143, le terme moyen, pour toute l'Amérique, a été évalué à 11 et demi pour 100 sur l'argent retiré des mines et à 3 pour 100 sur l'or. (D. L. R.)

et nouvelle; ils produisent même, si on l'exige, un échantillon du métal qu'elle doit rendre, et vont jusqu'à affirmer avec une assurance imposante que le succès est certain et que la dépense n'est qu'une bagatelle : rarement ils manquent de persuader. On forme une société; chaque intéressé fournit une petite somme; la mine est ouverte; le chercheur est seul chargé de la direction de toutes les opérations; on rencontre des difficultés imprévues; on demande de nouvelles sommes d'argent; cependant au milieu d'une foule d'inconvénients et de délais successifs, l'espérance se soutient, et l'ardeur de l'attente s'éteint difficilement. On a observé en effet qu'un homme une fois engagé dans cette carrière séduisante, il lui est presque impossible de revenir sur ses pas : ses idées s'altèrent, un autre esprit semble le posséder, ses yeux sont continuellement obsédés par les fantômes d'une richesse imaginaire; il ne s'occupe, ne parle et ne rêve d'autre chose[1].

Leur fatal effet.

Tel est l'esprit qui doit animer toute société dont on dirige l'activité particulièrement vers les travaux et l'exploitation des mines d'or et d'argent. Cet esprit est le plus opposé de tous aux progrès de l'agriculture et du commerce, qui constituent la vraie richesse d'une nation. Si le système de l'administration, dans les colonies espagnoles, eût été fondé sur les principes d'une sage politique, la législation

(1) Ulloa, *Entreten. p.* 223.

aurait employé tout son pouvoir à réprimer le goût des colons pour cette branche dangereuse d'industrie, avec autant d'ardeur qu'elle en met à l'encourager. « Les projets relatifs aux mines, » (dit un bon juge de la conduite politique des nations), « au « lieu de rendre le capital qu'on y emploie et l'in- « térêt ordinaire de l'argent, absorbent communé- « ment l'un et l'autre. Ce sont par conséquent de « tous les projets ceux auxquels un prudent législa- « teur, qui desire l'augmentation de la richesse na- « tionale, doit le moins accorder d'encouragement « extraordinaire ; il ne doit pas non plus engager à « y employer une plus grande portion de capital « que celle qu'on y aurait volontairement destinée; « telle est en effet l'extravagante confiance de l'hom- « me dans sa bonne fortune que, partout où il aper- « cevra la moindre probabilité de succès, il ne sera « que trop porté lui-même à y employer son ca- « pital avec un excès de confiance[1]. » Cependant dans les colonies espagnoles le gouvernement travaille à nourrir cet esprit qu'il devrait s'efforcer d'éteindre, et, par son approbation, il augmente cette crédulité inconsidérée, qui a si malheureusement égaré l'activité et l'industrie du Mexique et du Pérou. C'est à cette faute qu'on peut attribuer le peu de progrès que ces deux colonies ont faits pendant deux siècles et demi, soit dans les manufactures

(1) Smith's *Inquiry*, *etc. II*, 155.

utiles, soit dans ces branches de culture qui procurent aux colonies des autres nations les marchandises qu'elles consomment. Tous les dons de la nature y sont si peu estimés en comparaison des métaux précieux, que l'idiome de la langue en Amérique porte l'empreinte de cette opinion extravagante, et que les Espagnols qui y sont établis donnent le nom de *riche* à une province, non pour la fertilité de son sol, l'abondance de ses grains ou la bonté de ses pâturages, mais pour l'abondance des minéraux que renferment ses montagnes. C'est pour les aller chercher qu'ils abandonnent les plaines délicieuses du Mexique et du Pérou, et qu'ils se confinent dans des régions arides et malsaines où ils ont bâti quelques-unes des villes les plus considérables du Nouveau-Monde. Comme les entreprises et l'activité des Espagnols se sont originairement tournées de ce côté, il est si difficile aujourd'hui de les ramener vers un autre but, que, quoique par différentes causes, le bénéfice de l'exploitation des mines soit considérablement diminué, le prestige dure encore; et la plupart de ceux qui prennent part au commerce de la Nouvelle-Espagne et du Pérou sont toujours égarés dans quelque entreprise de cette espèce [1].

Autres marchandises des colonies espagnoles.

Cependant, quoique les mines soient le principal objet de l'attention des Espagnols, et que les mé-

(1) Voyez la note 35.

taux qu'ils en tirent forment l'article le plus important de leur commerce avec l'Amérique, les contrées fertiles qu'ils y possèdent leur fournissent d'autres marchandises assez rares et assez précieuses pour fixer les regards. La cochenille est une production presque particulière à la Nouvelle-Espagne, et tellement demandée dans le commerce, que la vente en est toujours certaine et qu'elle donne un profit suffisant pour dédommager amplement du soin et des peines qu'exigent la récolte et la préparation des insectes dont cette drogue précieuse est composée. On ne trouve qu'au Pérou le quinquina[1], ce remède le plus salutaire peut-être et le plus efficace que la Providence ait fait connaître à l'homme par pitié pour ses infirmités; c'est une branche de commerce importante et lucrative pour cette province. L'indigo de Guatimala est d'une qualité supérieure à celui de toutes les autres contrées de l'Amérique, et il s'y en cultive beaucoup. Le cacao n'est pas à la vérité un fruit particulier aux colonies espagnoles; mais il y est d'une qualité si supérieure, et la consommation de chocolat qui se fait en Europe aussi bien qu'en Amérique est si grande, que cette marchandise est devenue un des objets de commerce les plus importants. Le tabac de Cuba l'emporte par son parfum exquis sur tous ceux du Nouveau-Monde. Le sucre qu'on fabrique dans cette île,

(1) Voyez la note 36.

dans l'Espagnola et dans la Nouvelle-Espagne, et quelques autres denrées de différentes espèces, peuvent être mis au rang des productions naturelles de l'Amérique qui enrichissent le commerce de l'Espagne. Aux articles précédents on peut en ajouter un autre de quelque importance, c'est l'exportation des cuirs. Ce commerce, aussi bien que celui de plusieurs des articles que j'ai énumérés, est plutôt le fruit de l'étonnante fertilité du pays que de la sagesse et de l'industrie des Espagnols. Les animaux domestiques de l'Europe, particulièrement les bêtes à cornes, ont multiplié dans le Nouveau-Monde avec une rapidité qui passe la vraisemblance. Peu de temps après l'établissement, les bestiaux étaient déjà si nombreux que les propriétaires les comptaient par milliers[1]. Comme on leur donnait peu de soins, à mesure qu'ils augmentèrent on les laissa errer à l'aventure, et bientôt, s'étendant dans une vaste contrée couverte de riches pâturages, sous un climat doux, leur nombre devint immense. Ils habitent, par troupeaux de trente ou quarante mille, les vastes plaines qui s'étendent depuis Buénos-Ayres jusqu'aux Andes; et le malheureux voyageur auquel il arrive de tomber au milieu d'eux est souvent plusieurs jours à se débarrasser de cette foule innombrable qui couvre la face de la terre. Ils ne sont guère moins nombreux dans la Nouvelle-Es-

(1) Oviedo, *ap.* Ramus. III, 101, B. Hackluyt, III, 466, 511.

pagne et dans plusieurs autres provinces. On les tue uniquement pour leur peau, et le carnage en est si grand dans certaines saisons, que la puanteur des cadavres abandonnés sur la place infecterait l'air, s'ils n'étaient subitement dévorés par de grandes troupes de chiens sauvages et par des nuées de *gallinasos* ou vautours d'Amérique, les plus voraces de tous les oiseaux. La quantité des cuirs exportés en Europe est prodigieuse et forme une branche de commerce très lucrative[1].

Presque tous ces articles peuvent être considérés comme des articles d'échange qui sont particuliers à l'Amérique, et qui diffèrent, si l'on excepte les cuirs, des productions de la métropole.

Avantages que l'Espagne tire de ses colonies.

Lorsque l'importation en Espagne de ces divers produits de ses colonies commença à s'étendre et à prendre de l'activité, l'industrie et les manufactures de ce royaume étaient à un point de prospérité qui lui permettait de se procurer, par ses propres ressources, les marchandises du Nouveau-Monde, de répondre à toutes ses demandes et de suppléer à tous ses besoins. Sous les règnes de Ferdinand et d'Isabelle, et sous celui de Charles V, l'Espagne était une des plus industrieuses contrées de l'Europe. Ses manufactures de laine, de lin et

(1) Acosta, *lib. III*, *cap.* 33. Ovalle, *Hist. of Chili.* Church. *Collect. III*, 47; *sep. ibid. V*, *p.* 680, 692. *Lettres édif. XIII*, 235. Feuillé, I, 249.

de soie, étaient assez étendues pour fournir non-seulement à sa propre consommation, mais encore à des exportations avantageuses. L'Amérique lui offrant un marché nouveau, inconnu jusqu'alors, et dont elle avait l'accès exclusif, elle eut recours à ses propres magasins et y trouva abondamment les marchandises nécessaires[1]. Ce nouvel emploi dut naturellement accroître et encourager l'industrie. Ainsi alimentées et fortifiées, les manufactures, la population et la richesse auraient dû augmenter en Espagne dans la même proportion que dans ses colonies. A cette époque, l'état de la marine espagnole n'était pas moins florissant que celui de ses manufactures. Au commencement du seizième siècle, elle avait, dit-on, plus de mille vaisseaux marchands[2], nombre probablement bien supérieur à celui des vaisseaux de toute autre nation d'Europe. Au moyen du secours que se prêtaient mutuellement le commerce étranger et l'industrie intérieure, les progrès de l'un et de l'autre auraient pu être rapides et étendus, et l'Espagne aurait pu tirer de ses acquisitions dans le Nouveau-Monde le même degré d'opulence et de force que les autres puissances ont acquis par les colonies qu'ils y possèdent.

Pourquoi ces avantages ne sont plus aujourd'hui les mêmes.

Mais différentes causes s'y sont opposés. Il en est des nations comme des individus : lorsque leurs

(1) Voyez la note 37.
(2) Campomanes, II, 140.

richesses augmentent lentement et par degrés, elles nourrissent et entretiennent cette activité qui est si avantageuse au commerce et qui donne à ses opérations la sagesse et la vigueur; lorsqu'au contraire elles inondent l'état subitement et comme par torrents, elles renversent les projets d'une sage industrie et entraînent avec elles l'extravagance et la témérité dans les entreprises et dans les affaires. L'augmentation de puissance et de richesses que la possession de l'Amérique apporta en Espagne fut immense et soudaine, et produisit des effets nuisibles dont les symptômes se firent bientôt apercevoir dans les opérations politiques de cette monarchie. Il est vrai que d'abord, et pendant un espace de temps considérable, le Nouveau-Monde ne fournit pas avec trop d'abondance ni de continuité ses richesses à la métropole; et le génie de Charles V conduisit les affaires avec tant de prudence que les effets de cette influence furent à peine sentis. Mais lorsque Philippe II, avec des talents bien inférieurs à ceux de son père, monta sur le trône, et que les remises des colonies formèrent une branche de revenu réglé et très considérable, cette révolution subite dans l'état du royaume eut une influence funeste et sensible sur le monarque et sur le peuple. Philippe, doué de cet esprit d'application continuelle, qui caractérise souvent l'ambition des hommes médiocres, conçut une si haute opinion de ses

ressources, qu'il ne crut aucune entreprise au-dessus de ses forces. Renfermé en lui-même dans la solitude de l'Escurial, il se complut à troubler toutes les nations voisines. Il fit ouvertement la guerre à la Hollande et à l'Angleterre; il encouragea et protégea une faction rebelle en France; il conquit le Portugal; il entretint des armées et des garnisons en Italie, en Afrique et dans les deux Indes. Par cette multitude d'opérations vastes et compliquées, suivies avec autant d'ardeur que d'opiniâtreté pendant le cours d'un long règne, l'Espagne se trouva épuisée d'hommes et d'argent. Sous la faible administration de son successeur Philippe III, la vigueur de la nation continua à dégénérer; enfin elle tomba dans le dernier degré d'abaissement par la dévotion imprudente de ce monarque, qui chassa à la fois près d'un million de ses sujets les plus industrieux, précisément dans un temps où l'état épuisé avait besoin des efforts extraordinaires d'une sage politique pour augmenter sa population et ranimer ses forces. Dès le commencement du dix-septième siècle, le nombre des hommes était si sensiblement diminué en Espagne, que, ne pouvant plus recruter ses armées, cette puissance fut obligée de restreindre ses opérations. Ses manufactures les plus florissantes étaient déjà déchues. Ses flottes, qui avaient été la terreur de toute l'Europe, étaient détruites. Son immense commerce étranger était anéanti; celui même qui

se faisait entre les différentes parties de ses domaines était interrompu, et les vaisseaux qui hasardaient de le continuer étaient pris ou détruits par ces mêmes ennemis qu'elle méprisait autrefois. L'agriculture même, ce premier objet d'industrie dans tout état prospère, était négligée, et l'une des plus fertiles contrées de l'Europe fournissait à peine à la consommation de ses habitants.

Rapide décadence de son commerce.

A mesure que la population et les manufactures de l'état déclinaient, les demandes de ses colonies augmentaient. Les Espagnols, enivrés comme leurs souverains des richesses dont ils étaient comblés tous les ans, abandonnèrent les voies d'industrie auxquelles ils étaient accoutumés, et coururent avec empressement dans ces régions d'où découlait tant d'opulence. Ce fut une nouvelle plaie pour l'état que cette fureur d'émigration, et la force des colonies n'augmenta que par l'épuisement de la métropole. Tous ces émigrants, ainsi que les premiers aventuriers qui s'étaient établis en Amérique, demeuraient dans la dépendance absolue de l'Espagne pour presque toutes les consommations de première nécessité. Entraînés par des objets plus attrayants et plus lucratifs, ou contenus par des lois prohibitives du gouvernement, ils ne pouvaient appliquer leur activité à l'établissement de manufactures nécessaires à leur subsistance. Ils recevaient de l'Europe, comme je l'ai observé ailleurs, leurs habil-

lements, leurs vivres, tout ce qui concourt enfin à l'aisance ou au luxe de la vie, et même leurs instruments de labourage. L'Espagne, épuisée de sujets et de bras industrieux, ne pouvait fournir à des demandes toujours renaissantes et toujours plus considérables. Elle eut recours à ses voisins. Les manufactures des Pays-Bas, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, que ses besoins firent naître ou ranimèrent, lui fournirent abondamment tout ce qu'elle demanda. En vain la loi fondamentale, qui excluait tout commerce des étrangers avec l'Amérique, s'opposait à cette innovation; la nécessité, plus puissante que les lois, suspendit leur effet, et força les Espagnols eux-mêmes à les éluder. Les Anglais, les Français et les Hollandais, se reposant sur l'honneur et la fidélité des marchands espagnols qui prêtaient leurs noms pour couvrir la contravention, envoyaient en Amérique les objets de leurs manufactures, dont ils recevaient le prix ou en espèces ou en marchandises précieuses du Nouveau-Monde. Ni la crainte du danger, ni l'attrait du gain, ne purent engager aucun commissionnaire espagnol à trahir ou tromper la personne qui se confiait à lui [1], et cette probité, qui distingue et honore la nation, contribua à la ruiner. En peu de temps il n'y eut pas plus d'une vingtième partie des marchandises portées en Amé-

(1) Zavala, *Representacion*, p. 226.

rique qui vinssent du sol ou des fabriques de l'Espagne[1]. Tout le reste appartenait à des marchands étrangers, quoique introduit sous le nom de marchandises d'Espagne. Depuis cette époque, on peut dire que l'Espagne ne posséda plus les trésors du Nouveau-Monde. Les métaux précieux n'arrivèrent en Europe que pour payer la valeur des marchandises achetées des étrangers. Cette richesse, qui, par une circulation intérieure, aurait arrosé toutes les veines d'industrie, et porté la vie et l'activité dans toutes les branches des manufactures, traversait, pour ainsi dire, l'Espagne avec tant de rapidité qu'elle ne lui laissait aucun avantage. D'un autre côté, les fabricants des nations rivales, encouragés par le prompt débit de leurs marchandises, augmentèrent tellement en adresse et en industrie, et fournirent à si bas prix, que les manufactures d'Espagne, moins bonnes et plus chères, furent encore moins en état de soutenir cette concurrence. Ce commerce destructif opéra plus promptement et plus complètement encore la ruine de la nation que les projets d'une ambition insensée, formés par ses monarques. L'Espagne vit avec tant de douleur et d'étonnement ses trésors d'Amérique s'évanouir presqu'au moment de leur arrivée, que Philippe III, incapable de suppléer au défaut de ce qui était nécessaire pour la circulation, rendit un édit par lequel

(1) Campomanes, II, 138.

il s'efforça d'élever la monnaie de cuivre à une valeur courante presque égale à celle de l'argent[1]; ainsi le maître des mines du Pérou et du Mexique était réduit à un misérable expédient, qui a été quelquefois la dernière ressource des plus pauvres états.

Les possessions de l'Espagne en Amérique ne sont donc point devenues pour elle, comme celles des autres nations, une source de population et de richesses. Dans les contrées de l'Europe où l'esprit d'industrie subsiste dans toute sa vigueur, toute personne établie dans des colonies semblables pour leur situation à celles de l'Espagne, est supposée occuper dans la métropole trois ou quatre individus pour ses besoins[2]; mais, quand la métropole n'est pas en état de fournir aux demandes de ses colons, chaque émigrant peut être considéré comme un citoyen perdu pour la communauté, et gagné pour la nation étrangère qui supplée à ses besoins.

Elle est augmentée par la manière dont elle a réglé son commerce avec l'Amérique.

Tel a été l'état intérieur de l'Espagne depuis la fin du seizième siècle; telle a été son impuissance de fournir aux besoins croissants de ses colonies. Les funestes effets de cette disproportion entre les demandes des colonies et les moyens d'y satisfaire se sont encore augmentés par la manière dont l'Espagne s'est efforcée de régler le commerce entre

(1) Ustariz, *cap.* 104.
(2) Child, *On Trade and Colonies.*

la métropole et l'Amérique. Du dessein qu'elle a conçu de faire de son commerce avec l'Amérique un monopole, et d'y interdire à ses sujets toute communication avec l'étranger, sont nés tous ses réglements jaloux et tous ses systèmes de commerce. Ils sont assez singuliers par leur nature et par leurs conséquences pour mériter une explication particulière. Afin d'assurer le monopole auquel elle tendait, l'Espagne n'a pas accordé le commerce avec ses colonies à une compagnie exclusive, selon le plan adopté par des nations plus commerçantes, dans un temps où la politique du commerce fixait davantage l'attention et aurait dû être mieux entendue. Ce plan a été celui de la Hollande pour son commerce avec les deux Indes. L'Angleterre, la France et le Danemarck l'ont imité pour le commerce des Indes orientales, et les deux premières puissances ont aussi circonscrit de la même manière quelques branches de leur commerce avec le Nouveau-Monde. L'homme ne pouvait peut-être imaginer un moyen plus efficace de nuire aux progrès de l'industrie et de la population d'une colonie nouvelle. Les intérêts de la colonie et ceux de la compagnie exclusive sont nécessairement et diamétralement opposés dans tous les points; or, comme dans ce conflit inégal la dernière a tout l'avantage, et qu'elle peut prescrire à son gré les conditions du commerce, la première est non-seulement forcée

d'acheter à haut prix et de vendre à bon marché, elle a encore la mortification de voir l'excédant qui lui reste de ses fonds rebuté par ceux mêmes en faveur de qui seuls il lui est permis d'en disposer[1].

Le commerce est borné à un seul port d'Espagne.

Il est probable que les hautes idées que l'Espagne avait conçues de bonne heure des richesses du Nouveau-Monde l'empêchèrent de tomber dans cette erreur politique. L'or et l'argent étaient des marchandises trop précieuses pour qu'on en remît le monopole en des mains particulières. La couronne voulut se conserver la direction d'un commerce si attrayant, et, pour se l'assurer, elle ordonna que tout bâtiment chargé pour l'Amérique serait soumis à l'inspection des officiers de la *Casa de Contratacion* ou chambre de commerce à Séville, avant d'obtenir la permission de faire le voyage, et qu'à son retour, avant de pouvoir décharger, il serait fait par les mêmes officiers un rapport des marchandises qui formeraient la cargaison. En conséquence de ce réglement le port de Séville fut l'unique centre de toutes les relations de l'Espagne avec le Nouveau-Monde, et ce commerce prit insensiblement une forme qu'il a presque toujours suivie depuis le milieu du seizième siècle jusqu'à nos jours. Pour assurer davantage les chargements précieux envoyés en Amérique, ainsi que pour prévenir plus facilement la fraude, le commerce

(1) Smith's *Inquiry*, *II*, 171.

de l'Espagne avec ses colonies se fait par des flottes qui ne font voile qu'avec de bonnes escortes. On équipe tous les ans ces flottes, qui consistent en deux escadres, l'une distinguée par le nom de galions, l'autre par celui de flotte. Elles partaient autrefois de Séville; mais depuis 1720 elles font voile de Cadix, dont le port a été trouvé plus commode.

Du commerce qui se fait par les galions.

Les galions, destinés à fournir la Terre-Ferme et les royaumes du Pérou et du Chili, de presque tous les articles de luxe ou de nécessité qu'un peuple opulent peut desirer, touchent d'abord à Carthagène, et ensuite à Porto-Bello. Le premier port est le rendez-vous des négociants de Sainte-Marthe et de Caraccas, du nouveau royaume de Grenade et de plusieurs autres provinces. Le second est le grand marché du riche commerce du Pérou et du Chili. Dans la saison où l'on attend les galions, on transporte par mer à Panama le produit de toutes les mines de ces deux royaumes et les autres marchandises de quelque importance, d'où elles sont portées à travers l'isthme jusqu'à Porto-Bello, en partie à dos de mulet, en partie sur la rivière de Chagre, dès qu'on a quelque nouvelle de l'apparition de la flotte d'Europe. Ce méchant petit village, où l'excessive chaleur jointe à l'humidité continuelle et aux exhalaisons putrides qui s'élèvent d'un sol marécageux rendent le climat le plus mal-

sain peut-être de tous les climats du monde; ce village, dis-je, est tout à coup rempli d'un peuple immense. Ses rues, habitées un instant auparavant par quelques nègres ou mulâtres et par une misérable garnison qu'on change tous les trois mois, sont occupées alors par une foule de riches négociants, venus de toutes les parties du Pérou et des provinces adjacentes. Le marché est ouvert : il se fait un échange des trésors de l'Amérique avec les manufactures de l'Europe, et, pendant le terme prescrit de quarante jours, le plus riche trafic de l'univers commence et finit, avec cette simplicité, cette confiance entière entre les contractants, qui sont la suite ordinaire d'un grand commerce [1]. La flotte dirige sa course à la Vera-Cruz. Les trésors et les marchandises de la Nouvelle-Espagne et des provinces qui en dépendent y sont transportées de Los-Anles, où elles étaient entreposées en attendant son arrivée; le commerce se fait à la Vera-Cruz de la même manière que celui de Porto-Bello, et il ne lui est inférieur qu'en valeur et en importance. Les deux flottes, après avoir complété leurs chargements en Amérique, se donnent rendez-vous à la Havanne, d'où elles reviennent de compagnie en Europe.

De celui qui se fait par la flotte.

Le commerce de l'Espagne avec ses colonies, ainsi gêné et restreint, dut nécessairement être con-

Mauvais effet de cet arrangement.

(1) Voyez la note 38.

duit par le même esprit, et sur les mêmes principes que celui d'une compagnie exclusive. Borné à un seul port, il était par là à la portée de peu de personnes, et insensiblement il se trouva presque tout entier partagé entre un petit nombre de maisons opulentes, d'abord à Séville, et aujourd'hui à Cadix. Celles-ci, par des combinaisons faciles à faire, peuvent empêcher la concurrence, capable seule de maintenir le prix naturel des marchandises; et, en agissant de concert, comme leur intérêt mutuel les y porte, elles peuvent à leur gré en hausser ou en baisser la valeur. En conséquence, le prix des marchandises d'Europe en Amérique est toujours élevé et souvent exorbitant. Un, deux et même trois cents pour cent sont des bénéfices communs dans le commerce d'Espagne avec ses colonies [1]. Par une suite du même esprit de monopole, il arrive souvent que les marchands du second ordre, dont les magasins ne sont pas assortis de toutes les marchandises propres au commerce d'Amérique, ne peuvent pas acheter des marchands plus opulents celles qui leur manquent à un prix au-dessous de celui qu'elles ont dans les colonies. Enfin, armés de cette vigilance jalouse que les compagnies exclusives emploient contre les spéculations des commerçants libres, ces monopoleurs trop puissants s'efforcent de renverser les projets de quiconque voudrait courir la même

(1) B. Ulloa, *Retabliss. part. II, p.* 191.

carrière, et entrer en concurrence avec eux [1]. Cette limitation du commerce de l'Amérique à un seul port ne l'affecte pas dans l'intérieur seulement; elle resserre encore ses opérations au dehors. Un monopoleur gagne plus et hasarde moins sans contredit dans un trafic limité qui lui offre des profits exorbitants, que dans un commerce étendu qui ne lui rend qu'un bénéfice modéré. Il est souvent de son intérêt de circonscrire la sphère de son activité au lieu de l'agrandir, et il peut tourner toute son attention à donner des bornes aux opérations de l'industrie commerçante, au lieu de la seconder et d'en exciter la vigueur. Il paraît que c'est par quelques maximes semblables que la politique de l'Espagne a réglé son commerce avec l'Amérique. Au lieu d'envoyer dans les colonies les marchandises d'Europe en suffisante quantité pour en rendre le prix et les bénéfices modérés, les négociants de Séville et de Cadix les y répandent avec retenue; de sorte que l'avide concurrence des acheteurs, forcés de se pourvoir dans un marché mal fourni, met leurs commissionnaires en état de faire sur leurs cargaisons des profits exorbitants. Au milieu du dernier siècle, lorsque le commerce exclusif de Séville en Amérique était à son plus haut degré de prospérité, les deux escadres unies des galions et de la flotte ne portaient pas plus de 27,500 ton-

(1) Smith's *Inquiry*, *II*, 171. Campom. *Educ. popul. I*, *p.* 438.

neaux[1]. Un si faible chargement devait être bien loin de pouvoir suppléer aux demandes de ces vastes et nombreuses colonies qui en attendaient toutes les commodités et la plupart des nécessités de la vie.

Remèdes proposés.

Bientôt l'Espagne sentit combien elle était déchue de sa prospérité précédente; et des citoyens respectables et vertueux employèrent toute leur sagacité à imaginer des moyens de ranimer l'industrie et le commerce chancelants de leur patrie. On peut juger à quel point le mal était dangereux et désespéré par la violence des remèdes qui furent proposés. Les uns, confondant la violation des réglements avec les crimes d'état, prétendaient que, pour arrêter les suites du commerce illicite, on devait punir de mort et de la confiscation de tous ses biens quiconque en serait convaincu[2]. D'autres, ne distinguant point les fautes civiles des actes d'impiété, soutinrent que le commerce de contrebande devait être mis au rang des crimes réservés à la connaissance de l'inquisition; que les coupables devaient être jugés et punis selon la forme secrète et sommaire dont ce terrible tribunal exerce sa juridiction[3]. D'autres enfin proposèrent de donner le commerce d'Amérique à une compagnie exclusive, faute d'avoir observé les dangereux effets

(1) Campomanes, *Educ. popul.*, *I*, 435; *II*, 110.
(2) M. de Santa-Cruz, *Comercio suelto*, *p.* 142.
(3) Moncada, *Restauracion politica de Espana*, *p.* 41.

du monopole de ces compagnies dans tous les pays où elles étaient établies, et sous le prétexte que pour son propre intérêt elle mettrait toute la vigilance possible à garantir le commerce d'Espagne contre les usurpations des interlopes[1].

Outre ces projets extravagants, on imagina quelques plans mieux digérés et plus avantageux, quoique d'abord ils fussent sans effet; mais, sous les faibles monarques par qui finit le règne de la maison d'Autriche en Espagne, on ne vit dans toutes les parties du gouvernement qu'incapacité et indécision. Au lieu de prendre pour modèle l'administration active de Charles V, ils affectèrent d'imiter la politique lente et soupçonneuse de Philippe II, et, privés de ses talents, ils délibéraient sans cesse et ne résolvaient rien. On ne remédia à aucun des maux qui faisaient languir le commerce national tant au dedans qu'au dehors. Ces maux allèrent en augmentant, et l'Espagne, avec des domaines plus vastes et plus opulents qu'aucun état européen, n'avait ni force, ni argent, ni industrie[2]. Enfin une violente convulsion, en agitant la nation, réveilla son genie assoupi, et la guerre civile, allumée par les deux partis qui se disputaient la couronne, lui rendit jusqu'à un certain point son ancienne vigueur. Tandis qu'il se formait des hommes capables

(1) Zavalla, *y Augnon Representacion, etc.*, *p.* 190.
(2) Voyez la note 30.

de sentiments plus généreux que ceux qui avaient dirigé les conseils de la monarchie pendant le cours d'un siècle, l'Espagne tira d'une source inattendue les moyens de faire valoir leurs talents. Les différentes puissances qui favorisaient les prétentions des maisons d'Autriche ou de Bourbon au trône d'Espagne envoyèrent à leur secours des flottes et des armées considérables. La France, l'Angleterre et la Hollande firent passer en Espagne des sommes immenses. Elles furent répandues dans les provinces qui étaient devenues le théâtre de la guerre; ainsi une partie des trésors de l'Amérique, dont ces puissances avaient épuisé le royaume, retourna à sa source. L'un des plus habiles écrivains de l'Espagne date de cette époque la renaissance de la monarchie; et, quelque humiliante que puisse être cette vérité, il reconnaît que c'est à ses ennemis que sa patrie doit l'acquisition d'un fonds d'espèces en circulation, proportionné à peu près aux besoins publics[1].

Premiers pas des rois de la maison de Bourbon vers le rétablissement de l'état.

Aussitôt que les Bourbons furent en possession paisible du trône, ils remarquèrent cette révolution dans l'esprit des peuples et dans l'état de la nation, et ils en profitèrent; en effet, quoique cette maison n'ait pas donné à l'Espagne des monarques remarquables par la supériorité de leur génie, ils ont tous été bienfaisants, attentifs au bonheur de leurs su-

(1) Campomanes, *I*, 420.

jets et occupés de l'augmenter. En conséquence, le premier objet de Philippe V fut de supprimer une innovation qui s'était glissée dans l'état pendant la guerre, et qui bouleversait tout le système du commerce espagnol avec l'Amérique.

Ils excluent les étrangers du commerce du Pérou.

L'Angleterre et la Hollande, par la supériorité de leur marine, avaient acquis assez d'empire sur la mer pour couper toute communication entre l'Espagne et ses colonies. Afin de leur fournir les commodités de la vie sans lesquelles elles ne pouvaient exister et en échange desquelles elles devaient faire part de leurs trésors, l'Espagne fut obligée de se départir de la rigueur ordinaire de ses maximes au point d'ouvrir le commerce du Pérou aux Français ses alliés. Les marchands de Saint-Malo, à qui Louis XIV accorda le privilége de ce commerce lucratif, s'y livrèrent avec vigueur et le conduisirent par des principes bien différents de ceux des Espagnols. Ils fournirent le Pérou des marchandises d'Europe à un prix plus modéré et en plus grande quantité; ces objets d'importation arrivaient dans toutes les provinces de l'Amérique espagnole avec une abondance jusqu'alors inconnue. Pour peu que la communication eût duré encore, c'en était fait des exportations de l'Espagne, et les colonies cessaient de dépendre de leur métropole. On se hâta de défendre de la manière la plus forte et la plus positive l'admission des vaisseaux étrangers dans les ports

du Pérou et du Chili[1], et l'on employa une escadre espagnole à chasser des mers du Sud ces intrus dont le secours n'était plus nécessaire.

Ils s'opposent à la contrebande.

Cependant l'Espagne, à la fin de la guerre terminée par le traité d'Utrecht, avait été en vain délivrée d'un des obstacles qui gênaient son commerce ; elle en éprouvait encore un autre qui ne lui paraissait guère moins dangereux. Philippe V, pour engager la reine Anne à conclure une paix également desirée par la France et par l'Espagne, accorda à la Grande-Bretagne non-seulement l'*assiento*, ou le droit de porter des nègres aux colonies espagnoles, droit dont la France avait précédemment joui ; il lui donna encore le privilége plus extraordinaire d'envoyer tous les ans à la foire de Porto-Bello un vaisseau de cinq cents tonneaux chargé de marchandises d'Europe. En conséquence, des commissionnaires anglais s'établirent à Carthagène, à Panama, à la Vera-Cruz, à Buénos-Ayres, et dans d'autres établissements espagnols. Le voile dont l'Espagne avait couvert jusque là la situation et les affaires de ses colonies fut levé. Les agents d'une nation rivale, admis dans les principales villes de commerce, ne manquèrent pas de moyens de s'instruire de la position intérieure de ses provinces, d'observer leurs besoins constants ou accidentels,

Particulièrement à celle de la compagnie anglaise de l'Assiento.

(1) *Voyage de* Frezier, 256. B. Ulloa, *Rétabliss. II*, 104, *etc.* Alcedo y Herrera. *Aviso, etc.*, 236.

et de connaître quelle était l'espèce de marchandises dont l'importation serait la plus avantageuse. Bientôt, sur ces informations authentiques et promptes, les négociants de la Jamaïque et des autres colonies anglaises, en liaisons de commerce avec le continent espagnol, furent en état d'assortir et de proportionner exactement leurs cargaisons aux besoins du marché; de manière que le commerce de contrebande devint plus facile et plus étendu qu'il ne l'avait jamais été. Ce n'était cependant pas encore là la conséquence de l'*assiento* la plus fatale au commerce de l'Espagne. Les agents de la compagnie anglaise de la mer du Sud, à l'abri de l'importation qu'elle était autorisée à faire par le vaisseau qu'elle envoyait tous les ans à Porto-Bello, répandaient leurs marchandises dans le continent espagnol sans limites et sans obstacles. Au lieu d'un vaisseau de cinq cents tonneaux, tel qu'il était stipulé par le traité, ils en employaient un de plus de neuf cents, et celui-ci était accompagné de deux ou trois bâtiments plus petits, qui, amarrés dans quelque crique voisine, fournissaient clandestinement de nouvelles marchandises pour remplacer celles qui étaient vendues. Les inspecteurs de la foire et les officiers de la douane, gagnés par des présents considérables, facilitaient la fraude [1]. Ainsi, d'un côté les opérations de la compagnie, de l'autre

(1) Voyez la note 40.

l'activité des interlopes particuliers, faisaient passer presque tout le commerce de l'Amérique espagnole dans des mains étrangères. Le commerce immense des galions, dont l'Espagne [illegible]ère et qu'envialent les autres nations, s'an[illegible]lotte elle-même, réduite de quinze mil[illegible] mille tonneaux [1], ne servait presque plus qu'à apporter en Europe les revenus du roi, formés du quint des mines. 1737

L'Espagne, frappée de ces usurpations et vivement touchée de leurs pernicieux effets, ne pouvait manquer de faire quelques efforts pour les réprimer. Son premier expédient fut de porter, sous le nom de *Gardes-Côtes*, des vaisseaux armés sur les côtes des provinces les plus fréquemment visitées par les interlopes. Comme l'intérêt particulier et le devoir contribuaient à rendre les officiers de ces vaisseaux actifs et vigilants, les progrès du commerce de contrebande diminuèrent; cependant il était impossible d'établir un nombre de croisières suffisant pour garder une étendue de côte si considérable et si accessible du côté de la mer. La perte d'une communication qui s'était établie avec tant de facilité que les négociants des colonies anglaises s'étaient pour ainsi dire accoutumés à la regarder comme une branche de commerce avouée et légitime, excita des réclamations et des plaintes, qui, justifiées ensuite et devenues en quelque sorte in-

Gardes-côtes employés à cet effet.

(1) Alcedo y Herrera, *p.* 359. Campomanes, I, 436.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

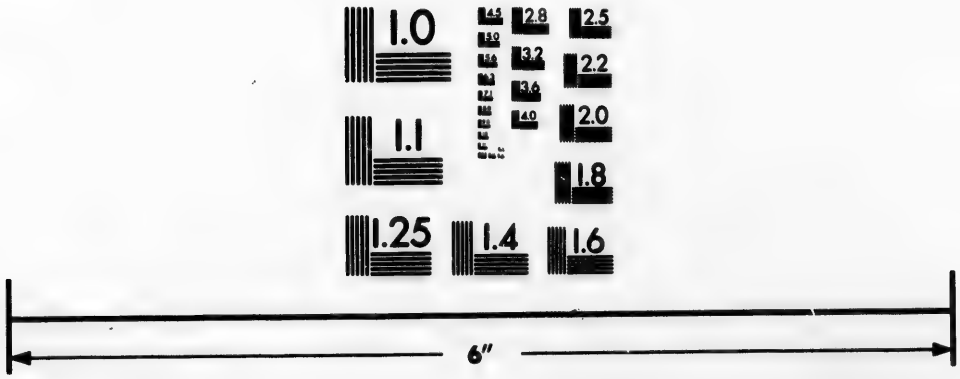

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8
1.1
1.0

téressantes par des actes de violence inexcusables de la part des capitaines des gardes-côtes espagnols, engagèrent l'Angleterre dans une guerre avec l'Espagne, au moyen de laquelle cette dernière puissance se débarrassa enfin de l'*assiento*, et demeura libre de régler le commerce de ses colonies, sans être gênée par aucun engagement avec une puissance étrangère [1].

L'usage des vaisseaux de registre est introduit.

Les Espagnols avaient découvert toute l'étendue de la consommation des marchandises d'Europe dans leurs colonies, par la grandeur même du commerce interlope que les Anglais y faisaient; dès lors persuadés qu'il leur était avantageux de proportionner leurs importations aux demandes des différentes provinces, ils conçurent la nécessité d'approvisionner leurs colonies d'une autre manière que celle qu'ils avaient employée jusque là et qui consistait à n'y envoyer d'Europe qu'à des époques fixes et périodiques. On avait reconnu que non-seulement cet ancien mode de communication était incertain par les délais que divers accidents apportaient quelquefois au départ des galions et de la flotte, et souvent par les obstacles qu'y opposaient les guerres allumées en Europe, mais qu'il n'était pas même propre à subvenir, régulièrement et dans les temps convenables, aux besoins de l'Amérique. Souvent les marchandises d'Europe étaient d'une rareté exces-

(1) Voyez la note 41.

sive dans les établissements espagnols; le prix en devenait énorme; l'œil vigilant et attentif du marchand ne manquait pas d'observer cette occasion favorable; les interlopes y portaient d'amples cargaisons des îles anglaises, françaises et hollandaises; et lorsque les galions arrivaient enfin, la contrebande avait tellement rempli les marchés, qu'on n'avait plus besoin des marchandises qui formaient leurs cargaisons. Pour remédier à cet inconvénient, l'Espagne permit qu'une partie considérable du commerce de l'Amérique fût faite par des *vaisseaux de registre*. Ces vaisseaux sont expédiés par des marchands de Séville ou de Cadix, dans l'intervalle des saisons fixées pour le départ des galions et de la flotte; il leur faut une permission du conseil des Indes qui s'achète chèrement. Ils sont destinés pour les ports où l'on prévoit que les besoins doivent être plus pressants. Par ce moyen, le marché d'Amérique a été si régulièrement alimenté de marchandises nouvelles, que l'interlope ne fut plus attiré par le même espoir de gains successifs, et que les habitants des colonies ne furent plus excités par les mêmes besoins à courir les chances hasardeuses d'un commerce de contrebande.

Les galions sont supprimés.

A mesure que l'expérience développait les avantages de cette manière de commerce, le nombre des vaisseaux de registre augmentait, et enfin les galions, après avoir été employés pendant plus de

deux siècles, furent définitivement supprimés en 1748. Depuis cette époque, tout le commerce du Chili et du Pérou s'est fait par des vaisseaux particuliers expédiés de temps en temps, selon que les circonstances l'exigent, et lorsque les négociants prévoient la promptitude et la facilité du débit. Ils doublent le cap Horn, et portent directement dans les ports de la mer du Sud les productions du sol et des manufactures d'Europe, que les peuples de ces contrées étaient obligés d'aller précédemment chercher à Porto-Bello ou à Panama. Ces villes, privées de ce commerce auquel elles devaient leur existence, déchoiront insensiblement comme on l'a déjà observé. Ce désavantage, quel qu'il soit, est plus que compensé par la régularité et l'abondance avec lesquelles tout le continent de l'Amérique méridionale est aujourd'hui pourvu des marchandises d'Europe; ce qui doit contribuer sensiblement à la prospérité de ses colonies. Mais comme tous les vaisseaux de registre destinés pour la mer du Sud sont toujours obligés de partir du port de Cadix et d'y revenir[1], cette branche de commerce de l'Amérique, même sous sa forme nouvelle et perfectionnée, demeure soumise aux entraves d'une espèce de monopole, dont elle éprouve encore toutes les suites funestes que nous avons déjà décrites.

(1) Campomanes, I, 434, 440.

Projets pour ranimer le commerce.

L'Espagne ne s'est pas bornée à régler son commerce avec ses colonies les plus florissantes : elle a cherché aussi à ranimer celui de quelques-uns de ses établissements où il était ou négligé ou déchu. Parmi les nouveaux goûts et les nouveaux besoins que leur communication avec les habitants des provinces conquises en Amérique a fait naître chez les peuples de l'Europe, celui du chocolat est un des plus universellement répandus. Les Espagnols apprirent les premiers des Mexicains l'usage de ce breuvage fait avec la noix ou amande du cacaoyer réduite en pâte, et mélangé de divers ingrédients ; il leur parut, ainsi qu'aux autres nations de l'Europe, si agréable au goût, si nourrissant et si sain, qu'il est devenu un objet de commerce très important. Le cacaoyer croît sans culture dans plusieurs parties de la zone torride; mais les noix de la meilleure qualité, après celles de Guatimala, dans la mer du Sud, croissent dans les riches plaines de Caraccas, l'une des provinces de la Terre-Ferme. Cette supériorité reconnue du cacao de Caraccas, et la communication de cette province avec la mer Atlantique, qui en facilite le transport en Europe, y ont perfectionné et étendu la culture de ce fruit plus qu'en aucun autre endroit de l'Amérique. Mais la Hollande, par le voisinage de ses établissements dans les petites îles de Curaçao et de Buen-Ayre à la côte de Caraccas, s'était emparée par degrés

de la plus grande partie du commerce du cacao. Le trafic de cette marchandise avec la métropole était presque entièrement tombé, et telle était la négligence des Espagnols ou le vice de leurs arrangements commerciaux, qu'ils étaient obligés d'acheter des étrangers, à un prix exorbitant, cette production de leurs propres colonies. Pour remédier à un abus honteux tout à la fois et ruineux pour ses sujets, Philippe V accorda en 1728, à un corps de marchands, le droit exclusif de faire le commerce de Caraccas et de Cumana, à condition d'équiper à leurs frais un nombre suffisant de vaisseaux pour purger la côte d'interlopes. Cette société, connue également sous le nom de compagnie de Guipuscoa, de la province d'Espagne où elle est établie, ou sous celui de Caraccas, du district de l'Amérique qui lui était cédé par son privilége, a conduit son commerce avec tant de vigueur et de succès que l'Espagne a recouvré une branche importante de commerce dont elle s'était laissé dépouiller, et qu'elle est aujourd'hui pourvue abondamment, et à un prix modéré, d'un objet considérable de consommation. Cet établissement a procuré de grands avantages à la métropole et à la colonie de Caraccas; en effet, quoique au premier aspect cette compagnie paraisse établir un monopole plus propre à retarder qu'à accélérer les efforts et les progrès de l'industrie, elle est soumise à plu-

Etablissement de la compagnie de Caraccas.

sieurs réglements salutaires, sagement prévus, et propres à la contenir dans ses opérations et à prévenir les mauvais effets qu'elle pourrait avoir. Les planteurs de Caraccas ne dépendent pas entièrement de la compagnie, ni pour l'importation des marchandises d'Europe, ni pour la vente de leurs propres productions. Les habitants des Canaries ont le privilége d'y envoyer tous les ans un vaisseau de registre d'une charge considérable; et Vera-Cruz, dans la Nouvelle-Espagne, peut faire librement le commerce de tous les ports compris dans la charte de la compagnie. En conséquence, la concurrence y est telle, que, soit pour ce que les colonies vendent, soit pour ce qu'elles achètent, tout paraît être porté à son taux naturel. La compagnie ne peut ni augmenter l'un, ni diminuer l'autre à son gré; aussi, depuis qu'elle est établie, les progrès de la culture, de la population et des capitaux de la province de Caraccas, ont été très considérables[1].

Les idées sur le commerce s'agrandissent en Espagne.

Mais comme il est rare qu'une nation renonce à un système consacré par le temps, ou que le commerce quitte la route qu'une longue habitude lui a rendue familière, Philippe V, dans ses nouveaux réglements sur le commerce d'Amérique, eut une telle déférence pour l'ancienne maxime de l'Espagne, qui borne à un seul port toutes les importa-

(1) Voyez la note 42.

tions du Nouveau-Monde, qu'il obligea les vaisseaux de registre qui reviennent du Pérou, et ceux de la compagnie de Guipuscoa, à leur retour de Caraccas, à décharger à Cadix. Depuis son règne, des vues plus étendues se sont répandues en Espagne. L'esprit philosophique, que ce siècle a la gloire d'avoir vu passer des spéculations frivoles et abstraites à des recherches plus importantes pour l'homme, a porté son influence au-delà des Pyrénées. D'habiles écrivains, en examinant la politique ou le commerce des nations, ont rendu sensibles les erreurs et les vices du système de l'Espagne dans ces deux parties du gouvernement; ils ont relevé avec force les fautes des Espagnols, et les ont montrées aux autres nations comme des exemples effrayants des erreurs de la politique. Honteux des reproches de ces auteurs, ou convaincus par leurs arguments, instruits même par des écrivains éclairés de leur propre nation, les Espagnols paraissent enfin avoir reconnu l'influence destructive de ces maximes étroites qui, enchaînant le commerce dans ses opérations, ont si long-temps retardé ses progrès. C'est au monarque actuellement régnant (Charles III) que l'Espagne est redevable du premier réglement conforme à ces idées nouvelles.

Établissement de paquebots réguliers.

Tant que l'Espagne demeura rigoureusement attachée à ses anciennes maximes pour son commerce avec l'Amérique, elle craignait si fort d'ouvrir une

route à quelque commerce illicite dans ses colonies, qu'elle s'interdit à elle-même presque toute communication avec elles, excepté celle qu'elle entretenait par ses flottes annuelles. Il n'y avait aucun moyen de correspondance pour les affaires publiques ou particulières entre la métropole et ses établissements en Amérique. Faute de ce secours nécessaire, les opérations de l'état, ainsi que les négociations des particuliers, étaient languissantes ou mal dirigées, et l'Espagne recevait souvent des étrangers les premières nouvelles des événements les plus intéressants survenus dans ses propres colonies. Néanmoins, quelque sensible que fût ce défaut dans sa politique, quelque facile qu'en fût le remède, les monarques espagnols négligeaient de l'appliquer par une suite de leur soin jaloux à conserver un commerce exclusif. Enfin Charles III surmonta ces considérations, qui avaient retenu ses prédécesseurs, et établit, en 1764, des paquebots pour être expédiés tous les premiers jours de chaque mois de la Corogne à la Havane ou à Porto-Rico. Les lettres passent de là sur des bâtiments légers à la Vera-Cruz et à Porto-Bello, et ensuite elles circulent, par la poste, dans les royaumes de Terre-Ferme, de Grenade, du Pérou et de la Nouvelle-Espagne. D'autres paquebots font voile aussi régulièrement une fois tous les deux mois à Rio de la Plata, pour la commodité des provinces qui sont

à l'est des Andes. C'est ainsi qu'on est parvenu à établir une correspondance sûre et prompte à travers toutes les vastes possessions de l'Espagne, correspondance également avantageuse à l'intérêt de la politique et au commerce du royaume [1]. A ce nouvel arrangement s'est joint d'abord un nouveau moyen d'étendre le commerce. Chacun des paquebots, qui sont des bâtiments d'une charge assez considérable, peut faire une demi-cargaison des marchandises du cru de l'Espagne les plus recherchées dans les ports pour lesquels il est destiné, et en retour il lui est permis d'apporter à la Corogne une égale quantité de productions de l'Amérique [2]. On peut regarder ces établissements comme le premier adoucissement à ces lois rigides qui bornaient à un seul port le commerce du Nouveau-Monde, et le premier pas vers l'admission du reste du royaume au partage de ce commerce.

Liberté du commerce accordée à différentes provinces.

Il fut bientôt suivi d'un autre plus décisif. Charles III ouvrit en 1765, à tous ses sujets en Espagne, le commerce des îles du Vent, Cuba, Saint-Domingue, Porto-Rico, la Marguerite et la Trinité. Il leur permit de faire voile de certains ports pour les lieux spécifiés dans l'édit, dans telle saison et avec telle cargaison qu'ils jugeraient à propos, sans autre formalité qu'un simple acquit

(1) Pons, *Viag. de Espana, VI*, Prol., *p.* 15.
(2) *Append. II, à la Educ. pop. p.* 31.

de la douane du lieu d'ou ils partiraient. Il les déchargea de cette foule de droits onéreux établis sur les marchandises exportées en Amérique, en y substituant un droit modéré de six pour cent sur les marchandises portées d'Espagne; il leur laissa le choix du port où ils croiraient à leur retour trouver la vente la plus avantageuse, pour y décharger leur cargaison en payant les droits ordinaires. Cet ample privilége, qui renversa enfin toutes les barrières dont la politique jalouse de l'Espagne s'était efforcée pendant deux siècles et demi d'environner son commerce avec le Nouveau-Monde, fut bientôt après étendu à la Louisiane et aux provinces de Yucatan et de Campêche [1].

Ses heureux effets.

La sagesse de cette innovation, qu'on peut regarder comme le plus noble effort de la législation espagnole, s'est manifestée par ses effets. Avant l'édit en faveur de la liberté du commerce, l'Espagne tirait à peine quelque bénéfice de ses colonies négligées, de l'Espagnola, Saint-Domingue, Porto-Rico, la Marguerite et la Trinité. Son commerce avec Cuba était peu de chose, et celui de Yucatan et de Campêche était presque entièrement envahi par les interlopes. Mais, dès qu'une liberté générale de commerce fut accordée, celui de ces provinces se ranima, et il s'est accru avec une rapidité dont il y a peu d'exemples dans l'histoire des nations. En moins de

(1) *Append. II, à la Educ. pop.* 37, 54-91.

dix ans le commerce de Cuba s'est plus que triplé. Dans les établissements même où il fallait les plus grands efforts pour réveiller l'industrie languissante, le commerce a doublé. On compte que le nombre des vaisseaux employés dans le commerce libre est déjà si considérable, que leur charge excède celle des galions et de la flotte dans l'époque la plus heureuse de leur commerce. Les avantages de cette disposition ne sont pas concentrés entre les mains de quelques marchands établis dans un port privilégié; ils se répandent dans toutes les provinces du royaume, et ce nouveau débouché pour les productions encouragera inévitablement l'industrie des cultivateurs et des artisans. Le royaume ne gagne pas seulement sur ses exportations; il profite également sur ce qu'il reçoit en retour, et il a la perspective d'être bientôt en état de se fournir lui-même plusieurs articles d'une vaste consommation, pour lesquels il dépendait auparavant des étrangers. La consommation du sucre est peut-être aussi considérable en Espagne, eu égard au nombre de ses habitants, qu'en aucun royaume de l'Europe. Cependant, quoique maîtresse des contrées du Nouveau-Monde dont le climat et le sol conviennent le mieux à la canne à sucre; quoique la culture de cette plante précieuse eût été autrefois considérable dans le royaume de Grenade; telle a été la suite funeste de ses institutions en Amérique, et le

poids des taxes mises en Europe sur cette denrée, que l'Espagne a presque entièrement perdu cette branche d'industrie qui a enrichi d'autres nations. Les Espagnols étaient obligés d'acheter des étrangers cette marchandise devenue un objet de première nécessité en Europe, et ils avaient le désagrément de se voir tous les ans dépouillés de sommes immenses pour ce seul article [1]. Mais si l'esprit national, ranimé par la liberté du commerce, persévère dans ses efforts avec la même vigueur, la culture du sucre à Cuba et à Porto-Rico peut augmenter au point d'être en peu d'années proportionnée aux besoins du royaume.

Liberté du commerce entre les colonies.

L'Espagne, instruite par l'expérience de tout ce qu'elle gagnait en se relâchant de la rigueur des anciennes lois relatives au commerce de la métropole avec ses colonies, crut devoir ouvrir entre elles une communication libre. Par une suite des maximes jalouses de l'ancien système, toute correspondance entre les différentes provinces situées dans les mers du Sud était défendue sous les peines les plus sévères. Quoique chacune d'elles eût des productions particulières dont l'échange réciproque eût ajouté à leurs jouissances mutuelles, et peut-être facilité les progrès de leur industrie, le conseil des Indes désirait si fort qu'elles ne pourvussent à leurs besoins que par le moyen des flottes

(1) Ustariz, *cap.* 94.

annuelles de l'Europe, que, pour être en sûreté sur ce point, il interdit par des lois cruelles et tyranniques aux Espagnols du Pérou, de la Nouvelle-Espagne, de Guatimala et du nouveau royaume de Grenade, une correspondance entre eux qui tendait manifestement à leur prospérité mutuelle. De toute cette foule de prohibitions imaginées en Espagne pour assurer le commerce exclusif de ses établissements d'Amérique, il n'y en a peut-être aucune de plus injuste, aucune qui paraisse avoir été plus vivement sentie ou qui ait produit des effets plus funestes. Cette mesure tyrannique, dont l'origine remonte aux premiers établissements des Espagnols en Amérique, a cessé enfin. Charles III a publié, en 1774, un édit, par lequel il accorde aux quatre grandes provinces dont je viens de parler le privilége de commercer librement entre elles [1]. On ne peut encore apprécier par l'expérience quels seront les effets de cette communication ouverte entre des contrées destinées par leur situation à un commerce réciproque; mais ces effets ne peuvent manquer d'être très salutaires. Les motifs de cette concession ne sont pas moins louables que le principe sur lequel elle est fondée est juste. Ils font connaître les progrès qu'a faits en Espagne l'esprit public, bien supérieur aujourd'hui à ces préjugés

(1) *Real cedula, manuscrit entre les mains de l'auteur.* Pons, *Viag. de Espana, VI, prologo, p.* 2. Voyez la note 43.

et à ces misérables maximes sur lesquelles furent d'abord fondés son système de commerce et l'administration de ses colonies.

Nouveaux réglements relatifs à l'administration des colonies.

En même temps que l'Espagne s'est appliquée à introduire dans le système de son commerce en Amérique des réglements dirigés par des vues de politique plus grandes et plus justes, elle n'a pas négligé l'administration intérieure de ses colonies. Il n'y avait que trop d'objets à réformer ou à perfectionner, et don Joseph Galvez, actuellement chargé en Espagne du département des affaires de l'Inde [1], a eu toutes les facilités non-seulement d'observer les vices et les abus de l'administration politique des colonies, mais encore d'en découvrir les sources. Après avoir été employé sept ans dans le Nouveau-Monde, chargé d'une commission extraordinaire, et avec les pouvoirs les plus étendus comme inspecteur général de la Nouvelle-Espagne; après avoir parcouru en personne les provinces éloignées de Cinaloa, de Sonora et de Californie; après y avoir fait plusieurs changements importants dans le gouvernement et dans la finance, il commença son ministère par une réforme générale des tribunaux de justice en Amérique. Par une suite des progrès de la population et de la richesse des colonies, les cours d'audience étaient tellement surchargées d'affaires, que le nombre des juges dont elles étaient

Réforme des cours de justice.

(1) Voyez la note 44.

originairement composées lui parut très disproportionné à l'étendue des fonctions et des devoirs de leurs charges, et leurs salaires fort inférieurs à la dignité de leur état. Pour remédier à ces deux inconvénients, il obtint un édit du roi portant établissement d'un nombre supplémentaire de juges dans chaque cour d'audience, avec des pouvoirs plus amples et des appointements plus considérables [1].

Nouvelle distribution des gouvernements.

L'Espagne doit encore à cet habile ministre une nouvelle distribution des gouvernements dans ses provinces d'Amérique. Malgré l'établissement d'une troisième vice-royauté dans le royaume de Grenade, telle est l'étendue des domaines d'Espagne dans le Nouveau-Monde, que plusieurs des provinces sujettes à la juridiction de chacun des vice-rois étaient si éloignées de leur résidence, que ni leurs soins, ni leur autorité ne pouvaient y atteindre. Quelques-unes des provinces soumises au vice-roi de la Nouvelle-Espagne sont à plus de deux mille milles de Mexico. Il y a des contrées dans le ressort du vice-roi du Pérou qui sont encore à une plus grande distance de Lima. A peine peut-on dire que les peuples de ces districts éloignés tirent quelque avantage du gouvernement civil. Souvent opprimés par des ministres subalternes, ils aiment mieux souffrir en silence que de s'exposer aux embarras et aux frais énormes d'un voyage à des capitales éloignées, d'où

(1) Gazeta de Madrid, 19 mars 1776.

ils peuvent attendre seulement quelque justice. Pour apporter quelque remède à ce mal, on a érigé une quatrième vice-royauté, dont la juridiction s'étend sur les provinces de Rio de la Plata, Buénos-Ayres, Paraguay, Tucuman, Potosi, Santa-Cruz de la Sierra, Charcas, et sur les villes de Mendoza et de San-Juan. Il résulte deux avantages de cette sage disposition. On remédie aux maux causés par la situation éloignée de ces provinces, depuis long-temps sentis, depuis long-temps l'objet de plaintes infructueuses. Les contrées les plus éloignées de Lima sont distraites de la vice-royauté du Pérou, et réunies sous un gouverneur, dont la résidence établie à Buénos-Ayres sera plus accessible. Le commerce de contrebande avec les Portugais, devenu assez considérable pour intercepter entièrement l'exportation des marchandises d'Espagne dans ces colonies méridionales, pourra être plus efficacement et plus facilement réprimé, lorsque le suprême magistrat, placé à portée des lieux où il se fait, en verra de ses propres yeux les progrès et les effets. Don Pedro Cévallos, qui a été élevé à cette nouvelle dignité, avec des appointements égaux à ceux des autres vice-rois, connaît parfaitement l'état et les intérêts des contrées qui lui sont confiées, et où il a servi long-temps, et avec distinction.

Nouvelle vice-royauté sur le Rio de la Plata; août 1776.

Au moyen de ce démembrement et de celui qui

a eu lieu lors de l'érection de la vice-royauté du nouveau royaume de Grenade, les deux tiers à peu près du territoire originairement soumis aux vice-rois du Pérou, sont distraits maintenant de leur juridiction.

Nouveau gouvernement dans les provinces de Sonora, etc.

On a aussi circonscrit avec non moins de sagesse et de discernement les limites de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. On a formé un gouvernement séparé de quatre de ses provinces les plus éloignées, Sonora, Cinaloa, la Californie et la Nouvelle-Navarre. Le chevalier de Croix, à qui le gouvernement en est confié, n'a ni le titre, ni les appointements de vice-roi; mais sa juridiction et son autorité sont l'une et l'autre indépendantes de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. L'établissement de ce dernier gouvernement semble avoir eu pour cause, non-seulement la distance qui sépare ces provinces de Mexico, mais encore les dernières découvertes qui y ont été faites, et dont j'ai déjà parlé[1]. Des contrées qui renferment autant de richesses, et qui deviendront probablement d'une grande importance, exigeaient l'inspection immédiate d'un gouverneur à qui elles fussent spécialement confiées. Comme par toutes les considérations de devoir, d'intérêt et d'amour-propre, ces nouveaux gouverneurs doivent encourager tout ce qui tendra à faire régner l'opulence et le bonheur dans toutes les pro-

(1) Tome III, liv. VII, p. 342.

vinces dont ils sont chargés, les heureux effets de cette nouvelle combinaison doivent être très sensibles. Plusieurs districts de l'Amérique, faibles et languissants, comme le sont ordinairement les provinces placées aux extrémités d'un empire trop vaste, reprendront de la vigueur et de l'activité dès qu'ils seront à la portée du pouvoir, et en état de se ressentir de son influence encourageante.

Tentatives pour réformer l'administration intérieure.

Tels ont été les progrès des réglements de la maison de Bourbon, depuis qu'elle est parvenue au trône d'Espagne. C'est ainsi que ses vues se sont progressivement étendues relativement au commerce et au gouvernement des colonies américaines. Son attention ne s'est pas bornée aux parties les plus éloignées de son empire; elle n'a pas négligé ce qui était encore plus important, la réforme des erreurs et des vices de l'administration intérieure en Europe. Instruite des causes auxquelles on devait attribuer la décadence de l'ancienne prospérité de l'Espagne, elle s'est particulièrement appliquée à ranimer l'esprit d'industrie parmi ses sujets, à mettre les manufactures en état, soit par leur étendue, soit par leur perfection, de subvenir de leur propre fonds aux besoins de l'Amérique, afin d'exclure les étrangers d'un commerce dont ils s'étaient rendus maîtres au préjudice du royaume. Elle s'est efforcée de parvenir à ce but par différents édits publiés depuis la paix d'Utrecht. Elle a accordé des

primes pour l'encouragement de quelques branches d'industrie; elle a diminué les droits sur d'autres; elle a prohibé ou chargé d'impôts les articles des manufactures étrangères qui pouvaient entrer en concurrence avec celles de ses sujets; elle a institué des sociétés pour la perfection du commerce et de l'agriculture; elle a répandu des colonies de cultivateurs sur quelques parties de l'Espagne en friche, et divisé entre eux de vastes portions de terre; en un mot, elle a eu recours à tous les moyens que peuvent suggérer d'un côté la prudence et la sagesse, et de l'autre la jalousie, pour ranimer l'industrie dans ses états, et mettre obstacle à celle des autres nations. Il n'est pas de mon ressort d'entrer dans les détails de ce nouveau plan, ni d'en discuter les avantages et les inconvénients. C'est l'effort le plus difficile de la législation, c'est l'entreprise la plus douteuse de la politique, que de tenter de ranimer l'esprit d'industrie lorsqu'il est déchu, ou de l'introduire lorsqu'il n'existe pas. Les nations déjà en possession d'un commerce étendu entrent en concurrence avec tant d'avantage, soit par les grands capitaux de leurs négociants, soit par l'adresse de leurs manufacturiers, soit enfin par l'habileté que leur donne l'habitude des affaires, que l'état qui tend à la rivalité ou à la supériorité doit s'attendre à beaucoup de difficultés et se résoudre à des progrès très lents. Si l'on compare les pro-

ductions de l'industrie espagnole actuelle à celles qu'on a vues sous les derniers rois de la maison d'Autriche, les progrès de l'Espagne paraîtront considérables, et suffiront pour alarmer la jalousie et exciter les efforts des nations aujourd'hui en possession du commerce lucratif que les Espagnols cherchent à leur enlever. Une circonstance surtout doit contribuer à fixer l'attention des autres puissances de l'Europe sur ces opérations de l'Espagne, c'est qu'elles ne sont pas seulement le fruit de la sagesse de la cour et de ses ministres; l'esprit national semble seconder la prévoyance du monarque et en augmenter les effets. Les idées de la nation se sont agrandies, non-seulement sur le commerce, mais encore sur l'administration intérieure. Tous les auteurs espagnols récents reconnaissent dans ces deux branches du gouvernement les vices que leurs ancêtres n'ont pas avoués par orgueil, ou n'ont pas aperçus par ignorance, et ils proposent les remèdes à appliquer[1]. Mais, après tout ce que les Espagnols ont fait, il leur reste encore beaucoup à faire. Avant que l'industrie et les manufactures recouvrent une certaine activité, il faut abolir beaucoup de mauvaises institutions, beaucoup d'abus que le temps et l'habitude ont profondément enracinés, et, pour ainsi dire, incorporés avec le système d'administration et de finance.

(1) Voyez la note 45.

Commerce de contrebande.

Les réglements du commerce de l'Espagne avec ses colonies sont trop rigoureux encore et trop systématiques pour avoir une parfaite exécution. La législation, en chargeant le commerce d'impôts trop onéreux, ou en le gênant par des restrictions trop sévères, manque son but; et dans la réalité elle ne fait que multiplier les appâts offerts à la contravention, et donner au commerce frauduleux l'encouragement d'un gain plus considérable. Les Espagnols, soit en Europe, soit en Amérique, circonscrits dans le commerce qu'ils font entre eux par la jalousie du gouvernement, ou opprimés par ses exactions, sont continuellement occupés à trouver les moyens d'éluder les édits; la sagacité et l'activité de l'intérêt leur en inspirent sans cesse de nouveaux et d'efficaces que la prudence du gouvernement ne peut prévoir et que toute sa puissance ne peut prévenir. Cet esprit d'opposition aux lois pénètre dans toutes les branches du commerce de l'Espagne avec l'Amérique, et dans toutes les parties de l'administration. Les officiers même destinés à réprimer la contrebande sont les premiers à la favoriser; et les institutions consacrées à la dénoncer et à la punir sont les canaux par où elle passe. On suppose que les divers artifices employés pour frauder le roi le privent de plus de la moitié du revenu qu'il devrait tirer de l'Amérique[1]; et tant qu'il

(1) Solorz. *de Ind. Jure*, 2, *lib. V.*

y aura un si grand nombre de personnes intéressées à tenir ces artifices secrets, la connaissance n'en parviendra jamais jusqu'au trône. « Combien d'or-« donnances, dit Corita, combien d'instructions, « combien de lettres notre souverain n'envoie-t-il « pas pour corriger les abus, et combien on en fait « peu de cas! combien on en tire peu de fruit! Cette « vieille maxime me paraît juste : là où il y a beau-« coup de médecins et de remèdes, il n'y a pas de « santé ; là où il y a beaucoup de lois et de juges, il « n'y a pas de justice. Nous avons des vice-rois, des « présidents, des gouverneurs, des oydors, des cor-« régidors, des alcades et des milliers d'alguasils « de tous côtés, et malgré cela les abus continuent « de se multiplier [1]. » Le temps a augmenté les maux que cet écrivain déplorait déjà sous le règne de Philippe II. Un esprit de corruption a infecté toutes les colonies de l'Espagne en Amérique. Des hommes, placés à une distance considérable du centre de l'administration, avides de richesses, et d'autant plus impatients de les acquérir qu'elles sont un moyen de les tirer promptement des provinces éloignées et malsaines où ils se regardent comme exilés, attirés par des occasions séduisantes et irrésistibles, entraînés enfin par l'exemple de ceux qui les environnent, se relâchent insensiblement des sentiments de l'honneur et du devoir. Dans la vie privée, ils

(1) Manuscrit entre les mains de l'auteur.

se livrent à la plus grande dissolution; tandis que dans leur conduite publique ils oublient ce qu'ils doivent à leur souverain et à leur patrie.

Commerce entre la Nouvelle-Espagne et les Philippines.

Avant de finir ce tableau du commerce de l'Espagne en Amérique, il me reste à parler d'une de ses branches, qui, quoique détachée, est de quelque importance. Philippe II, dès le commencement de son règne, forma le projet d'établir une colonie dans les îles Philippines, qu'on avait négligées depuis leur découverte; et il y envoya un armement de la Nouvelle-Espagne[1]. On choisit Manille, dans l'île de Luçon, pour la capitale de cet établissement. Il s'établit de là une correspondance de commerce active avec les Chinois, et ce peuple industrieux, attiré par l'espoir du gain, vint en foule peupler les Philippines sous la protection de l'Espagne. Ils apportèrent dans la colonie une si grande quantité de toutes les espèces de productions du sol et des manufactures de l'orient, qu'elle fut en état d'ouvrir un commerce avec l'Amérique, par une navigation d'une terre à une autre terre, la plus étendue qui se fasse sur le globe. Dans l'enfance de ce commerce, il se faisait par Callao sur la côte du Pérou; mais l'expérience ayant fait apercevoir plusieurs inconvénients à suivre cette route, l'entrepôt de ce commerce entre l'orient et l'occident fut transporté de Callao à Acapulco, sur la côte de la Nouvelle-Espagne.

1564

(1) Torquemada, I, *lib. V, cap.* 14.

Après avoir subi plusieurs changements, il a reçu enfin une forme régulière. Tous les ans il part d'Acapulco un ou deux vaisseaux qui peuvent porter jusqu'à cinq cent mille pesos d'argent[1], mais qui ont rarement à bord d'autres objets de quelque valeur. Ils rapportent en échange des épices, des drogues, des porcelaines de la Chine et du Japon, des toiles de coton et d'autres toiles des Indes, des mousselines, des soieries et tous les divers objets précieux que l'orient produit, et qu'il doit à l'excellence de son climat ou à l'industrie de ses habitants. Pendant quelque temps les négociants du Pérou furent admis à participer à ce commerce, et purent envoyer tous les ans un vaisseau à Acapulco, pour y attendre l'arrivée de ceux de Manille, et prendre une portion des marchandises qu'ils importaient. A la fin les Péruviens ont été exclus par les édits les plus rigoureux, et toutes les marchandises de l'orient sont réservées pour la consommation de la Nouvelle-Espagne.

Ce privilége procure aux habitants de cette contrée des avantages inconnus aux autres colonies espagnoles. Les objets manufacturés de l'orient sont non-seulement mieux appropriés à un climat chaud, et plus éclatants que ceux de l'Europe; ils ont encore l'avantage d'être moins chers; en même temps les profits qu'on y fait sont si considérables

(1) Recop. *lib. IX, cap.* 45, *l.* 6.

qu'ils enrichissent tous ceux qui les transportent de Manille ou qui les vendent dans la Nouvelle-Espagne. Comme l'intérêt de l'acheteur et du vendeur concourt en faveur de cette branche de commerce, il s'étend en dépit des réglements imaginés par une inquiète jalousie pour lui donner des bornes. Avec les marchandises dont les lois autorisent l'importation, il passe une immense quantité de celles de l'Inde dans les marchés de la Nouvelle-Espagne [1], et lorsque la flotte arrive à la Vera-Cruz, elle trouve souvent les besoins du peuple déjà satisfaits par des marchandises mieux assorties et à meilleur compte.

Dans les arrangements commerciaux de l'Espagne, il n'y a rien de plus inexplicable que la tolérance de ce commerce entre la Nouvelle-Espagne et les Philippines, rien qui répugne davantage à la maxime fondamentale de tenir les colonies dans une perpétuelle dépendance de la métropole, en prohibant toute espèce de moyen de commercer qui pourrait leur inspirer l'idée de suppléer à leurs besoins par une autre voie. Cette permission paraîtra encore plus extraordinaire si l'on considère que l'Espagne n'a point elle-même de commerce direct avec les Philippines, et qu'ainsi elle accorde à une de ses colonies en Amérique un privilége qu'elle refuse à ses sujets en Europe. Il est probable que

(1) Voyez la note 46.

les colons qui peuplèrent d'abord les Philippines, ayant été envoyés de la Nouvelle-Espagne, entreprirent ce commerce avec une contrée qu'ils regardaient en quelque sorte comme leur mère-patrie, avant que la cour de Madrid en connût les conséquences ou pût l'empêcher par des réglements. On a fait plusieurs remontrances contre ce commerce, comme préjudiciable à l'Espagne, en ce qu'il porte dans un autre canal une grande partie des richesses qui devraient circuler dans le royaume; en ce qu'il tend à nourrir dans les colonies un esprit d'indépendance, et à encourager des fraudes multipliées dont il est impossible de se garantir dans des opérations qui s'exécutent si loin de l'inspection du gouvernement. Mais, comme il faut toute la sagesse et toute la vigueur de la politique pour abolir une pratique appuyée de l'intérêt d'un grand nombre d'individus, autorisée et consacrée par le temps, le commerce entre Acapulco et Manille semble être toujours aussi actif qu'il l'ait jamais été, et peut être regardé comme la principale cause du luxe qui règne dans cette partie des domaines espagnols.

Revenu public de l'Amérique.

Malgré cette corruption générale des colonies, malgré toutes les diminutions qu'apportent au revenu des rois d'Espagne et le commerce interlope des étrangers, et les fraudes mêmes de leurs propres sujets, ils n'en tirent pas moins des sommes immenses de leurs domaines en Amérique. Elles

sont le produit de différentes impositions qu'on peut diviser en trois classes principales. La première renferme ce qu'on paie au roi, comme souverain ou seigneur suzerain du Nouveau-Monde. Tels sont les droits sur l'or et l'argent extraits des mines, et le tribut levé sur les Indiens; les Espagnols appellent le premier, *droit de seigneurie*, et le second, *droit de vassalité*. La seconde comprend cette foule de droits sur le commerce, qui le suivent et l'oppriment dans tous les canaux par où il passe, depuis les grandes entreprises du négociant en gros jusqu'au plus petit trafic du marchand en détail. La troisième est composée de ce qui revient au roi comme chef de l'Église et administrateur des fonds ecclésiastiques dans le Nouveau-Monde: en conséquence il reçoit les prémices, les annates et d'autres revenus attribués à l'Église et levés par la chambre apostolique en Europe; il jouit aussi du bénéfice de la vente de la bulle de la croisade. Cette bulle, publiée tous les deux ans, renferme une absolution pour les fautes passées, et, entre autres priviléges, la permission de faire gras pendant le carême et aux jours maigres. Les moines, employés à la distribution de cette bulle, exaltent sa vertu avec toute la ferveur de l'éloquence animée par l'intérêt; le peuple ignorant et crédule y croit aveuglément, et tout habitant, espagnol, créole ou métis, s'empresse d'acheter, au prix fixé par le gou-

vernement, une bulle qu'il croit essentielle à son salut [1].

Il est presque impossible de déterminer avec précision à quelle somme montent toutes ces différentes branches de revenu. L'étendue des domaines espagnols en Amérique, la jalousie du gouvernement qui les rend inaccessibles aux étrangers, le silence mystérieux que les Espagnols ont coutume d'observer sur tout ce qui regarde l'état intérieur de leurs colonies, tout cela concourt à jeter sur cette matière un voile qu'il n'est pas facile de lever [2]. Mais on vient de publier un détail, qui paraît aussi exact qu'il est curieux, du revenu royal dans la Nouvelle-Espagne; d'où l'on peut se former une idée de celui des autres provinces : selon ce détail, la couronne ne tire pas plus de vingt-deux millions cinq cent mille livres tournois de toutes les branches d'imposition dans la Nouvelle-Espagne, dont il faut déduire la moitié pour les frais de l'administration de la province [3]. Il est probable que le Pérou en rend autant; et, en supposant que les autres provinces de l'Amérique, y compris les îles, fournissent un tiers de cette valeur, nous ne nous écarterons pas trop de la vérité en concluant que le revenu net de l'Espagne levé en Amérique n'excède pas trente-sept millions cinq cent mille livres tournois (un million et demi sterling). Ce compte est

(1) Voyez la note 47. (2) Voyez la note 48.
(3) Voyez la note 49.

bien éloigné des sommes immenses auxquelles on a quelquefois porté ce revenu d'après des suppositions et des conjectures[1]. Il y a néanmoins en ceci une chose remarquable, c'est que l'Espagne et le Portugal sont les seules puissances en Europe qui tirent de leurs colonies un revenu direct[2]; de manière qu'elles supportent leur part des dépenses générales du gouvernement. Tout l'avantage qui revient aux autres nations de leurs possessions en Amérique, c'est de jouir exclusivement du commerce qui s'y fait; au lieu qu'indépendamment de cela, l'Espagne a su faire contribuer ses colonies à l'accroissement du pouvoir de l'état et au partage proportionnel des charges de la communauté, en retour de la protection qu'elle leur accorde.

Ce que je viens de présenter comme formant le revenu de l'Espagne en Amérique n'est que le produit des impositions, et cela est bien loin de composer tout ce qui revient au roi de ses domaines du Nouveau-Monde. Les droits onéreux établis sur les marchandises exportées d'Espagne en Amérique[3], et ceux que paient celles qui sont renvoyées en échange en Europe; la taxe sur les nègres esclaves dont l'Afrique fournit le Nouveau-Monde, et plusieurs autres petites branches de finance, versent dans le trésor des sommes considérables dont

(1) Voyez la note 50. (2) Voyez la note 51.
(3) Voyez la note 52.

il ne m'est pas possible de déterminer la valeur.

Dépense de l'administration.

Mais si le revenu que l'Espagne tire de l'Amérique est considérable, les dépenses de l'administration de ses colonies y sont proportionnées. Dans tous les départements, même dans ceux de police intérieure et de finance, l'Espagne a adopté un système plus compliqué, plus embarrassé de tribunaux et d'officiers qu'aucun état de l'Europe dont le souverain possède une puissance aussi étendue. Cet esprit de jalousie qu'elle porte dans l'administration de ses établissements en Amérique et ses efforts pour prévenir la fraude dans des provinces si éloignées de son inspection, l'ont engagée à multiplier les tribunaux et les agents de toute espèce avec une attention encore plus scrupuleuse. Dans un pays où les dépenses de nécessité sont considérables, les salaires de ceux qui sont employés pour le service de l'état doivent être proportionnés et charger le revenu d'un immense fardeau.

Le faste du gouvernement doit encore augmenter le poids des charges. Les vice-rois du Mexique, du Pérou et du nouveau royaume de Grenade, représentant la personne du souverain parmi des peuples amoureux de l'ostentation, traînent à leur suite toute la pompe des rois. Leur cour est composée sur le modèle de Madrid; ils ont des gardes à pied et à cheval, une maison dans les formes, un nombreux domestique, et toutes les marques du pouvoir,

à un degré de splendeur capable de faire oublier qu'ils ne jouissent après tout que d'une autorité précaire. La couronne fournit à toutes ces dépenses, nécessaires à l'ordre extérieur et constant du gouvernement; les vice-rois ont d'ailleurs des appointements particuliers proportionnés à la dignité et à l'élévation de leur place. Le salaire fixé par la loi est à la vérité très médiocre; celui du vice-roi du Pérou n'est que de trente mille ducats, et celui du vice-roi du Mexique, de vingt mille[1]. Il a été porté en dernier lieu jusqu'à quarante mille ducats.

Mais ces salaires ne constituent qu'une petite partie de leur revenu. L'exercice d'une autorité absolue dans toutes les parties du gouvernement, et le pouvoir de disposer de plusieurs charges lucratives, leur procurent une foule d'occasions d'accumuler des richesses. A ces émoluments, qu'on peut regarder comme approuvés et légitimes, ils ajoutent souvent des sommes immenses par des exactions qu'il n'est ni facile de découvrir, ni possible de réprimer dans des contrées si éloignées du siége du gouvernement. Un vice-roi, en se réservant exclusivement quelques branches de commerce, en s'intéressant dans d'autres, en favorisant les fraudes des marchands, peut se faire un revenu annuel dont on n'a pas d'idée en Europe[2]. J'ai appris d'un

(1) Recopil. *lib. III, tit.* 3, *cap.* 72.
(2) Voyez la note 53.

vice-roi avait tiré soixante mille pesos du seul article des présents ordinaires qu'on lui fait le jour de l'anniversaire de sa naissance, qui est toujours observé comme une grande fête. Selon un dicton espagnol, les revenus légitimes d'un vice-roi sont connus; ses profits réels dépendent des occasions et de sa conscience. En conséquence, les rois d'Espagne, comme je l'ai déjà observé, ne donnent la commission de vice-roi que pour peu d'années; mais cela même rend souvent ces officiers plus avides, et ils n'en travaillent qu'avec plus d'ardeur et d'adresse à profiter de tous les instants d'une autorité qu'ils savent devoir bientôt finir; et, quelque courte qu'en soit la durée, elle suffit ordinairement à réparer une fortune délabrée, ou à en créer une nouvelle. Mais, au milieu même d'une épreuve aussi forte pour la fragilité humaine, on a des exemples d'une vertu intacte. Le marquis de Croix quitta en 1772 la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne, après l'avoir exercée avec une intégrité généralement reconnue, et rapporta dans sa patrie, au lieu d'immenses richesses, l'admiration et les applaudissements d'un peuple reconnaissant, que son gouvernement avait rendu heureux.

FIN DU LIVRE HUITIÈME.

HISTOIRE
DE L'AMÉRIQUE.

LIVRE NEUVIÈME.

Les domaines de la Grande-Bretagne, en Amérique, égalent presque en étendue ceux de la couronne d'Espagne. Ses acquisitions ont été la récompense méritée du courage et des talents que les Anglais ont montrés dès leur début dans la carrière des découvertes, carrière qu'ils ont parcourue avec autant d'ardeur que de persévérance. Ils ont été la seconde nation de l'Europe qui se soit hasardée à visiter le Nouveau-Monde. Le compte rendu par Christophe Colomb de ces pays inconnus, et le succès de son entreprise, remplirent toute l'Europe d'étonnement et d'admiration; mais ils produisirent de plus en Angleterre un desir ardent de partager la gloire de l'Espagne, ainsi que les avantages que promettait à l'activité nationale le nouveau champ qui s'ouvrait. En négociant avec

Esprit de découverte réveillé chez les Anglais par celles de Christophe Colomb.

(1) Voyez la note 54.

Barthélemy Colomb, l'attention du gouvernement anglais s'était déjà portée vers des projets de découvertes. Henri VII, qui avait écouté les propositions de cet étranger plus favorablement qu'on n'eût peut-être pu s'y attendre de la part d'un prince circonspect et défiant, éloigné par habitude aussi bien que par caractère de tout projet nouveau et hasardeux, se laissa plus aisément aller à approuver un voyage du genre de celui de Christophe Colomb, entrepris par ses propres sujets après le retour heureux de ce navigateur.

Arrêté par leur ignorance dans l'art de la navigation.

Mais les Anglais qui formaient ce hardi dessein n'avaient pas à cette époque assez d'habileté dans l'art de la navigation pour l'exécuter avec succès. Égarée par l'ambition inconsidérée de ses monarques, la nation avait long-temps perdu les efforts de son génie et de son activité à tenter inutilement la conquête de la France. Lorsque cette ardeur mal conduite commença à s'amortir, les fatales querelles des maisons d'York et de Lancastre tournèrent les armes d'une moitié de la nation contre l'autre, et épuisèrent les forces de toutes deux. Dans le cours de deux siècles entiers, où l'industrie et le commerce faisaient des progrès dans le sud et le nord de l'Europe, les Anglais continuèrent de méconnaître à un tel point les avantages de leur situation, qu'à peine tournaient-ils quelques-unes de leurs pensées vers les objets et les moyens auxquels ils

doivent aujourd'hui leur richesse et leur puissance. Les vaisseaux italiens, espagnols et portugais, ainsi que ceux des villes anséatiques, visitaient les ports des parties de l'Europe les plus éloignées et entretenaient des relations actives avec les peuples qui les habitaient, lorsque les Anglais ne faisaient que se traîner, sur leurs propres côtes, dans de petites barques, pour porter les productions d'un comté à un autre comté. Leur commerce était absolument passif : ils recevaient du dehors tous les objets de leurs besoins que leur pays ne leur fournissait pas; et les objets de luxe leur étaient apportés par des vaisseaux étrangers. Le pavillon de Saint-Georges flottait rarement au-delà des mers étroites qui environnent notre île. Avant le commencement du quinzième siècle, rarement voyait-on un vaisseau anglais dans les ports d'Espagne ou de Portugal; et ce ne fut qu'un demi-siècle après que nos navigateurs osèrent se hasarder dans la Méditerranée.

Expédition partie de Bristol sous les ordres de Cabot.

Dans cette enfance de la navigation anglaise, Henri ne pouvait pas confier à ses propres sujets la conduite d'un armement destiné à découvrir des pays inconnus. Il en donna le commandement à Jean Cabotto, aventurier vénitien établi à Bristol, et lui fit délivrer une commission, l'autorisant, lui et ses trois fils, à naviguer sous le pavillon d'Angleterre vers l'est, le nord ou l'ouest, pour découvrir des contrées non occupées par aucune puissance chré-

tienne; en prendre possession en son nom, et y établir un commerce exclusif avec les habitants, sous la condition de payer à la couronne un cinquième des profits nets de chaque voyage. Cette commission est datée du 5 mars 1495, moins de deux ans après le retour de Christophe Colomb en Europe[1]; mais Cabot (c'est le nom qu'il prit en Angleterre, et sous lequel il est le plus connu) ne partit qu'environ deux ans après. Il s'embarqua à Bristol, avec son second fils Sébastien, à bord d'un vaisseau fourni par le roi, et fut accompagné de quatre petits bâtiments armés par les négociants de cette ville[2].

1497 Mai.

Cabot découvre Terre-Neuve et navigue le long des côtes de la Virginie.

Comme dans ce siècle les plus habiles navigateurs formés à l'école de Colomb, ou encouragés par son exemple, se laissaient guider par les idées de leur maître et de leur modèle dont ils admiraient les connaissances supérieures et l'expérience, Cabot avait adopté le système de ce grand homme sur la possibilité de trouver un passage nouveau et plus court aux Indes orientales, en naviguant à l'ouest. Une autre opinion de Colomb, sur les îles qu'il venait de découvrir, était universellement reçue; on

(1) Hackluyt, III, 4.

(2) Le cardinal Zurla (*Di Marco Polo e degli altri viaggiatori veneziani*) prétend que Jean et Sébastien Cabotto (Cabot) découvrirent Terre-Neuve et le continent du Nouveau-Monde avant Colomb et Vespuce, et qu'ils coloyèrent le Labrador jusqu'à la Floride. Les savants ne partagent pas en général cette opinion. (D. L. R.)

les croyait voisines du grand continent de l'Inde, et faisant partie des vastes contrées comprises sous ce nom générique. D'après cette idée, Cabot crut qu'en se dirigeant au nord-ouest il arriverait à l'Inde par un chemin plus court que celui qu'avait pris Christophe Colomb, et il espéra aborder ainsi à la côte du Cathay ou de la Chine, dont la fertilité et l'opulence avaient été extrêmement vantées par le voyageur Marco Polo. Après avoir navigué quelques semaines droit à l'ouest, et sans s'écarter presque du parallèle du port d'où il était parti, il découvrit une grande île qu'il appela *Prima-Vista*, et ses matelots *New-foundland*, terre nouvellement découverte[1]; et, quelques jours après, une petite île à laquelle il donna le nom de Saint-Jean. Il descendit dans l'une et dans l'autre, fit quelques observations sur leur sol et sur leurs productions, et en emmena trois habitants. En continuant sa course vers l'ouest, il rencontra bientôt le continent du nord de l'Amérique, et il en suivit la côte du cinquante-sixième degré de latitude au trente-huitième; c'est-à-dire, de la côte du Labrador à celle de la Virginie. Comme son principal objet était de découvrir quelque passage à l'ouest, il ne paraît pas que, dans cette longue navigation le long des côtes, il ait pris terre en aucun endroit, et il retourna en Angleterre sans avoir tenté ni établis-

24 Juin.

(1) Dont nous avons fait *Terre-Neuve*. (D. L. R.)

sement[1] ni conquête en aucune partie du nouveau continent.

Henri ne tire point d'avantages de la découverte de Cabot.

Si Henri eût voulu profiter des suites de la découverte de Cabot, et prendre possession des nouvelles terres que ce navigateur avait reconnues, le succès de cette première entreprise pouvait répondre à toutes les espérances qu'il avait pu en concevoir. Ses sujets étaient incontestablement les premiers Européens qui eussent visité cette partie du continent de l'Amérique, et ils avaient tous les droits de propriété, qu'une première découverte est censée donner. Des pays qui s'étendaient sur une si grande partie de la zone tempérée, offraient l'espérance de former des établissements avantageux sous un climat doux et sur un sol fertile. Mais, à son retour en Angleterre, Cabot y trouva l'état des affaires, ainsi que les dispositions du roi, peu favorables à l'exécution d'un plan qui demandait du loisir et de la tranquillité. Henri était engagé dans une guerre avec l'Écosse; et, après une grande insurrection de ses propres sujets dans l'ouest de l'Angleterre, son royaume n'était pas encore tranquille. Un ambassadeur de Ferdinand, roi d'Aragon, était alors à Londres. Henri attachait un grand prix à l'amitié de ce monarque, pour lequel il professait une grande admiration, peut-être à raison de la ressemblance du caractère des deux princes, et voulant fortifier

(1) Monson's Naval tracts. Dans la collection de Churchill, III, 211.

cette union par le mariage, qui eut lieu dans la suite, de son fils aîné avec la princesse Catherine, il évitait avec soin de donner aucun sujet de plainte à un prince jaloux à l'excès de tous ses droits, comme l'était Ferdinand. D'après la position géographique des îles et du continent découverts par Cabot, il était évident que ces terres se trouvaient comprises dans les limites de l'ample concession faite par la magnificence d'Alexandre VI à Ferdinand et Isabelle. Personne, dans ce siècle, n'eût osé mettre en question la validité d'un don fait par le souverain pontife, et Ferdinand n'était pas d'humeur à abandonner aucune des prétentions qu'il pouvait appuyer du plus faible titre. La soumission de Henri à l'autorité du pape, sa déférence pour un allié auquel il voulait plaire, et sa propre situation, semblent donc avoir concouru à lui faire abandonner des projets dans lesquels il s'était engagé avec quelque chaleur et quelques espérances. Il ne se fit plus, sous son règne, aucune entreprise de ce genre; et Sébastien Cabot, ne trouvant en Angleterre aucun encouragement à son activité et à ses talents, se mit au service de l'Espagne [1].

(1) On trouve cependant en Angleterre, vers le commencement du seizième siècle, des vestiges de quelques plans d'expédition pour découvrir de nouvelles contrées; mais, comme nous n'en avons d'autres renseignements que la patente accordée par le roi aux aventuriers, il est vraisemblable que ces projets étaient peu importants ou qu'ils avortèrent. Si quelque expédition avait été faite en conséquence de la pa-

Non plus que ses successeurs immédiats.

C'est là l'explication la plus vraisemblable du renoncement soudain de Henri à la poursuite d'une entreprise dont les premiers succès semblaient devoir l'encourager à la soutenir. La nature et les avantages du commerce étaient à cette époque si mal entendus en Angleterre, que, par un acte du parlement de l'an 1488, le prêt de l'argent à intérêt fut défendu sous des peines sévères [1], et, par une autre loi, le profit tiré du commerce en lettres de change fut condamné comme sentant l'usure [2]. On ne peut donc pas s'étonner qu'il ne se fît aucun effort pour étendre le commerce chez une nation qui en avait des idées si imparfaites et si peu libérales. Mais il est plus difficile d'imaginer quels obstacles empêchèrent ce plan de Henri VII d'être repris par son fils et son petit-fils, et d'expliquer comment, sous ces deux règnes, il ne s'est fait aucune tentative, soit pour reconnaître le continent du nord de l'Amérique, soit pour y former des établissements. Henri VIII fut souvent ennemi déclaré de l'Espagne; la valeur des acquisitions espagnoles, en Amérique, commençait à être assez bien

tente royale, elle n'aurait pas échappé à la diligence d'un compilateur aussi soigneux et aussi intelligent qu'Hackluyt. Henri, dans cette patente, interdit aux aventuriers tous les pays découverts par les sujets du roi de Portugal, et de tous les autres princes alliés de l'Angleterre. *Rhymer's Fœdera, vol. XIII, p.* 37.

(1) Troisième ann. de Henri VII, c. 5.

(2) *Ibid*, c. 6.

connue, pour exciter en lui le desir de mettre le pied dans ces riches contrées; et, pendant une grande partie de son règne, les défenses portées dans une bulle du pape ne l'auraient pas empêché d'empiéter sur le domaine espagnol; mais le règne de Henri ne fut pas favorable aux entreprises de ce genre. Pendant une suite d'années, la part active qu'il prit aux affaires du continent, et la chaleur avec laquelle il entra dans les querelles des deux puissants rivaux, François Ier et Charles V, donnèrent trop d'occupation à son activité et à celle de sa noblesse. Durant une autre période de son règne, sa querelle avec la cour de Rome tint toute la nation dans l'agitation et l'incertitude. Uniquement occupé de ces objets, ni le roi ni la noblesse n'avaient l'inclination ou le loisir de porter leur attention à de nouvelles entreprises, et, sans leur patronage ou leurs secours, la partie commerçante de la nation n'avait pas de moyens suffisants pour faire aucun effort considérable. Après l'avénement d'Édouard VI au trône, l'Angleterre ayant secoué le joug de l'église de Rome, ne reconnut plus, il est vrai, l'autorité qui, en partageant si insolemment le monde entre deux nations favorisées [1], avait prétendu circonscrire l'activité de toutes les autres dans des limites très étroites; mais pendant une minorité toujours faible, contrariée par des fac-

(1) Voyez la note 55.

tions, les circonstances n'étaient pas favorables à des projets dont le succès était douteux et l'utilité éloignée. Le caractère superstitieux de Marie, et son mariage avec Philippe, la disposaient à respecter la concession du Saint-Siége, qui donnait à un époux qu'elle aimait un droit exclusif sur tout le Nouveau-Monde; ainsi, par le concours singulier de diverses causes, soixante-un ans s'écoulèrent depuis la première découverte du nord de l'Amérique par les Anglais, pendant lesquels leurs souverains ne donnèrent que peu d'attention à ce grand pays destiné à être un jour annexé à leur couronne, et une des principales sources de leur richesse et de leur pouvoir.

Expédition au sud de l'Amérique, sous les ordres de Sébastien Cabot.

Mais, quoique le gouvernement ne favorisât pas durant ce long temps la navigation dirigée vers de nouvelles découvertes, l'art nautique, la science du commerce et l'esprit d'entreprise commencèrent à se répandre chez les Anglais. Pendant le règne de Henri VIII, le commerce s'ouvrit plusieurs routes nouvelles. Des particuliers entreprenants visitèrent des pays avec lesquels l'Angleterre n'avait eu jusque là aucune communication. Quelques marchands de Bristol, ayant armé deux vaisseaux pour le sud de l'Amérique, en donnèrent le commandement à Sébastien Cabot, qui avait quitté le service
1516 d'Espagne. Il visita les côtes du Brésil et toucha aux îles Espagnola et de Porto-Rico; et, quoique son

voyage ne paraisse pas avoir été lucratif pour les armateurs, il étendit la sphère de la navigation anglaise, et ajouta au fonds des connaissances nautiques de la nation [1]. Trompés dans leurs espérances de profit, les négociants ne se découragèrent pas par ce premier essai; ils envoyèrent successivement plusieurs vaisseaux de différents ports dans les mêmes parages, et semblent avoir établi dès lors, avec succès, un commerce interlope avec les colonies portugaises [2]; mais l'activité des Anglais ne se dirigea pas seulement vers les contrées de l'ouest; d'autres négociants portèrent leurs entreprises vers le Levant; et, en établissant des relations avec différentes îles de l'Archipel et avec quelques-unes des villes de la côte de Syrie, ils trouvèrent un nouveau marché pour leurs étoffes de laine, seule industrie manufacturière que la nation eût jusque là commencé à exercer, et fournirent leurs compatriotes des productions variées de l'Orient, auparavant inconnues d'eux, ou qu'ils achetaient des Vénitiens à des prix exorbitants [3].

Tentatives infructueuses pour découvrir un passage aux Indes orientales par le nord-ouest.

Mais la découverte d'un passage plus court aux Indes orientales, par le nord-ouest, était toujours le projet favori de la nation, qui voyait avec envie les richesses immenses que le Portugal retirait de son commerce avec ces régions; aussi ce plan fut-il repris deux fois sous le long règne de Henri VIII,

(1) Hackluyt, III, 498. (2) *Ibid.*, *III*, 700. (3) *Ibid.*, *II*, 96.

1527 et 1536 d'abord avec de légers secours du roi, et ensuite par des marchands particuliers. Les deux voyages furent sans succès et même eurent de funestes résultats. Dans le premier, un des vaisseaux se perdit; dans le second, la quantité de vivres avait été si mal proportionnée au nombre des hommes de l'équipage, qu'après six mois seulement de navigation, plusieurs périrent de faim, et que les survivants furent réduits à soutenir leur vie en se nourrissant des corps morts de leurs compagnons[1].

Sir Hugh Willoughby va à la recherche d'un passage par le nord-est.

L'activité de l'esprit de commerce ne se relâcha pas sous le règne d'Édouard VI. La grande pêcherie sur les bancs de Terre-Neuve devint alors un objet d'attention, et nous voyons par quelques réglements de cette époque, pour l'encouragement de cette branche de navigation et de commerce, qu'elle fut dès lors cultivée avec activité et avec succès[2]; mais les Anglais s'attachaient de préférence au projet d'ouvrir une communication avec la Chine et les îles à épiceries par une autre route que celle dans laquelle il faut doubler le cap de Bonne-Espérance. Cabot, dont l'autorité était justement respectable en tout ce qui était relatif à une entreprise maritime, pressait vivement les Anglais de faire une nouvelle tentative pour trouver ce passage. Comme on avait échoué trois fois en le cherchant par le

(1) Hackluyt, I, 213, etc.; III, 129, 130.
(2) *Ibid.*, *III*, 131.

nord-ouest, il proposa une nouvelle épreuve par le nord-est, et appuya son opinion de conjectures et de raisons tellement plausibles que l'on conçut de grandes espérances de succès. Plusieurs nobles, des personnes d'un rang élevé, et quelques riches marchands s'étant associés pour cette entreprise, se formèrent en compagnie sous l'autorité d'une charte du roi, avec le titre de compagnie de marchands aventuriers pour la découverte de pays, domaines, îles et autres lieux inconnus. Cabot[1], qui fut fait gouverneur de cette compagnie, eut bientôt armé deux vaisseaux et une barque; il donna à l'équipage des instructions de sa main, qui montrent en lui une grande étendue de connaissances nautiques et commerciales. 1553

Sir Hugh Willoughby, qui commandait la petite escadre, se dirigea droit au nord, le long de la côte de Norwége, et doubla le cap Nord; mais, dans cet océan orageux, ses vaisseaux furent séparés par une tempête violente; le vaisseau de Willoughby et sa barque se réfugièrent dans une anse obscure et déserte de la Laponie russe, où lui et ses compagnons périrent de froid; Richard Chancelour, capitaine de l'autre vaisseau, fut plus heureux; il entra dans la mer Blanche et arriva à Archangel, Mai. 10.

Willoughby périt. Un de ses vaisseaux hiverne dans le port d'Archangel.

(1) Bergeron ne croit pas que ce fut Sébastien Cabot; Forster est d'un avis contraire, et pense que ce navigateur, soit par suite de quelque mécontentement, soit par toute autre cause, avait probablement quitté la cour de Charles-Quint et était retourné en Angleterre. (D. L. R.)

où il passa l'hiver. Quoique les habitants n'eussent jamais vu de vaisseau étranger dans leur mer, ils reçurent leurs nouveaux hôtes avec une hospitalité qui eût fait honneur à une nation plus civilisée. Les Anglais apprirent là que le pays était une province du vaste empire du grand-duc ou czar de Moscovie, qui faisait sa résidence dans une grande ville, située à douze cents milles d'Archangel. Chancelour, avec une activité convenable à un officier employé dans une expédition qui avait des découvertes pour but, n'hésita pas un moment sur le parti qu'il avait à prendre, et partit pour se rendre dans cette capitale si éloignée. A son arrivée à Moscow, il obtint une audience du czar, et lui présenta une lettre que le capitaine de chaque vaisseau de l'expédition avait reçue, en partant, d'Édouard VI, pour le souverain des pays qu'ils pourraient découvrir. Le trône de Russie était alors rempli par Jean Vasilowitz; quoique ce prince gouvernât ses sujets avec la cruauté et le caprice d'un despote, il n'était pas dépourvu de vues politiques. Il aperçut aussitôt les heureuses conséquences qui pouvaient résulter pour son pays d'un commerce entre ses sujets et les nations de l'ouest de l'Europe; et, charmé de l'heureux événement auquel il allait devoir ce bien inattendu, il traita Chancelour avec beaucoup d'égards; et, par une lettre adressée au roi d'Angleterre, il invita les sujets de ce monarque

Le capitaine se rend à Moscow.

à venir commercer dans les domaines de l'empire russe, en leur promettant faveur et protection[1].

Commerce ouvert avec la Russie.

Chancelour, à son retour, trouva Marie établie sur le trône d'Angleterre. Le succès de son voyage, la découverte d'un but nouveau pour la navigation, l'établissement d'un commerce avec un vaste empire dont on connaissait à peine le nom dans l'ouest de l'Europe, et l'espoir d'arriver par cette route à ces régions depuis si long-temps desirées, excitèrent dans la nation une ardeur étonnante à poursuivre la route qui s'ouvrait. Marie, se laissant guider par son époux dans toute son administration, était assez disposée à diriger l'activité du commerce de ses sujets vers des pays où ils ne pouvaient exciter la jalousie de l'Espagne, ni empiéter sur les possessions de Philippe dans le Nouveau-Monde; elle écrivit à Jean Vasilowitz dans les termes les plus respectueux, en lui demandant son amitié; elle confirma la charte d'Édouard VI, donna à Chancelour et à deux agents nommés par la compagnie des pouvoirs pour négocier en son nom avec le czar; et, selon l'esprit de ce siècle, elle accorda à la compagnie des marchands aventuriers le privilége exclusif du commerce avec la Russie[2], en vertu duquel non-seulement ils établirent un commerce actif et avantageux avec ce pays, mais, dans

(1) Hackluyt, I, 226, etc.
(2) *Ibid.*, I, 258, etc.

l'espérance d'arriver à la Chine, ils poussèrent leurs découvertes vers l'est jusqu'aux côtes de la Nouvelle-Zemble, au détroit de Waigatz et à l'embouchure de la grande rivière Oby. Mais, dans ces mers glacées que la nature ne semble pas avoir destinées à être sillonnées par des vaisseaux, ils furent exposés à des désastres sans nombre, et virent souvent leurs espérances trompées.

Communication avec l'Inde, par terre.

Leurs tentatives pour ouvrir une communication avec l'Inde ne se bornèrent pas à cette navigation. Ils envoyèrent quelques-uns de leurs facteurs avec la caravane russe qui allait en Perse par la route d'Astracan et la mer Caspienne, en les chargeant de pénétrer vers l'est aussi avant qu'ils le pourraient, et de s'efforcer non-seulement d'établir un commerce avec ces pays, mais de recueillir toutes les instructions qui pourraient apporter quelque lumière sur la possibilité de trouver un passage à la Chine par le nord-est[1]. Après avoir échappé aux dangers nombreux auxquels ils furent exposés en traversant tant de pays habités par des peuples féroces et sans police, quelques-uns de ces facteurs parvinrent jusqu'à Bokara, dans la province de Khorasan; et, quoique arrêtés là par la guerre civile qui désolait alors le pays, ils retournèrent en Europe avec quelque espérance d'étendre le commerce de la compagnie jusque dans la Perse, et

(1) Hackluyt, I, 301.

après avoir recueilli beaucoup de renseignements sur l'état de ces régions éloignées de l'est[1].

Expédition à la côte d'Afrique.

Les succès de la compagnie des marchands aventuriers excitèrent leurs compatriotes à porter leur activité à de nouvelles entreprises. Un commerce que les Anglais n'avaient pas tenté jusque là, s'ouvrit avec la côte de Barbarie; la connaissance qu'on acquit par ce premier essai des productions précieuses qu'on pouvait tirer de l'Afrique excita quelques navigateurs entreprenants à visiter les contrées les plus éloignées de cette partie du monde, ils naviguèrent tout le long de la côte occidentale, commercèrent avec plusieurs ports situés aux deux côtés de la ligne, et, après avoir acquis des renseignements étendus sur ces contrées, ils rapportèrent en Angleterre de la poudre d'or, de l'ivoire et d'autres marchandises précieuses peu connues des Anglais à cette époque. Ce commerce avec l'Afrique semble avoir été suivi avec activité, et il était alors aussi innocent que lucratif; car les Anglais, n'ayant pas encore besoin d'esclaves, le firent pendant plusieurs années sans violer les droits de l'humanité: telle fut l'étendue de leurs progrès durant un temps où leur navigation et leur commerce peuvent être regardés comme encore dans l'enfance. Tout faibles que ces progrès peuvent nous paraître à présent, nous les décrivons avec un vif intérêt, et nous

(1) Hackluyt, I, 310, etc.

jetons nos regards en arrière avec satisfaction sur les premiers essais de cette activité nationale que nous voyons se déployer aujourd'hui dans toute sa maturité et toute sa force. Jusque dans ces premiers efforts de la nation, un observateur intelligent peut voir le présage de ses futurs progrès; cette activité ne fut pas plus tôt mise en mouvement qu'elle prit diverses directions, et se déploya dans chacune avec cette industrie persévérante qui est l'ame et le guide du commerce. Ne se laissant décourager ni par les peines et les dangers auxquels on était exposé dans ces mers septentrionales qu'ils essayaient d'explorer pour la première fois, ni par l'insalubrité des climats de la zone torride; les Anglais, sous les règnes de Henri VIII, d'Édouard VI et de Marie, s'ouvrirent quelques-unes des sources les plus fécondes de leur opulence commerciale et commencèrent à entretenir des relations lucratives avec la Turquie, l'Afrique, la Russie et Terre-Neuve.

Règne d'Élisabeth favorable aux découvertes.

A l'avénement d'Élisabeth au trône, les progrès qu'avait déjà faits l'Angleterre dans la navigation et le commerce lui en préparaient et lui en assuraient de nouveaux. A cette époque commence une période infiniment favorable à l'esprit qui s'élevait dans la nation. La tranquillité intérieure maintenue presque sans interruption durant le cours d'un règne long et prospère; la paix avec les nations étran-

gères pendant les vingt premières années d'Élisabeth; l'économie soigneuse de cette princesse, à l'aide de laquelle elle épargnait à ses sujets le fardeau des taxes ruineuses pour le commerce; la popularité de son administration : toutes ces circonstances favorisaient les entreprises commerciales, et les excitaient à se déployer dans toute leur vigueur. La sagacité d'Élisabeth lui ayant fait apercevoir de bonne heure que la sûreté d'un royaume environné par la mer était fondée sur ses forces navales, dès le commencement de son règne elle augmenta le nombre et la force des vaisseaux de la marine royale, totalement négligée durant une minorité troublée par des factions, et pendant un règne uniquement occupé d'extirper l'hérésie. Elle remplit ses arsenaux de munitions navales, fit construire beaucoup de vaisseaux très forts relativement à l'état de la marine européenne en ce temps-là, montra la première à ses sujets les moyens de ne plus dépendre des étrangers, de qui les Anglais avaient jusque là acheté tout faits leurs vaisseaux d'un port un peu considérable[1]. Par ces moyens les constructeurs anglais se perfectionnèrent, le nombre des navigateurs s'accrut, et l'attention nationale se tourna vers la marine comme vers l'objet le plus important pour le pays. Loin d'abandonner aucun des nouveaux canaux du commerce ouverts sous les trois règnes

(1) Camden, Annales, p. 70, édit. de 1615, in-fol.

précédents, les Anglais les fréquentèrent avec une plus grande assiduité, et la protection de leur souveraine donna une énergie nouvelle à leurs efforts. Pour leur assurer la continuation de leur commerce exclusif avec la Russie, Élisabeth entretint avec Jean Vasilowitz la liaison formée par la reine Marie, et gagna si bien la confiance de ce prince par des ambassades successives, que les Anglais jouirent de ce privilége lucratif pendant toute la durée du long règne de ce prince. Elle encouragea la compagnie des marchands aventuriers, dont le monopole pour le commerce de Russie fut confirmé par acte du parlement[1], à reprendre le projet de pénétrer par terre en Perse. Leur seconde tentative conduite avec plus de prudence, ou entreprise dans des circonstances plus favorables que la première, fut aussi
1562 plus heureuse. Les agents de la compagnie furent reçus à la cour de Perse, et obtinrent du Shah une telle protection et des priviléges si importants, que pendant une suite d'années, ils firent un commerce très avantageux dans son royaume[2], et qu'en fréquentant les différentes provinces de Perse, ils acquirent une assez grande connaissance des richesses de l'orient, pour se fortifier dans le projet de s'ouvrir par mer un commerce plus direct avec ces riches contrées.

Frobisher fait trois ten-

Mais, toutes les tentatives pour trouver le pas-

(1) Hackluyt, I, 369. (2) *Ibid.*, 344, etc.

sage par le nord-est ayant échoué, il se forma un nouveau plan sous la protection du comte de Warwick, le chef de la famille entreprenante des Dudley. On résolut de prendre une route toute différente, celle du nord-ouest. La conduite de l'entreprise fut confiée à Martin Frobisher, officier expérimenté et de réputation. Dans trois voyages successifs, il visita la côte inhospitalière du Labrador et celle du Groënland (auquel Élisabeth donna le nom de *Meta incognita*), sans trouver rien qui pût lui faire croire à la possibilité du passage qu'il cherchait [1]. Ce mauvais succès fut très vivement ressenti par la nation, et aurait amorti l'esprit d'entreprise parmi les Anglais, s'il n'eût pris une nouvelle vigueur à la suite de l'heureuse expédition de François Drake, qui causa une satisfaction universelle. Ce hardi navigateur, émule de Magellan, voulant obtenir la même gloire en faisant comme lui le tour du globe, entreprit ce même voyage que toute l'Europe admirait depuis soixante ans, sans que personne se fût hasardé à suivre les traces du navigateur portugais [2]. Drake l'osa avec une flottille dont le plus grand navire n'était pas de plus de cent tonneaux,

tatives pour découvrir le passage par le nord-ouest.

1576, 1577 et 1578.

Sir François Drake fait le tour du monde.

(1) Voyez la note 56.

(2) Magellan, né en Portugal, était au service d'Espagne lorsqu'il fit le premier voyage autour du monde. Il montait le vaisseau la *Trinidad*, appartenant à cette puissance, et dont tous les matelots étaient Espagnols ; c'est donc avec raison que l'Espagne le compte au nombre de ses navigateurs. (D. L. R.)

et l'exécuta aussi glorieusement pour lui que pour son pays; mais, même dans ce voyage entrepris avec d'autres vues, Drake ne négligea pas l'objet favori de ses compatriotes, la découverte d'une nouvelle route aux Indes orientales. Avant de quitter l'Océan Pacifique pour revenir par les Philippines, il rangea toute la côte de la Californie, remontant jusqu'à la latitude nord de quarante-deux degrés, dans l'espérance de découvrir par ce côté une communication entre les deux mers qu'on avait cherchée si souvent en vain par l'autre. Ce fut la seule tentative de Drake qui n'eut point de succès. La rigueur excessive du froid, intolérable pour des hommes qui venaient d'éprouver les chaleurs des climats voisins des tropiques, l'arrêta dans sa route vers le nord; et c'est un problème de géographie encore indécis, que de savoir s'il existe un passage de la mer Pacifique à l'Océan Atlantique par ce côté [1].

Enthousiasme de la nation anglaise pour les découvertes.

Depuis cette époque, il n'y eut plus d'entreprise maritime que les Anglais ne crussent possible à leur courage et à leur habileté. Ils s'étaient portés dès lors dans toutes les mers connues par les navigateurs de ce siècle, et ils étaient devenus les rivaux des Portugais, la nation la plus célèbre alors par ses brillants succès et la plus renommée dans l'art de la navigation. Mais, après avoir acquis la con-

(1) Hackluyt, III, 440. Camd. Ann. 301, etc. Voyez la note 57.

naissance des différentes parties du globe, ils n'avaient pas jusque là tenté de faire aucun établissement hors de leur propre pays. Leurs commerçants n'avaient pas encore acquis parmi eux assez de richesses et d'influence politique sur leur gouvernement pour pouvoir faire mettre à exécution un plan d'établissement de colonie dans des vues de commerce. La noblesse manquait encore des idées et de l'instruction qui l'auraient disposée à protéger et seconder une pareille entreprise. Cependant l'accroissement de la puissance de l'Espagne, et l'ascendant qu'elle avait donné à Charles V et à son fils sur les autres nations de l'Europe, tournèrent naturellement l'attention générale sur l'importance de ces établissements dans le Nouveau-Monde, auxquels ils devaient en grande partie cette prééminence. Les relations établies entre l'Espagne et l'Angleterre durant le règne de Philippe et de Marie; l'affluence des nobles espagnols à la cour de Londres, lorsque Philippe y venait faire quelque séjour; l'étude de la langue espagnole qui devint à la mode et la traduction de plusieurs histoires d'Amérique de l'espagnol en anglais, répandirent par degrés en Angleterre une connaissance plus distincte des procédés de la politique de l'Espagne dans l'établissement de ses colonies et des avantages qu'elle en retirait. Lorsque la guerre commença entre Élisabeth et Philippe, le projet de nuire à l'Espagne en

l'attaquant par mer et dans ses établissements éloignés ouvrit une carrière nouvelle au courage et à l'esprit entreprenant de la noblesse anglaise. Presque tous les hommes considérables de la nation voulurent se distinguer par des exploits maritimes. Dès lors le service de mer et les idées qui s'y liaient telles que la découverte de pays nouveaux, l'établissement de colonies éloignées, l'extension du commerce par la découverte de nouveaux objets de consommation, devinrent des objets familiers aux personnes d'un rang élevé.

Premier projet d'une colonie dans le nord de l'Amérique.

Le concours de ces diverses circonstances conduisit bientôt les Anglais à former sérieusement des plans d'établissements dans les parties de l'Amérique qu'ils n'avaient fait jusque là que visiter. Les auteurs et les protecteurs de ces projets étaient pour la plupart des personnes considérables par leur naissance, leur rang et leur crédit. On doit distinguer parmi eux sir Humphry Gilbert, de Compton en Devonshire, comme le chef de la première colonie anglaise portée en Amérique. Il avait fait la guerre avec distinction en France et en Irlande; et, ayant tourné son application vers les opérations maritimes, il publia un discours où il établissait comme vraisemblable l'existence d'un passage aux Indes par le nord-ouest, et qui montre, dans l'auteur, de l'instruction et de l'esprit mêlés à l'enthousiasme, à la crédulité et aux espérances

flatteuses qui poussent les hommes aux entreprises hasardeuses et nouvelles [1]. Avec ces talents, il fut regardé comme un homme propre à établir une nouvelle colonie, et il obtint aisément de la reine Élisabeth des lettres-patentes qui le revêtissaient de tous les pouvoirs nécessaires pour le succès de l'entreprise.

11 juin. 1578

Charte accordée par la reine Elisabeth.

Comme la charte donnée à Gilbert est la première charte d'une colonie émanée de la couronne d'Angleterre, tous les articles en méritent une attention particulière, en ce qu'elle fait connaître l'esprit du temps et la manière dont on y voyait de tels établissements. Élisabeth autorise sir Humphry à découvrir et à prendre possession de toutes les terres situées dans des pays éloignés et barbares, non encore occupés par aucun prince ou aucun peuple chrétien. Elle l'investit, lui, ses héritiers et ayant-cause, à perpétuité, de la propriété du sol de ces pays lorsqu'il en aura pris possession. Elle permet à tous ceux de ses sujets qui voudront accompagner Gilbert dans ce voyage d'aller s'établir dans la colonie qu'il va fonder. Elle l'autorise, lui, ses héritiers et ayant-cause, à disposer de toutes les terres et portions de terres qu'il croira convenable d'accorder à ceux qui le suivront, en les donnant en fiefs simples selon les lois d'Angleterre. Elle déclare que toutes les terres du nouvel

(1) Hackluyt, III, 11.

établissement seront tenues de la couronne d'Angleterre à foi et hommage, et à la condition de lui payer le cinquième de tout l'or et l'argent des mines qu'on y découvrira. Elle accorde à Gilbert, à ses héritiers et ayant-cause, la juridiction et tous les autres droits régaliens, tant maritimes qu'autres, dans l'étendue desdites terres et des mers adjacentes; et, comme le salut et l'intérêt communs des futurs colons leur rendent un bon gouvernement nécessaire, elle donne à Gilbert le droit de juger, de punir, de pardonner, d'administrer et gouverner, tant au civil qu'au criminel, en affaires maritimes et autres, toutes les personnes qui à l'avenir iront s'établir dans les susdits pays, selon les lois et ordonnances qui seront projetées et établies par lui, par ses héritiers et ayant-cause, pour un bon gouvernement. Elle accorde à tous les colons en Angleterre même tous les droits, priviléges et franchises des naturels anglais, nonobstant toute loi, coutume ou usage contraires. Enfin elle fait défense à toute personne de former, durant l'espace de six ans, aucun établissement à la distance de moins de deux cents lieues de tout endroit que sir Humphry ou ses associés auront occupé[1].

La première expédition est sans succès.

Muni de ces pouvoirs extraordinaires, et qui ne paraissaient pas tels alors, d'après les idées d'autorité et de prérogative royale établies en Angle-

(1) Hackluyt, III, 135.

terre au seizième siècle, idées bien contraires aux notions que nous avons aujourd'hui des droits d'hommes libres qui se réunissent volontairement pour former une colonie, Gilbert commença à rassembler ses associés, et à préparer son embarcation. L'idée qu'on avait de son caractère, et le zèle actif de son frère utérin Walter Ralegh, qui, dès sa première jeunesse, avait déjà montré et les talents et le courage qui attirent la confiance et l'admiration, lui procurèrent bientôt un nombre suffisant de compagnons de son entreprise; mais le succès ne répondit pas aux espérances flatteuses qu'en avaient conçues ses compatriotes, ni à la dépense qu'il avait faite en préparatifs. Deux expéditions conduites par lui-même en personne eurent une issue malheureuse. Il périt dans la dernière, sans 1580
avoir effectué son établissement sur le continent, et sans avoir rien fait de plus remarquable que la vaine cérémonie de prendre possession de l'île de Terre-Neuve au nom de son souverain. La dissention parmi ses officiers, la licence et l'insubordination de quelques hommes de sa troupe; son défaut absolu de connaissances relativement aux pays qu'il se proposait d'occuper; le malheur qu'il eut d'aborder le continent dans une partie située trop avant dans le nord, où la côte difficile et dangereuse du cap Breton ne lui permettait pas de s'établir; le naufrage de son plus grand vaisseau, et par-dessus tout

la petite quantité de provisions que les fonds d'un simple particulier lui avaient permis de rassembler pour l'établissement d'une nouvelle colonie, furent les vraies causes du mauvais succès de son entreprise, qu'on ne peut imputer, ni au défaut de talents, ni au défaut de courage du chef [1].

Le projet est repris par Ralegh.

1584 Mars 26.

Mais l'issue malheureuse d'une entreprise dans laquelle Gilbert avait consumé toute sa fortune ne découragea pas Ralegh. Il adopta toutes les idées de son frère utérin; et, ayant recours à la reine dans les bonnes graces de laquelle il était alors fort avant, il en obtint une patente qui lui donnait une juridiction et des prérogatives aussi amples que celles qui avaient été accordées à Gilbert [2]. Ralegh, non moins ardent à exécuter qu'à entreprendre, expédia sur-le-champ deux petits navires, sous le commandement de deux officiers dignes de sa confiance, Amadas et Barlow, chargés de visiter la contrée où il se proposait de s'établir, et d'acquérir quelque connaissance préalable des côtes, du sol, et des productions du pays. Pour éviter le malheur que Gilbert avait eu de se porter trop au nord, ils prirent leur route par les Canaries et les îles des Indes occidentales, et abordèrent au continent du nord de l'Amérique par le golfe de la Floride; malheureusement leurs recherches principales furent

Avril. 27.

Découverte de la Virginie.

(1) Hackluyt, III, 142, etc.
(2) *Ibid.*, III, 243.

faites dans une partie, aujourd'hui connue sous le nom de Caroline du nord, la province de l'Amérique la plus destituée de ports et de havres commodes. Ils touchèrent d'abord à une île qu'ils appelèrent Wokokon (probablement Ocakoke), située à l'entrée du détroit de Pamplicœ, et ensuite à Raonoke près de l'entrée du détroit d'Albemarle. Dans l'une et l'autre de ces îles, ils eurent quelques entrevues avec les naturels, qu'ils reconnurent pour un peuple sauvage ayant tous les caractères qui accompagnent le défaut de civilisation, la bravoure, l'horreur pour le travail, l'hospitalité, un extrême penchant à l'étonnement et à l'admiration, et le desir d'échanger leurs productions grossières contre les marchandises anglaises, et particulièrement contre du fer, et les autres métaux utiles dont ils étaient privés. Après avoir passé quelques semaines avec ces insulaires, et visité quelques parties du continent voisin, Amadas et Barlow retournèrent en Angleterre, emmenant avec eux deux Septemb. 15.
de ces sauvages, et firent des descriptions si séduisantes de la beauté des pays qu'ils venaient de découvrir, de la fertilité du sol et de la douceur du climat, qu'Elisabeth, flattée de l'idée d'occuper un territoire si supérieur aux stériles régions du nord, les seules qu'eussent encore visitées ses sujets, donna à ce nouveau pays le nom de Virginie, comme pour rappeler à la postérité que cette heu-

reuse découverte avait été faite sous le règne et les auspices d'une reine qui avait gardé sa virginité [1].

Colonie établie en Virginie par sir Richard Greenville.

Le rapport des deux capitaines encouragea Ralegh à hâter ses préparatifs pour prendre possession d'une propriété si agréable. Il équipa une escadre de sept petits navires, sous le commandement de Richard Greenville, homme de naissance et d'une bravoure distinguée dans un temps où la bravoure était commune; mais l'esprit de piraterie avec lequel les Anglais faisaient la guerre à l'Espagne vint se mêler au projet du nouvel établissement; et, déterminé par ce motif autant que par l'ignorance où il était d'une route plus directe et plus courte au continent de l'Amérique, Greenville se dirigea vers les îles. Il perdit là beaucoup de temps à croiser et à faire quelques prises; de sorte qu'il n'arriva à la côte qu'il cherchait qu'à la fin de juin. Il toucha d'abord aux îles où Amadas et Barlow étaient descendus, et fit quelques excursions en différentes parties du continent, aux environs des détroits de Pamplicœ et d'Albemarle; mais, comme malheureusement il n'avança pas assez dans le nord pour découvrir la belle baie de Chesapeak, il établit sa colonie sur l'île de Raonoke, station incommode, dans un lieu presque inhabité, et sans un port où l'on pût être en sûreté [2].

25 août.

(1) Hackluyt, III, 246.
(2) *Ibid.*, *III*, 251.

La colonie consistait seulement en cent quatre-vingts personnes, sous les ordres du capitaine Lane, assisté de quelques hommes recommandables, dont le plus distingué était Hariot, bon mathématicien. Leur principale occupation, durant neuf mois de séjour, fut d'acquérir une connaissance plus étendue du pays, et leurs recherches furent suivies avec un plus grand courage et poussées plus loin qu'on ne pouvait l'attendre d'une colonie si faible et si désavantageusement placée. Mais le desir impatient que nourrissent des aventuriers sans fortune de s'enrichir en peu de temps, qui avait donné déjà une fausse direction à la politique de l'Espagne dans ses établissements, égarait aussi les Anglais, qui, pour la plupart, ne voyaient, comme digne de leur attention et de leurs recherches, que les mines d'or et d'argent. Ils les cherchaient partout où ils abordaient, avec une infatigable activité. Les sauvages reconnurent bientôt l'objet principal de l'ardeur de leurs nouveaux hôtes, et ils les amusèrent artificieusement de tant de contes sur les perles qu'on pouvait pêcher dans leurs mers, et sur les métaux précieux qu'on trouvait dans leurs mines, que Lane et ses compagnons perdirent tout leur temps et toute leur activité dans la poursuite de ces richesses chimériques, au lieu de cultiver le sol, pour en tirer des productions nécessaires à leur subsistance. Lorsqu'ils eurent reconnu la tromperie des Indiens, ils

Se voyant en danger de périr de famine, les colons retournent en Angleterre.

en furent si irrités, que, des plaintes et des repro-
1586 ches, ils en vinrent à des hostilités ouvertes. Dès lors les provisions qu'ils étaient accoutumés à recevoir des sauvages leur manquèrent; et comme ils n'avaient pris aucune précaution, ils se trouvèrent au dépourvu. Ralegh, engagé dans une entreprise trop coûteuse pour sa modique fortune, ne put pas envoyer le supplément de provisions que Greenville leur avait promis pour l'entrée du printemps. Réduits à la plus grande détresse et près de périr de faim, ils étaient sur le point de se disperser
1er juin. dans le pays, pour aller chacun chercher à vivre comme il pourrait, lorsque sir François Drake parut avec sa flotte, revenant d'une expédition heureuse contre les Espagnols dans les Indes occidentales. Au moment de délivrer à Lane et à ses compagnons les secours qui leur étaient nécessaires pour subsister, une tempête brisa un petit vaisseau qu'il avait chargé de ces provisions; et, comme il était dans l'impuissance de leur en fournir d'autres, et que les malheureux étaient excédés par la fatigue et par la
19 juin. faim, à leur sollicitation il les reçut et les ramena en Angleterre[1].

Connaissance du pays acquise par cette expédition.

C'est sous ces malheureux auspices que commencèrent les établissements anglais dans le Nouveau-Monde. Cette dernière tentative, après avoir donné les plus flatteuses espérances, ne produisit d'autre

(1) Hackluyt, III, 255. Camb. Ann. 387.

effet utile que de faire mieux connaître le pays; elle mit Hariot, homme instruit et bon observateur, en état de décrire le sol, le climat, les productions, les mœurs des habitants, avec un degré d'exactitude qui mérite des éloges, surtout lorsqu'on lui compare plusieurs des premiers voyageurs qui nous ont débité, sur le Nouveau-Monde, tant de contes merveilleux. La fondation de cette colonie avortée a eu une autre suite, digne d'être recueillie par l'histoire. Lane et ses associés, dans leur commerce suivi avec les Indiens, prirent goût à l'usage de fumer du tabac, pour lequel ces insulaires étaient passionnés; attribuant à cette plante mille vertus imaginaires, et la regardant comme un présent des dieux donné à l'homme pour consolation et l'offrande la plus agréable qu'on pût faire à la divinité[1]. Les Anglais retournant dans leur patrie y avaient apporté cette production nouvelle. Ils enseignèrent à leurs compatriotes la manière d'en user, que Ralegh et quelques jeunes gens à la mode adoptèrent avec empressement; l'imitation, l'amour de la nouveauté et l'opinion de quelques médecins sur les qualités salutaires de cette plante, en répandirent bientôt l'usage en Angleterre. Les Espagnols et les Portugais l'avaient déjà introduit en d'autres parties d'Europe. L'habitude de prendre du tabac s'étendit insensiblement du nord au sud; et, sous

Usage du tabac introduit en Angleterre.

(1) Hariot, ap. Hackluyt, III, 271. De Bry, America, pars I.

une forme ou une autre, elle semble avoir été agréable aux habitants de tous les climats. Exemple du caprice de l'espèce humaine non moins singulier qu'inexplicable, lorsque l'on considère le besoin tyrannique que l'habitude établit bientôt pour une sensation produite par une plante qui n'a aucune utilité bien connue, et qui est non-seulement désagréable, mais nauséabonde pour celui qui commence à en user, lorsqu'on voit ce besoin, pour ainsi dire acquis, devenir presque aussi universel que ceux qui sont donnés par la nature et nécessaires à notre conservation. L'usage de fumer fut la première manière d'user du tabac connue en Angleterre, et nous voyons dans des comédies de la fin du seizième siècle et du commencement du dix-septième, que c'était une habitude des gens du bel air et des hommes à la mode.

Peu de jours après le départ de Drake, une petite barque expédiée par Ralegh, avec un secours pour la colonie, débarqua au lieu où les Anglais avaient fait leur établissement; mais, n'y trouvant plus personne, elle retourna en Angleterre. La barque était à peine repartie, que sir Richard Greenville parut avec trois vaisseaux. Après avoir cherché inutilement la colonie qu'il avait établie, et ne pouvant en savoir aucune nouvelle, il laissa dans l'île quinze hommes de sa troupe, pour en conserver la possession : cette poignée d'hommes

fut bientôt assaillie et détruite par les sauvages [1].

Seconde tentative de Ralegh pour établir une colonie en Virginie. 1587

Quoique tous les efforts de Ralegh, pour établir une colonie en Virginie, eussent échoué par une suite de désastres et de contre-temps, ses espérances se soutenaient encore et ses ressources n'étaient pas épuisées. Dès le commencement de l'année suivante, il équipa trois vaisseaux, sous le commandement du capitaine Jean White, qui portèrent dans cette partie de l'Amérique une colonie plus nombreuse que celle qui était partie sous les ordres de Lane. A leur arrivée en Virginie, les nouveaux colons, après avoir observé que le pays était couvert de bois qui leur paraissaient un désert occupé seulement par quelques hordes de sauvages dispersées çà et là, reconnurent qu'il leur manquait plusieurs choses qu'ils jugeaient indispensables pour pouvoir subsister dans une semblable situation. Ils invitèrent en conséquence, d'une voix unanime, leur commandant à retourner en Angleterre pour solliciter des secours nécessaires à l'existence de la colonie, et qu'il pourrait obtenir mieux que personne. Mais White revenant dans son pays natal y trouva les circonstances infiniment contraires au succès de la demande qu'il venait faire. La nation était dans une alarme universelle des préparatifs formidables faits par Philippe II pour une invasion en Angleterre. Elle rassemblait toutes ses forces

(1) Hackluyt, III, 265, 283.

pour s'opposer à la flotte à laquelle Philippe avait eu l'arrogance de donner le nom de flotte invincible. Ralegh, Greenville et tous les protecteurs les plus zélés du nouvel établissement en Amérique, étaient appelés à concourir à la défense de leur pays dans les opérations qui allaient signaler une époque également intéressante et glorieuse pour l'Angleterre. En un danger si imminent, et lorsqu'ils avaient à combattre pour l'honneur de leur souverain et l'indépendance de leur pays, il était impossible de s'occuper d'objets éloignés et moins importants. La malheureuse colonie de Roanoke périt victime de la faim ou de la férocité des sauvages dont elle était environnée.

1588

La colonie périt.

Ralegh abandonne le dessein d'établir une colonie en Virginie.

Durant le reste du règne d'Élisabeth, le projet d'établir une colonie en Virginie ne fut pas repris [1]. Ralegh, avec un caractère très entreprenant, des talents extraordinaires et des connaissances peu communes, avait l'esprit et les défauts d'un homme à projets. Séduit par une idée nouvelle, et donnant toujours la préférence à la plus brillante et à la plus difficile, il était disposé à s'engager en des entreprises si vastes et si diverses qu'il se trouvait ensuite hors d'état de les suivre toutes. Il était en ce temps même occupé de peupler et de cultiver en Irlande une grande étendue de terres dont la reine lui avait fait la concession. Il entrait pour beaucoup dans le

(1) Voyez la note 58.

projet de faire un puissant armement contre l'Espagne, pour établir don Antonio sur le trône de Portugal. Il avait dès lors formé son plan favori et tout-à-fait chimérique de pénétrer dans la Guiane, où il imaginait, dans ses rêves flatteurs, qu'il trouverait des richesses inépuisables et les mines du monde les plus riches. Parmi cette multitude de projets séduisants, auxquels leur nouveauté même donnait à ses yeux plus de prix, il se refroidit naturellement sur ses anciens plans, qui ne lui avaient jusque là apporté aucun profit. Il abandonna la Virginie, et céda ses droits sur cette contrée où il n'avait jamais mis le pied, ainsi que tous les priviléges que lui donnait sa charte, au chevalier Thomas Smith et à une compagnie de marchands de Londres. Cette compagnie, contente d'un commerce peu étendu qu'elle faisait sur de petits bâtiments, ne fit aucune démarche pour prendre possession du pays qu'on lui cédait. Ainsi, après une période de cent six ans depuis la découverte du continent septentrional de l'Amérique par Cabot, au nom d'Henri VII, et après vingt ans depuis l'envoi de la première colonie par Ralegh, il n'y avait pas encore un seul Anglais établi dans cette partie du Nouveau-Monde, à la mort de la reine Élisabeth, en 1603.

Mars 1596.

J'ai déjà expliqué les causes de ce fait, pour la période antérieure à l'avénement d'Élisabeth; mais sous son règne même, il y en eut d'autres qui du-

Circonstances peu favorables à l'établissement

de colonies sous le règne d'Elisabeth.

rent produire le même effet. Quoique pendant une moitié de ce règne l'Angleterre n'ait pas eu de guerre avec les étrangers, et que le commerce ait joui, dans tout ce temps, de cette parfaite sécurité qui est si favorable à ses progrès; quoique la gloire de ses dernières années eût donné à l'esprit national beaucoup d'élévation et de vigueur, la parcimonie extrême de la reine, et sa répugnance à demander à ses sujets aucun impôt extraordinaire, la disposaient plutôt à retenir qu'à seconder l'ardeur de sa nation dans des entreprises du genre de celles dont il s'agit. Les plus brillantes, sous son règne, furent tentées et exécutées par des particuliers. Tous les projets d'établissement de colonies furent conduits à l'aide de fonds fournis par des individus et sans les secours publics. La félicité même de ses sujets sous son gouvernement les détournait d'aller s'établir dans des contrées éloignées. Le sol natal a pour l'homme de si puissants attraits, et son attachement aux lois, aux mœurs, aux usages de son pays, est si profond, que rarement il se résout à s'en éloigner, à moins qu'il n'en soit chassé par l'oppression, ou ne soit fortement attiré ailleurs par l'espoir d'une grande et soudaine fortune; mais les parties de l'Amérique où les Anglais avaient tenté jusque là de s'établir ne les invitaient pas, comme celles qu'avait découvertes l'Espagne, par des apparences de mines d'or et d'argent. Le profit

qu'ils avaient à espérer était éloigné, et ne pouvait être obtenu que par les efforts persévérants du travail et de l'industrie. Les maximes du gouvernement d'Élisabeth étaient si populaires, qu'elle ne donnait à aucun de ses sujets des motifs d'émigrer pour échapper aux vexations du pouvoir[1]. Il paraît même que c'est avec quelque difficulté qu'on était venu à bout de rassembler ces poignées de *planteurs*, auxquelles les écrivains du temps donnent le nom de première et seconde colonie de Virginie. L'époque de la colonisation anglaise n'était point encore arrivée.

1603 Règne de Jacques I, favorable à l'établissement de colonies.

L'avénement des Stuarts au trône d'Angleterre en accéléra l'approche. A peine Jacques Ier fut-il établi sur le trône, qu'il annonça son caractère pacifique, et qu'il termina par un traité amical avec l'Espagne la longue guerre des deux nations entre elles. Depuis cette époque, la paix ne fut plus troublée sous son règne. Beaucoup de personnes de distinction et d'une ambition ardente, à qui la guerre avec l'Espagne avait fourni une occupation constante et des espérances séduisantes, non-seulement de gloire, mais de richesses à acquérir, se virent bientôt avec impatience réduites à une vie

(1) Cet éloge du gouvernement d'Elisabeth ne nous paraît pas fondé, et les conséquences que Robertson en tire ne sont pas exactes. Cette souveraine, si grande sous d'autres rapports, fut loin d'être tolérante, elle persécuta violemment ses sujets catholiques. On peut voir ce qu'en disent Hume, et d'autres historiens. (D. L. R.)

oisive et n'ayant plus de but. Leur imagination travailla à chercher quelque exercice à leur activité et à leurs talents. Le nord de l'Amérique ouvrait un vaste champ à l'un et à l'autre, et les projets d'y établir des colonies devinrent plus populaires et acquirent un plus grand nombre de partisans.

Premier voyage direct d'Angleterre au nord de l'Amérique entrepris par Gosnold.

Un voyage entrepris par Barthélemi Gosnold, dans la dernière année du règne d'Élisabeth, facilita et encouragea l'exécution de ces plans. Il fit voile de Falmouth, dans un petit bâtiment, avec trente-deux hommes. Au lieu de suivre les premiers navigateurs dans le détour inutile qu'ils avaient pris par les îles de l'Amérique et le golfe de la Floride, Gosnold se dirigea droit à l'ouest, autant que les vents le lui permirent, et fut le premier capitaine anglais qui atteignit le Nouveau-Monde par cette route plus courte et plus directe. La partie de l'Amérique qu'il vit la première est un promontoire appartenant à la province appelée aujourd'hui de Massachusets (Massachusets-bay), et auquel il donna le nom de cap Cod. En suivant la côte, et s'avançant vers le sud-ouest, il toucha à deux îles, à l'une desquelles il donna le nom de *Martha's vineyard* (la vigne de Marthe), et à l'autre, celui d'île d'Élisabeth. Il visita aussi le continent adjacent, et commerça avec les habitants. Lui et ses compagnons furent si enchantés de l'aspect séduisant du pays, que, nonobstant leur petit nombre, plusieurs

d'entre eux étaient déterminés à s'y établir sur-le-champ; mais, après avoir réfléchi sur le sort des premiers Anglais qui les avaient devancés en Amérique, ils revinrent d'une résolution formée dans la première chaleur de leur admiration, et Gosnold retourna en Angleterre moins de quatre mois après son départ[1].

Suites heureuses du voyage de Gosnold.

Ce voyage, peu intéressant au premier aspect, eut pourtant des suites heureuses et importantes. Les Anglais commencèrent à voir d'un autre œil le continent d'Amérique; ils reconnurent qu'il était très attrayant en s'avançant beaucoup plus au nord que le lieu où ils avaient d'abord essayé de former un établissement; la côte d'un vaste pays, s'étendant sous un climat doux, s'offrait à eux. La richesse d'un sol encore vierge leur promettait une récompense certaine de leurs travaux; des sources de richesses inattendues pouvaient s'ouvrir dans l'intérieur du pays, et l'on pouvait y découvrir des objets de commerce encore inconnus à l'Europe. La distance de ces nouvelles contrées à l'Angleterre était diminuée presque d'un tiers par la nouvelle route ouverte par Gosnold. On commença dès lors, dans toutes les parties du royaume, à former des plans pour établir des colonies; et, avant qu'ils fussent assez mûrs pour être exécutés, des marchands de Bristol armèrent un petit vaisseau, et le

(1) Purchas, IV, p. 1647.

comte de Southampton et lord Arundel de Wardour un autre, avec ordre aux navigateurs de reconnaître si le compte rendu par Gosnold, de cette contrée, était fidèle ou dicté par l'exagération d'un esprit passionné pour les découvertes. L'un et l'autre de ces navires rapportèrent la confirmation de tout ce qu'avait annoncé Gosnold, en y ajoutant tant de détails favorables aux nouveaux pays, recueillis par des observations plus étendues, qu'ils accrurent encore le desir d'y former des établissements.

Hackluyt étend les connaissances navales et commerciales de son siècle.

Le promoteur le plus actif de ces projets et le plus heureux dans ses efforts, fut Richard Hackluyt, chanoine de Westminster, à qui l'Angleterre doit peut-être, plus qu'à aucun homme de ce siècle, ses possessions en Amérique. Formé par un parent de son nom, homme supérieur dans la marine et le commerce, il avait pris le goût de ces connaissances et s'était appliqué de bonne heure à l'étude de la géographie et de la navigation. Ces sciences l'occupèrent tout entier, et toute sa vie fut employée à les étendre et à les répandre parmi ses compatriotes. Pour les exciter à des entreprises maritimes en flattant l'orgueil national, il publia, en 1589, sa collection précieuse des voyages et des découvertes des Anglais. Pour mettre sous leurs yeux les instructions qu'on pouvait tirer de l'expérience des navigateurs étrangers, il traduisit en anglais quelques-unes des meilleures relations faites par les Es-

pagnols et les Portugais de leurs voyages aux Indes orientales et occidentales. Il avait été consulté sur beaucoup de plans de découvertes et d'établissements de colonies, durant les dernières années du règne d'Elisabeth. Il correspondait avec les chefs des expéditions, dirigeait leurs recherches dans les meilleures routes, et publiait l'histoire de leurs exploits. Par le zèle et les efforts d'un homme également respecté des grands qui favorisaient ces entreprises et de ceux qui les conduisaient et les exécutaient, il se forma, pour l'établissement des colonies en Amérique, une association des uns et des autres, qui demanda au roi la sanction de son autorité, pour assurer l'exécution de ses plans.

Jacques partage la côte du nord de l'Amérique en deux parties.

Le roi Jacques se piquait d'une science profonde en matière de gouvernement; il avait déjà porté son attention sur les avantages qu'on peut tirer des colonies, en s'occupant d'en établir dans les provinces les moins civilisées de son ancien royaume[1], afin d'y introduire l'industrie et la civilisation. Il n'en fut que plus empressé de tourner le génie actif de ses nouveaux sujets à des occupations qui ne contrariaient pas ses maximes pacifiques, et il écouta favorablement leur demande. Mais, comme l'étendue et la valeur du continent de l'Amérique commençaient à être mieux connues, la concession d'un pays si vaste à une seule association, quelque respectable qu'elle fût, lui

(1) Robertson, Hist. d'Ecosse, II, 239.

parut un acte contraire à la saine politique, et d'une prodigalité condamnable. Par ces considérations, il fit deux parts à peu près égales de cette étendue de côtes et de terres comprise entre le trente-quatrième et le quarante-cinquième degré de latitude; l'une appelée la première colonie de Virginie, ou la colonie du sud; l'autre, la seconde, ou colonie du nord.

10 avril 1606. Il autorisa sir Thomas Gates, sir Georges Summers, Richard Hackluyt et leurs associés, la plupart résidant à Londres, à former des établissements dans la partie de la première colonie qui leur conviendrait le mieux, et les investit de la propriété des terres le long de la côte, sur une étendue de cinquante milles de chaque côté du point où ils placeraient leur première habitation, et, dans l'intérieur du pays, sur cent milles de profondeur.

Il donne des chartes à deux compagnies.

L'autre district fut concédé par une charte semblable à divers chevaliers gentilshommes et marchands de Bristol, de Plymouth et de différents comtés de l'ouest de l'Angleterre. Ni le monarque de qui émanaient ces chartes, ni ses sujets qui les recevaient, n'imaginaient qu'ils allaient fonder de grands et riches états. L'acte que leur délivrait Jacques n'était qu'une simple charte qui les incorporait pour former une compagnie de commerce ayant un sceau commun, et pouvant agir comme un corps politique; mais, comme le but de leur association était nouveau, le plan établi pour l'admi-

nistration de leurs affaires fut nouveau aussi. Au lieu du droit accordé ordinairement aux corporations d'élire leurs officiers, et de faire des statuts particuliers pour la conduite de leurs opérations, le gouvernement suprême des colonies qu'on allait établir fut attribué à un conseil résidant en Angleterre, dont les membres seraient nommés par le roi, selon les formes que sa majeste fixerait par des ordonnances signées d'elle. Une juridiction subordonnée fut confiée à un conseil résidant en Amérique, pareillement nommé par le roi, et devant se conduire d'après les instructions qu'il en recevrait. A cette clause importante qui réglait la forme de leur constitution, le roi ajouta divers priviléges capables d'encourager ses sujets à aller s'établir en Amérique. Quelques-uns furent ceux-là mêmes qui avaient été accordés à Gilbert et à Ralegh, tels que celui qui assurait aux émigrants et à leurs descendants tous les droits de citoyens anglais, comme s'ils fussent demeurés ou fussent nés en Angleterre, et celui de posséder les terres en Amérique par la plus libre et la moins grevée de toutes les tenures. Jacques fit même, aux nouveaux aventuriers, des avantages qu'Élisabeth n'avait pas donnés aux premiers. Il permit d'exporter d'Angleterre, durant sept ans, sans payer aucun droit, tous les objets nécessaires au soutien ou au commerce des nouvelles colonies; et, pour encourager encore davan-

tage leur industrie, il leur accorda toute liberté de commercer avec les nations étrangères, et consacra le droit sur les marchandises du dehors, durant vingt-un ans, à former un fonds pour le soutien des colonies [1].

Défauts de ces chartes.

Dans cette singulière charte, dont les dispositions n'ont pas été considérées avec assez d'attention par les historiens de l'Amérique, quelques articles sont aussi nuisibles aux droits des colons, que d'autres sont contraires aux intérêts de la métropole. En plaçant le pouvoir, tant législatif qu'exécutif, dans un conseil nommé par le roi et dirigé par ses instructions, elle semble dépouiller tout Anglais allant s'établir en Amérique du plus noble privilége d'un homme libre, tandis que la liberté illimitée de commerce avec les étrangers privait la métropole de ce commerce exclusif qu'on regardait comme le principal avantage à retirer de l'établissement des colonies. Mais, dans l'enfance de la théorie de la formation des colonies, et avant qu'on pût être guidé par l'observation et l'expérience, les idées n'étaient pas encore assez développées ou assez bien arrangées pour qu'on pût en déduire les meilleurs principes de conduite dans ces sortes d'entreprises. A une époque où l'on ne pouvait prévoir l'importance et la grandeur future de ces communautés, qu'on appelait, pour ainsi

(1) Stith. Hist. of Virginia, p. 35. Append., p. 1. Purchas, V, 1683.

dire, alors à l'existence, la politique du temps n'était pas en état de concerter pour elles les meilleurs plans de gouvernement. D'ailleurs, les Anglais de ce siècle, accoutumés à respecter la haute prérogative et l'autorité arbitraire de leurs monarques, n'étaient pas encore animés de cet amour de leurs droits personnels ou politiques, qui leur est devenu familier, à mesure que leur constitution s'est mûrie et perfectionnée.

Colonies de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre.

Ce fut donc sans hésitation et sans répugnance, que les propriétaires investis par les deux chartes se préparèrent à exécuter leurs projets respectifs, et que les premiers établissements permanents des Anglais en Amérique furent formés sous l'autorité d'un acte, qu'aujourd'hui ils rejeteraient avec dédain comme une violation de leurs droits sacrés et inaliénables. Depuis cette époque, les progrès de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre forment la matière d'une histoire suivie et régulière; on doit les considérer comme les colonies mères, la première dans le sud et la seconde dans le nord; car, c'est à leur imitation, et pour ainsi dire sous leur abri, que les autres ont été fondées, et se sont élevées successivement.

Intérêt attaché à l'histoire de l'enfance de ces colonies.

Les premières tentatives d'établissement dans la Virginie et la Nouvelle-Angleterre furent faites par de très faibles compagnies d'émigrants. Comme ces colonies se sont établies avec les plus grands désa-

vantages parmi des tribus de sauvages, dans des pays déserts et sans culture, et qu'elles n'ont atteint que par degrés, après de longs efforts et beaucoup de désastres, à cette force et à cette police intérieure, qui leur donne le droit de se regarder aujourd'hui comme des états respectables, l'histoire de leur accroissement mérite une attention particulière; elle présente un spectacle non moins frappant qu'instructif, et une occasion qui s'offre rarement d'observer une société naissante aux premiers moments de son existence politique; de voir comment son esprit se forme dans ses premières années; comment ses principes se développent à mesure qu'elle avance dans la carrière, et comment elle acquiert, par la succession du temps, ces qualités caractéristiques qui la distinguent lorsqu'elle a atteint toute sa maturité. L'histoire de l'établissement des autres colonies fait dans des temps postérieurs, où l'importance de ces possessions était mieux connue et où la métropole faisait en leur faveur des efforts plus grands et mieux dirigés, est bien moins intéressante. Je m'étendrai donc sur l'histoire des deux premières colonies: pour celles qui ont suivi, je me contenterai d'observations générales sur le temps, les motifs et les circonstances principales de leur établissement. Je commence par l'histoire de la Virginie, la plus ancienne et la plus importante des colonies anglaises du nord de l'Amérique.

Quoique plusieurs personnes de distinction fussent membres de la compagnie qui avait entrepris d'établir une colonie dans la Virginie, les fonds de l'entreprise ne paraissent pas avoir été bien considérables, et les premiers efforts furent extrêmement faibles. Un petit vaisseau de cent tonneaux, et deux barques, sous le commandement du capitaine Newport, furent expédiés, avec cent cinq hommes destinés à rester dans le pays. Quelques-uns appartenaient à de grandes familles; et, entre autres, il s'y trouvait un frère du comte de Northumberland, et plusieurs officiers qui avaient servi avec distinction sous le règne d'Elisabeth. Newport, on ne sait par quelle raison, suivit l'ancienne route par les îles, et n'atteignit la côte du nord de l'Amérique qu'au bout de quatre mois de navigation; mais, en y abordant, il fut plus heureux que les navigateurs qui l'avaient précédé; car, ayant été jeté par la violence d'une tempête au nord de Roanoke, lieu de sa destination, la première terre qu'il découvrit fut le promontoire qu'il appela le cap Henri, et qui forme l'extrémité méridionale de la baie de Chesapeak. Les Anglais pénétrèrent immédiatement dans ce golfe spacieux, qui semblait les inviter à y entrer; en avançant, ils contemplèrent avec un mélange de plaisir et d'admiration ce vaste réservoir, où se versent les eaux de tant de grandes rivières, qui non-seulement fertilisent cette partie

Newport fait voile pour la Virginie. 19 décembre.

26 avril 1607.

Il découvre la baie de Chesapeak.

de l'Amérique, mais ouvrent à la navigation les parties intérieures du pays, et semblent y préparer au commerce des communications plus étendues et plus faciles qu'en aucune autre partie du globe. Newport, en suivant la côte du sud, entra dans une rivière appelée Powhatan par les naturels, et à laquelle il donna le nom de rivière *James* (Jacques); après avoir visité ses bords, en la remontant jusqu'à quarante milles au-dessus de son embouchure, ils demeurèrent tous persuadés qu'un pays où les ports sûrs et commodes paraissaient si nombreux était un lieu plus propre à l'établissement d'une colonie commerçante que la côte escarpée et dangereuse de Roanoke, située au sud, où étaient débarqués les premiers aventuriers. Ils se déterminèrent donc à descendre là; et, après avoir choisi un lieu qu'ils crurent convenable pour y fixer leur première résidence, ils donnèrent à la ville naissante le nom de James-Town, qu'elle conserve encore; et quoiqu'elle ne soit devenue depuis ni bien peuplée, ni bien opulente, elle peut se glorifier d'être la première et la plus ancienne habitation des Anglais dans le Nouveau-Monde [1].

Il rencontre la rivière *James* (Jacques.)

Il fonde James-Town.

Mauvaise administration.

Mais, quelque heureuse que fût la situation choisie, les colons étaient loin de pouvoir profiter de

(1) Lors du premier établissement effectif formé par les Anglais dans la Virginie en 1607, le pays, depuis les bords de la mer jusqu'aux montagnes, et depuis Patowmac jusqu'à la partie la plus méridionale

ses avantages. De violentes inimitiés s'étaient élevées entre les chefs durant le voyage; elles ne se calmèrent pas à leur arrivée. Le premier acte du conseil qui prit l'autorité en main, en vertu d'une commission apportée d'Angleterre sous le sceau de la compagnie, et ouverte le lendemain de leur débarquement, fut une injustice. Le capitaine Smith, qui était nommé par la commission même membre du conseil, en fut exclu par la basse jalousie de ses collègues, et non-seulement réduit à la condition d'un homme privé, mais devint l'objet des soupçons et de la vigilance inquiète de ses supérieurs. Cette diminution de son influence, et son inaction qui en fut la suite, furent un grand malheur pour la colonie qui avait besoin dans de telles circonstances de son génie et de son activité. En effet, à peine les Anglais étaient-ils établis, qu'ils entrèrent en guerre avec les naturels du pays; soit par leur propre imprudence, soit par la défiance et la férocité des sauvages. Ceux-ci, quoique épars dans les pays adjacents à la rivière James, et divisés en peuplades indépendantes et si faibles que la plus considérable pouvait à peine assembler deux cents guerriers[1], fatiguèrent beaucoup la colonie naissante

La colonie est attaquée par les Indiens.

de la rivière James, était occupé, suivant Thomas Jefferson (*notes on the state of Virginia, p.* 149), par plus de quarante tribus différentes d'Indiens. Les Powhatans, les Mannahoacs et les Monacans étaient les plus puissantes. (D. L. R.)

(1) Purchas, vol. IV, 1692. Smith's Travels, p. 23.

par leurs continuelles hostilités. A cette calamité s'en joignit une autre encore plus terrible : le fonds de provisions laissé à la colonie au départ des navires pour l'Angleterre était si peu abondant et de si mauvaise qualité, qu'elle éprouva bientôt une disette bien voisine de la famine. La mauvaise nourriture et la petite quantité qu'on en donnait produisirent bientôt des maladies, dont la violence fut accrue par la chaleur étouffante du climat et par l'humidité d'un pays couvert de bois; de sorte qu'avant le commencement de septembre une moitié des nouveaux colons avait péri, et la plupart des survivants étaient malades et tout-à-fait découragés. C'est dans de telles extrémités que se reconnaissent les ressources et les talents de chacun, et qu'on y a recours. L'homme prend alors la place et l'ascendant que lui donnent son génie et sa capacité. Tous les yeux se tournèrent maintenant sur Smith, et tous ses compagnons lui déférèrent volontairement l'autorité dont ils l'avaient précédemment dépouillé. Son caractère intrépide, fortement empreint d'une teinte de l'esprit romanesque commun parmi les militaires de ce siècle, était particulièrement assorti à la situation où il se trouvait. La vigueur de sa constitution avait heureusement résisté à la maladie, et son courage n'avait jamais été abattu par le danger. Il adopta sur-le-champ le seul plan qui pouvait sauver la colonie d'une en-

15 juin.

Elle souffre de la disette et de l'insalubrité du climat.

Smith, fait gouverneur, sauve les colonies.

tière destruction. Il commença par élever autour de James-Town des fortifications bien imparfaites, mais suffisantes pour résister aux attaques des sauvages. Il marcha ensuite à la tête d'un petit détachement pour chercher les ennemis. Il gagna quelques-unes des tribus par des caresses et des présents, et obtint d'elles quelques provisions. Il attaqua les autres à force ouverte; et, les battant toujours, quelque supérieurs qu'ils fussent en nombre, il les força de partager avec lui leurs provisions d'hiver. Il fut payé de ses travaux et de son courage par le retour de l'abondance dans la colonie, et la satisfaction de ses compagnons, et il se flatta qu'il pourrait les maintenir dans cette heureuse situation jusqu'à l'arrivée des vaisseaux anglais attendus au printemps; mais, dans une de ses excursions, il fut surpris par un corps nombreux d'Indiens; et, forcé de fuir après une vigoureuse résistance, il tomba dans un marais où, enfoncé jusqu'au cou, il fut obligé de se rendre. Quoiqu'il connût le sort affreux destiné par les sauvages à leurs prisonniers, sa présence d'esprit ne l'abandonna pas. Il montra à ceux qui le gardaient une boussole, et les amusa de tant de contes sur les vertus merveilleuses de l'aiguille aimantée, qu'il les remplit d'un étonnement et d'une admiration qui commencèrent à opérer fortement en sa faveur. Ils le menèrent cependant en triomphe en différentes parties du pays, et le conduisi-

Il est fait prisonnier par les Indiens.

rent enfin à la résidence de Powhatan, le plus considérable sachem ou chef de cette partie de la Virginie. Là, sa sentence de mort étant prononcée, il fut conduit au lieu de l'exécution, et sa tête était déjà baissée pour recevoir le coup mortel, lorsque le faible des femmes américaines pour les conquérants européens, qui a sauvé la vie à plus d'un Espagnol, vint au secours du capitaine anglais. La fille favorite de Powhatan se jeta entre lui et le sauvage qui allait le frapper; et, par ses prières et par ses larmes, elle obtint de son père qu'on lui laisserait la vie. La bienfaisance de sa libératrice, que les écrivains anglais de ce temps-là honorent du titre de princesse Pocahuntas, ne se borna pas là. Elle lui fit rendre bientôt sa liberté, et lui envoya depuis de temps en temps des provisions, le plus précieux de tous les présents qu'on pût faire à lui et à ses compagnons[1].

A son retour il trouve la colonie presque ruinée.

Smith, à son retour à James-Town, trouva la colonie réduite à trente-huit personnes, qui dans leur désespoir se préparaient à abandonner une contrée qui semblait repousser les Anglais de son sein. Il employa les caresses, les menaces et même la force pour empêcher l'exécution de cette fatale résolution. Il parvint avec peine à leur faire différer leur départ assez long-temps pour que le secours attendu d'Angleterre arrivât.

(1) Smith's Travels, p. 44, etc. Purchas, IV, 1704. Stith., p. 45, etc.

L'abondance fut aussitôt rétablie; une centaine de nouveaux planteurs se joignirent aux restes des premiers, et ils eurent un fonds très ample de toutes les provisions nécessaires pour défricher et cultiver le terrain qu'on leur avait donné; mais un malheureux incident vint détourner leur attention et leurs travaux de la seule occupation qui pût améliorer leur situation. Dans un ruisseau coulant d'un banc de sable au voisinage de James-Town ils trouvèrent un sédiment d'une substance minérale brillante qui avait quelque ressemblance avec de l'or. Dans un siècle où l'on regardait les métaux précieux comme la seule richesse parmi les productions du Nouveau-Monde, où l'on supposait que chaque montagne contenait un trésor, et où l'on cherchait un sable d'or dans chaque rivière, cette indication fut regardée comme une preuve certaine de la présence d'une mine d'or. Tous les bras furent occupés à fouiller, et l'on amassa une grande quantité de cette poudre brillante. Un prétendu artiste de la troupe aussi ignorant que ses compagnons étaient crédules, prononça d'après quelques essais que la mine était très riche. Il n'y eut plus alors, dit Smith, dans toute la troupe, d'autre discours, d'autre espoir, d'autre travail, que de tirer l'or de la mine, de laver la mine d'or, d'affiner l'or. Le vaisseau qui retournait en Angleterre fut chargé de cette richesse imaginaire, tandis que la culture de la terre

Secours arrivés à propos d'Angleterre.

Les colons sont trompés par des apparences de mines d'or.

et toute occupation utile furent entièrement négligées.

Smith entreprend de pénétrer plus avant dans le pays.

Les effets de cette funeste illusion se firent promptement sentir. Malgré l'activité prévoyante de Smith, qui avait tiré des sauvages quelques grains, soit par force, soit par la voie de l'échange, la colonie commença à souffrir comme auparavant de la disette, et fut attaquée des mêmes maladies. Dans l'espoir de trouver quelques ressources, Smith proposa d'étendre les recherches et les excursions au-delà des pays voisins de la rivière James, d'ouvrir un commerce avec les tribus plus éloignées, et de reconnaître l'état de leur culture et de leur population. Il se chargea de conduire lui-même cette expédition hasardeuse dans un petit bateau découvert, avec une troupe peu nombreuse et une très faible quantité de provisions. Il commença par le cap Charles, et, en deux différentes excursions qui l'occupèrent environ quatre mois, il s'avança jusqu'à la rivière Susquehannah, qui a son embouchure dans le fond de la baie. Il visita tous les pays situés sur les rivages de l'est et de l'ouest; il entra dans les anses les plus considérables; il remonta plusieurs grandes rivières jusqu'à leurs cataractes; il commerça avec quelques tribus, et en combattit d'autres; il observa la nature du sol qu'elles occupaient, leur manière de subsister, les singularités de leurs mœurs et de leurs usages, et laissa parmi toutes

une grande admiration de la bienfaisance ou de la valeur des Anglais. Après avoir ainsi parcouru environ trois mille milles dans un mauvais bateau très mal approprié à une si longue navigation ; après avoir supporté les fatigues et les dangers avec un courage et une patience qui égalent tout ce qu'on a dit des aventuriers espagnols dans leurs entreprises les plus hardies, il revint à James-Town, apportant avec lui une description de cette grande portion du continent américain comprise sous les deux noms de Virginie et de Maryland [1], si exacte et si complète, qu'après les recherches d'un siècle et demi, sa carte ne diffère guère de celles que nous avons aujourd'hui de ces deux pays, et qu'elle a été l'original de toutes les descriptions qu'on en a faites depuis [2].

Mais, quelque agréable que fût la perspective des avantages que promettait un pays formé par la nature pour être le centre d'un immense commerce, il ne fournissait aucun secours aux besoins présents des colons ; la colonie dépendait toujours en grande partie, pour sa subsistance, des naturels du pays, et les Européens, après tous les efforts de leur industrie, avaient à peine défriché et mis en état de culture trente acres de terrain [3]. Cependant, par les soins de Smith, les magasins des An-

(1) Smith's Travels, p. 65. (2) Stith., p. 85.
(3) *Ibid.*, p. 97.

glais étaient si régulièrement pourvus, que, pendant quelque temps, ils n'éprouvèrent point de disette considérable. C'est dans cet état des choses qu'il fut fait dans la constitution de la compagnie un changement qui semblait promettre un accroissement de sécurité et de bonheur. Cette direction suprême de toutes les opérations de la compagnie, que le roi par sa charte s'était réservée à lui seul, détournait les personnes de quelque rang et de quelque fortune de devenir membres d'une société si dépendante des volontés arbitraires du monarque. D'après les représentations qui furent faites à ce sujet à Jacques, ce prince accorda aux entrepreneurs une nouvelle charte avec des priviléges plus amples; il étendit les limites de la colonie; il rendit les pouvoirs de la compagnie comme corporation, plus explicites et plus complets; il abolit la juridiction du conseil résidant en Virginie, il investit complètement du gouvernement un conseil résidant à Londres; il accorda aux propriétaires de la compagnie le droit d'élire, à la majorité des suffrages, les personnes qui devaient composer ce conseil. Il autorisa ce conseil à établir telles lois. ordonnances, formes de gouvernement et magistratures qui seraient jugées par lui les meilleures pour le bien des entrepreneurs et des habitants; et leur donna le pouvoir de nommer un gouverneur chargé sur les lieux de l'administration de la colonie, et de

1609
23 mai.
Nouvelle charte.

mettre leurs ordres à exécution [1]. En conséquence de ces concessions nouvelles, la compagnie ayant acquis un pouvoir plus étendu de régler et conduire ses propres affaires, le nombre des actionnaires s'accrut, et parmi eux se placèrent les noms les plus respectables de la nation.

Lord Delaware est fait gouverneur.

Le premier acte du nouveau conseil fut de nommer lord Delaware gouverneur et capitaine général de la colonie de Virginie. Ce titre, tout pompeux qu'il était, ne pouvait pas toucher beaucoup un homme de son rang. Il avait suivi les progrès de l'établissement, et il connaissait assez la difficulté qu'on trouve à élever une colonie, pour attendre autre chose que beaucoup de travaux et d'inquiétudes de l'emploi délicat dont il se chargeait, et dont il voulait remplir les devoirs; mais, par zèle pour le succès d'une entreprise qu'il regardait comme infiniment avantageuse à son pays, il se détermina à quitter toutes les jouissances que lui donnaient dans sa patrie son rang et sa fortune, et à entreprendre un long voyage pour aller s'établir dans des contrées dépourvues de toutes les commodités de la vie auxquelles il était accoutumé, et où il prévoyait bien que le trouble et les dangers l'attendaient. Mais, comme il ne pouvait pas quitter immédiatement l'Angleterre, le conseil envoya sir Thomas Gates et sir Georges Summers, le pre-

Gates et Summers faits commandants

(1) Stith., App. 8.

jusqu'à l'arrivée de lord Delaware.

mier en qualité de lieutenant-général, et le second comme amiral, avec neuf vaisseaux et cinq cents planteurs. Ces deux grands dignitaires partirent munis de commissions, par lesquelles ils furent autorisés à suspendre la juridiction du conseil établi, à proclamer gouverneur lord Delaware, et à prendre en main la conduite de toutes les affaires jusqu'à son arrivée.

Un de leurs vaisseaux échoue sur la côte des Bermudes.

11 août.

Un ouragan sépara du reste de la flotte le vaisseau qui portait Gates et Summers, et le jeta sur la côte des Bermudes, où il échoua; les autres arrivèrent heureusement à James-Town, mais sans savoir quel avait été le sort de leurs commandants. On supposa que leur commission, pour l'établissement d'un nouveau gouvernement, avait été perdue avec eux, ainsi que les autres papiers et instructions donnés par le nouveau conseil de Londres. La forme du gouvernement actuel de la colonie fut cependant censée abolie, en même temps qu'on ne pouvait produire aucun acte authentique pour en établir une nouvelle. Smith n'était pas malheureusement en état, dans cette circonstance, de défendre ses propres droits, ni d'agir avec sa vigueur accoutumée. Il avait été tellement brûlé et mutilé par une explosion accidentelle de poudre à canon, qu'il était incapable de se mouvoir et dans la nécessité de se laisser conduire par ses amis. Ils le firent embarquer sur un des vaisseaux qui retournaient en

Angleterre, où il espérait se faire traiter mieux qu'il ne pouvait l'être en Virginie [1].

Après son départ, tout tendit rapidement à la plus horrible anarchie. L'esprit de f[illegible] de mécontentement s'était si bien établi pa[illegible] miers colons qu'ils pouvaient difficile[illegible] contenus. Les nouveaux venus n'étaient pas plus faciles à gouverner. Plusieurs d'entre eux étaient des enfants de famille dérangés, que leurs parents avaient été bien aises d'envoyer chercher fortune en une terre étrangère et éloignée. Ceux d'un état inférieur étaient pour la plupart de mauvais sujets, que leur patrie était heureuse de rejeter de son sein comme une peste de la société; de telles gens étaient peu capables de la subordination, de l'économie sévère, de l'industrie persévérante que demandait leur situation. Les Indiens, observant leur mauvaise conduite et leur négligence à pourvoir à leur sûreté et à leur subsistance pour l'avenir, non-seulement cessèrent de leur porter les provisions qu'ils étaient accoutumés à leur fournir, mais commencèrent à les harasser par des hostilités continuelles. Les colons n'avaient de subsistances que celles qui avaient été apportées d'Angleterre dans les derniers vaisseaux, et qui furent bientôt consommées; alors ils se nourrirent des animaux utiles et

Anarchie dans la colonie.

La colonie est fort réduite par la famine.

(1) Purchas, IV, 1734, etc. Smith's Travels, p. 89. Stith., p. 102, etc.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

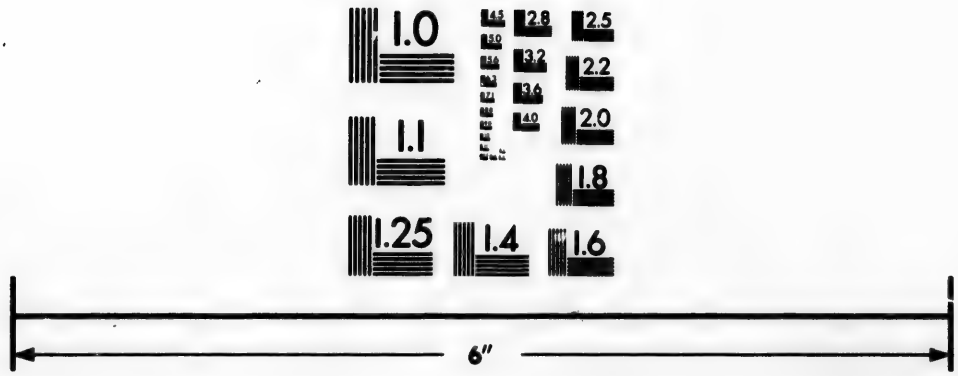

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

domestiques qu'on leur avait envoyés pour faire race dans le pays; et, par cette consommation irréfléchie, ils furent bientôt réduits à un tel état de détresse, qu'ils se virent contraints de manger, non-seulement les racines et les baies les plus nauséabondes et les plus malsaines, mais à se nourrir de la chair des Indiens qu'ils tuaient, et même des corps de leurs compagnons qui succombaient à tant de misère. En moins de six mois, de cinq cents personnes que Smith avait laissées en Virginie, il n'en resta que soixante, si faibles et si exténuées qu'elles n'eussent pas vécu dix jours s'il ne leur était pas arrivé un secours d'un côté d'où elles étaient bien éloignées d'en attendre aucun [1].

Gates et Summers arrivent des Bermudes.

Quand Gates et Summers furent jetés sur la côte des Bermudes, il ne périt pas heureusement un seul homme de leur vaisseau échoué. Ils sauvèrent même une grande quantité d'effets et de provisions de bouche; et, dans cette contrée délicieuse où la nature bienfaisante prodigue à l'homme ses dons les plus variés, ces cent cinquante naufragés purent subsister dans l'abondance dix mois entiers sur une île inhabitée. Impatients pourtant de sortir d'un lieu où ils étaient privés de toute communication avec le reste du genre humain, ils se mirent à construire deux barques avec les outils et les matériaux qu'ils avaient; et, par des efforts étonnants d'adresse

(1) Stith., p. 116. Purchas, IV, 1748.

et de persévérance, ils en vinrent à bout. Ils s'y embarquèrent, et se dirigèrent directement vers la Virginie, dans l'espoir d'y trouver d'amples consolations de toutes leurs peines, dans les embrassements de leurs compagnons, et au sein de l'abondance qu'ils se promettaient d'une colonie florissante.

Après une navigation plus heureuse qu'ils ne pouvaient l'espérer dans leurs mauvais bâtiments, ils débarquèrent à James-Town. Mais, au lieu de l'entrevue agréable qu'ils s'étaient promise, ils ne trouvèrent qu'un spectacle qui les frappa d'horreur, les misérables restes de leurs compatriotes exténués par la maladie et la faim, abattus par le désespoir, et ressemblant à des spectres plutôt qu'à des hommes. Gates et Summers, dans la pleine confiance qu'ils trouveraient en Virginie des provisions de bouche en abondance, n'avaient apporté avec eux que ce qu'ils avaient jugé nécessaire pour leur trajet; leur impuissance à secourir leurs malheureux compatriotes ajoutait à l'angoisse avec laquelle ils voyaient cette triste scène. Il ne leur restait rien à faire que d'abandonner sur-le-champ un pays où il leur était impossible de subsister plus long-temps; et, quoique tout ce qu'ils purent trouver dans les magasins de la colonie, joint à ce qu'ils avaient apporté des Bermudes, ne leur fournît de vivres que pour seize jours, en se réduisant à la

Ils trouvent la colonie dans une extrême détresse.

plus faible ration, ils s'embarquèrent dans l'espérance de pouvoir atteindre Terre-Neuve, où ils se flattaient d'être secourus par leurs compatriotes employés à la pêche dans cette saison de l'année[1].

Ils repartent pour l'Angleterre lorsqu'ils sont retenus par l'arrivée de lord Delaware.

Mais ce n'était pas la volonté du ciel que tous les efforts des Anglais pour établir cette colonie, ainsi que l'espoir des avantages qui en devaient revenir un jour, fussent perdus sans retour. Avant que Gates et les tristes compagnons de son infortune eussent atteint l'embouchure de la rivière James, ils virent arriver à eux, dans la baie, trois vaisseaux amenant lord Delaware, et portant avec eux une grande quantité de provisions de toute espèce, avec un nombre considérable de nouveaux colons, et toutes les choses nécessaires pour la défense de la colonie et la culture du sol. Les exhortations et l'autorité de lord Delaware les ramenèrent à James-Town, où ils retrouvèrent leur fort, leurs magasins, leurs maisons, auxquels sir Thomas Gates, par un heureux mouvement, n'avait pas voulu qu'on mît le feu en partant. Une société si faible, si désorganisée, demandait, pour se conserver et se rétablir, les secours d'une main habile à la fois et délicate. Elle les trouva dans lord Delaware; il recherca les causes des malheurs passés, et les dé-

Sage administration de lord Delaware.

(1) Il y a une relation détaillée et curieuse du naufrage de Smith et de Summers, et de leur séjour dans les Bermudes, écrite par Strachy, qui était de l'expédition, et publiée par Purchas, IV, 1734.

couvrit surtout dans la violence des dissentions et dans les haines mutuelles. Mais, au lieu d'user de son pouvoir pour punir les excès commis avant son arrivée, il employa sa prudence à apaiser leurs querelles, et à les empêcher de retomber dans leurs fatales erreurs. Par une infatigable assiduité, par le respect dû à son caractère aimable et bienfaisant, en mêlant à propos la sévérité et l'indulgence, en employant tour à tour l'autorité et la dignité de sa place, et la douceur naturelle de ses manières, il réconcilia insensiblement avec la subordination et la discipline des hommes corrompus par une longue anarchie, vint à bout d'appliquer au travail des hommes jusque là livrés à l'oisiveté et à la débauche, et enseigna de nouveau aux Indiens à respecter et à craindre les Anglais. Sous une semblable administration, la colonie commençait à fleurir, lorsqu'une maladie grave, causée par l'insalubrité du climat, obligea lord Delaware de quitter le pays, dont il laissa le gouvernement à M. Percy[1].

1611
28 mars.
Le mauvais état de sa santé l'oblige de retourner en Angleterre.

Celui-ci fut bientôt déplacé par l'arrivée de sir Thomas Dale, revêtu par la compagnie d'une autorité plus absolue que celle qui avait été accordée à aucun de ses prédécesseurs, et surtout autorisé à mettre en vigueur la loi martiale, dont le code bien court, fondé sur la pratique des armées des Pays-Bas (l'école militaire la plus rigoureuse de

10 mai.
Sir Thomas Dale nommé gouverneur.

Loi martiale établie dans la colonie.

(1) Stith., p. 117. Purchas, IV, 1764.

l'Europe en ce temps-là), lui fut remis à son départ. Ce moyen de gouvernement est si violent et si arbitraire, que les Espagnols eux-mêmes n'avaient pas osé le mettre en pratique dans leurs nouveaux établissements; car, chez eux, aussitôt que la colonie était formée et que les occupations de la paix succédaient aux opérations de la guerre, la juridiction des magistrats civils est uniformément établie. Mais cette mesure, toute inconstitutionnelle et oppressive qu'elle puisse paraître, fut adoptée pour la Virginie, d'après l'avis de sir François Bacon[1], le philosophe le plus éclairé et le jurisconsulte le plus profond de son siècle. La compagnie, connaissant par sa propre expérience l'inefficacité de tous les moyens employés jusque là pour réprimer et contenir l'esprit de désordre et de mutinerie répandu parmi les hommes qu'elle avait à gouverner, adopta avec empressement un système autorisé par un suffrage d'un si grand poids. Heureusement pour la colonie, sir Thomas Dale, qu'on revêtait d'un pouvoir si dangereux, l'exerça avec prudence et modération. Par la vigueur que cette manière expéditive de juger et de punir donna à son administration, il introduisit dans la colonie une police bien meilleure que celle qu'elle avait eue jusque là, en même temps qu'il en tempéra la rigueur avec tant de discrétion, qu'il ne paraît pas

(1) Bacon, Essay on plantations, p. 3.

que les colons aient été jamais alarmés ou mécontents de cette redoutable innovation[1].

1612 12 mars[2]. Nouvelle charte et nouveaux priviléges accordés à la colonie.

La forme régulière que commençait à prendre la colonie détermina le roi à lui donner une nouvelle charte pour l'encouragement des entrepreneurs, par laquelle non-seulement il confirma tous leurs anciens priviléges et prolongea le terme d'exemption des droits sur les marchandises qu'ils exporteraient, mais il leur donna la propriété d'un plus grand territoire, aussi bien qu'une juridiction plus étendue. Toutes les îles situées dans le rayon de trois cents lieues de la côte furent annexées à la Virginie. D'après cette dernière clause, la compagnie prit possession des Bermudes et des autres petites îles découvertes par Gates et Summers, et se prépara en même temps à envoyer un renfort considérable à l'établissement de James-Town. Les frais qu'entraînèrent ces efforts extraordinaires furent fournis par les profits d'une loterie qui montèrent à trente mille livres sterling. La nouvelle charte autorisait la compagnie à employer cet expédient[3]; et il est à remarquer que c'est le premier exemple dans l'histoire d'Angleterre d'un encouragement donné par le gouvernement à cette manière pernicieuse et immorale de lever de l'argent; mais la chambre des com-

(1) Stith., p. 122.

(2) Th. Jefferson, dans ses *notes on the state of Virginia*, p. 299., donne à cette troisième charte la date du 12 mars 1611. (D. L. R.)

(3) Stith., p. 191. Append., 23, etc.

munes, qui, vers la fin de ce règne, commençait à porter un regard inquiet et jaloux sur toutes les mesures du gouvernement, ayant fait au roi des remontrances contre cette institution qu'elle regardait comme impolitique et inconstitutionnelle, Jacques révoqua la patente par laquelle il l'avait sanctionnée [1].

La culture du sol fait des progrès.

La police sévère établie par la loi martiale força l'activité des colons à prendre une bonne direction et à se porter vers les travaux les plus utiles. Aidés de la fertilité du sol et de la bonté du climat, ils vinrent bientôt à bout d'obtenir de leurs récoltes un fonds de provision suffisant pour les dispenser d'avoir plus long-temps besoin des secours précaires qu'ils obtenaient ou extorquaient des Indiens. A mesure que les Anglais devinrent plus indépendants de leurs voisins, les sauvages recherchèrent leur amitié, et les traitèrent avec plus d'égards. La colonie ressentit bientôt les effets heureux de ce changement. Sir Thomas Dale fit un traité avec une des tribus les plus nombreuses et les plus puissantes des sauvages, située sur la rivière de Chickahominy, par lequel ils consentirent à se reconnaître sujets du roi de la Grande-Bretagne, à s'appeler désormais eux-mêmes Anglais, à envoyer un corps de leurs guerriers au secours de la colonie toutes les fois qu'elle serait en guerre avec ses ennemis, et à fournir annuellement aux Anglais une quantité

Traité avec les naturels.

(1) Chalmer's Annals, I, 32.

stipulée de maïs[1]. Un événement que les premiers historiens de la Virginie rapportent avec une grande satisfaction avait préparé la voie à cette union des deux nations. Pocahuntas, cette fille bien aimée du grand chef Powhatan, à l'intercession de laquelle le capitaine Smith avait dû la vie, avait conservé son attachement pour les Anglais; et, comme elle les allait visiter souvent, et qu'elle en était toujours reçue avec une tendre et respectueuse hospitalité, son admiration pour leurs arts et leurs mœurs continuait de s'accroître. Pendant ce commerce, sa beauté, qu'on nous donne comme fort supérieure à celle de ses compagnes, fit une telle impression sur le cœur d'un jeune Anglais appelé M. Rolfe, et considéré dans la colonie, qu'il sollicita sa main avec beaucoup de chaleur. Avec des mœurs simples, un homme épris n'est pas obligé de faire sa cour long-temps; et des formes cérémonieuses n'empêchent pas le cœur de déclarer ses sentiments. Pocahuntas donna son consentement tout de suite; Dale encouragea cette union, et Powhatan ne la désapprouva pas. Le mariage fut célébré avec une pompe extraordinaire; et depuis cette époque une liaison étroite et amicale subsista entre la colonie et toutes les tribus soumises à Powhatan, ou qui redoutaient son pouvoir[2]. Rolfe et sa princesse, car

Rolfe épouse la fille d'un chef indien.

(1) Hamer Solida narratio, apud de Bry. pars X, p. 33. Stith., p. 130.
(2) Voyez la note 59.

c'est le nom que les historiens du dernier siècle lui donnent toujours, se rendirent en Angleterre, où Pocahuntas fut reçue par Jacques et par la reine avec les égards dus à sa naissance. Après avoir été instruite avec soin dans la religion chrétienne, elle fut baptisée publiquement; et, retournée en Amérique, elle y mourut peu d'années après, laissant un fils, auquel beaucoup de familles respectables de Virginie reportent leur origine, en se glorifiant de descendre de la race des anciens chefs du pays [1]. Mais, quoique les heureux effets de cette alliance pour la colonie fussent sensibles, aucun des compatriotes de Rolfe n'imita son exemple en se mariant avec des femmes indiennes. De tous les Européens établis en Amérique, les Anglais sont ceux qui ont le moins employé ce moyen facile et naturel de se concilier les habitants; et, soit par cette réserve si marquée dans leur caractère national, soit défaut de cette facilité pliante de mœurs qui s'accommode à chaque situation, ils ont eu plus d'éloignement que les Français, les Portugais, et même que les Espagnols, pour s'allier et s'incorporer avec les nations américaines. Les naturels, desirant de telles unions, offraient inutilement leurs filles en mariage à leurs nouveaux hôtes, et imputaient le refus à l'orgueil des Anglais et au mépris que ceux-

(1) Hamer Solida narratio, apud de Bry, pars X, p. 23. Stith., p. 129, 146. Smith's Travels, p. 113, 121.

ci faisaient des Indiens, qu'ils regardaient comme des êtres d'une espèce inférieure [1].

Les terres, en Virginie, deviennent une propriété individuelle.

Pendant que la colonie jouissait de la tranquillité que lui avait procurée le traité avec Powhatan, un changement important y eut lieu. Jusque là aucun des colons n'avait eu la propriété individuelle d'une portion de terrain. Les terrains, nettoyés des bois qui les couvraient, avaient été cultivés par les travaux réunis de tous les colons, et les récoltes portées dans des magasins communs, d'où l'on distribuait à chaque famille ce qu'il lui fallait pour sa subsistance, selon le nombre de personnes et leurs divers besoins. Une société ainsi privée du premier avantage résultant de l'union sociale, la propriété individuelle du sol, ne pouvait prospérer. L'industrie que ne stimule pas l'intérêt de la propriété acquise par ses propres efforts ne déploie aucune vigueur; l'esprit destitué de ce mobile ne se porte à aucun projet, ni la main à aucun travail. Le paresseux et l'imprévoyant comptent uniquement sur ce que fournira le fonds commun, et l'homme raisonnable et laborieux lui-même se relâche dans un travail dont il voit que d'autres recueilleront le fruit. On a calculé que le travail commun de toute la colonie n'exécutait pas autant d'ouvrage en une semaine qu'il en eût résulté en un jour du travail des mêmes individus occupés cha-

(1) Beverley's Hist. of Virg., p. 25.

cun pour leur propre compte. Pour faire cesser ce mal, sir Thomas Dale partagea une grande étendue de terres en portions qui furent données à chaque individu en pleine et entière propriété. De ce moment, l'industrie, ayant la perspective d'une récompense sûre de son travail, prit une grande activité et fit de rapides progrès. Les productions de première nécessité furent cultivées avec tant d'ardeur, que la subsistance de la colonie fut dès lors assurée, et qu'on y forma des projets d'amélioration ultérieure, qui ont amené depuis son opulence et sa prospérité[1].

Culture du tabac introduite.

L'industrie, qui commençait à s'animer parmi les planteurs, se porta bientôt vers une route nouvelle, dans laquelle ils marchèrent quelque temps avec une ardeur si inconsidérée qu'elle produisit de funestes conséquences. La culture du tabac, qui est devenue depuis le grand objet du commerce de la Virginie et la source de sa richesse, y fut introduite vers ce temps-là. Comme la passion pour l'usage de cette plante continuait de se répandre en Angleterre, malgré les déclamations violentes de Jacques Ier, le tabac importé de Virginie devint une marchandise d'un débit sûr, et donnant un grand profit, quoiqu'il fût assez inférieur en qualité à celui que les Espagnols tiraient de leurs îles des Indes occidentales, pour ne se vendre que trois shelings

(1) Smith's Travels, p. 114. Stith., p. 131.

la livre, tandis que le tabac espagnol se vendait dix-huit. Séduits par la perspective d'un profit prompt et certain, les colons négligèrent bientôt tous les autres genres d'industrie. La terre qu'il eût fallu réserver pour s'assurer des vivres, et jusqu'aux rues de James-Town, furent plantées en tabac. On fit quelques réglements contre cet abus; mais les colons, entraînés par l'appât d'un profit présent, furent sourds à tous les conseils, et se jouèrent de toutes les defenses. Les subsistances commencèrent à leur manquer tellement qu'ils furent forcés de recourir de nouveau à celles des Indiens. Ceux-ci, voyant recommencer les exactions, reprirent leur première aversion pour les Anglais avec un surcroît d'animosité, et commencèrent à former des projets de vengeance avec le secret que les Américains savent si bien garder [1].

Conséquences fâcheuses de ce changement.

Cependant la colonie, nonobstant cette faute dans la conduite de sa culture, et pendant qu'un orage se formait sur sa tête, continuait de présenter l'aspect le plus prospère : elle voyait augmenter le nombre de ses habitants par des émigrations nouvelles de la métropole. La quantité de tabac exportée devenait chaque année plus considérable, et plusieurs des colons se trouvaient non-seulement dans l'aisance, mais dans un état voisin de l'opu-

(1) Stith., p. 140, 147, 164, 168. Smith, p. 140. Purchas, VI, 1787.

lence[1]. Deux événements arrivés presque dans le même temps contribuèrent à y accroître beaucoup la population et l'industrie. Comme un petit nombre de femmes s'étaient jusqu'à présent hasardées à braver les peines et les fatigues inévitables pour ceux qui s'établissent dans un pays encore sauvage et inconnu, la plupart des colons, vivant solitaires, ne se regardaient que comme passagers sur une terre à laquelle ils ne tenaient pas par les liens de famille, par une femme et des enfants. Pour les porter à s'y établir plus solidement, la compagnie profita de la tranquillité apparente de la colonie pour y envoyer un nombre considérable de jeunes personnes prises dans les familles du peuple, mais de bonnes mœurs, et encouragea les planteurs, par des primes et d'autres avantages, à les épouser[2]. Ces nouvelles compagnes furent reçues avec tant de tendresse, et plusieurs d'entre elles si promptement et si bien établies, que d'autres furent excitées à suivre leur exemple, et que, par degrés, des aventuriers insouciants devenus des citoyens vertueux et des pères de famille prévoyants, prirent un vif intérêt à la prospérité d'un pays qu'ils considéraient maintenant comme leur propre patrie.

Jeunes filles amenées d'Angleterre en Virginie.

Le second événement favorable au progrès de la colonie, et qui lui fournit des moyens d'étendre ses

(1) Smith, p. 139.
(2) Stith., p. 166, 197.

travaux avec plus de facilité, fut l'arrivée d'un vaisseau hollandais venant de la côte de Guinée, et qui, ayant remonté la rivière James, vendit aux colons une partie de sa cargaison de nègres[1]. Cette race d'hommes étant plus capable que les Européens de supporter le travail dans les climats chauds, leur nombre s'est bientôt accru par de nouvelles importations. Leur secours paraît aujourd'hui essentiel à l'existence de la colonie, et la plus grande partie des travaux des champs est exécutée par des esclaves.

Mais, à mesure que la prospérité de la colonie croissait, l'esprit des colons y devenait plus indépendant. Pour des Anglais, les jugements sommaires et rigoureux d'une cour martiale, quoique tempérés par la douceur des gouverneurs, paraissaient une oppression intolérable, et ils brûlaient d'impatience de recouvrer les droits dont ils avaient été accoutumés à jouir sous le gouvernement libéral de la mère-patrie. En cédant à leur demande, sir Georges Yeardley, convoqua, en 1619, la première assemblée générale qui ait été tenue en Virginie. Le nombre des habitants était si fort accru, et leurs établissements déjà si dispersés dans le pays, que onze communes ou corporations se firent représenter dans cette convention, dont les membres exercèrent le pouvoir législatif, la plus noble fonction

1619. Juin. Première assemblée générale de représentants.

(1) Beverley, p. 37.

d'hommes libres. Les lois qui y furent arrêtées ne paraissent avoir été ni bien nombreuses, ni bien importantes; mais cette convocation d'une assemblée fut fort agréable au peuple, qui retrouvait dans sa nouvelle patrie une image de la constitution anglaise, qu'il vénérait comme le modèle le plus parfait du gouvernement d'une nation libre.

24 juillet. Nouvelle constitution donnée à la colonie.

Pour rendre cette ressemblance plus complète et assurer davantage les droits des colons, la compagnie émit une nouvelle charte ou ordonnance qui donnait une forme légale et permanente au gouvernement de la colonie [1]. La suprême autorité législative en Virginie, à l'imitation de ce qu'elle était dans la Grande-Bretagne, fut divisée entre le gouverneur tenant la place du roi, un conseil d'état, nommé par la compagnie, dont les membres jouiraient de quelques-unes des distinctions et exerceraient quelques-unes des fonctions attribuées aux pairs, et enfin un conseil général, ou assemblée composée de représentants du peuple revêtus de pouvoirs, droits et priviléges semblables à ceux de la chambre des communes. Dans les deux conseils toutes les questions devaient être décidées à la majorité des voix, et le gouverneur y pouvait

(1) Suivant Thom. Jefferson, *Notes on the state of Virginia*, p. 299, ce fut le 24 juillet 1621 que fut rendue *une ordonnance et constitution des trésoriers, conseil et compagnie d'Angleterre, pour un conseil d'état et une assemblée générale en Virginie*. Jefferson cite Stith., App. 4. (D. L. R.)

opposer son véto. Mais aucune loi, quoique approuvée par les trois membres de la législature, ne devait avoir de force et être mise à exécution avant d'avoir été ratifiée en Angleterre par un conseil général de la compagnie, et renvoyée scellée de son sceau[1]; c'est ainsi que la constitution de la colonie fut fixée, et que les colons purent désormais se regarder non comme de simples serviteurs d'une compagnie de commerce, et dépendants de la volonté et des ordres de leurs supérieurs, mais comme des hommes libres et des citoyens.

Accroissement de l'industrie.

L'effet naturel de ce changement heureux dans leur condition fut l'accroissement de leur industrie. Le produit des plantations de tabac en Virginie fournissait non-seulement à la consommation de la Grande-Bretagne, mais même à quelques exportations à l'étranger[2]. Pour le débit de cette denrée, la compagnie ouvrit un commerce direct avec la

(1) Stith., Appendix, p. 32, etc.

(2) C'est un objet digne de quelque curiosité que l'histoire des progrès de la consommation de cette denrée, qu'on ne peut regarder que comme un superflu. L'usage du tabac semble avoir été introduit en Angleterre vers l'an 1586. Quelques gens de mer, même avant ce temps, pouvaient avoir pris ce goût des Espagnols; mais un usage qu'on puisse appeler national ne s'est pas établi avant l'époque que je viens d'assigner. Sur un taux moyen, pris sur les sept années antérieures à 1622, toute l'importation du tabac en Angleterre se montait, par an, à cent quarante-deux mille quatre-vingt-cinq livres pesant. Stith., p. 246. On voit par là avec quelle rapidité le goût s'en était répandu. Mais qu'est-ce que cette quantité, comparée avec ce qu'on en consomme aujourd'hui dans la Grande-Bretagne?

Commerce direct de la colonie avec la Hollande.

Le roi Jacques s'en offense.

Hollande, et forma des magasins à Middelbourg et à Flessingue. Jacques et son conseil privé, alarmés de voir le commerce d'une marchandise, dont la demande allait sans cesse croissant, se porter dans un canal qui la détournait de la métropole où elle aurait payé les droits considérables imposés à son importation, et augmenté d'autant le revenu public, firent les plus grands efforts pour arrêter cette innovation. On prit d'abord quelques moyens de conciliation qui apaisèrent la querelle pour le moment[1]; mais c'est une chose remarquable que ce premier exemple d'opposition de sentiments entre la métropole et la colonie sur leurs droits respectifs. Celle-là prétendait que le commerce de la colonie devait être borné à la seule Angleterre, et que toutes ses productions devaient y être portées; et celle-ci alléguait au contraire, en faveur de la liberté de son commerce, non-seulement le droit général qu'a tout Anglais de porter ses marchandises au marché le plus avantageux pour lui, mais les concessions particulières contenues dans sa charte qui semblait lui accorder une liberté de commerce illimitée[2]; le temps d'une discussion plus entière de cette importante question n'était pas encore venu.

La colonie néglige les

Mais, tandis que la colonie continuait de pren-

(1) Le 19 juin 1620, une proclamation mit des restrictions au commerce étendu du tabac, 17. Rymer 233. (D. L. R.)

(2) Stith., p. 200, etc.

dre un accroissement si rapide, que les colons se dispersaient non-seulement en se répandant sur les bords de la rivière James et de la rivière d'York, mais commençaient à se porter jusqu'au Rappahannoc, et même jusqu'au Potowmack, les Anglais, se reposant sur leur nombre, et trompés par l'apparence de leur prospérité, s'abandonnaient à une entière et imprudente sécurité. Ils ne faisaient aucune attention aux mouvements des Indiens, et ne soupçonnaient pas leurs machinations; et, quoique environnés d'une espèce d'hommes que l'expérience devait leur avoir fait connaître comme également dissimulés et vindicatifs, ils négligeaient toutes les précautions nécessaires à leur sûreté, dans une pareille situation, comme auraient pu faire les paisibles citoyens d'une société parfaitement établie. Ils avaient cessé d'être soldats, et n'étaient plus que citoyens, et si occupés de jouir de toutes les commodités et de tous les agréments de la vie, que tout exercice militaire était négligé comme inutile. Les Indiens, que les Anglais eux-mêmes employaient pour eux comme chasseurs, étaient munis d'armes à feu, et instruits à les manier avec beaucoup d'adresse. On leur permettait de fréquenter les habitations des Anglais à toute heure, et ils y étaient reçus comme des hôtes bienveillants qu'on n'avait aucune raison de craindre. Cette imprudente sécurité mit les sauvages en état de préparer

précautions nécessaires à sa défense contre les Indiens.

l'exécution d'un plan de vengeance médité depuis long-temps avec la maturité et la réflexion qui leur sont propres. Ils avaient un chef capable de conduire leur entreprise avec habileté. A la mort de Powhatan, en 1618, Opechancanough lui succéda non-seulement dans les fonctions de *wirowanée*, ou chef de sa propre tribu, mais dans son crédit étendu sur toutes les nations sauvages de la Virginie, qui a fait donner à l'un et à l'autre le nom d'empereur par quelques écrivains anglais. Selon la tradition des Indiens, il n'était pas natif de Virginie, mais de quelque pays éloigné vers le sud-ouest, et peut-être de quelque province de l'empire du Mexique [1]; mais il était remarquable par toutes les qualités que les sauvages estiment le plus. Un courage intrépide, une grande force et une grande agilité de corps, avec un esprit fin et rusé, le conduisirent bientôt au commandement et au pouvoir. Il paraît que c'est peu de temps après son élévation à la qualité de chef que fut résolu entre les Indiens un massacre général des Anglais; et, durant quatre ans entiers, les moyens de l'exécuter sûrement et avec facilité furent concertés avec un secret incroyable. Toutes les tribus voisines des établissements anglais furent successivement gagnées par les conspirateurs, excepté celles de la côte de l'est de la baie, à qui on cacha soigneusement tout ce qui pouvait trahir le

Massacre général des Anglais concerté par les Indiens.

(1) Beverley, p. 51.

complot, parce qu'on craignait leur attachement à leurs nouveaux voisins. Chaque tribu eut sa destination et son rôle. Le matin du jour consacré à la vengeance, chacun des guerriers se trouva à la place qui lui avait été assignée; tandis que les Anglais étaient si peu en défiance qu'ils reçurent avec hospitalité plusieurs Indiens envoyés par Opechancanough, venus sous le prétexte de leur apporter des présents de fruits et de la venaison, mais, dans la vérité, pour observer leurs mouvements. La sécurité des Anglais étant ainsi parfaitement reconnue, à midi, moment fixé d'avance pour commencer cette scène d'horreur, les Indiens se précipitèrent au même moment sur leurs victimes dans chaque établissement, massacrèrent hommes, femmes, enfants, avec cette rage aveugle, cette cruauté réfléchie que les sauvages exercent avec leurs ennemis. En une heure de temps, environ le quart de la colonie fut exterminé, sans presque savoir par quelles mains il périssait. Rien n'eût échappé, si la compassion, ou quelque autre bon sentiment, n'avait pas porté un Indien converti, à qui le secret avait été communiqué dans la nuit qui précéda le massacre, à en faire part à son maître assez à temps pour sauver James-Town, et quelques-unes des habitations qui en étaient voisines; et si les Anglais, en d'autres districts, n'avaient pas couru aux armes, poussés par le désespoir, et ne s'étaient pas défendus

22 mars.

assez vigoureusement pour repousser les assaillants, qui, dans l'exécution de leur projet, ne montrèrent pas autant de courage qu'ils avaient mis de sagacité et d'artifice à le concerter[1].

Mais le coup, sans avoir tout l'effet que s'étaient proposé les sauvages, fut terrible pour une colonie naissante; il y eut des habitations dans lesquelles pas un seul Anglais n'échappa. Beaucoup de personnes de marque et de membres du conseil périrent. Ceux qui échappèrent, abîmés dans la douleur, et frappés d'étonnement et de terreur, abandonnèrent leurs établissements éloignés, et, se rassemblant à James-Town pour y trouver la sûreté, furent réduits à n'occuper que le même territoire sur lequel leurs compatriotes s'étaient établis en arrivant en Virginie. Confinés dans ces étroites limites, ils s'occupèrent moins de projets d'industrie que de plans de vengeance. Tous les hommes prirent les armes. Une guerre sanglante commença avec les sauvages, et, déterminés à en éteindre la race, ils jurèrent de n'épargner personne. La conduite des Espagnols dans le sud de l'Amérique fut ouvertement proposée comme le modèle qu'il fallait imiter[2]; et, oubliant comme eux les principes de la bonne foi, de l'honneur et de l'humanité, qui adoucissent du moins les horreurs de la guerre entre les nations civilisées,

Guerre sanglante avec les Indiens.

(1) Stith., p. 208, etc. Purchas, IV, 1788, etc.
(2) *Ibid.*, p. 233.

les Anglais regardèrent comme légitime tout ce qui contribuait à assouvir leur vengeance. Ils se mirent à la poursuite des Indiens comme on chasse les animaux des forêts; et, comme cette chasse était dangereuse et difficile dans les bois dont le pays était couvert, et où se réfugiaient leurs ennemis, ils s'efforcèrent de les tirer de leurs forts par de feintes offres de paix, et des assurances d'oubli et de pardon faites avec une telle apparence de sincérité, qu'ils trompèrent jusqu'à leur chef, l'artificieux Opechancanough, et les engagèrent à revenir dans leurs premières habitations, et à reprendre leurs occupations accoutumées. Les deux nations semblaient avoir changé alors de caractère et de rôle. Les Indiens comme des hommes familiarisés avec les principes de droiture et de bonne foi, sur lesquels le commerce des nations est fondé, se fièrent à la réconciliation qu'on leur annonçait, et ils vivaient dans une entière sécurité, sans soupçonner de danger, tandis que les Anglais, avec un artifice perfide, se préparaient à imiter les sauvages dans leur vengeance et dans leur cruauté. Aux approches de la moisson, temps où une attaque était plus à craindre et plus fatale aux sauvages, ils tombèrent tout à coup sur les villages indiens, massacrèrent tout ce qu'ils purent atteindre, et poussèrent le reste dans les bois où un si grand nombre périt de faim, que quelques-unes des tribus les plus voisines des Anglais fu-

rent entièrement extirpées. Cette vengeance atroce, que les exécuteurs se sont efforcés de justifier comme un acte nécessaire de représailles, fut suivie de quelques heureux effets. Elle délivra la colonie si entièrement de toute crainte d'attaque de la part des sauvages, que ses établissements commencèrent à se relever, et son industrie à se ranimer.

La compagnie, en Angleterre, est divisée par des factions.

Mais, malheureusement dans ces circonstances, l'état où se trouvait la compagnie investie de la propriété et du gouvernement de la colonie ne lui permettait pas de seconder les efforts des colons en leur envoyant un assez grand renfort en hommes, et les secours nécessaires pour réparer leurs pertes. La compagnie avait été originairement formée de beaucoup d'intéressés, et s'était accrue si rapidement par l'adjonction de beaucoup de membres, attirés par l'appât du profit ou par le desir de favoriser une entreprise d'utilité publique, que son assemblée générale était devenue extrêmement nombreuse [1]. Les effets des nouveaux principes politiques qui se répandaient alors dans le royaume, et les passions qui s'animaient, se firent sentir dans ces assemblées populaires, et influèrent sur leurs décisions, comme vers la fin du règne de Jacques Ier. Le peuple commençait à avoir des idées plus justes et des sentiments plus élevés sur la liberté constitutionnelle; il en vint à comprendre mieux ses droits

(1) Stith., p. 272, 276.

et à les défendre avec plus de hardiesse. Une distinction anciennement peu connue dans la politique anglaise commença à s'établir entre le parti de la cour et celui du pays, et les chefs de l'un et de l'autre cherchaient à acquérir du pouvoir et de l'influence par tous les moyens. Les uns et les autres se disputèrent à l'envi la direction d'un corps aussi nombreux et aussi respectable que celui de la compagnie de la Virginie, d'où il arriva que pendant quelques années les affaires furent conduites dans les assemblées générales, non avec la maturité et la sagesse convenables à des négociants délibérant sur leur intérêt commun, mais avec la violence et l'animosité qu'on doit toujours attendre d'une assemblée nombreuse, dans laquelle des factions rivales se disputent la supériorité[1].

Jacques établit une commission pour examiner sa conduite.

Comme le roi n'assemblait pas souvent le grand conseil de la nation en parlement, les assemblées générales de la compagnie devinrent l'arène où les orateurs populaires déployèrent leurs talents. Les proclamations de la couronne, les actes du conseil privé relatifs au commerce et à la police de la colonie, y étaient discutés avec liberté et censurés avec une sévérité qui s'accordait mal avec les idées relevées qu'avait Jacques de sa propre sagesse et de l'étendue de sa prérogative. Dans la vue d'arrêter les progrès de cet esprit de discussion, les ministres

(1) Stith., p. 229, etc. Chalmers, p. 59.

employèrent toute leur adresse et toute leur influence à gagner dans la compagnie assez de partisans pour pouvoir diriger ses délibérations; mais ils furent si malheureux dans leurs tentatives, que toutes les mesures qu'ils proposaient étaient rejetées à une immense majorité, quelquefois sans aucun motif plausible et uniquement parce qu'ils les proposaient. Jacques, peu favorable au pouvoir d'une assemblée populaire quelle qu'elle fût, et las de combattre avec celle-là sur laquelle il avait tenté inutilement d'obtenir quelque ascendant, commença à s'occuper de la pensée de dissoudre la compagnie, et de lui donner une nouvelle constitution. Des prétextes assez plausibles et d'assez bonnes raisons semblaient justifier cette mesure. La lenteur des progrès de la colonie, les sommes immenses dépensées pour son établissement, le grand nombre d'hommes qui avaient péri en essayant de la fonder, le dernier massacre des habitants par les Indiens, et tous les malheurs qu'avaient éprouvés les Anglais depuis leur première émigration en Amérique, furent imputés uniquement à l'incapacité d'une compagnie nombreuse pour conduire une entreprise si compliquée et si difficile. La nation elle-même ressentait vivement la mauvaise réussite d'un projet dont elle s'était promis de grands avantages, et desirait qu'on examinât avec impartialité les mesures suivies jusque là, afin d'être en état d'en concerter de

meilleures pour la conduite des affaires de la colonie à l'avenir. Ainsi l'état actuel des affaires de la compagnie et les vœux de la nation semblaient appeler l'intervention de la couronne; et Jacques, empressé de déployer la supériorité de sa sagesse royale en corrigeant les erreurs dans lesquelles la compagnie était tombée par son inexpérience dans l'art de gouverner, entreprit avec confiance l'œuvre de cette réformation.

Sans avoir égard aux droits donnés à la compagnie par sa charte, et sans suivre aucune forme de procédure judiciaire pour l'annuler, le roi, en vertu de sa prérogative, créa une commission qui autorisait quelques-uns des juges et d'autres personnes de marque à examiner toutes les opérations de la compagnie depuis son premier établissement, pour mettre ensuite sous les yeux du conseil privé le résultat de leurs recherches, et leur opinion sur les moyens de rétablir et de faire fleurir la colonie[1]. En même temps, par un coup d'autorité encore plus hardi, il fit saisir tous les papiers et registres de la compagnie, et arrêter deux de ses principaux officiers. Tout arbitraires et violents que ces actes d'autorité puissent nous paraître aujourd'hui, les commissaires conduisirent leur opération sans rencontrer d'autre obstacle que de faibles et inefficaces remontrances de la compagnie. Quoiqu'ils suivissent 1623. 9 Mai.

(1) Stith., p. 288.

leurs recherches avec beaucoup d'activité et de vigueur[1], ils ne communiquèrent aucun de leurs procédés à la compagnie, mais le rapport qu'ils firent sur ses opérations semble avoir été très défavorable; car, d'après sa conclusion, le roi fit signifier à la compagnie son intention de confier le gouvernement suprême de la compagnie à un gouverneur et à douze assesseurs qui résideraient en Angleterre, et le pouvoir exécutif à un conseil de douze personnes résidant en Virginie. Le gouverneur et ses assesseurs devaient d'abord être nommés par le roi, et dans la suite eux-mêmes nommeraient aux places vacantes; mais leur choix aurait besoin d'être ratifié par le conseil privé. Les douze conseillers en Virginie devaient aussi être choisis par le gouverneur et ses adjoints, et ces nominations devaient également obtenir la sanction du conseil privé. Pour tranquilliser les colons, il fut déclaré que la propriété particulière et individuelle du sol serait regardée comme sacrée, et que toutes les concessions de terres faites par la première compagnie seraient confirmées par la nouvelle. Pour procéder à l'exécution de ce plan, le roi requit la compagnie de remettre entre ses mains sur-le-champ la charte dont elle jouissait[2].

8 octobre. La compagnie reçoit l'ordre de rendre sa charte.

La compagnie s'y refuse.

Mais là Jacques et ses ministres rencontrèrent une résistance qu'ils ne semblent pas avoir prévue,

(1) Smith's Travels, p. 165, etc.
(2) Stith., p. 293.

et un esprit d'opposition auquel ils ne s'attendaient pas. Ils trouvèrent les membres de la compagnie déterminés à ne pas abandonner timidement les droits et les priviléges qui leur avaient été accordés avec toutes les formes légales, et pour lesquels ils avaient dépensé de grandes sommes, d'après la confiance mise en leur validité[1]. Ils se montrèrent encore plus opposés à ce qu'on abolît la forme populaire du gouvernement, dans lequel chaque actionnaire avait une voix, pour soumettre une colonie, dont les intérêts étaient les leurs, au despotisme d'une petite junte absolument dépendante de la couronne. Ni 20 octobre.
les promesses, ni les menaces ne purent les engager à se départir de leur refus; et, dans une assemblée générale, la demande du roi fut rejetée presque à l'unanimité, et la résolution prise de défendre jusqu'à l'extrémité des droits appuyés sur une charte, si on pouvait les mettre en question devant une cour de justice. Jacques, blessé au vif de leur audace 10 novemb.
à s'opposer à sa volonté, fit expédier un ordre de *quo warranto*[2], en vertu duquel la validité de la charte de la compagnie devait être jugée à la cour du banc du roi; et, dans la vue de rassembler de nouvelles preuves de sa mauvaise administration, il envoya des personnes de confiance en Virginie pour y examiner l'état de la colonie, et rechercher la conduite de la compagnie et celle de ses officiers dans ce pays.

(1) Chalmers, p. 61. (2) Voyez la note 60.

Procès au tribunal du banc du roi, et dissolution de la compagnie.

Le procès intenté par-devant le tribunal du banc du roi ne fut pas long. Il fut terminé, comme il était ordinaire sous ce règne, par une décision parfaitement conforme au desir du monarque. La charte fut annulée, la compagnie dissoute, et tous les droits et priviléges qui lui avaient été conférés remis à la couronne dont ils émanaient[1].

Défauts dans la première constitution des colonies.

Quelques écrivains, et en particulier Stith, le plus éclairé et le mieux instruit des historiens de la Virginie, parlent de la dissolution de la compagnie comme d'un événement très désastreux pour la colonie. Animés pour la liberté, de cette passion commune dans un siècle où les principes en étaient mieux connus que sous le règne de Jacques, ces écrivains ont vu les procédés violents et arbitraires de ce prince avec une si grande indignation, que leur horreur pour les moyens qu'il employa pour accomplir son dessein semble les avoir rendus incapables de juger les effets avec discernement et avec candeur. Il n'y a peut-être aucun mode de gouverner une colonie naissante, plus ennemi de sa liberté, que la domination d'une corporation privilégiée, revêtue de tous les pouvoirs que Jacques lui-même avait conférés à la compagnie des aventuriers de Virginie. Pendant plusieurs années, les colons purent difficilement se regarder autrement que comme des serviteurs de la compagnie, nourris

(1) Rymer, vol. XVII, p. 618, etc. Chalmers, p. 62.

de ses magasins, obligés d'obéir aveuglément à tous ses ordres, et soumis au plus rigoureux de tous les despotismes, la loi martiale. Même après que l'esprit de liberté des Anglais eut commencé à se relever de cette oppression, et qu'ils eurent extorqué de leurs supérieurs le droit de faire des lois pour le gouvernement de la société dont ils étaient membres, comme aucun acte, quoique appuyé du concours de toutes les parties de la législature dans la colonie, n'avait de force s'il n'était confirmé par l'assemblée générale en Angleterre, la compagnie retenait toujours dans ses mains la suprême autorité; et ce pouvoir n'était pas moins contraire à la prospérité de la colonie qu'à sa liberté. Un corps nombreux de marchands, aussi long-temps que ses opérations sont purement commerciales, peut les conduire avec discernement et avec succès; mais l'esprit mercantile ne semble pas capable de suivre un plan vaste d'une politique libérale dans la formation d'une société nouvelle; et rarement en effet, sous l'administration étroite et intéressée des compagnies, des colonies se sont-elles élevées à quelque prospérité et quelque grandeur.

A ces vices inhérents à une pareille administration s'étaient ajoutés ceux qu'apportaient les erreurs causées par l'inexpérience. Les négociants anglais de ce siècle n'avaient pas ces vues grandes qu'un commerce étendu donne à ceux qui le dirigent.

Lorsqu'ils commencèrent, pour la première fois, à s'écarter de la route battue, ils se traînèrent dans la nouvelle avec incertitude et timidité. Ne connaissant ni le climat, ni le sol de l'Amérique, et ignorant quelles productions pouvaient y être cultivées avec le plus d'avantage, ils semblent n'avoir eu aucun plan fixe d'amélioration, et leurs projets variaient sans cesse. Leur système de gouvernement avait la même mobilité. Dans le cours de dix-huit années, la Virginie eut dix gouverneurs. Il ne faut pas s'étonner que, sous une telle administration, tous les efforts pour donner de la vigueur et de la stabilité à la colonie aient avorté, ou n'aient produit que de chétifs effets, quoiqu'on puisse dire que ces efforts, eu égard aux idées communes de ce siècle en commerce et en politique, furent considérables et soutenus avec une persévérance extraordinaire.

Faiblesse de la colonie.

On avait dépensé plus de cent cinquante mille livres sterling dans les premières tentatives faites pour fonder une colonie anglaise en Amérique[1], et plus de neuf mille personnes avaient émigré de la métropole pour peupler ce nouvel établissement. A la dissolution de la compagnie, la nation, en dédommagement d'une si grande consommation d'argent et d'hommes, ne recevait pas de la Virginie une valeur de plus de vingt mille livres sterling par

(1) Smith's Travels, p. 42, 167.

an en importations de ce pays; et la colonie était si loin d'avoir accru les forces de l'état par une augmentation de population, qu'en 1624 il se trouvait en Virginie à peine deux mille personnes, tristes restes du grand nombre d'Anglais qui s'y étaient portés, attirés par l'espérance d'une plus heureuse destinée[1].

Conseil provisoire établi pour le gouvernement de la Virginie.

La compagnie, comme toutes les sociétés malheureuses dans leurs entreprises, ne fut pas regrettée. La violence avec laquelle ses priviléges lui avaient été enlevés fut oubliée, et de nouvelles espérances de succès s'élevèrent, lorsqu'on la vit soumise à une forme de gouvernement exempte des vices auxquels ses désastres étaient attribués. Le roi et la nation concoururent avec une ardeur égale au rétablissement de la colonie. Bientôt après le jugement définitif de la cour du banc du roi contre la compagnie, Jacques créa un conseil de douze personnes chargé de la direction provisoire des affaires en Virginie, pour se donner le temps de projeter pour elle avec réflexion un plan de gouvernement durable[2]. Enchanté d'avoir une telle occasion d'exercer ses talents comme législateur, il commençait à tourner son attention vers cet objet, lorsque la mort vint l'interrompre dans ce travail[3].

(1) Chalmers, Annals, p. 69.

(2) Rymer, XVII, 618, etc.

(3) Les trois actes de Jacques Ier dont Robertson vient de parler se trouvent dans Rymer, XVII, p. 490, 609 et 618. Le premier porte la

Mars 1625. Avénement de Charles Ier.

Gouvernement arbitraire de la colonie.

Charles Ier, à son avénement au trône, adopta toutes les maximes de son père, relativement à la colonie de Virginie. Il la déclara partie de l'empire et annexée à la couronne, et immédiatement soumise à son autorité. Il confia le titre de gouverneur à sir Georges Yardely, et le désigna, conjointement avec un conseil de douze personnes, pour aller exercer le pouvoir suprême, leur enjoignant de se conformer dans tous les cas aux instructions que lui-même leur enverrait de temps à autre[1].

Par la teneur de la commission du roi, aussi bien que d'après l'esprit connu de sa politique, il était manifeste que son intention était de revêtir de tous les pouvoirs du gouvernement tant législatif qu'exécutif, le gouverneur et le conseil, sans y appeler aucuns représentants du peuple, et qu'il se regardait lui-même comme possédant le droit de donner des lois à la colonie, et de lui imposer des taxes. Yardely et son conseil, qui semblent avoir été des instruments très propres à mettre à exécution ce système de gouvernement arbitraire, ne manquèrent pas d'expliquer ainsi la lettre de leur commission, explication la plus favorable à leur propre

date du 9 mai 1623, et est intitulé : *De commissione speciali Willielmo Jones militi directa ;* le second, qui est du 15 juillet 1624, est intitulé : *De commissione Henrico vice-comiti Mandevill et aliis ;* et le troisième enfin est du 26 août 1624, et a pour titre : *De commissione speciali concernenti gubernationem in Virginiâ.* (D. L. R.)

(1) Rymer, XVIII, 72, 311.

autorité. Durant une grande partie du règne de Charles Ier, la Virginie ne connut d'autres lois que la volonté du souverain. Des statuts furent promulgués et des taxes imposées, sans qu'on appelât une seule fois les représentants du peuple à les autoriser par leur sanction. En même temps que les colons étaient ainsi dépouillés des droits politiques appartenant essentiellement à des hommes libres et à des citoyens, leurs propriétés individuelles étaient violemment envahies. Par une proclamation, énonçant des motifs également absurdes et frivoles, on leur ôta la faculté de vendre leur tabac à personne autre qu'à certains commissionnaires autorisés par le roi à l'acheter pour son compte [1], et ils eurent la mortification cruelle de voir le souverain qui leur devait sa protection s'emparer des profits de leur industrie, en saisissant la seule marchandise de quelque valeur qu'ils eussent à vendre, pour s'en réserver le monopole. Tandis que la denrée la plus précieuse pour la colonie perdait ainsi de sa valeur pour les colons, par l'effet du monopole, la propriété même du sol devenait incertaine dans leurs mains, par les concessions inconsidérées que Charles faisait à ses favoris de terres dans la Virginie. Non-seulement il faisait ces concessions d'une étendue immense et défavorable aux progrès de la culture, mais, par inattention ou par ignorance de la topo-

Monopole du tabac par Charles Ier.

(1) Rymer, XVIII, 19.

graphie du pays, il en déterminait les limites avec si peu d'exactitude, qu'il y comprenait souvent de grandes parties de terrains déjà occupés et cultivés.

Les murmures excités par un tel système d'administration furent augmentés par la rigueur avec laquelle sir John Harvey, successeur d'Yardely dans le gouvernement de la colonie, exerça tous les actes de son pouvoir [1]; avide, insensible, hautain, il ajouta l'insolence à l'oppression, n'eut jamais aucun égard aux sentiments du peuple qu'il gouvernait, et n'écouta jamais aucune de ses remontrances. Les colons, éloignés du siége du gouvernement, et se laissant imposer par l'autorité d'une commission royale, souffrirent long-temps avec patience; mais à la fin cette patience s'épuisa, et, dans un mouvement d'indignation et de fureur populaire, ils saisirent le gouverneur et l'envoyèrent prisonnier en Angleterre, accompagné de deux d'entre eux, députés pour porter au roi leurs accusations contre lui. Mais cette manière de demander justice, par un procédé si violent, outre qu'elle ne pouvait se concilier avec aucune forme de gouvernement régulier et qu'elle ne pouvait être excusée que par une nécessité urgente qui a rarement lieu dans la société civile, était absolument contraire à toutes les idées dont Charles était imbu sur l'obéissance due par des sujets à leur souverain. La conduite des colons

Les colonies s'emparent de la personne d'Harvey, leur gouverneur, et l'envoient prisonnier en Angleterre.

(1) Rymer, XVIII, 980.

lui parut non-seulement une usurpation de son droit de juger et de punir ses propres officiers, mais un acte de révolte ouverte contre son autorité. Sans daigner même admettre en sa présence les deux députés, ni entendre rien de leur accusation contre Harvey, le roi renvoya le gouverneur à son poste, en renouvelant tous ses pouvoirs. Mais quoique Charles eût pris cette mesure vigoureuse, comme nécessaire au maintien de son autorité, et pour manifester son mécontentement à des sujets qui avaient osé l'insulter ainsi, il semble avoir été si convaincu de la légitimité des plaintes des colons et des torts de celui qui en était l'objet, que, peu de temps après, il destitua le gouverneur qui leur était devenu si justement odieux, et lui donna pour successeur sir William Berkeley, homme bien supérieur à Harvey, par son rang et par ses talens, et distingué surtout par toutes les vertus qui pouvaient le rendre agréable au peuple, et auxquelles son prédécesseur était totalement étranger[1].

Il est renvoyé par le roi, et rétabli dans son gouvernement. 1630

La colonie demeura près de quarante ans, sauf quelques courts intervalles, sous sa douce et prudente administration, à laquelle il faut attribuer en grande partie sa prospérité et ses progrès. Il faut pourtant convenir qu'elle fut redevable au roi lui-même de la réforme de sa constitution et de sa police, réforme qui lui donna bientôt un nouvel as-

Berkeley nommé gouverneur. Sa douce et sage administration.

(1) Beverley's Hist. of Virg., p. 50. Chalmer's Annals, I, 118, etc.

pect, et anima toutes ses opérations d'un nouvel esprit. Quoique la teneur de la commission de sir William Berkeley fût la même que celle de son prédécesseur, il avait reçu en même temps des instructions, munies du grand sceau, par lesquelles il était autorisé à déclarer que dans toutes leurs affaires, tant civiles qu'ecclésiastiques, les colons seraient gouvernés selon les lois d'Angleterre, et à émettre des ordres pour la convocation d'assemblées du peuple qui se choisirait des représentants, lesquels, conjointement avec le gouverneur et le conseil, formeraient une assemblée générale, revêtue de la suprême autorité législative dans la colonie. Il fut chargé aussi, par le roi, d'établir des cours de justice, dans lesquelles toutes les questions, soit civiles, soit criminelles, seraient décidées selon les formes de la procédure judiciaire établies dans la métropole.

Nouveaux priviléges accordés par Charles.

Il n'est pas aisé de découvrir quels motifs portèrent un monarque d'ailleurs obstinément attaché aux opinions et aux systèmes qu'il avait une fois adoptés, jaloux de ses droits à l'excès, et qui s'était montré contraire en toute occasion, à toute extension des priviléges réclamés par son peuple, à s'écarter de son premier plan d'administration des colonies, et à accorder de tels avantages à la partie de ses sujets qui s'y étaient établis. On ne trouve rien dans les historiens de la Virginie, la plupart

Motifs qui paraissent l'avoir conduit en cela.

aussi superficiels que mal instruits, qui puisse nous instruire sur ce point. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, est que la crainte de l'esprit d'indépendance et de liberté, qui se montrait déjà dans la Grande-Bretagne, détermina Charles à faire quelques concessions favorables à la Virginie. Après s'être dispensé pendant près de douze ans de convoquer le parlement, l'état de ses affaires le forçait d'avoir recours à ce moyen. Ses sujets allaient trouver dans ce grand conseil de la nation un tribunal indépendant de la couronne et en état de les défendre contre elle. Ils pouvaient désormais espérer le redressement légal de leurs griefs. Comme les colons s'étaient déjà adressés au dernier parlement, le roi ne pouvait douter qu'ils ne renouvelassent cette démarche auprès d'une assemblée nouvelle, où ils étaient bien sûrs d'être écoutés favorablement; et il savait que, si son administration en Virginie était jugée d'après les maximes de la constitution anglaise, elle ne pouvait manquer d'être sévèrement blâmée. Il n'ignorait pas que beaucoup d'actes plus importants de son gouvernement allaient être rigoureusement examinés dans le parlement qu'il convoquait; et, ne voulant pas donner aux mécontents l'avantage de pouvoir ajouter à la liste des griefs de l'Angleterre celui d'une oppression exercée sur ses sujets dans des pays éloignés, il chercha adroitement à se donner le

mérite d'avoir accordé volontairement aux colons des priviléges qu'il prévoyait bien qu'ils extorqueraient bientôt de lui.

La Virginie devient florissante sous le nouveau gouvernement.

Mais Charles, en établissant le gouvernement intérieur de la Virginie sur le modèle de celui d'Angleterre, et en donnant aux colons tous les droits d'hommes libres et de citoyens, fut extrêmement soigneux de conserver la liaison de la colonie avec la métropole. Dans cette vue, il chargea Berkeley d'empêcher tout commerce direct de la colonie avec les nations étrangères; et, pour assurer à l'Angleterre exclusivement les avantages que donnerait la vente des productions américaines, il fut ordonné au gouverneur d'exiger de chaque maître de vaisseau faisant voile de Virginie, l'engagement par écrit de ne débarquer sa cargaison que dans l'étendue des domaines de la Grande-Bretagne en Europe [1]. Mais, même sous la contrainte imposée par cette loi, telle est l'influence bienfaisante d'un gouvernement libre sur la prospérité sociale, que la colonie augmenta en industrie et en population, au point qu'au commencement de la guerre civile, elle avait plus de vingt mille habitants [2].

Elle demeure attachée à la cause du roi.

La reconnaissance des colons envers un monarque auquel ils devaient des avantages qu'ils avaient desirés long-temps, sans beaucoup d'espoir de les

(1) Chalmer's Annals, p. 219, 232.
(2) *Ibid.*, p. 125.

obtenir, et le crédit et l'exemple d'un gouverneur populaire à la fois et passionnément dévoué aux intérêts de son souverain, concoururent à les maintenir dans une inviolable fidélité pour Charles Ier. Même après que la monarchie eut été abolie, que le roi d'Angleterre eut porté sa tête sur l'échafaud et que son fils eut été banni, l'autorité de la couronne continua d'être reconnue et respectée en Virginie. Irrité de cette insulte à son pouvoir, le parlement porta un acte par lequel il fut déclaré que, la colonie de Virginie ayant été établie par le peuple anglais et à ses frais, elle était subordonnée et soumise à la république d'Angleterre, et tenue d'obéir à toutes ses lois, et aux réglements faits ou à faire par le parlement; qu'au lieu de cette soumission, les colons s'étaient soustraits à l'autorité de la république, et s'étaient mis contre elle en révolte ouverte; qu'en conséquence, ils étaient déclarés traîtres et rebelles notoires, et leurs ports interdits, non-seulement aux vaisseaux anglais, mais à tous vaisseaux étrangers, et tout commerce avec eux désormais défendu. 1650

Les effets, en ce siècle, suivaient de près les menaces. Les efforts d'un gouvernement ardent à soutenir sa dignité furent prompts et vigoureux; une forte escadre, avec un corps considérable de troupes de terre, furent envoyés pour réduire les Virginiens. Après avoir soumis à la république les Barbades et

Le parlement fait la guerre à la Virginie.

quelques autres îles, l'escadre entra dans la baie de
1651 Chesapeak. Berkeley, avec plus de courage que de prudence, fit prendre les armes à la colonie pour s'opposer à cette attaque, mais il ne put soutenir long-temps une lutte si inégale. Sa courageuse résistance obtint cependant des conditions favorables au peuple soumis à son gouvernement; une amnistie entière fut accordée pour tous les faits passés. Les colons reconnurent la république, et furent admis à la participation de tous les droits de citoyens[1]. Berkeley, ferme dans ses principes de fidélité et de loyauté, dédaigna de faire pour lui-même aucune stipulation; et, déterminé à finir ses jours loin du pays où siégeait un gouvernement qu'il détestait, il continua de résider en Virginie en homme privé, aimé et respecté de tous ceux sur lesquels il avait auparavant exercé son autorité.

La Virginie est forcée de reconnaître la république.

Gênes imposées au commerce de la colonie.

Non contente d'avoir soumis les colonies, la république porta son attention vers les moyens les plus efficaces de les retenir dans la dépendance de la métropole, et d'assurer à celle-ci les bénéfices d'un commerce qui prenait tous les jours de l'accroissement. Dans cette vue, le parlement fit deux lois; par la première, il interdit expressément tout commerce entre les colonies et les pays étrangers; par la seconde, il fut ordonné qu'aucune production

(1) Thurlow's State-Papers, I, 197. Chalmer's Annals, p. 112. Beverley's Hist., p. 53.

de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ne serait importée dans les domaines de la république que sur des vaisseaux appartenant à des Anglais, ou à des sujets de l'Angleterre établis dans les colonies, et dont le capitaine serait Anglais, ainsi que la plus grande partie de l'équipage[1]. Mais, en même temps que la république prescrivait, dans sa sagesse, au commerce des colonies la route dans laquelle elle lui permettait de marcher, elle s'occupait aussi d'encourager la culture de la denrée principale provenant du sol de la Virginie, par un acte du parlement 1652
qui donna force de loi à toutes les défenses portées par Jacques Ier et Charles Ier, de planter du tabac en Angleterre[2].

Sous les gouverneurs nommés par la république ou par Cromwell, lorsqu'il eut usurpé le pouvoir suprême, la Virginie passa neuf ans dans une parfaite tranquillité; mais, durant cette période, plusieurs partisans du roi et parmi eux quelques chefs de bonnes familles, pour se soustraire aux dangers et à l'oppression auxquels ils étaient exposés en Angleterre, ou dans l'espérance de réparer leur fortune ruinée, s'établirent dans ce pays. Attachés fortement à la cause pour laquelle ils avaient souffert et combattu, et animés de la passion naturelle à des hommes qui venaient de se trouver engagés

(1) Scobel's Acts, p. 132, 176.
(2) Scobel's Acts, p. 187.

dans une guerre civile longue et cruelle, ils confirmèrent les colons dans leurs principes de fidélité envers leurs anciens souverains, et les animèrent davantage contre les gênes imposées à leur commerce par leurs nouveaux maîtres. A la mort de Mathews, dernier gouverneur nommé par Cromwell, le peuple, cessant d'être contenu par l'autorité d'un chef, fit éclater avec violence tout son mécontentement. On força sir William Berkeley à quitter sa retraite, et il fut élu gouverneur de la colonie d'une voix unanime; mais, comme il refusait d'occuper cette place et d'en remplir les fonctions sous une autorité usurpée, les colons levèrent hardiment l'étendard royal, et reconnaissant Charles II pour leur légitime souverain, ils le proclamèrent avec tous ses titres. Les Virginiens se sont long-temps vantés qu'après avoir été les derniers des sujets de leur roi à se soustraire à son empire, ils avaient été les premiers à rentrer dans leur devoir[1].

Mécontentement des colons.

Ils sont les premiers à reconnaître Charles II.

Heureusement pour les Virginiens une révolution en Angleterre, aussi prompte qu'inattendue, ayant rétabli Charles II sur le trône de ses pères, les sauva du châtiment sévère auquel leur déclaration prématurée en sa faveur les aurait exposés. A la première nouvelle de cet événement, la joie et les transports furent universels et extrêmes dans la colonie; mais

Leur fidélité mal récompensée.

(1) Beverley, p. 55. Chalmers, p. 124.

ils n'y furent pas de longue durée. Charles, pour tout retour de leur loyauté et de leurs bons services, leur donna des assurances stériles de son estime et de sa bienveillance; récompense d'un si haut prix dans leur opinion qu'ils s'en fussent contentés, si la négligence et l'ingratitude du roi n'avaient pas trompé dans la suite les flatteuses espérances qu'ils avaient fondées sur leur conduite passée envers lui: mais l'esprit qui dirigeait le parlement dans ses lois relatives au commerce les alarma bientôt pour l'avenir. En faisant des réglements pour l'encouragement du commerce qui avait souffert dans toutes ses parties des convulsions de la guerre civile et des fluctuations continuelles de l'autorité, la chambre des communes, au lieu d'accorder aux colonies le secours qu'elles attendaient de quelque adoucissement aux gênes imposées à leur commerce par la république et par Cromwell, non-seulement adopta toutes les idées de ce gouvernement sur cet objet, mais les poussa beaucoup plus loin.

Acte de navigation.

Cette politique produisit l'*acte de navigation*, la plus mémorable et la plus importante des lois de commerce que renferme la collection des actes du parlement relativement à cette branche de l'administration. Par cet acte, outre diverses clauses étrangères à l'objet de cet ouvrage, il fut réglé qu'aucune marchandise ne serait importée dans aucun établissement anglais en Asie, en Afrique ou en Amérique,

ou n'en serait exportée que dans des navires construits en Angleterre ou dans ses colonies, dont le capitaine et les trois quarts de l'équipage seront sujets de l'Angleterre, sous peine de confiscation du navire et des marchandises; qu'aucune personne qui ne serait pas née sujette de l'Angleterre, ou qui ne serait pas naturalisée comme telle, n'exercerait la fonction de marchand ou de facteur dans aucun établissement anglais, sous peine de confiscation de ses marchandises et autres biens mobiliers; que le sucre, le tabac, l'indigo, la laine, le coton, le gingembre et les bois de teinture du cru ou fabrique des colonies, ne pourraient y être embarqués pour être exportés à aucun autre pays que l'Angleterre même; et, que pour la sûreté de l'exécution de cette loi, le propriétaire du navire serait tenu de donner, avant de mettre à la voile, son engagement par écrit, et avec caution pour la somme à laquelle le vaisseau et son chargement auraient été préalablement estimés[1]. Les productions soumises à cette restriction sont distinguées dans la langue du commerce et des finances par le nom d'*enumerated commodities* (marchandises dénombrées); et, comme l'industrie dans ses progrès en a fourni ensuite d'autres de quelque valeur, celles-ci ont été depuis ajoutées à la liste, et soumises aux mêmes restrictions.

(1) 12e année de Charles II, c. 18.

Peu de temps après cette époque, l'acte de navigation fut encore étendu, et des restrictions additionnelles furent imposées par une nouvelle loi qui prohiba l'importation dans les colonies d'aucune marchandise d'Europe, qui n'aurait pas été chargée en Angleterre sur des navires de l'espèce et avec les conditions prescrites par l'acte de navigation. Cette loi établit aussi de plus grandes précautions pour la sûreté de l'exaction des amendes et des peines prononcées contre les délinquants. Le gouvernement professa ouvertement dans une déclaration les principes sur lesquels il avait fondé ces deux lois; savoir, qu'attendu que les colonies d'au-delà des mers avaient été peuplées et étaient habitées par des sujets de l'Angleterre, et, pour suivre l'exemple des autres nations qui se réservaient à elles-mêmes le commerce de leurs colonies, il fallait les tenir dans la plus étroite dépendance de la métropole, et en tirer tous les avantages possibles pour celle-ci par l'occupation qu'elles donneraient à la navigation nationale, par l'accroissement du nombre de vaisseaux et d'hommes de mer qui en serait le résultat, ainsi que par la vente des étoffes de laine et autres ouvrages de l'industrie anglaise, et faire ainsi de l'Angleterre un vaste entrepôt, non-seulement des productions de ses colonies, mais de toutes les marchandises des autres pays dont les colonies elles-mêmes avaient 1665

besoin[1]. Enfin, la législature anglaise poussa ces maximes encore plus loin; car, comme l'acte de navigation avait laissé aux colons la liberté d'exporter les marchandises dénombrées d'une colonie
1672 à l'autre sans payer aucun droit, elles furent encore soumises dans cette destination à une taxe équivalente à celle qu'elles supportaient en Angleterre à leur consommation[2].

Effets de cet acte.

Par l'ensemble de ces réglements, le projet d'assurer à l'Angleterre le monopole du commerce avec ses colonies, et de fermer tous les autres canaux dans lesquels il eût pu se détourner, se trouva perfectionné et réduit en un corps de système complet. D'un côté de l'Atlantique, ces réglements ont été comme le chef-d'œuvre de la sagesse humaine en politique, et considérés comme *la grande charte* du commerce de la nation, à qui elle doit toute son opulence et tout son pouvoir. De l'autre côté des mers, on les a eus en horreur comme un code d'oppression suggéré par l'avidité mercantile plutôt que par les vues d'une sage législation. J'examinerai au long dans une autre partie de cet ouvrage laquelle de ces opinions opposées est la mieux fondée; mais, en écrivant l'histoire des établissements anglais en Amérique, j'ai dû rapporter avec exactitude la marche progressive de ces lois gênantes, parce que

(1) 15e année de Charles II, c. 7.
(2) 25e année de Charles II, c. 7.

dans chacun des événements postérieurs, on observe sans cesse les efforts continuels de la métropole pour les étendre et les faire exécuter, et du côté des colonies les efforts non moins soutenus pour les éluder et en empêcher les effets.

Les colons font des remontrances contre l'acte de navigation.

L'acte de navigation était à peine connu en Virginie, à peine ses effets commençaient-ils à se faire sentir, qu'il fut l'objet des réclamations de la colonie ; mais les idées que Charles et ses ministres avaient sur l'administration du commerce coïncidaient tellement avec celles du parlement, qu'au lieu d'écouter favorablement leurs représentations et leurs pétitions, on s'occupa sans relâche de la stricte exécution de cet acte. Pour cela on envoya des instructions au gouverneur, on fit élever des forts sur les rives des principales rivières, et on établit de petits bâtiments en croisière sur toute la côte. Les colons, ne pouvant rien obtenir du gouvernement, cherchèrent tous les moyens d'éluder l'acte, et en trouvèrent malgré la vigilance de l'autorité, qui ne put parvenir à les empêcher de lier un commerce clandestin considérable avec les étrangers, et particulièrement avec les Hollandais établis sur la rivière d'Hudson. Quelques militaires vétérans, qui avaient servi sous Cromwell, et qui avaient été bannis en Virginie, encouragés par le mécontentement qu'ils voyaient répandu dans la colonie, formèrent le projet de s'emparer du pays et de le

rendre indépendant de l'Angleterre. Ce complot hardi fut découvert par un des associés, et déconcerté par la vigueur des mesures prises par sir William Berkeley. Mais l'esprit de mécontentement, quoique réprimé, ne s'éteignit pas, et chaque jour quelque nouvel événement le ranimait et le nourrissait. Ce n'est qu'avec une extrême difficulté qu'on peut détourner le commerce dans de nouveaux canaux. Le tabac, cette production principale de la colonie, baissa prodigieusement de prix lorsqu'il ne fut plus possible de la vendre que dans un seul marché. Il s'écoula un peu de temps avant que l'Angleterre pût fournir aux colons tous les objets nécessaires à une colonie, sans lesquels elle ne peut faire de progrès et assurer sa prospérité. Les Indiens établis vers la tête des rivières, observant les symptômes généraux d'affaiblissement et de langueur de la colonie, se hasardèrent d'abord à attaquer les établissements les plus éloignés, et à faire ensuite des incursions dans l'intérieur du pays. Ces hostilités, tout inattendues qu'elles étaient de la part d'un peuple avec qui les Anglais vivaient depuis long-temps en bonne intelligence, inspirèrent moins de terreur aux plus riches colons qu'une mesure prise par le roi dans le même temps. Charles avait imité imprudemment l'exemple de son père, en accordant en Virginie à plusieurs de ses courtisans des concessions de terre si vastes qu'elles

La colonie est attaquée par les Indiens.

Mécontentement produit par les concessions de terres, faites par la couronne.

troublaient absolument la distribution antérieure des propriétés dans le pays, et rendaient précaires et disputables les titres de possession des plus riches colons sur les terres qu'ils avaient défrichées. Ces diverses causes affectant plus ou moins vivement chaque individu de la colonie, l'indignation devint générale, et s'alluma à un tel point que rien ne leur manquait plus pour les porter à une révolte déclarée qu'un chef capable de les réunir et de diriger leurs mouvements [1]. 1676

Insurrection en Virginie, conduite par N. Bacon.

Ce chef se trouva dans Nathaniel Bacon, colonel de milice, qui, quoique établi en Virginie depuis trois ans seulement, par ses manières populaires, son adresse insinuante et la considération qu'il tirait de son ancienne profession d'homme de loi, qu'il avait exercée en Angleterre, avait obtenu une estime si générale qu'il avait été admis au conseil, et était regardé comme un des plus respectables habitants de la colonie. Bacon était ambitieux, éloquent, entreprenant et animé ou du zèle du bien public, ou de l'espoir de s'élever lui-même aux places et au pouvoir. Il se mêla aux mécontents, et par ses discours hardis et ses promesses de leur faire obtenir justice, les enflamma jusqu'à la frénésie. Les dévastations commises par les Indiens étant la calamité la plus vivement sentie par le plus grand nombre, il accusa le gouverneur d'avoir négligé les me-

(1) Chalmer's Annals, c. 10, 13, 14. *Passim.* Beverley, p. 58, etc.

sures propres à contenir et à repousser les sauvages, et exhorta les habitants à prendre les armes pour leur propre défense, et à exterminer cette race odieuse. Ils s'assemblèrent en grand nombre, et choisirent Bacon pour leur général. Celui-ci s'adressa au gouverneur pour en obtenir une commission qui confirmât le choix du peuple, offrant de marcher sur-le-champ contre l'ennemi commun. Berkeley, à qui l'habitude du commandement suprême donnait des idées très hautes du respect dû à sa place, considéra cet armement tumultuaire comme une insulte faite à son autorité, et soupçonna que, sous des apparences spécieuses, Bacon cachait des desseins très dangereux. Ne voulant pas cependant enflammer encore cette multitude par un refus direct, il crut plus sage de négocier pour gagner du temps, et ce ne fut qu'après avoir fait inutilement différents efforts pour les calmer qu'il fit une proclamation pour leur ordonner au nom du roi de se disperser sous peine d'être déclarés rebelles.

Mais Bacon, convaincu qu'il s'était trop avancé pour reculer sans mettre en danger sa réputation et sa personne, prit sur-le-champ la seule résolution qui convînt à sa situation. A la tête d'une troupe choisie, il marcha rapidement sur James-Town; et, environnant la maison où le gouverneur et le conseil étaient réunis, il redemanda la commission qu'il avait déjà voulu avoir. Berkeley, avec

la fierté et l'indignation d'un homme courageux, recevant avec dédain les demandes d'un rebelle, s'y refusa avec fermeté, et, le front calme, présenta sa poitrine découverte aux épées tirées contre lui; mais les conseillers, craignant qu'en poussant à bout la multitude passionnée au pouvoir de laquelle ils étaient, on n'attirât sur la colonie de plus grands maux encore, consentirent à donner à Bacon une commission qui l'établissait général en chef de toute la force armée en Virginie, et à force d'instances ils déterminèrent Berkeley à la signer. Bacon et sa troupe se retirèrent triomphants; mais à peine leur retraite eut-elle éloigné la crainte du danger présent, que, par une transition ordinaire aux ames faibles, une hardiesse présomptueuse succéda chez eux à une crainte excessive. La commission donnée à Bacon fut déclarée nulle, comme ayant été extorquée à main armée. Il fut déclaré rebelle; ses adhérents furent sommés d'abandonner ses drapeaux, et la milice convoquée pour se rendre aux ordres du gouverneur.

Bacon force sir W. Berkeley et le conseil de fuir.

Bacon, indigné d'une conduite qu'il appelait bassesse et trahison, au lieu de continuer sa marche contre les Indiens, revint à l'instant sur ses pas, et se porta avec tout ce qu'il avait de forces sur James-Town. Le gouverneur, hors d'état de résister à un corps si nombreux, prit la fuite et traversa la baie pour gagner Acomack sur le rivage de l'est.

Quelques-uns des conseillers l'y accompagnèrent; d'autres se retirèrent sur leurs plantations. Par la fuite du gouverneur et la dispersion du conseil, le gouvernement de la colonie semblait dissous, et Bacon en possession du pouvoir suprême; mais, convaincu que ses compatriotes ne demeureraient pas long-temps soumis avec patience à une autorité uniquement acquise et soutenue par la force des armes, il s'efforça de fonder la sienne sur une base plus constitutionnelle en obtenant la sanction de l'approbation du peuple. Dans ce dessein, il convoqua les habitants les plus considérables de la colonie, et les détermina à se lier eux-mêmes par serment, à le maintenir en place, et à résister à toute tentative faite pour l'en chasser; et dès ce moment il regarda son autorité comme légalement établie.

Sir William Berkeley demande des secours en Angleterre.

Berkeley cependant, ayant rassemblé quelques forces, fit diverses incursions dans différentes parties de la colonie où l'autorité de Bacon était reconnue. Il y eut plusieurs combats très vifs qui eurent des succès différents. James-Town fut réduite en cendres, et les cantons les mieux cultivés de la province furent dévastés, tantôt par un parti, tantôt par l'autre; mais ce n'était pas à l'aide de ses faibles moyens que le gouverneur espérait réduire les rebelles. Il avait de bonne heure fait parvenir au roi les nouvelles de ce qui se passait en Virginie,

et avait demandé un corps de troupes suffisant pour soumettre les insurgens, qu'il avait représentés en même temps comme si aigris par les gênes imposées à leur commerce, qu'ils étaient disposés à secouer le joug de la métropole. Charles, alarmé de ce mouvement aussi dangereux qu'inattendu, et voulant maintenir son autorité sur une colonie qui devenait de jour en jour plus précieuse et dont on commençait à connaître mieux le prix, fit partir promptement une petite escadre avec le nombre de troupes qu'avait demandé Berkeley. Bacon et ses partisans furent instruits de cet armement, et n'en furent pas intimidés; ils résolurent d'opposer la force à la force, et prétendirent que cette résistance, et la résolution de traiter en ennemis tous ceux qui se réuniraient à Berkeley, tant que les colons n'auraient pas mis leurs sujets de plainte sous les yeux de leur souverain, se conciliaient avec la soumission qu'ils lui devaient [1].

1677 La mort de Bacon termine la révolte.

Mais, tandis que les deux partis se préparaient avec une égale animosité à envelopper leur pays dans les horreurs d'une guerre civile, un événement calma cette agitation presque aussi subitement qu'elle avait été excitée. Bacon, prêt à entrer en campagne, tomba malade, et mourut. Il ne se trouva parmi ses adhérents personne qui eût ses talents, ou qui fût assez bien dans la confiance du

(1) Beverley's Hist., p. 75, 76.

peuple pour aspirer au commandement. Sans chef pour les conduire et les animer, leurs espérances s'affaiblirent. Une défiance mutuelle se glissa parmi eux. Tous commencèrent à desirer un accommodement; et, après une courte négociation avec sir William Berkeley, ils posèrent les armes et se soumirent à son gouvernement, sur la promesse d'un pardon général.

Ainsi fut terminée une insurrection qui, dans les annales de la Virginie, est connue sous le nom de *la rébellion de Bacon* (Bacon's rebellion). Ce chef audacieux fut pendant sept mois maître de la colonie, tandis que le gouverneur pour le roi était confiné dans un canton éloigné et mal peuplé. Dans le petit nombre de documents qui nous restent sur cet événement, il n'est pas aisé de reconnaître les vrais motifs qui lui firent prendre les armes, ni jusqu'où il prétendait porter ses plans de réforme, soit dans le gouvernement, soit dans le commerce. Il est probable que sa conduite, comme celle de tous les chefs de parti, eût été réglée surtout d'après les événements, et que, selon qu'ils lui eussent été favorables ou contraires, ses demandes et ses vues eussent été plus bornées ou plus étendues.

Convocation d'une assemblée, et sa modération.

Aussitôt que sir William Berkeley eut recouvré son pouvoir, il en usa pour convoquer une assemblée de représentants du peuple, en qui il pût trouver des conseils et une autorité capables de rétablir

l'ordre et la tranquillité. Quoique cette assemblée fût formée peu de semaines seulement après la mort de Bacon, lorsque le souvenir des injures réciproques était encore récent, et que les passions excitées par de si vives contestations avaient eu trop peu de temps pour se calmer, les représentants se conduisirent avec une modération rarement exercée par le parti vainqueur dans une guerre civile. Personne ne fut puni de mort : un petit nombre fut condamné à des amendes; d'autres furent déclarés incapables de remplir des fonctions publiques, et avec ce petit nombre d'exceptions l'amnistie générale fut confirmée par l'assemblée. Peu de temps après, Berkeley fut rappelé, et le colonel Jefferys nommé son successeur.

État de la colonie jusqu'à la révolution de 1688.

De cette époque à la révolution d'Angleterre en 1688, l'histoire de la Virginie n'offre presque aucun événement bien remarquable. La paix fut faite avec les Indiens. Sous différents gouverneurs, la colonie fut administrée d'après les maximes d'autorité arbitraire qui caractérisèrent les dernières années de Charles II, et les conseils imprudents qui égarèrent Jacques II. Les Virginiens, avec une constitution à peu près semblable, dans la forme, à celle d'Angleterre, jouissaient à peine de la portion de liberté que cet admirable système de gouvernement est destiné à assurer. Ils furent privés même de la dernière consolation des opprimés, le pouvoir de se

plaindre, par une loi qui défendit sous des peines très sévères de parler irrespectueusement du gouverneur, et d'avilir, soit par paroles, soit par écrit, l'administration de la colonie[1]. Cependant les lois gênantes et oppressives du commerce étaient un grief intolérable, et entretenaient dans les esprits un mécontentement qui prenait plus d'aigreur de la nécessité même de le cacher; mais, malgré cette circonstance défavorable, la colonie continuait à prendre de l'accroissement. L'usage du tabac était alors devenu général en Europe, et, quoique le prix en eût beaucoup baissé, l'étendue de la demande compensait cette diminution, et enrichissait les colons en donnant à leur industrie un objet constant d'occupation. A la révolution, le nombre des habitants de la colonie passait soixante mille[2]; et, dans l'espace de vingt-huit ans, sa population se trouvait plus que doublée[3].

(1) Beverley, p. 81. Chalmers, p. 341.
(2) Chalmers's Annals, p. 336.
(3) *Ibid.*, p. 125.

FIN DU LIVRE NEUVIÈME.

HISTOIRE
DE L'AMÉRIQUE.

LIVRE DIXIÈME.

Histoire de la colonie du Nord et de la compagnie de Plymouth.

Lorsque Jacques Ier, en 1606, fit, à deux compagnies commerçantes formées de ses sujets la concession magnifique dont j'ai déjà parlé de la vaste région de l'Amérique septentrionale comprise entre le trente-quatrième et le quarante-cinquième degré de latitude, il plaça la résidence de l'une à Londres, et celle de l'autre à Plymouth. La première fut autorisée à faire ses établissements dans la partie sud, et la seconde, dans la partie nord de cet immense territoire, alors appelé du nom général de Virginie. Cette disposition semble avoir été faite d'après l'idée de quelque spéculateur, qui, cherchant à répandre l'esprit d'industrie de la nation, voulut donner deux centres au commerce qui allait s'ouvrir, l'un sur la côte orientale de notre île, l'autre sur la côte de l'ouest. Mais la situation de Londres lui donne de tels avantages que la plus

grande partie des capitaux et la plus grande activité du commerce y ont toujours été concentrées. Au commencement du dernier siècle, la supériorité de la métropole, à ces deux égards, était si marquée que, quoique les pouvoirs et les priviléges conférés par le roi aux deux compagnies fussent exactement les mêmes, la compagnie établie à Plymouth demeura bien au-dessous de celle de Londres pour la vigueur des efforts et le succès des opérations respectives; dans la carrière qu'elles avaient l'une et l'autre à parcourir, toutes les tentatives de la compagnie de Plymouth furent faibles et sans succès, quoiqu'elle fût soutenue par le zèle patriotique de sir John Popham, premier juge d'Angleterre, de sir Ferdinando Gorges, et de quelques autres particuliers recommandables des comtés de l'ouest.

1606 Première tentative pour un établissement sur la côte du nord.

Le premier vaisseau armé par la compagnie fut pris par les Espagnols. En l'année 1607, un faible établissement fut fait à Sagahadoc; mais la rigueur du climat le fit bientôt abandonner, et, pendant quelque temps, on ne tenta plus que quelques voyages, qui n'eurent d'autre but que la pêche au cap Cod, ou un misérable trafic avec les naturels de la côte, pour en avoir des pelleteries et de l'huile de poisson. L'un des vaisseaux équipés dans cette vue était commandé par le capitaine Smith, dont le nom a été si souvent cité avec distinction dans l'histoire de la Virginie. Son expédition fut heu-

Smith parcourt cette côte, et lui donne le nom de Nouvelle-Angleterre.

1614

reuse et lucrative; mais son esprit entreprenant ne pouvait se borner à des objets aussi fort au-dessous de lui, que les petits détails d'un tel commerce. Il employa une partie de son temps à explorer la côte et à dessiner ses baies et ses havres; à son retour, il en mit la carte sous les yeux du prince Charles, et, avec l'exagération familière aux voyageurs qui découvrent des pays nouveaux, il fit de ceux-là une description si séduisante, que le jeune prince, dans la chaleur de son enthousiasme, déclara qu'ils seraient appelés Nouvelle-Angleterre [1], nom qui effaça celui de Virginie, et par lequel ils continuent d'être distingués.

Première tentative d'établissement malheureuse.

Le compte favorable que Smith rendit du pays, ainsi que le succès de son voyage, semblent avoir encouragé dès lors quelques aventuriers à suivre ce commerce sur la côte de la Nouvelle-Angleterre avec une plus grande activité: mais ces motifs ne donnèrent pas à la compagnie languissante de Plymouth assez d'énergie pour faire une nouvelle tentative afin d'y établir une colonie permanente. Il faut autre chose que la perspective d'un gain à venir pour eux-mêmes, ou des avantages que leur pays pourra en retirer un jour, pour engager des hommes à quitter le sol qui les a vus naître, à se transporter dans une autre partie du globe, à braver les intempéries d'un climat auquel ils ne sont pas

(1) Smith's Travels, Book VI, p. 203, etc. Purchas, IV, p. 1837. Voyez la note 61.

accoutumés, à se résigner aux travaux pénibles et nécessaires pour rendre habitable un pays sans culture, couvert d'épaisses forêts ou occupé par des peuplades de sauvages féroces et ennemis. Mais ce que l'intérêt particulier ni l'utilité nationale ne pouvaient effectuer, l'influence d'un principe plus puissant et plus élevé en vint à bout.

Les disputes religieuses donnent naissance à la colonie de la Nouvelle-Angleterre.

Les disputes religieuses avaient, par degrés, donné naissance, dans une grande partie de la nation, à une sorte d'esprit qui les disposait sensiblement à braver les dangers et à surmonter les obstacles qui avaient fait échouer jusque là les plans d'établissement de colonies dans cette partie de l'Amérique, tombée en partage à la compagnie de Plymouth. Comme les établissements de la Nouvelle-Angleterre doivent leur origine à cet esprit, et que, dans le cours de notre narration, nous verrons son influence se porter sur toutes leurs opérations, et donner au caractère de ce peuple, aussi bien qu'à ses institutions tant civiles que religieuses, une teinte particulière, il devient nécessaire d'observer avec attention et exactitude sa naissance et ses progrès.

Différentes opinions sur le gouvernement de l'Église à l'époque de la réformation.

Lorsque les superstitions et la corruption de l'Église de Rome[1] portèrent différentes nations de

(1) Il est pénible de voir un esprit aussi élevé que Robertson parler ici comme le vulgaire; mais il était ministre de l'Église anglicane et s'est cru obligé de déclamer contre le catholicisme. Bossuet, le cardi-

l'Europe à secouer son joug et à se séparer de sa communion, il y eut des différences et des degrés dans cette séparation. Partout où la réforme fut soudaine et faite par le peuple non conduit par quelques chefs ou en opposition à leur autorité, la rupture fut violente et totale. Toutes les parties de l'ancien édifice furent jetées bas, et on établit un système tout différent, non-seulement relativement à la doctrine, mais en ce qui regardait les rites religieux et le gouvernement de l'Église. Calvin, qui, par ses talents, son savoir et l'austérité de ses mœurs, avait acquis une haute réputation et une grande autorité parmi les réformateurs, fut le promoteur zélé d'un plan de réformation entière et universelle. Il fournit un modèle d'une forme simple de police ecclésiastique, dans la constitution de l'Église de Genève. Cette simplicité, et encore plus le desir de s'éloigner davantage de l'Église de Rome, séduisirent tellement les plus ardents des réformateurs, que les institutions de Calvin furent imitées, sauf quelques légères différences, en Écosse, dans la république des Provinces-Unies, dans les domaines de la maison de Brandebourg, dans ceux de l'électeur Palatin, et dans les églises des huguenots, en France.

nal de la Luzerne, l'évêque d'Aire, etc., ont suffisamment repoussé les imputations hasardées et calomnieuses des protestans : nous croyons devoir nous borner à renvoyer nos lecteurs aux ouvrages de ces théologiens illustres. (D. L. R.)

Mais, dans les pays où cette séparation d'avec l'Église de Rome s'opéra avec plus de maturité, et fut réglée par la sagesse ou la politique du suprême magistrat, la scission n'a pas été aussi entière. De toutes les Églises réformées, celle d'Angleterre est celle qui s'est éloignée le moins des anciennes institutions; l'esprit violent, mais bizarre, de Henri VIII, qui, en refusant de reconnaître la suprématie du pape, était attaché aux dogmes de l'Église de Rome, empêcha, durant son règne, les innovations dans la doctrine et dans le culte. Quand son fils Édouard VI lui eut succédé, et que la religion protestante fut légalement établie, la prudence circonspecte de l'archevêque Cranmer modéra le zèle de ceux qui avaient épousé les nouvelles opinions. Quoique les articles qui devaient composer désormais le symbole de la nation fussent conformes à la doctrine de Calvin, on n'adopta point les maximes de ce réformateur sur le gouvernement de l'Église et les cérémonies du culte. La hiérarchie ecclésiastique, en Angleterre, était incorporée avec le gouvernement, entrait dans l'organisation de l'ordre civil, et faisait partie de la législation. D'après cet état de choses, les archevêques, les évêques et tout l'ordre ecclésiastique dans ses différents degrés, furent conservés selon l'ancienne forme et avec leur dignité et leurs juridictions. Les habillements ecclésiastiques employés dans le service de l'Église, l'in-

clination de tête au nom de Jésus, l'agenouillement pour recevoir l'eucharistie, le signe de la croix dans l'administration du baptême, l'usage de l'anneau dans la cérémonie du mariage, et divers autres rites religieux, auxquels un long usage avait accoutumé le peuple, et que le temps avait rendus respectables, furent conservés; mais quoique le parlement en enjoignît l'observation sous des peines très sévères [1], plusieurs des membres les plus zélés du clergé conservèrent des scrupules sur leur complaisance à se soumettre à ces injonctions, et ce fut avec beaucoup de peine que la vigilance et l'autorité de Cranmer et de Ridley parvinrent à écarter de leur Église naissante un schisme à cette occasion.

Persécutions religieuses par la reine Marie.

Le zèle furieux avec lequel Marie, montée sur le trône, persécuta tous ceux qui avaient adopté la doctrine des réformateurs, força beaucoup de personnes distinguées, laïques et ecclésiastiques, à chercher un asile sur le continent. Ils furent reçus à Francfort, à Genève, à Bâle, à Strasbourg, avec une hospitalité bienveillante, comme souffrant pour la cause de la vérité, et les magistrats leur permirent de s'assembler pour exercer leur culte religieux. Ceux de ces fugitifs qui s'étaient retirés dans les deux premières de ces villes, organisèrent leurs petites congrégations selon les idées de Calvin, et

(1) 2 et 3 Édouard VI, c. 1.

dans un esprit d'opposition naturel à des hommes placés dans une pareille situation, ils adoptèrent les institutions qui paraissaient s'éloigner le plus des superstitions de l'Église de Rome. Au rétablissement de la religion protestante par Élisabeth, ils retournèrent en Angleterre, non-seulement avec une plus violente antipathie pour les opinions et les pratiques de l'Église par laquelle ils avaient été persécutés, mais avec un attachement plus fort à la forme de culte à laquelle ils s'étaient accoutumés depuis plusieurs années. Reçus par leurs compatriotes avec la vénération due à des confesseurs, ils employèrent tout le crédit que leur donnait cette opinion pour obtenir une réforme dans le rituel anglais, qui le rapprochât davantage de celui des Églises étrangères. Quelques-uns des ministres d'Élisabeth, et ceux en qui elle avait le plus de confiance, étaient disposés à seconder fortement ce projet; mais Élisabeth faisait assez peu de compte des sentiments et des idées des uns et des autres. Aimant la pompe des cérémonies, et familiarisée, selon l'esprit de ce siècle, avec l'étude des controverses théologiques, ayant, comme son père, une confiance en ses propres lumières telle qu'elle se croyait en état de juger et de décider toutes les questions qui pouvaient s'élever entre des sectes opposées [1], elle prit le parti

(1) Il reste un monument curieux de cette haute idée qu'avait Élisabeth de la supériorité de ses lumières en matière de théologie, ainsi

de se conduire d'après ses propres idées, qui la menaient plutôt à s'approcher de l'Église romaine dans la pompe du culte extérieur, qu'à accroître encore la distance qui les séparait, en abolissant les cérémonies établies [1]. Un acte du parlement dans la première année de son règne, non-seulement prescrivit, sous les peines les plus sévères, l'obser-

que du ton impérieux avec lequel elle dictait à ses sujets ce qu'ils devaient croire, dans son discours à la clôture du parlement, en 1585. « Il y a, dit-elle, un objet dont je ne puis omettre de faire mention : la « religion; ce fondement de toutes choses, sur lequel tout doit reposer; « ce sol où tout prend racine et qui doit être bien préparé, sans quoi « l'arbre qui y est planté périra. Je dois vous dire qu'il y a quelques « gens qui se donnent la liberté de critiquer les institutions ecclésias- « tiques, de manière à me scandaliser, moi et l'Église que Dieu a con- « fiée à ma charge, où je ne serais pas excusable de laisser entrer l'hé- « résie ou l'erreur. Je sais bien que, dans une grande place, on ne peut « pas empêcher tous les abus, et qu'il n'y a point d'emploi dans lequel « on ne laisse s'en glisser quelques-uns. Mais, milords évêques, si vous « n'y remédiez pas, je vous déclare que je vous déposerai. Prenez donc « garde à remplir vos obligations. Vous pouvez apporter le remède au « mal sans bruit et sans déclamations inutiles. Je passe pour avoir fait « de grandes études, et la plupart philosophiques; je dois convenir que « cela est vrai, et qu'il y a peu de personnes, si on en excepte les profes- « seurs, qui aient lu plus que moi; et je n'ai pas besoin de vous dire « que je ne suis pas assez simple pour ne pas entendre ce que je lis, ni « assez oublieuse pour ne pas m'en souvenir; et cependant, parmi le « grand nombre de volumes que j'ai lus, je me flatte que la sainte « Écriture, où nous trouvons tout ce que la raison nous enseigne et « que nous devons croire, n'est pas celui que j'ai étudié le moins. Je « vois beaucoup de gens, se donnant une liberté téméraire envers Dieu, « soumettre à des discussions trop subtiles son divin testament. C'est « là une présomption trop grande pour que je puisse la souffrir, etc.» D'Ewes's Journal, p. 328.

(1) Neal's Hist. of the Puritans, I, 138, 176.

vation exacte des formes du culte ordonnées par le rituel, mais autorisa la reine à y joindre et à faire observer de même toutes celles qui, à son jugement, pourraient contribuer à rendre le culte public plus décent et plus édifiant [1].

Puritains.

Les partisans d'une réformation plus rigoureuse, voyant leurs espérances si cruellement trompées, ne renoncèrent pas pour cela à l'exécution des projets avec lesquels ils étaient rentrés dans leur patrie. Ils mirent beaucoup de soin et d'adresse à répandre leurs opinions parmi le peuple; ils vantaient la pureté de la doctrine des Églises étrangères, et s'élevaient contre les pratiques superstitieuses qui s'étaient glissées dans la leur. Inutilement les défenseurs du système établi représentaient-ils que ces formes et ces cérémonies étaient en elles-mêmes des pratiques tout-à-fait indifférentes, qu'un long usage rendait respectables, et qui, par l'impression qu'elles faisaient sur l'imagination et les sens, tendaient non-seulement à fixer l'attention, mais à toucher le cœur et à l'échauffer de sentiments pieux et louables. Les puritains (car ce fut le nom qu'on donna à ceux qui se faisaient scrupule d'obéir à l'acte appelé *d'uniformité*, de la première année d'Élisabeth) soutenaient que les cérémonies dont il s'agissait étaient des inventions des hommes, ajoutées au culte raisonnable que la parole de Dieu deman-

(1) I. Elisabeth, c. 2.

dait de nous; que la grande sollicitude qu'on mettait à en exiger l'observation disposait la multitude à concevoir une si haute idée de leur valeur et de leur importance, qu'elle se contenterait bientôt d'une vaine forme et de l'ombre de la religion, et qu'elle imaginerait que les pratiques extérieures pouvaient suppléer au défaut de sainteté intérieure, et qu'enfin des pratiques si long-temps reçues dans une société manifestement corrompue pour voiler ses propres vices et séduire et fasciner le genre humain, devaient être rejetées comme des restes de superstition indignes d'être adoptés par une Église qui se glorifiait du nom de *réformée*.

Intolérance de l'Église anglicane.

Le peuple, auquel on en appelle en dernière analyse dans toute controverse religieuse, écoutait les arguments des deux partis, et il était aisé de voir auquel des deux, des hommes qui connaissaient l'esprit superstitieux du papisme[1], et qui avaient été en butte à ses persécutions, devaient prêter une oreille plus favorable. Le desir de se mettre encore à une plus grande distance de l'Église de Rome se répandit parmi la nation. Les ministres attachés à ce parti, qui refusaient de porter le surplis et les autres vêtements ecclésiastiques, et d'observer les cérémonies prescrites par la loi,

(1) Nous croyons inutile de relever ces expressions de Robertson, et nous renvoyons le lecteur à la note que nous avons mise au bas de la page 146. (D. L. R.)

étaient considérés et suivis, tandis que les partisans de l'acte de conformité étaient abandonnés et leurs personnes souvent insultées. Pendant quelque temps, les premiers (*non-conformists*) furent tolérés; mais, comme leur nombre et leur hardiesse croissaient tous les jours, on crut nécessaire de faire intervenir l'autorité, tant civile que spirituelle, pour arrêter leurs progrès. A la honte des chrétiens, ils ne connaissaient guère en ce temps les droits sacrés de la conscience et de la liberté de penser, ainsi que les leçons de charité et d'indulgence mutuelle qui sont l'esprit de la religion qu'ils professent. Non-seulement l'idée de tolérance, mais ce terme lui-même, dans le sens qu'on y attache aujourd'hui, n'étaient pas connus; chaque Église prétendait avoir le droit d'employer l'autorité civile à protéger la vérité et à proscrire l'erreur. Les lois du royaume armaient Élisabeth d'un grand pouvoir en ce genre, et elle était très disposée à en user avec la plus grande vigueur. Plusieurs ecclésiastiques puritains des plus considérés furent privés de leurs bénéfices; d'autres furent emprisonnés ou soumis à des amendes, et quelques-uns mis à mort. Mais, comme il arrive ordinairement, la persécution, au lieu d'amortir leur zèle, l'enflamma à un tel point que les tribunaux ordinaires ne suffirent plus pour les réprimer, et qu'on établit un nouveau tribunal sous le titre de *haute commission pour les affaires ecclésias-*

tiques, dont le pouvoir et la manière de procéder ne furent guère moins odieux ni moins ennemis des principes de la justice que ceux de l'inquisition d'Espagne. Plusieurs tentatives furent faites dans la Chambre des Communes pour arrêter ces procédés arbitraires et pour modérer la violence des persécutions. La reine imposa toujours silence à ceux qui osaient énoncer leur opinion sur une matière réservée à elle seule par sa prérogative, et elle s'en expliqua d'un ton aussi arrogant et aussi impérieux que celui que Henri VIII avait coutume de prendre avec ses parlements. De leur côté, les gardiens des droits du peuple montrèrent une si lâche soumission, que non-seulement ils obéirent à des ordres inconstitutionnels, mais qu'ils donnèrent leur consentement à un acte par lequel toute personne qui passerait un mois sans s'être présentée à l'église, serait punie d'une amende et de la prison. Si, après avoir été convaincue de s'en être éloignée par attachement aux principes des puritains, elle ne renonçait pas dans l'espace de trois mois à ses erreurs, elle devait, d'après le même acte, être bannie du royaume; et si elle refusait enfin d'obéir à son ban, ou si elle rentrait en Angleterre, elle devait être mise à mort comme coupable de félonie, sans pouvoir réclamer le privilége du clergé[1] (*benefit of clergy*)[2].

Séparation entière des

Par cette loi inique, incompatible avec les idées

(1) 35. Élisabeth, c. 1. (2) Voyez la note 62.

puritains d'avec l'Église anglicane.

de liberté tant civile que religieuse, on fit perdre aux puritains toute espérance d'obtenir ni réformation dans l'Église, ni indulgence pour eux-mêmes. Exaspérés par ce traitement rigoureux, leur antipathie s'accrut pour la religion établie; et, selon la marche naturelle des passions violentes, ils se laissèrent emporter au-delà de leur premier but. Les premiers puritains n'avaient pas contesté la légitimité du pouvoir et du gouvernement des évêques, et ne paraissent pas avoir montré jusque là aucun projet de se séparer de la communion de l'Église dont ils étaient membres; mais, lorsqu'ils se virent rejetés de son sein, et forcés de tenir des assemblées séparées pour exercer le culte religieux, leurs disciples n'eurent plus aucun respect ni aucune affection pour l'Église qui les opprimait. Son gouvernement, sa discipline, son rituel, furent examinés avec une attention scrupuleuse et malveillante. On en fit remarquer et on en exagéra même toutes les erreurs et tous les défauts. Plus les invectives du prêcheur contre la corruption de l'Église étaient âpres, plus elles étaient approuvées et admirées, et plus ses auditeurs étaient disposés à le suivre pour aller vivre loin d'une société corrompue. Par degrés aussi des idées d'un régime ecclésiastique absolument incompatible avec celui de l'Église établie se répandirent dans la nation. Les plus sages et les plus savants des puritains étaient portés à

admettre la doctrine et la discipline de ceux qu'on appelle presbytériens; mais ceux qui poussaient encore plus loin l'esprit d'innovation, quoique approuvant l'égalité que cette communion établit entre les pasteurs, blâmaient encore l'autorité qu'elle met dans les mains de plusieurs tribunaux ecclésiastiques de différents degrés de juridiction, comme contraire à la liberté chrétienne.

Brownistes. 1580.

Ces notions bizarres se répandaient depuis quelque temps parmi le peuple, et l'amusaient de beaucoup de plans chimériques de gouvernement ecclésiastique, lorsque Robert Brown, l'un des prêcheurs les plus populaires et les plus estimés, les réduisit en un corps de système qu'il fit adopter à sa congrégation. Il enseignait que l'Église d'Angleterre était corrompue et antichrétienne; que ses ministres n'étaient pas légitimement ordonnés, et que ses lois étaient sans autorité, ses sacrements invalides; et il défendait à ses sectateurs de communiquer avec elle en tout ce qui était relatif au culte religieux. Il soutenait qu'une société de chrétiens unis pour adorer Dieu constituait une Église ayant de droit une juridiction complète sur elle-même et dans ses propres affaires, indépendante de toute autre société; qu'elle ne devait de compte à aucun supérieur; que la prêtrise n'était pas un ordre distinct dans l'Église, et qu'elle ne donnait pas un caractère indélébile; que tout homme en état d'en-

seigner pouvait être destiné à cet office par le choix de ses frères et par l'imposition de leurs mains; et que, par la même raison et la même autorité, il pouvait être dépouillé de cette fonction, et réduit au rang d'un simple chrétien; que toute personne admise à être membre d'une communion devait une profession publique de sa foi qui témoignerait qu'elle était en état de grace avec Dieu, et que toutes les affaires d'une Église devaient être décidées à la majorité des voix de ses membres.

Les Brownistes se réfugient en Hollande.

Cette forme démocratique de gouvernement, qui abolissait toute distinction de rangs dans l'Église, et donnait une égale portion de pouvoir à chaque individu, s'accordait si bien avec l'esprit niveleur du fanatisme, qu'elle fut adoptée avec empressement par beaucoup de gens comme un parfait modèle de *politie* chrétienne. On appela ses partisans Brownistes, du nom de leur fondateur; et, comme leur doctrine était encore plus contraire à celle de l'Église établie que celle des autres dissidents, ils furent persécutés plus vivement. Plusieurs d'entre eux furent condamnés à de grosses amendes ou emprisonnés, et quelques-uns punis de mort. Brown, par une légèreté dont il y a peu d'exemples parmi les enthousiastes dont la vanité s'est nourrie de la gloire d'être chefs de parti, abandonna ses disciples, se soumit à l'Église établie, et accepta un bénéfice [1];

(1) Brown, dont la tête paraît avoir été aussi faible que son esprit

mais sa secte n'en subsista pas moins, et continua même de se répandre, surtout parmi la classe moyenne, ainsi que dans le petit peuple. Mais, comme elle était surveillée soigneusement par l'autorité tant civile qu'ecclésiastique, et que tous les sectaires qu'on découvrait étaient punis avec la plus grande rigueur, un assez grand nombre d'entre eux, las de vivre dans cet état d'alarme et de danger continuel, s'enfuit en Hollande, et s'établit à Leyde, sous la conduite d'un M. John Robinson, leur pasteur. Ils y résidèrent plusieurs années paisibles et obscurs. Mais, les plus âgés d'entre eux étant morts, quelques-uns des jeunes s'étant mariés dans des familles hollandaises, et leur Église ne recevant aucune recrue d'Angleterre et ne faisant pas de prosélytes dans le pays, ils commencèrent à craindre que leurs grandes découvertes en matière spirituelle ne fussent perdues pour le genre humain, et que ce système parfait de gouvernement ecclésiastique, qu'ils avaient organisé, ne fût dissous et oublié, s'ils demeuraient plus longtemps dans une terre étrangère.

Ils quittent la Hollande pour aller s'établir en Amérique.

Frappés fortement de la crainte d'un événement

était ardent et son caractère impétueux, se soumit en 1590, par suite de l'effet que produisit sur lui une excommunication de l'évêque de Péterborough; il fut nommé recteur par la protection du comte d'Exeter, son parent, quoiqu'il n'eût jamais, à ce qu'on prétend, formellement rétracté ses opinions; il fit remplir les fonctions de sa cure par un ecclésiastique salarié, et se contenta d'en recevoir les revenus. (D. L. R.)

qui leur paraissait funeste aux intérêts de la vérité, ils se crurent appelés par la Providence à le détourner, en s'établissant dans quelque autre lieu où ils pourraient professer et propager leur doctrine avec plus de succès. L'Amérique, où plusieurs de leurs compatriotes étaient en ce temps-là occupés de fonder des colonies, se présenta à leur pensée. Ils se flattèrent qu'on leur permettrait dans ces régions éloignées de suivre librement leurs propres idées en matière de religion. Les dangers et les travaux auxquels les premiers émigrants avaient été exposés dans ce pays ne les effrayaient pas. « Ils étaient, disaient-ils eux-mêmes, depuis long-temps sevrés du lait de leur mère-patrie, et endurcis aux peines attachées à un séjour dans une terre étrangère; unis ensemble par un lien puissant et sacré, ils se tenaient obligés de prendre soin les uns des autres, et de se dévouer chacun au bien de tous. Il n'en était pas d'eux comme des autres hommes qu'un rien pouvait décourager, et à qui le plus léger inconvénient ferait souhaiter de revenir dans leur patrie[1].

1618 Le premier objet de leur sollicitude était de s'assurer le libre exercice de leur religion; dans cette vue, ils s'adressèrent au roi; et quoique Jacques refusât de leur donner aucune assurance formelle qu'ils seraient tolérés, il paraît qu'ils obtinrent de lui quelque promesse que le gouvernement ferme-

(1) Hutchinson's Hist. of Massachus., p. 4.

les yeux, et les laisserait tranquilles tant qu'eux-mêmes continueraient de se tenir en repos. Ils étaient si empressés d'exécuter leur projet que, se contentant de cette sécurité précaire, ils commencèrent à traiter avec la compagnie de Virginie pour une étendue de terres dans les limites de sa concession. Leur négociation n'éprouva point de difficulté de la part d'une compagnie qui ne desirait autre chose que d'encourager l'émigration dans un pays si vaste dont elle n'avait occupé jusque là que de très petites parties.

6 septembre 1620. Première tentative pour un établissement dans la baie de Massachusets.

Après les plus grands efforts de leur part, leurs préparatifs demeurèrent bien au-dessous de ce qu'il leur fallait pour l'établissement d'une nouvelle colonie. Cent vingt personnes dans un seul vaisseau partirent d'Angleterre pour cette difficile entreprise. Le lieu de leur destination était la rivière d'Hudson où ils comptaient s'établir; mais leur capitaine, ayant été, dit-on, gagné par les Hollandais qui avaient déjà formé le projet, exécuté dans la suite, de fonder là une colonie, les mena si avant dans le nord que la première côte d'Amérique à laquelle ils touchèrent fut le cap Cod. Ils se trouvèrent ainsi non-seulement hors des limites du territoire qui leur avait été assigné, mais même hors des terres de la concession de la compagnie de laquelle ils tiraient tous les droits qu'ils avaient à faire valoir. La saison cependant était si avancée et la maladie

11 novemb.

faisait de tels ravages parmi des hommes qui n'étaient pas accoutumés aux fatigues d'un long voyage qu'ils furent obligés de rester là. Après avoir visité la côte, ils fixèrent leur résidence en un lieu qui fait aujourd'hui partie de la province de Massachusets, et qu'ils appelèrent la Nouvelle-Plymouth, probablement en l'honneur de la compagnie sur la concession de laquelle ils formaient leur établissement [1].

Ils s'établissent à la Nouvelle-Plymouth.

L'établissement de la colonie ne pouvait se faire dans une saison plus défavorable. L'hiver qui, en Amérique, est d'une rigueur inconnue dans notre hémisphère, sous les mêmes latitudes, était déjà commencé, et les nouveaux colons étaient fort mal pourvus de tout ce qui est nécessaire sous un climat beaucoup plus froid que celui pour lequel ils avaient fait leurs préparatifs. Plus d'une moitié d'entre eux périt avant le retour du printemps par la maladie ou la famine. Les survivants, au lieu d'avoir le temps de pourvoir à leurs besoins, furent obligés de prendre les armes pour repousser les Indiens de leur voisinage. Heureusement pour les Anglais, dans l'année précédente, une peste qui avait ravagé l'Amérique avait emporté un si grand nombre des naturels du pays qu'on vint à bout de repousser et de contenir ce qui en restait. La liberté

Plan de gouvernement.

(1) Hubard's Pres. State, p. 3. Cotton's Magnalia, p. 7. Hutchinson's History, p. 3, etc.

de professer ouvertement leurs opinions religieuses, et le droit de se gouverner par des lois qui étaient leur ouvrage, consolaient les colons au milieu de leurs dangers et de leurs travaux. La constitution de leur Église était la même que celle qu'ils avaient établie en Hollande. Leur système de gouvernement civil fut fondé sur ces idées d'égalité naturelle entre les hommes auxquelles leur régime ecclésiastique les avait accoutumés; tout homme libre, membre de l'Église, faisait partie du corps législatif suprême. Ils adoptèrent les lois d'Angleterre comme la base de leur jurisprudence, quoique avec quelque différence dans la punition des crimes, empruntée des lois de Moïse. Le pouvoir exécutif fut mis aux mains d'un gouverneur et de quelques conseillers choisis annuellement par les membres de l'assemblée législative [1].

Jusque là leurs institutions paraissent fondées sur les notions communes de la sagesse humaine; mais c'était une opinion favorite de tous les enthousiastes de ce siècle que la bible contenait non-seulement le système complet de la religion, mais celui de la politique intérieure et du gouvernement civil; et, sans tenir aucun compte des circonstances particulières ou de la situation du peuple dont elle fait l'histoire, les fanatiques modernes prenaient souvent les règles générales de leur conduite dans ce

(1) Chalmer's Annals, p. 87.

qui était arrivé parmi des hommes placés dans des situations toutes différentes. C'est en suivant cette marche bizarre que les colons de la Nouvelle-Plymouth, en imitation des premiers chrétiens, établirent entre eux la communauté de biens, et, comme membres d'une même famille, entreprirent d'exécuter tous les travaux en commun pour le bénéfice de tous [1]; mais cette résolution, qui prouvait bien la sincérité de leur foi, retarda les progrès de leur établissement. Les mêmes effets funestes de cette communauté de biens et de travail qu'avait éprouvés la colonie de Virginie se firent sentir à celle-ci, et on y fut bientôt obligé de renoncer à un système trop parfait pour pouvoir convenir à des hommes. Quoiqu'ils eussent bâti une petite ville, et qu'ils l'eussent mise en un état de défense suffisante contre les attaques des Indiens, le sol qui les entourait était si pauvre, leurs principes religieux si ennemis du véritable ordre social, et les secours qu'ils purent tirer de leurs amis d'Europe si peu abondants, qu'après dix ans d'établissement ils n'étaient pas plus de trois cents [2]. Au bout de quelques années, ils n'avaient acquis encore aucun droit légal de propriété sur le territoire qu'ils occupaient; à la fin ils l'obtinrent du conseil de la compagnie de la Nouvelle-Plymouth; mais ils ne

Communauté des biens.

Institution funeste à la colonie.

1630 Cette colonie n'est pas

(1) Chalmers, p. 89. Douglas's Summary, I, p. 370.
(2) Chalmer's Annals, p. 97.

furent jamais formés en corps politique par une charte royale [1]. A la différence de tous les autres établissements en Amérique, cette colonie dans cet état doit être considérée comme une association volontaire, tenant sa consistance du consentement tacite de ses membres à reconnaître l'autorité des lois, et à se soumettre à une magistrature organisée et choisie par eux-mêmes. Elle resta ainsi indépendante, mais faible jusqu'à ce qu'elle fût réunie à une colonie voisine plus puissante, celle de la baie de Massachusets dont je vais dire maintenant l'origine et les progrès.

formée en corps politique par une charte.

La première compagnie de Plymouth n'étant pas encore parvenue à former aucun établissement solide en Amérique, Jacques Ier, en 1620, émit une nouvelle charte en faveur du duc de Lenox, du marquis de Buckingham et de plusieurs autres personnes de marque dans sa cour. Il leur donnait droit en Amérique sur une plus grande étendue de territoire que celle qui avait été concédée aux premiers patentés. Il les constituait en corps politique, à l'effet d'établir des colonies, et leur conférait une autorité et une juridiction semblables à celles qu'accordaient ses chartes aux compagnies de la Virginie du nord et de celle du sud. Cette société fut distinguée par le nom de grand conseil de Plymouth pour coloniser et pour gouverner la Nouvelle-An-

Établissement du grand conseil de Plymouth.

(1) *Ibid.*, p. 97, 107.

gleterre. Les écrivains du temps ne nous apprennent pas quelles considérations d'utilité publique purent engager le roi à charger d'une telle entreprise des gens en apparence si peu propres à la bien conduire, ni quelle vue d'avantage particulier portèrent ces mêmes personnes à s'y engager; mais il est certain que ces deux vues, si on les a eues, furent également trompées, et qu'après différents plans formés, toutes les tentatives des nouveaux associés demeurèrent sans succès.

Projet d'une nouvelle colonie.

La Nouvelle-Angleterre serait demeurée encore déserte, si les mêmes causes qui avaient amené l'émigration des Brownistes n'avaient pas continué d'agir. Malgré la violente persécution à laquelle les puritains de toutes les nuances étaient toujours en butte en Angleterre, leur nombre s'augmentait, et leur zèle s'échauffait tous les jours davantage. Comme ils désespéraient d'obtenir dans leur propre pays aucun adoucissement aux lois pénales portées contre leur secte, plusieurs d'entre eux commencèrent à chercher un asile où ils pussent professer leurs opinions librement et sans danger. L'exemple de la tranquillité qu'avaient trouvée leurs frères à la Nouvelle-Plymouth, leur fit espérer qu'ils auraient un asile semblable à la Nouvelle-Angleterre; et, par les soins actifs de M. White, ministre non conformiste à Dorchester, il se forma une association de plusieurs citoyens, imbus de la doctrine

des puritains, pour conduire et établir une colonie dans cette partie de l'Amérique. Ils achetèrent du conseil de Plymouth tout le territoire qui s'étend en longueur, depuis trois milles au nord de la rivière Merrimack jusqu'à trois milles au sud de la rivière Charles, et en profondeur de l'Atlantique à l'Océan Pacifique. Malgré l'ardeur qui animait ces nouveaux propriétaires à exécuter leurs plans, ils reconnurent bientôt leur propre impuissance à peupler une région d'une si grande étendue; et ils crurent nécessaire d'appeler à leur secours des associés plus opulents [1]. 19 mars. 1627

On trouva sans peine un nombre suffisant d'associés de cette espèce, particulièrement dans la capitale et parmi les commerçants et autres personnes livrées aux entreprises utiles et industrieuses, qui étaient partisans déclarés ou secrets des sentiments des puritains. Ces nouveaux intéressés, avec la précaution que donne l'habitude des affaires, eurent quelques craintes des dangers et des inconvéniens auxquels on pouvait s'exposer en fondant une colonie sur la base d'une concession faite par une compagnie particulière, patentée par le roi, qui pouvait bien transmettre un droit de propriété sur le sol, mais qui ne pouvait pas conférer la juridiction ou le privilége de gouverner la société qu'ils voulaient établir. Comme ils ne pouvaient avoir

(1) Neal's Hist. of New-Engl., I, p. 122.

ces pouvoirs que du roi, ils s'adressèrent à Charles Ier qui leur accorda leur demande avec une facilité qui étonne, lorsque l'on considère les principes et les vues de ceux qui sollicitaient de lui cette faveur.

Charte pour la nouvelle colonie de la baie de Massachusets.

On croit que le temps éclaire les hommes en matière de gouvernement; mais ses instructions sont bien lentes. Quoique une expérience de plus de vingt années eût pu enseigner aux Anglais qu'il était déraisonnable de confier le gouvernement d'un établissement en Amérique à une corporation jouissant d'un privilége exclusif, et résidant en Europe, ni le roi ni ses sujets n'avaient profité de l'expérience qu'ils avaient eue sous leurs yeux. Ils en étaient encore aux idées de Jacques Ier dans ses premiers efforts pour établir des colonies. La charte de Charles Ier, accordée aux individus associés pour coloniser la province de la baie de Massachusets, était calquée sur celle que son père avait donnée aux deux compagnies de Virginie et au conseil de Plymouth. Les nouveaux aventuriers furent réunis pour former une corporation politique; et, la propriété du territoire qu'ils avaient achetée du conseil de Plymouth ayant été confirmée par le roi, ils furent autorisés à disposer des terres et à gouverner les colons qui voudraient s'y établir. Le premier gouverneur de la compagnie et les membres du conseil furent nommés par le roi, et le droit de choisir leurs succes-

seurs fut attribué aux membres de la corporation. Le pouvoir exécutif fut mis aux mains du gouverneur et de son conseil; celui de la législation attribué aux corps des propriétaires, qui furent autorisés à faire les statuts et réglements utiles à la colonie, et qui ne seraient pas contraires aux lois d'Angleterre, et à les faire exécuter comme les autres corporations du royaume. Les terres devaient être tenues en fief simple et absolu comme celles de Virginie. Ils obtinrent aussi la même exemption temporaire des taxes intérieures et des droits établis sur les marchandises importées et exportées; et, malgré leur émigration de la métropole, ils conservèrent pour eux et pour leurs descendants tous les droits des sujets nés en Angleterre [1].

L'objet manifeste de cette charte était de conférer aux entrepreneurs qui se proposaient d'aller peupler la baie de Massachusets tous les droits accordés à la corporation ou conseil de Plymouth, de qui ils avaient acheté ce territoire, et d'en faire un corps semblable aux autres grandes compagnies de commerce, que l'esprit monarchique avait, à cette époque, multipliées dans le royaume. Le roi ne paraît pas avoir pénétré ni même soupçonné les intentions secrètes de ceux qui suivaient cette entreprise; car, loin de se les concilier en leur laissant espérer qu'il respecterait leurs scrupules religieux, ou en

(1) Hutchinsons's Collect. of orig. pap., p. 1, etc.

leur promettant quelque adoucissement aux lois pénales contre les non-conformistes, il ordonna expressément que le serment de suprématie serait prêté par toute personne passant à la colonie, ou qui y serait établie[1].

1629 Établissement formé en vertu de cette charte.

Mais, quelles que fussent les intentions du roi, les entrepreneurs ne perdirent pas leur objet de vue. Aussitôt qu'ils se virent revêtus par la charte royale de tous les pouvoirs qu'ils avaient voulu obtenir, ils équipèrent cinq vaisseaux pour la Nouvelle-Angleterre, portant plus de trois cents passagers qui allaient s'y établir. La plupart étaient de zélés puritains, dont l'objet principal en quittant leur terre natale était l'espoir de jouir de la liberté religieuse dans un pays éloigné du siége du gouvernement et des cours ecclésiastiques qui les opprimaient. Quelques ministres non-confor-

(1) Hutchinson's Collect. of orig. pap., p. 18. Il est étonnant que M. Neal, écrivain soigneux et ordinairement bien instruit, avance que « cette charte accordait la liberté de conscience, et le droit d'honorer Dieu, chacun à sa manière, à tous ceux qui s'établiraient dans ce pays» Hist. of N. England, I, 124; ce qu'il répète dans son Histoire des Puritains, et ce que les historiens qui l'ont suivi donnent aussi à entendre d'après lui. La charte ne contient rien de semblable; et cette tolérance eût été contraire à toutes les maximes de Charles et de ses ministres durant tout son règne. A l'époque même où cette charte fut accordée, l'influence de Laud sur son conseil était toute-puissante; les puritains étaient violemment persécutés, et le royaume absolument gouverné par la prérogative. Ce n'est pas là un temps où l'on puisse trouver aucune concession faite en faveur des non-conformistes, par un prince ayant les principes et le caractère de Charles.

mistes, des plus distingués parmi eux, les accompagnèrent comme leurs instituteurs spirituels.

A leur arrivée dans la Nouvelle-Angleterre, ils trouvèrent les misérables restes d'un petit corps d'émigrants qui avaient quitté l'Angleterre l'année précédente sous la conduite d'Endicott, ardent enthousiaste que les associés avaient nommé vice-gouverneur avant qu'ils eussent eu leur dernière charte; ceux-ci étaient établis dans un lieu appelé par les Indiens Naunekeag, et auquel Endicott, par l'affectation des fanatiques de ce temps à employer partout le langage et les noms de la bible, avait donné le nom de *Salem*. 29 juin.

Les émigrants venus avec Endicott et les nouveaux arrivants étaient parfaitement d'accord entre eux sur les principes religieux. Ils étaient puritains rigoureux; et, pour des hommes de ce caractère, l'établissement religieux était d'une telle importance qu'il avait la préférence sur tout autre objet. Dans leur première opération, ils firent connaître toute l'étendue de la réforme qu'ils se proposaient. Sans égard pour les sentiments du monarque par l'autorité duquel ils s'établissaient en Amérique, et de qui ils tenaient leur existence comme corps politique, et en opposition avec les lois d'Angleterre, que la teneur de leur charte leur imposait l'obligation de ne pas contrarier, ils adoptèrent pour leur Église naissante le système qui depuis a été distingué

On commence par établir le gouvernement ecclésiastique.

6 août.

par le nom de *système des indépendants*. Ils s'unirent en une société religieuse par un acte solennel d'alliance avec Dieu et les uns avec les autres, en se conformant rigoureusement, ainsi qu'ils l'imaginaient, aux règles de la sainte écriture. Ils élurent un pasteur, un instituteur ou catéchiste et un ancien, qu'ils consacrèrent chacun à leurs fonctions respectives par une imposition des mains de tous les frères. Tous ceux qui furent reconnus ce jour-là pour membres de l'Église signifièrent leur assentiment à une profession de foi rédigée par leur instituteur ou catéchiste, et exposèrent les fondements de leur croyance et de leur espérance comme chrétiens; et il fut décidé que désormais personne ne serait admis dans leur communion qu'il n'eût ainsi satisfait l'Église sur sa foi et sur sa sainteté. La forme de leur culte public fut débarrassée de toutes cérémonies superflues, sans liturgie, et réduite à la plus grande simplicité, en imitation même exagérée de la nudité de celle de Calvin [1].

Intolérance de la nouvelle église.

Ce fut avec une extrême satisfaction que des hommes passionnément attachés à leurs idées de réforme, et qui avaient été si long-temps forcés de les dissimuler, s'occupèrent de former ce modèle d'une Église qu'ils regardaient comme pure et exempte de toute superstition; mais, dès le premier moment où ils commen-

(1) Math. Magnal, p. 18. Neal's Hist. of N. England, I, 126. Chalmers, p. 143.

çaient à goûter les charmes de la liberté chrétienne pour eux-mêmes, ils oubliaient que d'autres hommes avaient un droit égal à la réclamer. Quelques-uns des colons conservant un grand respect pour le rituel de l'Église anglaise furent si blessés de le voir entièrement rejeté, qu'ils se séparèrent de la communion de la nouvelle Église, et s'assemblèrent à part pour exercer leur culte religieux. Par une inconséquence dont il y a trop d'exemples frappants parmi les chrétiens de toutes les sectes pour en faire la matière d'un reproche particulier à aucune, les mêmes hommes qui s'étaient expatriés pour fuir la persécution devinrent persécuteurs, et eurent recours, pour faire recevoir leurs opinions, aux moyens violents et profanes contre lesquels ils s'étaient naguère élevés avec tant de véhémence. Endicott fit venir en sa présence deux des principaux parmi les mécontents; et, quoiqu'ils fussent des hommes considérés et du nombre des premiers individus auxquels la charte avait été concédée, il les bannit de la société, et les renvoya en Angleterre par des vaisseaux qui partaient [1]. Les colons qui restaient étaient maintenant unis de sentiments; mais, à l'approche de l'hiver, ils souffrirent si fort des maladies qui emportèrent presque une moitié d'entre eux, qu'ils firent très peu de progrès dans le pays.

(1) Mather, p. 19. Neal, p. 129.

Cependant les directeurs de la compagnie en Angleterre faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour fortifier la colonie, en y envoyant des troupes nombreuses de nouveaux colons; et, comme l'archevêque Laud, poussé par son esprit intolérant, exigeait l'obéissance à toutes les injonctions de l'Église avec plus de rigueur que jamais, la situation de ceux qui se faisaient scrupule de s'y soumettre devenait tous les jours si fâcheuse et si insupportable, que plusieurs d'entre eux, parmi lesquels il s'en trouvait de plus riches que ceux qui s'étaient portés jusque là dans la colonie, et appartenant à des classes plus élevées de la société, acceptèrent l'offre qu'on leur faisait d'un asile dans la Nouvelle-Angleterre. Ces hommes, se proposant d'employer leur fortune aussi bien que leurs personnes à établir là une colonie permanente et stable, prévoyaient divers inconvénients à se soumettre à des lois faites, sans leur consentement, par une société qui pouvait n'avoir pas prévu tous leurs besoins ni respecté tous leurs droits. Ils demandèrent donc que les pouvoirs politiques qu'exerçait la compagnie fussent transférés d'Angleterre en Amérique, et que le gouvernement de la colonie fût confié en entier à ceux qui, s'établissant dans ces pays nouveaux, y deviendraient membres de la société[1].

Les émigrations d'Angleterre accrues par l'intolérance de Laud.

La compagnie avait déjà dépensé des sommes

(1) Hutchinson's Coll. of papers, p. 25.

considérables pour l'exécution de ses projets sans en avoir retiré presque aucun profit, et sans espérance prochaine d'en obtenir aucun, ni même de rien recouvrer de ses avances qu'à une époque trop éloignée, ou trop incertaine pour des négociants qui formaient la classe la plus nombreuse de la compagnie. Elle hésita cependant, arrêtée par la crainte que la concession que demandaient les émigrants ne fût pas légale. Cependant son empressement de se tirer d'une entreprise qui ne donnait presque plus d'espérance, la détermina, avec le consentement unanime de ses membres, à transmettre sa charte et le gouvernement à ceux qui s'établiraient dans la Nouvelle-Angleterre [1]. Il fut réglé en même temps que les membres de la corporation qui ne voudraient pas passer en Amérique auraient une part dans le fonds de commerce et dans les profits de la compagnie pendant l'espace de sept ans.

La charte de la compagnie transférée aux colons.

Dans cette transaction singulière, dont l'histoire des colonies anglaises n'offre point d'autre exemple, deux circonstances méritent une attention particulière; l'une est le pouvoir qu'exerce la compagnie de faire un tel transport; l'autre, le silence et l'acquiescement du roi qui le permet. Si l'on juge de la validité d'une telle concession par la charte qui avait établi la compagnie en corps politique, et placé en elle tous les pouvoirs dont elle était

(1) Mather, p. 20. Hutchinson's Hist., p. 12. Chalmers, p. 150.

revêtue, il est évident qu'elle ne pouvait les exercer que selon le mode prescrit par la charte elle-même, et qu'elle n'était pas en droit de les aliéner et de convertir ainsi une administration de compagnie commerçante en un gouvernement provincial en Amérique; mais depuis le premier moment de l'établissement de la colonie de Massachusets, ses membres semblent avoir été animés d'un esprit d'innovation, autant en matière de gouvernement civil qu'en religion; accoutumés à rejeter la doctrine et les usages de l'Église établie, ils se trouvaient disposés à se soustraire de même aux formes anciennes de gouvernement. Ils s'étaient adressés au roi pour en obtenir une charte afin de donner de la légalité à leurs opérations en Angleterre comme actes d'un corps politique; mais les personnes qu'ils avaient envoyées en Amérique s'étaient regardées en débarquant comme des individus unis ensemble par une association volontaire, et ayant par-devers eux le droit naturel, appartenant à des hommes qui forment une société politique, d'adopter la forme de gouvernement qui leur convient, et de faire les lois qu'ils jugent les plus propres à assurer leur bonheur. Sur ce principe, qu'ils étaient en droit de juger et de décider pour eux-mêmes et par eux-mêmes, ils avaient établi leur Église à Salem, sans rien conserver des institutions de l'Église anglaise dont la charte les supposait

pourtant membres, et par conséquent les obligeait à suivre le rituel. C'est d'après les mêmes idées que nous les verrons dans la suite faisant tous leurs plans de gouvernement, tant civil qu'ecclésiastique. Le roi, quoique vigilant jusqu'à l'inquiétude à observer et empêcher les plus légères atteintes à sa prérogative, était à cette époque si occupé des embarras que lui donnait sa fatale rupture avec son parlement, qu'il ne pouvait suivre avec assez d'attention les procédés de la compagnie; ou peut-être aussi, content de voir un assez grand nombre d'hommes turbulents se porter dans une contrée éloignée où ils pourraient être utiles et cesseraient d'être dangereux, fut-il disposé à dissimuler l'irrégularité d'une mesure qui facilitait leur éloignement.

La colonie s'étend.

Les entrepreneurs, n'éprouvant aucun obstacle de la part de la couronne, s'occupèrent sur-le-champ de l'exécution de leurs projets. Dans un conseil général, John Winthrop fut nommé gouverneur, Thomas Dudley vice-gouverneur, et dix-huit conseillers furent choisis, auxquels, conjointement avec le corps des bourgeois ou *freemen* qui iraient s'établir dans la Nouvelle-Angleterre, seraient transmis tous les droits de la compagnie. On mit un tel zèle et une telle activité à préparer l'expédition, que, dans le cours de l'année suivante, dix-sept vaisseaux partirent pour la Nouvelle-Angleterre,

ayant à bord plus de quinze cents personnes, dont plusieurs étaient dans l'aisance et appartenaient à de bonnes familles. A leur arrivée, quelques-uns d'entre eux furent si mécontents de l'emplacement de Salem, qu'ils visitèrent le pays pour y chercher des situations plus agréables et plus avantageuses; et, s'établissant en différents endroits autour de la baie, selon leur goût, ils jetèrent les fondements de Boston, de Charles-Town, de Dorchester, de Roxborough, et d'autres villes qui depuis sont devenues considérables dans la province. Dans chacune de ces villes, ils établirent une Église sur le modèle de celle de Salem; ce soin, ainsi que celui de faire des provisions pour l'hiver, les occupèrent entièrement pendant plusieurs mois; mais, dans leur premier conseil général, ils commencèrent à manifester clairement leur intention de se regarder comme membres d'une société indépendante, et non liée par aucune des clauses de sa charte. L'élection du gouverneur et du vice-gouverneur, la nomination de tous les autres officiers, et même le pouvoir de faire des lois, tous droits attribués par la charte à l'assemblée générale des bourgeois, furent ôtés à ceux-ci et attribués au gouverneur et à son conseil. Mais l'esprit aristocratique de cette résolution ne s'accordait pas avec les idées d'égalité dominantes parmi le peuple auquel on avait surpris son approbation. L'année suivante, les bourgeois, dont

19 octobre.

le nombre s'était fort augmenté, se remirent en possession de leurs droits.

En même temps qu'ils défendaient leur [illegible] politique, ils se hasardèrent à s'écarter d[illegible] charte en un point de plus grande importa[illegible] déviation qui a fortement influé depuis sur toutes les opérations de la colonie, et contribué à former ce caractère particulier qui distingue les habitants de la Nouvelle-Angleterre. On rendit une loi, qui déclara que personne ne serait désormais regardé comme bourgeois (*freeman*), n'aurait le droit de participer en aucune manière au gouvernement du pays, ne serait éligible à aucune magistrature, ou apte à remplir même la fonction de juré, s'il n'avait été admis dans l'Église comme membre de la communion [1].

1632 [illegible]e re- [illegible] pour [illegible]res de l'assemblée politique que ceux de l'Église établie.

Par cette résolution, toute personne qui n'adoptait pas les opinions favorites concernant les dogmes et la discipline de l'Église et les formes du culte était tout à la fois exclue de la société religieuse et civile, et dépouillée de tous les droits de citoyen. Un pouvoir absolu d'admettre dans le sein de leur Église ou d'en repousser ceux qui demandaient à y entrer, se trouvant dans les mains des ministres et des principaux chefs de chaque congrégation, le plus précieux de tous les droits civils fut rendu dépendant, pour chaque habitant

(1) Hutchinson, p. 26. Chalmers, p. 153.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

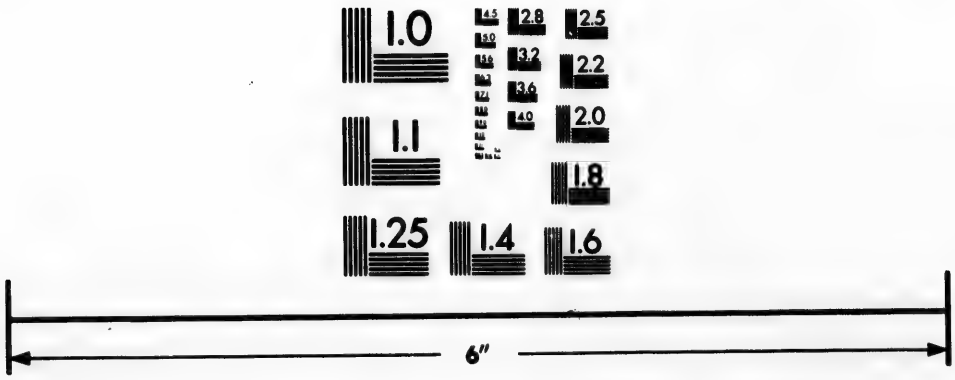

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

de leur décision arbitraire sur une qualification purement ecclésiastique. Comme, en examinant le candidat, ils ne procédaient d'après aucune loi connue et établie, et qu'ils exerçaient un pouvoir sans contrôle, le clergé s'éleva bientôt par ce moyen à un degré d'influence et d'autorité dont l'esprit niveleur d'une Église indépendante devait naturellement le tenir éloigné. L'état politique de tout citoyen dépendant ainsi de leur décision, tout le monde fit sa cour à des hommes dépositaires d'un si grand pouvoir, en affectant les mœurs et les manières austères qu'on regardait comme une recommandation puissante auprès d'eux. Le résultat de cet ascendant obtenu par les membres du clergé les plus enthousiastes, fit que chacun s'étudia à imiter servilement leur manière d'être et leurs actions, et que les bizarreries, signe distinctif des puritains de cette époque, prirent un plus grand développement. Nous en verrons des exemples remarquables dans le cours de cette histoire.

Suites funestes de ce règlement.

Quoiqu'un nombre considérable de colons eût été emporté par les maladies qui règnent nécessairement dans un pays assez mal cultivé par ses habitants originaires, pour n'être presqu'alors qu'une forêt continue, et que plusieurs, découragés par les fatigues et les tribulations auxquelles ils étaient exposés, fussent retournés en Angleterre, il arrivait toujours d'Europe des recrues suffisantes pour

Ravages de la petite vérole parmi les Indiens.

réparer ces pertes. En même temps la petite vérole, cette maladie si fatale aux habitants du Nouveau-Monde, enleva un si grand nombre d'Indiens, que des tribus entières disparurent, comme si le ciel, en dépeuplant ainsi le pays, eût manifesté l'intention de le faire occuper par les seuls Anglais sans qu'ils pussent rencontrer aucun obstacle. 1632

Les colons étendent leurs habitations plus avant dans le pays.

Plusieurs des stations vacantes des Indiens se trouvant bien situées, les Anglais furent si empressés de les occuper, que leurs établissements commencèrent à être plus nombreux, à s'éloigner les uns des autres, et à se disperser sur le territoire plus qu'il ne convenait aux intérêts et à la sûreté d'une colonie naissante. Cette dispersion amena à sa suite une innovation qui altéra complètement la nature et la forme de son gouvernement. A l'ouverture d'une assemblée générale, dans l'année 1634, les *freemen* ou habitants jouissant des droits politiques, au lieu d'y assister en personne, comme la charte le prescrivait, élurent dans leurs différents districts des représentants autorisés à paraître au nom de leurs commettants, et à délibérer et décider sur toutes les questions du ressort de l'assemblée générale. On ne sait pas si cette mesure fut suggérée et adoptée par les intrigues de quelques chefs de parti, ou si l'assemblée s'y prêta par prudence pour se concilier le peuple en cédant à son desir; mais les représentants

1634

Les habitants, jouissant des droits politiques, envoient des représentants au conseil général.

furent admis, et se considérèrent, eux-mêmes, conjointement avec le gouverneur et les conseillers, comme l'assemblée législative suprême de la colonie. Pour constater leurs droits, ils décrétèrent qu'aucune loi ne passerait, aucune taxe ne serait imposée, aucun office public ne serait donné, que dans une assemblée générale.

L'assemblée étend sa liberté politique.

Les prétextes pour ces nouvelles dispositions étaient plausibles. Le nombre des habitants jouissant des droits politiques était fort accru, beaucoup d'entre eux faisaient leur résidence à une grande distance du lieu où se tenaient les assemblées générales. Ils ne pouvaient s'y transporter sans inconvénients pour eux-mêmes. La forme du gouvernement de leur ancienne patrie leur avait rendu familière l'idée de déléguer leurs droits, et [illegible] confier la garde de leurs libertés à des représen[illegible] de leur choix, que l'expérience de plusieurs siècles leur montrait comme pouvant en être des dépositaires sûrs et fidèles.

C'est ainsi que la compagnie de la baie de Massachusets, en moins de six ans, à compter de l'époque de sa formation en corporation par le roi, conduisit à sa maturité et à sa perfection un plan qui, comme je l'ai déjà observé, semble avoir été conçu par quelques chefs de parti aussi adroits qu'ambitieux, dès le temps où l'on avait conçu le projet de peupler la Nouvelle-Angleterre. A dater de cette épo-

que, il faut considérer la colonie, non comme une corporation dont les pouvoirs sont déterminés et les procédés réglés par sa charte, mais comme une société qui, ayant acquis ou conquis sa liberté politique, a, par un acte volontaire, adopté une constitution ou forme de gouvernement, modelée sur celle d'Angleterre.

Le fanatisme s'y accroît.

Mais, quoique leur système politique fût empreint de l'influence de l'esprit de liberté, comme leurs opinions religieuses n'étaient plus contenues par aucune autorité, le fanatisme continua à se répandre et à se montrer tous les jours plus bizarre et plus extravagant. William, ministre à Salem, et jouissant d'un grand crédit, ayant conçu une forte antipathie contre la croix de Saint-George que portent les drapeaux d'Angleterre, déclama contre cet usage avec tant de véhémence, comme contre un reste de superstition et d'idolâtrie, qu'on ne pouvait laisser subsister au milieu d'un peuple aussi pur et aussi sanctifié, qu'Endicotte, un des membres du conseil, dans un transport de zèle, alla couper publiquement la croix du drapeau placé à la porte du gouverneur. Ce sujet frivole divisa la colonie. Quelques membres de la milice se firent scrupule de marcher sous les drapeaux portant la figure d'une croix, craignant que ce ne fût là un signe d'idolâtrie. D'autres refusèrent de servir sous une bannière mutilée, pour ne pas être soupçonnés d'a-

voir renoncé à leur obéissance à la couronne d'Angleterre. Après beaucoup de disputes, soutenues avec tout le zèle et la chaleur que donne l'esprit de parti, et qui, dans les contestations frivoles, suppléent à l'importance réelle et aux bonnes raisons, la querelle fut terminée par un accommodement. La croix fut conservée dans les drapeaux des forts et les pavillons des vaisseaux, et fut ôtée des drapeaux de la milice. William, par suite de cette querelle, et pour quelques autres doctrines qu'on n'approuvait pas, fut banni de la colonie[1].

Nouveaux colons.

On faisait des éloges si pompeux de l'état prospère de la Nouvelle-Angleterre, et la simplicité de son régime ecclésiastique était si fort admirée par ceux qui avaient de l'éloignement pour l'Église anglicane, que des troupes nombreuses de nouveaux colons s'y portèrent. Parmi ces nouveaux venus se
1635 trouvèrent deux personnages dont les noms ont été depuis célèbres par le rôle qu'ils ont joué sur un plus grand théâtre. L'un était Hughes Peters, enthousiaste et intrigant, chapelain d'Olivier Cromwell; l'autre, M. Henri Vane, fils de sir Henri Vane, membre du conseil privé du roi, et jouissant auprès de lui d'un grand crédit. Un jeune homme d'une famille noble, animé d'un tel zèle pour la pureté de la religion et d'un assez grand amour de la li-

(1) Neal's Hist. of N. Engl., p. 140, etc. Hutchinson, p. 37. Chalmers, p. 156.

berté pour renoncer à toutes ses espérances en Angleterre, et s'établir dans une colonie qui, jusqu'à présent, n'avait pu fournir à ses habitants que les objets de leurs premiers besoins, y fut reçu avec la plus grande admiration. Son maintien mortifié, son air froid et grave, et ses mœurs sévères au-delà même des modèles regardés comme les plus parfaits dans la société à laquelle il se réunissait, semblaient annoncer un homme qui avait atteint à une grande perfection religieuse, en même temps que ses talents et son intelligence dans les affaires le firent regarder comme digne de remplir les places les plus importantes de la communauté. Dès l'année suivante, il 1636
fut fait gouverneur d'une voix unanime et avec une confiance entière de la part des colons, dans les avantages que devait procurer son administration; mais, comme les affaires d'une colonie naissante ne fournissaient pas à Vane un champ assez vaste pour son activité et ses talents, son esprit inquiet et magistral le porta à s'occuper de subtilités théologiques indignes de son attention. Il fut jeté dans cette route par une femme dont les rêveries eurent, dans l'enceinte de la colonie ainsi qu'au-dehors, des effets qui, tout frivoles qu'ils puissent paraître aujourd'hui, doivent être recueillis comme des événements de quelque importance dans l'histoire de ce pays.

Secte des antinomiens.

C'était la coutume en ce temps dans la Nouvelle-Angleterre, parmi les hommes principaux de chaque

congrégation, de se rassembler une fois la semaine pour répéter les sermons qu'ils avaient entendus, et conférer sur la doctrine qui y était contenue. Mistriss Hutchinson, dont le mari était compté parmi les habitants les plus respectables de la colonie, regrettant que les personnes de son sexe fussent privées des avantages résultant de ces assemblées, en forma dans sa maison une semblable, à des jours fixes, d'un certain nombre de femmes qui se livraient aux mêmes exercices de piété semblables à ceux des hommes. D'abord elle se contenta de répéter ce qu'elle avait pu recueillir des discours des prêcheurs. Bientôt après elle y ajouta des commentaires, et elle en vint à censurer quelques membres du clergé comme corrompus, et à débiter ses propres opinions, fondées toutes sur le système que les théologiens appellent des *antinomiens*[1], et portant tous les caractères du fanatisme. Elle enseignait que la sainteté de la vie n'assure point la justification ou l'état de grace auprès de Dieu, et que ceux qui insistaient sur la nécessité de manifester sa foi par les œuvres n'étaient que des esclaves; elle soutenait que l'esprit de Dieu habitait en personne dans les gens de bien, et qu'ils connaissaient parfaitement la volonté divine

(1) *Note du traducteur.* Les antinomiens étaient une secte née dans le sein du luthéranisme; ils enseignaient que les bonnes œuvres n'étaient pas nécessaires au salut, et que celui qui avait la foi n'avait pas besoin de lois (*nomos*), d'où ils avaient pris leur nom d'Antinomiens.

par les révélations et les impressions intérieures qu'ils en recevaient.

La facilité et la confiance avec lesquelles elle débitait ces doctrines lui gagnèrent beaucoup d'admirateurs et de prosélytes, non-seulement dans le petit peuple, mais parmi les principaux habitants. Toute la colonie y prit intérêt, et les esprits furent dans l'agitation. Vane, que sa sagacité et son esprit semblaient abandonner toutes les fois qu'il s'agissait de religion, épousa et défendit ces dogmes étranges. On tint plusieurs conférences; on indiqua des jours de jeûne et de pénitence; on convoqua un synode général; et, après des discussions assez violentes pour menacer l'existence même de la colonie, les opinions de mistriss Hutchinson furent déclarées erronées, et elle-même bannie. Plusieurs de ses disciples abandonnèrent volontairement le pays. Vane quitta l'Amérique dont il était dégoûté, sans être regretté même par ceux qui l'avaient d'abord admiré. Quelques-uns d'entre eux le regardaient maintenant comme un visionnaire, et d'autres comme un de ces esprits sombres et turbulents destinés à bouleverser toutes les sociétés où ils sont admis[1].

1637
Leur doctrine condamnée par un synode général.

En troublant le repos de la colonie de Massachusets, ces querelles théologiques contribuèrent

Les sectaires s'établissent à la Providence et à Rhode-Island.

(1) Mather, book VII, c. 3. Hutchinson, 53, 74. Neal, p. 1, 144, 165. etc. Chalmers, p. 163.

beaucoup à répandre et à accroître la population dans l'Amérique anglaise. Lorsque William avait été banni de Salem en 1634, tel était l'attachement que ses disciples portaient à un pasteur dont ils révéraient la piété, qu'un grand nombre se détermina volontairement à l'accompagner dans son exil. Ils dirigèrent leur marche vers le sud; et ayant acheté des Indiens un territoire considérable, auquel William donna le nom de *Providence*, ils s'y établirent. Ils y furent bientôt joints par quelques-uns de ceux qui étaient mécontents de la manière dont on avait traité mistriss Hutchinson; et, par un marché passé avec les sauvages, ils obtinrent d'eux la propriété d'une île fertile dans la baie de Naraganset, à laquelle ils donnèrent le nom de Rhode-Island. William vécut au milieu d'eux plus de quarante ans, respecté comme le guide et le père de la colonie. Son caractère et ses principes différaient de ceux des puritains de la baie de Massachusets. Il était doux et tolérant; et, s'étant donné le droit de rejeter les opinions établies, il fit tous ses efforts pour assurer aux autres la même liberté, en soutenant que l'exercice du jugement particulier était un droit naturel et sacré; que le magistrat civil n'avait aucune autorité coërcitive en ce qui concerne la religion; que toute peine infligée à une personne pour ses opinions était un empiétement sur les droits de la conscience, et un acte de persécution

et d'oppression [1]. Il inspira ces principes humains à ses disciples; et tous ceux qui éprouvaient ou craignaient la persécution religieuse dans les autres établissements se réfugièrent au sein d'une société où la tolérance universelle était reconnue comme un principe fondamental. Dans les colonies de la Providence et de Rhode-Island, l'union politique fut établie par une association volontaire, ainsi que l'égalité des membres et la liberté des opinions religieuses. Leur forme de gouvernement fut purement démocratique, le pouvoir suprême étant placé dans l'assemblée de tous les bourgeois présents en personne. Ils demeurèrent dans cet état jusqu'à l'époque où ils furent incorporés par une charte [2].

Colonie de Connecticut.

La colonie de Connecticut a dû son origine à des causes de même espèce. Deux ministres accrédités dans la colonie de la baie de Massachusets, M. Cotton et M. Hooker, étaient rivaux. Ce dernier, qui avait le dessous dans ce combat pour la réputation et la considération publique, se détermina à chercher quelque établissement où il pût vivre éloigné d'un compétiteur qui l'éclipsait. Un nombre assez considérable d'individus qui avaient adopté les opinions de mistriss Hutchinson et qui étaient irrités contre ceux qui les combattaient, lui offrirent de

(1) Neal, Hist. of N. Engl., p. 141.

(2) Hutchinson, p. 38. Neal, II, 142. Douglas, Sum. II, p. 76, etc. Chalmers, c. 2.

l'accompagner. Après avoir fait explorer le pays par des personnes capables, ils fixèrent leur établissement sur la rive occidentale de la grande rivière de Connecticut, dont la situation leur parut la plus avantageuse, et en 1636 environ cent personnes, femmes et enfants, après une marche fatigante de plusieurs jours, au travers des bois et des marais, arrivèrent à l'endroit qui avait été choisi, et posèrent les fondements des villes de Hartford, de Springfield et de Weatherfield. Cet établissement ne se fit pas d'abord dans une forme bien régulière. Une partie du territoire qu'ils occupaient en ce moment était au-delà des limites de la concession faite à la colonie de la baie de Massachusets, et cependant les émigrants prirent une commission du gouverneur et du conseil, qui les autorisait à y exercer la juridiction. Les Hollandais de Manhados ou New-York ayant découvert la rivière de Connecticut, et ayant établi sur ses bords quelques maisons de commerce, avaient acquis tous les droits que donne la première occupation. Lord Say et Sele et lord Brook, chefs de deux illustres familles, alarmés des mesures arbitraires de Charles Ier dans le gouvernement tant civil qu'ecclésiastique, avaient pris une résolution digne de jeunes gens de naissance noble et de sentiments généreux, en se réfugiant dans le Nouveau-Monde pour y pratiquer la religion qu'ils préféraient et y jouir de la liberté, qu'ils regardaient comme

un des éléments nécessaires du bonheur social. Ils avaient choisi aussi les bords de la rivière de Connecticut comme le lieu de leur établissement, et en avaient pris possession en bâtissant, à l'entrée de la rivière, un fort qu'ils appelèrent de leurs noms unis *Say-Brook*. Les émigrants de Massachusets, sans être arrêtés ni par le défaut de droit de leur part, ni par les prétentions de leurs compétiteurs, se mirent en possession du pays, et commencèrent à le nettoyer et à le cultiver. Par degrés ils écartèrent tous leurs concurrents. Les Hollandais, récemment établis en Amérique et trop faibles pour engager une querelle, se retirèrent du Connecticut. Lord Say et lord Brook abandonnèrent à la colonie tous les droits qu'ils pouvaient avoir aux terres de ce pays. La société s'établit par un contrat volontaire de tous les hommes libres de la troupe. Ils méconnurent bientôt toute autorité de la colonie de la baie de Massachusets sur eux; mais ils conservèrent une si grande vénération pour sa sagesse en matière de législation, qu'ils adoptèrent une forme de gouvernement très ressemblante à la sienne, et, à peu de chose près, toute sa police tant civile qu'ecclésiastique. Dans la suite, la colonie de Connecticut fut aussi formée en corps politique par une charte royale [1].

(1) Hutchinson, 44, etc. Neal, I, 147. Douglas, II, 158, etc. Chalmers, Annals, c. 12.

New-Hampshire et Main.

L'histoire des premières tentatives pour peupler les provinces de New-Hampshire et de Main, qui forment la quatrième division et la plus étendue de la Nouvelle-Angleterre, est confuse et embarrassée par les prétentions opposées de différents propriétaires. La compagnie de Plymouth avait inconsidérément morcelé la partie septentrionale du territoire dont elle avait obtenu la concession entre différents acquéreurs, parmi lesquels les seuls qui paraissent avoir eu des intentions sérieuses de s'y établir furent sir Ferdinando Gorges et le capitaine Mason. Leurs efforts pour exécuter ce projet furent persévérants et dignes d'éloges, mais sans succès. La dépense de l'établissement d'une colonie dans un pays inculte doit être considérable et faite sur-le-champ; la perspective d'un produit est souvent incertaine et toujours éloignée. Les fonds de deux particuliers n'étaient pas proportionnés à la grandeur de l'entreprise. Les colons qu'ils y envoyèrent n'étaient pas animés du même enthousiasme qui avait soutenu le courage de leurs voisins de la baie de Massachusets pour combattre les difficultés et les dangers auxquels une colonie naissante est exposée dans un pays sauvage. Gorges et Mason auraient vraisemblablement été forcés d'abandonner leur projet, si les mêmes causes qui avaient favorisé l'établissement de Rhode-Island et de Connecticut n'avaient pas amené des colons à New-Hampshire et à Main.

M. Wheelwright, ministre, jouissant d'une assez grande considération, proche parent de mistriss Hutchinson et l'un de ses plus zélés admirateurs et partisans, avait été, pour ce motif même, banni de la province de la baie de Massachusets[1]. En cherchant un asile, il avait pris une route opposée à celle des autres exilés; et, s'avançant vers le nord, il avait fondé la ville d'Exeter sur une petite rivière tombant dans la baie de Piskataqua. Ses disciples, en petit nombre, mais étroitement unis, avaient des principes si rigoureux que même les églises de la colonie de Massachusets ne leur paraissaient pas assez pures. De temps à autre ils recevaient quelques recrues que leur attiraient des autres colonies l'amour de la nouveauté ou le mécontentement causé par les institutions ecclésiastiques. Leurs plantations étaient fort éparses, la population clairsemée dans le pays, et leur organisation politique fort imparfaite. La colonie de Massachusets prétendait exercer son autorité sur eux, comme occupant des terres situées dans les limites de sa concession. Gorges et Mason défendaient, comme propriétaires, leurs droits fondés sur leur charte. Dans différents cantons, les colons, sans s'embarrasser des prétentions des divers partis, se gouvernèrent par des maximes et des lois modelées sur celles de leurs compatriotes dans les colonies adjacen-

(1) Hutchinson, p. 70.

tes[1]. La première rédaction de la constitution politique des provinces de New-Hampshire et Main en une forme régulière et permanente est postérieure à la révolution.

En étendant leurs établissements, les Anglais se trouvèrent exposés à de nouveaux dangers. Les tribus indiennes, voisines de la baie de Massachusets, étaient faibles et peu guerrières. Cependant, par respect pour la justice autant que par des motifs de prudence, les premiers colons, avant de se mettre en possession des terres des Indiens, voulurent obtenir le consentement des anciens possesseurs; et quoique, dans des transactions de cette espèce, le prix payé ait été souvent bien peu proportionné à la valeur réelle de la propriété acquise, il était suffisant pour satisfaire les demandes du propriétaire. Les Anglais avaient pris ainsi paisiblement possession des terres pour lesquelles ils avaient traité, et il n'y avait eu à cette occasion aucune hostilité ouverte entre les anciens et les nouveaux possesseurs; mais les colonies de Providence et de Connecticut reconnurent bientôt qu'elles étaient environnées de nations plus puissantes et plus guerrières. Parmi celles-ci, les plus considérables étaient les Naragansets et les Pequods; les premiers habitant les bords de la baie qui porte leur nom, et les derniers le

Les naturels s'opposent à de nouveaux empiètements.

(1) Hutchinson, p. 103, etc. 176. Douglas's Sum. II, 22, etc. Chalmers's Annals, c. 17.

territoire qui s'étend le long des bords de la rivière de Connecticut, à partir de la rivière Pequod. Les Pequods étaient une nation redoutable qui pouvait mettre en campagne mille guerriers aussi courageux qu'il en fût dans le Nouveau-Monde. Ils prévirent non-seulement que la destruction des nations indiennes serait la conséquence de la faculté laissée aux Anglais de se répandre sur le continent de l'Amérique; mais encore que ce malheur serait inévitable si on ne concertait pas des mesures promptes pour le prévenir. Dans cette conviction, ils s'adressèrent aux Naragansets, les pressant d'oublier pour un moment les anciennes inimitiés des deux nations, et de se réunir à eux pour chasser un ennemi commun qui les menaçait également d'une entière destruction. Ils leur représentèrent que, lorsque ces étrangers débarquèrent pour la première fois, on n'avait pas pu soupçonner le véritable objet de leur visite, et qu'on n'avait pris aucune précaution pour arrêter leurs progrès; mais qu'en envoyant, comme ils faisaient, trois colonies en trois différents quartiers et dans une seule année, leur intention était manifeste, et que les peuples de l'Amérique seraient réduits à la nécessité d'abandonner leur terre natale à d'injustes usurpateurs.

Mais les Naragansets et les Pequods, comme la plupart des tribus de l'Amérique voisines les unes des autres, étaient rivaux, et il existait entre eux

une inimitié héréditaire et implacable. La vengeance est la passion favorite des sauvages; et, pour la satisfaire, il n'y a point d'avantages même présents qu'ils ne sacrifient, et point de conséquence fâcheuse dans l'avenir qui puisse les arrêter.

Guerre avec les Pequods.

Les Naragansets, au lieu d'écouter les sages propositions de leurs voisins, firent connaître au gouverneur de la baie de Massachusets les intentions hostiles des Pequods; et, prompts à saisir une occasion si favorable de tirer vengeance de leurs anciens ennemis, ils s'allièrent avec les Anglais contre eux. Les Pequods, plus exaspérés que découragés par l'imprudence et la trahison de leurs compatriotes, se mirent en campagne, et firent la guerre aux Anglais à la manière accoutumée des Américains; ils surprenaient ceux qui s'écartaient, et leur enlevaient la chevelure; ils pillèrent et brûlèrent les habitations les plus avancées dans le pays; ils attaquèrent sans succès le fort Say-Brook, quoique la garnison n'en fût que de vingt hommes; et lorsque les Anglais commencèrent à agir offensivement, ils se retirèrent dans les marais qu'ils croyaient inaccessibles. Les différentes colonies convinrent qu'elles se réuniraient contre l'ennemi commun, et que chacune fournirait son contingent en hommes à raison de sa force et de sa population. Les troupes de Connecticut, la colonie la plus exposée, furent bientôt assemblées. La marche de celles de Massachusets,

qui formaient le corps le plus considérable, fut retardée par un incident le plus étrange de ceux qui ont jamais influé sur une opération militaire. Comme ils étaient assemblés et prêts à partir, on reconnut que quelques-uns des officiers aussi bien que des simples soldats étaient antinomiens, croyant à la foi sans les œuvres, et que Dieu ne bénirait point leurs armes et ne couronnerait point leur expédition du succès, que l'armée ne fût épurée de ces hommes profanes. L'alarme fut générale, et on prit toutes les mesures nécessaires pour distinguer et chasser les impurs, et rendre cette petite troupe assez sainte pour combattre dans la cause d'un peuple qui avait de si hautes idées de sa propre sainteté [1].

Épuration de l'armée.

Cependant les troupes de Connecticut, renforcées par un petit détachement de Say-Brook, crurent nécessaire de s'avancer sur l'ennemi. Les sauvages étaient postés sur un terrain élevé au centre d'un marais vers la source de la rivière Mistick; ils s'étaient environnés de palissades, la meilleure défense que leur ignorance dans l'art des fortifications leur eût permis de connaître. Mais, quoiqu'ils sussent que les Anglais étaient en marche, avec l'imprévoyance et la sécurité familières aux sauvages, ils ne prirent aucune précaution pour suivre leurs mouvements et se garder d'être surpris. L'ennemi par-

Défaite des Indiens.

20 mai.

(1) Neal, I, 168.

vint sans être aperçu jusqu'aux palissades, et si un chien n'avait pas donné l'alarme en aboyant, tous les Indiens eussent été massacrés sans résistance. En un moment cependant ils furent en armes; et, jetant le cri de guerre, ils se préparèrent à repousser les assaillants; mais, dans ces premiers temps des relations des Européens avec les Américains, ceux-ci étaient peu accoutumés aux effets des armes à feu, et les redoutaient infiniment. Tandis qu'un certain nombre d'Anglais inquiétait les Indiens par un feu continuel au travers des palissades, d'autres se firent une entrée dans l'enceinte formée seulement de branches d'arbres, et, mettant le feu aux huttes couvertes de roseaux, la terreur et la confusion devinrent bientôt générales. Plusieurs femmes et enfants périrent dans les flammes, et les guerriers en cherchant à s'échapper furent massacrés par les Anglais; ou, tombant entre les mains des Naragansets, alliés de ces derniers, qui entouraient le fort à une certaine distance, ils furent réservés à un traitement plus cruel. Après la jonction des troupes de Massachusets, les Anglais résolurent de poursuivre leur victoire, et, chassant les Indiens d'une retraite à l'autre, les battirent dans plusieurs actions presque aussi fatales aux sauvages que celle du Mistick. En moins de trois mois, la nation des Pequods fut exterminée. Quelques-uns de ces malheureux se réfugièrent dans d'autres peuplades voisines aux-

quelles ils furent incorporés, et ils perdirent leur nom comme nation distincte.

Cruautés exercées contre les Indiens.

Dans ce premier essai de leurs armes, les colons de la Nouvelle-Angleterre semblent avoir été conduits par des officiers braves et intelligents, et avoir déployé, comme soldats, beaucoup de courage et de patience; mais ils souillèrent leurs lauriers par l'abus qu'ils firent de la victoire. Au lieu de traiter les Pequods comme un peuple indépendant qui avait combattu courageusement pour sa propriété et la liberté de son pays, ils leur firent éprouver toutes les barbaries que les Américains exerçaient entre eux dans la guerre; ils en massacrèrent quelques-uns de sang froid; ils en abandonnèrent d'autres aux sauvages leurs alliés pour les torturer à leur plaisir; ils en vendirent un grand nombre comme esclaves aux Bermudes, et réduisirent le reste à la même condition parmi eux [1].

Nouvelles émigrations d'Angleterre.

Quelque répréhensible que cette conduite des Anglais soit à tous les yeux, leurs efforts vigoureux dans cette campagne décisive remplirent toutes les tribus sauvages environnantes d'une si haute opinion de leur valeur, qu'elle assura une longue tranquillité à leurs établissements. En même temps l'oppression exercée en Angleterre par le gouvernement contribuait à accroître leur population et

(1) Hutchinson, p. 58, 76, etc. Mather, Magnal. b. VII, c. 6. Hubbard's State of N. Eng., p. 5, 116, etc.

leur force, en obligeant beaucoup de citoyens respectables de rompre eux-mêmes les doux liens qui attachent les hommes au pays de leur naissance, pour chercher un refuge dans une contrée du Nouveau-Monde qui jusqu'à ce moment ne pouvait les attirer que par la seule espérance d'y trouver un asile contre la tyrannie. Le nombre de ces émigrants croissant toujours attirait l'attention du gouvernement, qui en fut si effrayé, que le roi, par une proclamation, défendit à tout maître de navire d'embarquer des passagers pour la Nouvelle-Angleterre sans une permission spéciale. En beaucoup d'occasions cette défense fut éludée ou violée sans scrupule : malheureusement pour le roi, elle ne fut que trop bien exécutée en une circonstance. Sir Arthur Haslerig, John Hampden, Olivier Cromwell, et quelques autres personnes qui partageaient leurs principes et leurs sentiments, impatients de jouir de la liberté civile et religieuse qu'ils travaillaient en vain à obtenir dans leur patrie, avaient frété quelques navires pour les porter à la Nouvelle-Angleterre. Un ordre du conseil mit un embargo sur ces bâtiments comme ils étaient prêts de mettre à la voile; et Charles, bien éloigné de soupçonner que la révolution prochaine dans ses royaumes serait excitée et conduite par des personnes d'un état si peu marquant dans la société, retint sans le savoir, par force, des hommes destinés à renverser

Prohibées par une proclamation du roi.

son trône, et à lui faire terminer sa vie sur un échafaud[1].

Mais, en dépit de tous les efforts du gouvernement pour arrêter l'émigration, les mesures du roi et de ses ministres furent regardées par une grande partie de la nation comme si contraires aux droits les plus précieux des citoyens, que, dans l'année 1638, plus de trois mille personnes s'embarquèrent pour la Nouvelle-Angleterre, s'exposant à toutes les suites que pourrait avoir pour elles la contravention à la proclamation royale, plutôt que de rester plus long-temps sous l'oppression. Furieux de ce mépris de son autorité, Charles eut recours à un moyen violent, mais efficace, de se faire obéir. Il émit, contre la corporation de Massachusets-Bay, un ordre en vertu duquel elle était mise en cause pour usurpation des droits du roi. Les colons s'étaient si fort écartés de leur charte, qu'ils ne pouvaient éviter d'être condamnés, et qu'ils le furent sans difficulté. On jugea qu'ils avaient mérité de perdre tous leurs droits comme corporation. Par là ces droits retournaient à la couronne, et Charles commença à méditer un nouveau plan d'organisation de la colonie, selon lequel son administration serait placée en d'autres mains; mais ce plan n'eut jamais d'exécution. L'orage commençait à grossir dans

La colonie de Massachusets mise en cause. On déclare qu'elle a violé les droits que lui donnait sa charte.

(1) Mather, Magnalia, b. I, ch. 5, p. 23. Neal's Hist. of N. Engl., I, 151. Chalmers's Annals, I, 155, 160, etc.

toutes les parties de ses états, et il éclata bientôt avec une telle violence, que Charles, durant le reste de son malheureux règne, occupé de soins domestiques et plus importants, ne put donner aucune attention aux affaires d'une province éloignée et peu considérable [1].

La convocation du long parlement fut accompagnée, en Angleterre, d'une révolution qui fit cesser tous les motifs d'émigration pour le Nouveau-Monde. Les maximes des puritains, en matières tant civiles que religieuses, devinrent dominantes dans la nation, et furent soutenues par le gouvernement; leurs oppresseurs furent opprimés à leur tour; ce système parfait de réforme, qui avait été long-temps l'objet de leur admiration et de leurs desirs, fut établi par la loi; et, au milieu des intrigues et des combats d'une guerre civile obstinée, les esprits turbulents et ambitieux trouvèrent tant d'occupation, qu'ils ne furent pas tentés de quitter un théâtre où ils étaient parvenus à jouer les premiers rôles. Depuis l'année 1620, époque de l'arrivée des Brownistes dans la Nouvelle-Angleterre, jusqu'en 1640, on a calculé qu'il y était passé vingt-un mille deux cents colons : l'argent dépensé durant ce temps par les différents entrepreneurs à équiper des vaisseaux, à rassembler des fonds, à transporter des émigrants, est monté, d'après un calcul modéré, à près de

État de la colonie à cette époque.

(1) Hutchinson, p. 86, 502. Chalmers's Annals, I, 161.

deux cent mille livres sterling [1] : somme considérable pour le temps, et qu'aucun motif, moins puissant que ceux dont les puritains étaient animés, n'eût pu persuader à personne d'avancer sur l'espoir incertain d'un établissement dans une contrée éloignée et inculte; surtout quand, par sa situation et son climat, cette contrée ne pouvait offrir d'autre attrait que l'avantage d'y trouver la subsistance et d'y jouir de la liberté. Pendant quelques années il fut même difficile d'y subsister, et ce n'est que vers l'époque où notre narration vient d'arriver, que les produits du sol rendirent aux planteurs quelques profits. C'est vers ce temps qu'ils commencèrent à exporter du blé en petite quantité aux îles des Indes occidentales, à étendre leur pêcherie, et à ouvrir un débouché à leur merrain, qui est depuis devenu un des bons articles du commerce de la colonie [2]. Depuis l'an 1640, le nombre des hommes dont la Nouvelle-Angleterre a recruté la population de la métropole, est supposé au moins égal à ce qu'elle en avait tiré par les émigrations à l'aide desquelles elle s'est établie.

Mais, quoique le changement soudain du gouvernement dans la Grande-Bretagne arrêtât entièrement l'émigration qui y avait fait affluer de nou-

(1) Mather, b. I, ch. 4, p. 17, ch. 5, p. 23. Hutchinson, p. 193. Chalmers's Annals, p. 165.

(2) Hutchinson, p. 91, 92.

veaux planteurs, les colons, ayant les mêmes principes que les chefs du parti populaire dans le parlement, reçurent bientôt de ceux-ci des preuves marquées de leur affection fraternelle. Par un vote de la chambre des communes, en 1642, les habitants de toutes les colonies de la Nouvelle-Angleterre furent exemptés de tous droits, tant sur les marchandises exportées pour eux de la métropole, que sur celles qu'ils importeraient en Angleterre, jusqu'à ce que la chambre en ordonnât autrement. Cette disposition fut confirmée dans la suite par l'autorité des deux chambres. Encouragée par cette exemption extraordinaire, l'industrie fit des progrès rapides dans toutes les parties de la Nouvelle-Angleterre, et avec elle s'accrut la population. En reconnaissance de ces faveurs, les colons applaudirent à toutes les mesures du parlement; célébrèrent ses généreux efforts pour assurer les droits et la liberté de la nation; prièrent pour le succès de ses armes, et prirent des mesures pour empêcher qu'il ne se fît aucune tentative en faveur du roi de l'autre côté de l'Atlantique[1].

Exemption de certains droits accordée aux colonies.

1646

Comptant sur la bienveillance avec laquelle toutes leurs démarches étaient vues par des hommes étroitement unis à eux par les mêmes idées et les mêmes sentiments, les colons de la Nouvelle-Angleterre hasardèrent une mesure qui non-seulement accrut leur sécurité et leur pouvoir, mais qui peut être

(1) Hutchinson, p. 114, App., 517. Chalmers's Annals, I, 174, 176.

regardée de leur part comme un grand pas vers l'indépendance. Sous le prétexte ou la raison des dangers auxquels ils étaient exposés de la part des tribus indiennes qui les environnaient, les quatre colonies de Massachusets, de Plymouth, de Connecticut, et de New-Haven, formèrent une confédération perpétuelle, offensive et défensive, idée familière à différents chefs de parti dans les colonies, en imitation du fameux traité d'union entre les provinces de Hollande, où les Brownistes avaient résidé longtemps; il fut réglé que les confédérés seraient désormais distingués par le nom de *Colonies unies de la Nouvelle-Angleterre;* que chaque colonie demeurerait séparée et distincte, en conservant une juridiction exclusive sur son propre territoire; que, dans toute guerre offensive ou défensive chacun des états confédérés fournirait son contingent en hommes, provisions et argent, au taux qui serait fixé de temps à autre, et proportionné au nombre d'hommes alors existants dans chaque colonie; qu'il se tiendrait annuellement une assemblée formée de deux commissaires de chaque colonie, munis de pouvoirs pour délibérer et décider sur toutes les questions d'un intérêt commun à la confédération, et que toute détermination à laquelle concourraient six des commissaires lierait la confédération toute entière[1].

19 mai. 1643 Confédération des états de la Nouvelle Angleterre.

(1) Neal's Hist. of N. Engl., I, 102, etc. Hutchinson, p. 24. Chalmers's Ann., p. 177.

Dans cette transaction, les colonies de la Nouvelle-Angleterre semblent s'être considérées comme des sociétés indépendantes, possédant tous les droits de souveraineté et affranchies du contrôle d'une autorité supérieure. Le parti gouvernant en Angleterre, occupé d'affaires d'un intérêt plus urgent, et qui n'était pas disposé à voir d'un œil inquiet et jaloux les procédés de leurs frères les puritains d'Amérique, ferma les yeux sur cette démarche de leur part.

Enhardi par cette connivence, l'esprit d'indépendance des colons prit de nouvelles forces et se déploya bientôt plus ouvertement. Quelques personnes considérables de la colonie de Massachusets-Bay, opposées au système de régime ecclésiastique établi dans la colonie, et donnant la préférence au gouvernement et à la discipline des Églises d'Angleterre et d'Écosse, firent à l'assemblée générale des remontrances, dans lesquelles on établissait qu'il était injuste de les priver de leurs droits comme hommes libres et de leurs priviléges comme chrétiens, parce qu'ils ne pouvaient se réunir à aucune des congrégations religieuses; ils demandèrent en conséquence à n'être plus désormais contraints d'obéir à des lois auxquelles ils n'avaient pas consenti, ni soumis à des taxes imposées dans une assemblée où ils n'étaient pas représentés. Non-seulement leur pétition fut rejetée, mais ils furent emprisonnés et condam-

Pétition des dissidents rejetée.

nés à une amende, comme perturbateurs du repos public; et, lorsqu'ils déléguèrent quelques-uns d'entre eux pour aller mettre leurs griefs sous les yeux du parlement, la cour permanente, pour prévenir cet appel au pouvoir suprême, tenta d'abord de saisir leurs papiers, et ensuite de les empêcher de s'embarquer pour l'Angleterre. Elle ne réussit ni à l'un ni à l'autre; mais telles furent l'adresse et l'influence des agents des colonies en Angleterre, qu'il paraît qu'aucune suite ne fut donnée à cette affaire[1].

On trouve peu de temps après un indice encore moins équivoque de cet esprit d'indépendance et d'empiétement des colons de Massachusets-Bay. Dans toutes les formes de gouvernement, le droit de frapper monnaie a été regardé comme une prérogative de la souveraineté, qu'aucun membre ou aucune portion de gouvernement ne peut s'arroger. Sans égard pour cette maxime établie, l'assemblée générale ordonna une fabrication d'espèces d'argent à Boston, portant le nom de la colonie et la figure d'un arbre, symbole de son accroissement progressif[2] et de sa vigueur. Cette usurpation ne fut pas même remarquée.

1652. Droit de battre monnaie usurpé par les colons.

(1) Neal's Hist. of N. Engl., I, 213. Hutchinson's Hist., 145, etc. Collect., 188, etc. Chalmers's Ann., 179. Mather, Magnalia, b. III, ch. 1, p. 30.

(2) Hutchinson, 177, 178. Chalmers's Annals, p. 181.

Ayant alors en Angleterre abattu toutes les sectes rivales, et étant devenus maîtres de tout le gouvernement, accoutumés dès long-temps à admirer les institutions de la Nouvelle-Angleterre, qui se trouvaient conformes à celles qu'ils avaient adoptées comme les plus parfaites, en matière de gouvernement tant civil qu'ecclésiastique, les indépendants n'étaient pas disposés à censurer la conduite de la colonie, ni à donner aucune atteinte à sa bonne réputation.

Cromwell protège les colonies de la Nouvelle-Angleterre.

Lorsque Cromwell eut usurpé le pouvoir suprême, il continua de montrer une grande estime pour les colonies de la Nouvelle-Angleterre. Il était profondément imbu de toutes les maximes des indépendants, et sans cesse environné des plus habiles et des plus artificieux ministres de cette secte. Il entretint une correspondance suivie avec les hommes principaux de chaque établissement de l'Amérique, qui, de leur côté, le regardaient comme un protecteur zélé[1]. De son côté, il les considérait comme ses partisans les plus dévoués et comme lui étant attachés non moins par affection que par principe; il leur donna bientôt une preuve frappante de ses dispositions. Après avoir pris la Jamaïque sur les Espagnols, il voulut s'assurer sa conquête et faire prospérer sa nouvelle acquisition; il forma pour cela un plan où se retrouve toute l'ardeur d'un esprit

Il propose de transporter les colons de la Nouvelle-Angleterre à la Jamaïque.

(1) Hutchinson, App., 520, etc. Collect., p. 233.

impétueux qui se plaît à arriver à ses fins par des moyens extraordinaires. Il proposa aux habitants de la Nouvelle-Angleterre d'aller s'établir dans cette île, et employa auprès d'eux tous les arguments qu'il crut capables de les y faire consentir. Il s'efforça d'exciter leur zèle religieux, en leur représentant quel coup fatal ce serait pour l'*homme de péché*, s'il voyait au milieu de ses domaines du Nouveau-Monde une colonie de fidèles établie. Il chercha à les séduire par la perspective de richesses immenses dans un pays fertile, où l'industrie du cultivateur serait récompensée par toutes les productions précieuses de la zone torride; et il leur exprima son desir ardent qu'ils prissent possession de cette terre, pour accomplir la parole de Dieu, qui avait promis de faire de son peuple *la tête et non pas la queue*. Il les assura qu'il les soutiendrait de toute son autorité, et qu'il mettrait entièrement dans leurs mains tous les pouvoirs du gouvernement. Mais, à cette époque, les colons étaient attachés à un pays où ils résidaient depuis plusieurs années, et où, sans être parvenus à l'opulence, ils jouissaient déjà abondamment des aisances de la vie; et ils redoutaient si fort le climat malsain des Indes-Occidentales, qui avait été funeste à un grand nombre d'Anglais, qui s'étaient d'abord établis à la Jamaïque qu'ils se défendirent dans les termes

les plus respectueux d'accéder aux propositions du protecteur[1].

(1) Hutchinson, p. 190, etc. Chalmers, p. 188.

Malgré la protection que Cromwell accordait aux colons anglais en Amérique, il est cependant l'auteur du fameux acte de navigation (23 septembre 1660) destiné à encourager et à augmenter la marine anglaise au détriment de celle de la Hollande, et qui restreignit beaucoup le commerce des colonies ; puisqu'il défendait aux Anglo-Américains d'expédier la plupart de leurs articles les plus précieux à d'autres ports qu'à ceux de l'Angleterre, et qu'il fallait que ce fût dans des navires du même pays dont le maître et les trois quarts de l'équipage au moins fussent anglais. (D. L. R.)

FIN DU LIVRE DIXIÈME ET DERNIER.

NOTES

ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

Note 1, page 7.

« Malgré les graves accusations portées contre les Espagnols, dit M. de Navarrete, dans son introduction à la *Collection des voyages et découvertes des Espagnols depuis la fin du XVe siècle*, ils n'ont pas été ceux qui, dans les conquêtes d'outre-mer, ont le plus dépassé les limites que prescrivent l'humanité et les lois de la guerre. Lorsque les Anglais conquirent le Canada et les pays qu'on nomme aujourd'hui les États-Unis, ont-ils mieux traité les Indiens qui les habitaient alors? Ont-ils montré plus d'humanité aux habitants de la Jamaïque, et leur ont-ils fait éprouver un traitement plus doux? Et, pour se rendre maîtres de l'Indostan, n'ont-ils pas exterminé aussi avec le fer et le feu (M. de Navarrete aurait pu ajouter et en organisant des famines factices, ainsi que cela a été démontré dans le procès d'Hastings) des millions d'anciens habitants de ces contrées? Et les Français, les Hollandais, les Portugais, qu'ont-ils fait pour s'emparer des colonies qu'ils possèdent, ou ont possédées dans les deux hémisphères? Où est la race indigène dans les colonies fondées par les Européens dans le Nouveau-Monde? Qu'on observe avec surprise, que s'il en est

où elle subsiste encore, c'est dans les colonies espagnoles du continent américain; c'est-là, qu'outre les tribus sauvages non conquises et les Indiens marons enfoncés dans l'intérieur de ces possessions, il existe des peuples entiers et beaucoup d'autres composés, dans la presque totalité, d'anciens et véritables Indiens. »

Les observations et les calculs d'un observateur aussi judicieux qu'impartial, M. le baron de Humboldt, confirment une partie des assertions de M. de Navarrete.

Il résulte, en effet, des tableaux insérés dans le troisième volume de la *Relation historique du voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*, fait de 1799 à 1804, publié en 1825, que sur 16,910,000 habitants de l'Amérique espagnole, il y a :

7,530,000	Indiens,
5,828,000	races mélangées,
3,276,000	blancs,
776,000	Noirs, race africaine,
16,910,000	Nombre égal.

Tandis que, suivant le même voyageur, les Indiens des autres parties de l'Amérique ne s'élèvent en totalité qu'à. . . . 1,080,000 individus, dont :

260,000 . . .	au Brésil (Indiens enclavés du Rio Négro, Rio Bianco et de l'Amazone.)

260,000 . . .	*Report.*
400,000. . .	Indiens indépendants, à l'est et à l'ouest des montagnes Rocheuses, sur les frontières du Nouveau-Mexique, des Mosquitos, etc.
420,000. . .	Indiens indépendants de l'Amérique du Sud,
1,080,000. . .	nombre égal,
	et les races mélangées, à 910,000 individus, dont :
890,000. . .	au Brésil et aux États-Unis,
20,000. . .	dans les Guyanes anglaise, hollandaise et française.
910,000. . .	nombre égal.

Il faut ajouter, pour être justes et impartiaux, que le grand écrivain que nous venons de citer, en parlant de la population des Antilles espagnoles, qu'il évalue à 943,000 individus, dont :

281,400 esclaves noirs et quelques mulâtres,
319,500 libres de couleur, mulâtres et noirs,
342,100 blancs,

943,000 nombre égal;

ne fait pas mention des Indiens, d'où l'on peut conclure qu'il pense que leur race a été complètement anéantie dans ces îles; quoique, dans un autre tableau, il élève à 197,000 les individus des races mélangées de noir, blanc et indien, mulâtres, mestizos,

Zambos et mélange de mélanges des îles de Cuba et Porto-Rico; mais aussi il ne fait pas mention non plus d'Indiens dans les Antilles appartenant aux autres nations de l'Europe. (D. L. R.)

Note II, page 9.

Le P. Torribio de Benevente ou Motolinea a assigné dix causes à la dépopulation rapide du Mexique, auxquelles il donne le nom des dix fléaux. Il y en a plusieurs qui ne sont pas particulières à cette province seulement. 1° L'introduction de la petite-vérole. Cette maladie fut portée pour la première fois dans la Nouvelle-Espagne, en 1520, par un esclave nègre de la suite de Narvaez: Torribio assure que la moitié du peuple des provinces où régna cette maladie en mourut. A cette mortalité, occasionée par la petite-vérole, Torquemada ajoute les effets destructifs des deux maladies contagieuses qui régnèrent en 1545 et 1576. Huit cent mille hommes périrent par la première, et plus de deux millions par la seconde, suivant un calcul exact fait par ordre des vice-rois. *Mon. Ind. tom. I, pag.* 642. La petite-vérole ne fut introduite dans le Pérou que plusieurs années après l'invasion des Espagnols, mais fut très fatale aux naturels du pays. Garcia, *Origen, pag.* 88. 2° Le nombre de ceux qui furent tués ou qui périrent de besoin pendant la guerre avec les Espagnols, surtout pendant le siége de Mexico. 3° La grande famine qui suivit la réduction de Mexico, parce que le peuple des deux partis avait également négligé de cultiver les

terres ; ce qui arriva dans toutes les autres contrées conquises par les Espagnols. 4° Les charges onéreuses imposées par les Espagnols aux Indiens de leurs *repartimientos*. 5° Le poids oppressif des taxes qu'ils n'étaient pas en état de payer, et dont ils ne pouvaient espérer aucune exemption. 6° Le grand nombre d'Indiens employés à rassembler l'or que les torrents charrient des montagnes ; on les forçait à quitter leurs habitations sans aucune provision pour leur subsistance, et on les exposait à toute la rigueur du froid dans ces régions élevées. 7° Les travaux immenses pour rebâtir Mexico, que Cortez pressa avec tant d'ardeur, qu'il en résulta la mort d'un nombre incroyable d'Indiens. 8° Le nombre d'hommes condamnés à l'esclavage sous différents prétextes, et employés à exploiter les mines d'argent. Ces malheureux, marqués par leurs maîtres avec un fer chaud, comme le bétail, étaient conduits par troupeaux dans les montagnes. 9° La nature du travail auquel ils y étaient soumis, les vapeurs malfaisantes de ces mines, la froideur du climat et le manque de vivres, furent si funestes, que Torribio assure que la campagne autour de plusieurs de ces mines, principalement près de Guaxago, était couverte de corps morts, que l'air était corrompu par leur puanteur, et que la quantité des vautours et des autres oiseaux de proie était si grande, que leur nombre obscurcissait le soleil. 10° Les Espagnols, dans leurs différentes expéditions et dans leurs guerres civiles, firent périr un grand nombre d'Indiens en les forçant de les servir comme

tamémes ou porte-faix. Cette dernière espèce d'oppression fut surtout fatale aux Péruviens. La quantité d'Indiens qui périrent pendant l'expédition de Gonzalez Pizarre, dans les provinces qui sont à l'est des Andes, peut donner une idée de ce qu'ils ont souffert, et faire juger combien leur nombre diminua. Torribio, *manuscrit.* Corita, dans sa *Breve y summaria relacion*, éclaircit et confirme plusieurs observations de Torribio, auxquelles il renvoie les lecteurs. *Manuscrit entre les mains de l'auteur.*

Note III, page 9.

Montesquieu même a adopté cette idée, *lib. VIII, chap.* 18; mais le desir qu'avait ce grand homme d'établir un système l'a rendu quelquefois peu attentif dans ses recherches, et son génie trop ardent lui a fait quelquefois négliger plusieurs causes aussi évidentes que solides.

Note IV, page 10.

On en trouve une preuve convaincante dans le testament d'Isabelle, où elle montre la plus tendre sollicitude que les Indiens soient traités d'une manière douce et humaine. Ces louables sentiments de la reine ont été adoptés dans les lois publiques d'Espagne, et servent d'introduction aux réglements contenus sous le titre de *Bon traitement des Indiens. Recopil. lib. VI, tit.* 10.

Note V, page 13.

Presque un tiers du septième titre du premier livre

de la *Recopilacion*, qui contient les réglements touchant les pouvoirs et les fonctions des archevêques et des évêques, roule sur l'obligation qui leur est imposée comme protecteurs des Indiens, et parle de tous les cas où il est de leur devoir de les protéger contre l'oppression, tant dans leurs propriétés que dans leurs personnes. Non-seulement ils sont chargés par les lois de cette fonction, aussi humaine qu'honorable, mais ils l'exercent en effet.

Je pourrais en citer des preuves sans nombre, tirées des auteurs espagnols; mais je préfère de m'en rapporter à Gage, qui était peu disposé à accorder au clergé romain un mérite auquel il n'aurait pas eu droit. *Survey, pag.* 142, 192, *etc.* Henri Hawks, négociant anglais, qui pendant cinq ans a résidé dans la Nouvelle-Espagne, avant l'année 1572, rend le même témoignage favorable au clergé romain. *Hackluyt, III, p.* 466. Une loi donnée par Charles-Quint autorise non-seulement les évêques, mais tous les ecclésiastiques, en général, à informer et avertir le magistrat civil, dans le cas où quelque Indien serait privé de sa liberté et de ses droits. *Recopil. lib. VI, tit.* 6, *lib.* 14; ce qui les constituait protecteurs en titre des Indiens. Il y a eu des ecclésiastiques espagnols qui ont refusé l'absolution à ceux de leurs compatriotes qui possédaient des *encomiendas* et regardaient les Indiens comme des esclaves, ou qui les employaient à l'exploitation des mines. Gonzal. Davil. *Teatro eccles. I, pag.* 157.

Note VI, page 13.

Suivant Gage, Chiapa-dos-Indos contient quatre mille familles, et il en parle comme d'une des villes indiennes les plus peuplées de l'Amérique. *Pag.* 104.

Note VII, page 13.

Il est très difficile de se procurer un état exact de la population des royaumes de l'Europe où la police est la plus parfaite, et où les sciences ont fait les plus grands progrès. Dans l'Amérique espagnole, où les connaissances sont encore au berceau, et où peu d'hommes ont le loisir de se livrer aux recherches de pure spéculation, on a fait peu d'attention à cet objet. Cependant, en 1741, Philippe V ordonna aux vice-rois, et aux gouverneurs des différentes provinces de l'Amérique, de faire un dénombrement des habitants de leurs districts, et d'envoyer un état de leur nombre et de leurs occupations; en conséquence de cet ordre, le comte de Fuen-Clara, vice-roi de la Nouvelle-Espagne, chargea don Jos.-Ant. de Villa-Signor y Sanchez d'exécuter cette commission dans la Nouvelle-Espagne. Villa-Signor publia le résultat de ses recherches dans son *Teatro Americano,* d'après les rapports des magistrats des différentes provinces, et d'après ses propres observations et la longue communication qu'il avait eue avec la plupart des provinces. Son travail est néanmoins imparfait : des neuf diocèses dans lesquels l'empire du Mexique est divisé, il n'a publié de renseignements que sur cinq, savoir l'archevêché de Mexico et les évêchés de Los-Angeles, de Mechoacan,

d'Oaxaca et de la Nouv.-Galice. Il n'a fait aucune mention des évêchés de Yucatan, de Verapaz, de Chiapa et de Guatimala, quoique les deux derniers renferment des pays dans lesquels la race des Indiens est plus nombreuse que dans aucune autre partie de la Nouvelle-Espagne. Dans son examen du diocèse fort étendu de la Nouvelle-Galice, il décrit bien la situation des différents villages indiens; mais il ne spécifie le nombre des habitants que d'une petite partie de ce diocèse. Les Indiens de cette vaste province, dans laquelle la puissance des Espagnols est encore imparfaitement établie, ne sont pas enregistrés avec la même exactitude que dans les autres parties de la Nouvelle-Espagne. Suivant Villa-Segnor, voici l'état actuel de la population dans les cinq diocèses nommés ci-dessus, tant pour les Espagnols que pour les Nègres, les Mulâtres et les Métis :

	Familles.
Mexico.	105,202
Los-Angeles	30,600
Mechoacan.	30,840
Oaxaca.	7,296
Nouvelle-Galice	16,770
	190,708
A raison de cinq personnes par famille, le nombre total est de.	953,540

Nombre des familles indiennes dans le diocèse de Mexico. 119,511

Report.	119,511
Los-Angeles	88,240
Mechoacan.	36,196
Oaxaca.	44,222
Nouvelle-Galice	6,222
Total. . . .	294,391

En supposant cinq personnes par famille, le nombre total est de 1,471,955. Nous pouvons compter avec d'autant plus de certitude sur le calcul du nombre des Indiens, qu'il est pris de la matricule ou du registre suivant lequel on levait le tribut qu'ils payaient. Puisque des neuf diocèses on en a omis totalement quatre, et le dénombrement de la Nouvelle-Galice n'a été fait que très imparfaitement, nous pouvons en conclure que le nombre des Indiens dans l'empire du Mexique va au-delà de deux millions.

Le calcul du nombre des Espagnols ne paraît pas être si exact. En parlant de beaucoup de lieux Villa-Segnor remarque en termes généraux, que plusieurs Espagnols, Nègres et Métis y résident, sans spécifier leur nombre. C'est pourquoi, si nous tenons compte de tous ces habitants et de ceux qui demeurent dans les quatre diocèses qu'on a omis, le nombre des Espagnols et des individus de races mêlées peut probablement monter à un million et demi. Dans quelques endroits, Villa-Segnor distingue les Espagnols des trois races inférieures de Nègres, de Mulâtres et de Métis, et indique leur nombre séparément; mais en général il les joint ensemble. Cependant par la

proportion observée dans les endroits où le nombre de chaque espèce est marqué, ainsi que par le détail de l'état de la population dans la Nouvelle-Espagne donné par d'autres historiens, il est manifeste que le nombre des Nègres et des habitants de race mêlée, excède de beaucoup celui des Espagnols. Peut-être ne doit-on pas porter ces derniers à plus de cinq cent mille contre un million des autres.

Quelque défectueux que soit ce calcul, il ne m'a cependant pas été possible de me procurer des renseignements assez exacts sur le nombre des habitants du Pérou, pour former des conjectures aussi satisfaisantes sur l'état de sa population. J'ai appris qu'en 1761, le protecteur des Indiens, dans la vice-royauté du Pérou, comptait qu'il y en avait 612,780, qui payaient le tribut au roi. Comme toutes les femmes et tous les mineurs étaient exempts de cette taxe, dans le Pérou, on peut supposer que le nombre total des Indiens devait s'élever à 2,449,120. *Manuscrit entre les mains de l'auteur.*

Je vais parler d'une autre méthode de calculer ou du moins de faire des conjectures touchant l'état de la population de la Nouvelle-Espagne et du Pérou. Suivant un état que j'ai lieu de croire exact, le nombre des copies de la bulle de la Croisade, envoyées au Pérou à chaque nouvelle publication, est de 1,171,953, et pour la Nouvelle-Espagne, de 2,649,326. On m'a dit qu'il n'y a qu'un petit nombre d'Indiens qui achètent la bulle, et qu'on la vend principalement aux Espagnols et aux habitants de race mêlée;

de sorte que suivant cette manière de calculer, le nombre des Espagnols et des races mêlées monterait à trois millions.

Le nombre des habitants de plusieurs villes de l'Amérique espagnole, peut nous donner quelque idée de l'étendue de la population, et corriger l'idée peu exacte, mais commune qu'on a, dans la Grande-Bretagne, du faible et misérable état de ces colonies. La ville de Mexico contient au moins 150,000 habitants; Los Angeles plus de 60,000, tant Espagnols qu'habitants de race mêlée: *Villa-Segnor, pag.* 247. Guadalaxara contient au-delà de 30,000 ames, sans compter les Indiens: *ibid., lib.* II, *pag.* 206. Il y en a 54,000 à Lima: *D. Cosme Bueno, Descr. del Peru,* 1764. Carthagène en contient 25,000; Potosi 25,000: *Bueno,* 1767: Popayan plus de 20,000: *Ulloa,* I, *pag.* 287. Les villes du second rang sont plus peuplées encore. Les villes et les établissements les plus florissants des autres nations européennes en Amérique ne peuvent entrer en comparaison avec ceux-ci.

Tels sont les calculs de la population de plusieurs villes, que j'ai trouvé répandus dans des écrivains que j'ai jugés dignes de foi. Mais je me suis procuré un dénombrement des habitants des villes de la province de Quito, sur l'exactitude duquel je puis compter, et que je communique au public, tant pour satisfaire sa curiosité que pour rectifier les notions erronées dont j'ai parlé. Saint-François de Quito contient de 50 à 60 mille habitants de différentes races. Outre la ville il y a dans le *corregimiento* vingt-neuf cures établies

dans les principaux villages, lesquelles ont chacune de plus petits hameaux qui en dépendent, dont les habitants sont presque tous Indiens ou Métis. Il y a environ six à huit mille ames à Saint-Jean de Pasto, outre vingt-sept villages qui en dépendent. On compte à Saint-Michel d'Ibarra 7,000 habitants et dix villages. Le district de Havala contient de 18 à 20,000 ames, celui de Tacunna 10 à 12,000; celui d'Ambato 8 à 10,000, et seize villages. La ville de Riobamba 16 à 20,000, et neuf villages. Le district de Chimbo 6 à 8,000; la cité de Guayaquil de 16 à 20,000, et quatorze villages. Le district d'Atuasi environ 5 à 6,000 et quatre villages. La ville de Cuença 25 à 30,000, et neuf villages fort peuplés. La ville de Laxa 8 à 10,000 et quatorze villages. Cette population, quoique médiocre, si l'on considère la vaste étendue du pays, est bien plus considérable qu'on ne le supposait communément. J'ai oublié de dire en son lieu que Quito est la seule province de l'Amérique espagnole qu'on puisse appeler un pays de manufacture : on y fabrique des chapeaux, des étoffes de coton et des draps grossiers, en assez grande quantité pour suffire non-seulement à la consommation de la province, mais pour fournir un article considérable d'exportation dans les autres parties de l'Amérique espagnole. Je ne sais si l'on doit regarder l'industrie singulière de cette province comme la cause ou comme l'effet de sa population; mais la passion pour tout ce qui vient de l'Europe est si grande parmi les fastueux habitants du Nouveau-Monde, que l'on m'a assuré que les ma-

nufactures de Quito sont peu estimées, et commencent à pencher vers leur déclin.

Note VIII, page 13.

Dans son état actuel, dit M. de Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne, t.* II, *pag.* 75, la vice-royauté du Mexique ou de la *Nouvelle-Espagne* est divisée en *douze* intendances et *trois* autres districts, très éloignés de la capitale, qui ont conservé la simple dénomination de provinces.

Ces quinze divisions sont :

SOUS LA ZONE TEMPÉRÉE.

Province du *Nouveau-Mexique.*
Intendance de la *Nouvelle-Biscaye.*

RÉGION DU NORD-OUEST.

Province de la *Nouvelle-Californie.*
Idem. *Ancienne-Californie.*
Intendance de *Sonora.*

RÉGION DU NORD-EST.

Intendance de *San-Luis de Potosi.*

SOUS LA ZONE TORRIDE.

Région centrale.

Intendance de *Zacatecas.*
Idem, de *Guadalaxara.*
Idem, de *Guanaxuato.*
Idem, de *Valladolid*
Idem, de *Mexico.*

Idem, de *la Puebla.*
Idem, de *la Vera-Cruz.*

RÉGION DU SUD-EST.

Intendance d'*Oaxaca.*
Merida.

Suivant un autre tableau que nous devons également à M. le baron de Humboldt (*Essai politique sur la Nouvelle-Espagne, t.* II, *pag.* 82.), on divisait également la *Nouvelle-Espagne* en:

1° *Provinces soumises au vice-roi de la Nouvelle-Espagne,*

Ayant 59,103 lieues carrées et 5,477,900 ames.

SAVOIR:

Les dix intendances de
Mexico,
Puebla,
Vera-Cruz,
Oaxaca,
Merida,
Valladolid,
Guadalaxara,
Zacatecas,
Guanaxuato,
San-Luis de Potosi (sans y comprendre Cohahuila et Texas),
Et les deux *Californies.*

2° *Provinces soumises au commandant général des provinces internes,* ayant

59,375 lieues carrées,

avec 359,200 habitants,

SAVOIR :

Les deux intendances de
Durango,
Sonora
et la province de Mexico,
Cohahuila
et Texas.

Toute la *Nouvelle-Espagne*
avait 118,478 lieues carrées
avec 5,837,100 habitants. (D. L. R.)

Note IX, page 19.

« On a généralement, en Europe, dit M. le baron de Humboldt (*Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, V, *pag.* 28 *et suiv.*), des idées très exagérées du pouvoir et de la richesse des vice-rois de l'Amérique espagnole : ce pouvoir et cette richesse n'existent que lorsque le chef qui gouverne est soutenu par un parti à la cour, et lorsque, sacrifiant son honneur à une avarice sordide, il abuse des prérogatives qui lui sont accordées par la loi. Les appointements des vice-rois de la Nouvelle-Grenade et de Buenos-Ayres ne sont que de 40,000 piastres par an : les vice-rois du Pérou et de la Nouvelle-Espagne en ont 60,000. A Mexico un vice-roi se trouve entouré de familles dont les revenus sont trois ou quatre fois plus considérables que les siens : sa maison est montée comme celle du roi d'Espagne; il ne peut sortir de son palais sans être précédé de ses gardes à cheval; il est servi par des

pages, et dans la ville de Mexico, il ne lui est permis de dîner qu'avec sa femme et ses enfants. Ce raffinement d'étiquette devient une cause d'épargne, et un vice-roi qui veut sortir de son isolement et jouir de la société, doit se fixer pour quelque temps à la campagne, soit à San-Augustin de Las-Cuevas, soit à Chapoltepec, soit à Tambaya. Quelques vice-rois de la Nouvelle-Espagne ont eu une augmentation d'appointements; au lieu de 60,000 piastres, le chevalier de Croix, don Antonio Buccarelli et le marquis de Branciforte ont eu une rente annuelle de 80,000 piastres; mais cette faveur de la cour ne s'est pas étendue aux successeurs des trois vice-rois que nous venons de nommer.

« Un chef qui, renonçant à toute délicatesse de sentiments, est venu en Amérique pour enrichir sa famille, trouve des moyens pour parvenir à son but, en favorisant les particuliers les plus riches du pays dans la distribution des places, dans la *répartition* du mercure, dans des priviléges accordés en temps de guerre pour faire un commerce libre avec les colonies des puissances neutres. Depuis quelques années (M. de Humboldt est revenu en Europe dans l'année 1804), le ministère de Madrid a cru profitable de nommer jusqu'aux plus petites places dans les colonies: cependant la recommandation du vice-roi est restée d'une grande importance pour celui qui sollicite, surtout s'il s'agit d'une charge militaire, ou d'un titre de noblesse (*titulo de Castilla*), dont les Espagnols américains sont généralement plus avides que les Espagnols

européens. Un vice-roi, il est vrai, n'a pas le droit de faire des réglements de commerce, mais il peut *interpréter* les ordres de la cour; il peut ouvrir un port aux neutres, en informant le roi des *circonstances urgentes* qui l'ont déterminé à cette démarche; il peut protester contre un ordre réitéré, accumuler des mémoires et des *informes;* et s'il est riche, adroit et soutenu en Amérique par un assesseur courageux, à Madrid par des amis puissants, il peut gouverner arbitrairement sans craindre la *residencia,* c'est-à-dire le compte que l'on fait rendre de son administration à tout chef qui a occupé une place dans les colonies.

« On a vu des vice-rois qui, sûrs de leur impunité, ont extorqué, en peu d'années, près de huit millions de livres tournois : on en a vu aussi, et l'on se plaît à le répéter, qui, loin d'augmenter leur fortune par des moyens illicites, ont déployé un désintéressement noble et généreux. C'est parmi ces derniers que les Mexicains citeront long-temps avec reconnaissance le comte de Revillagigedo et le chevalier d'Asanza, deux hommes d'état également recommandables par leurs vertus privées et publiques, et dont l'administration aurait été plus bienfaisante encore, si leur position extérieure leur avait permis de poursuivre librement la carrière qu'ils s'étaient tracée. »

(D. L. R.)

Note x, page 20.

Ces audiences sont établies dans les endroits suivants : à Santo-Domingo, dans l'île Espagnola; à

Mexico, dans la Nouvelle-Espagne; à Lima, dans le Pérou; à Panama, dans la Terre-Ferme; à Saint-Jacques, dans le Guatimala; à Guadalaxara, dans la Nouvelle-Galice; à Santafé, dans le nouveau royaume de Grenade; à la Plata, dans la province de Los-Charcas; à Saint-François de Quito; à Saint-Jacques, dans le Chili; à Buenos-Ayres. Plusieurs grandes provinces dépendent de chacune de ces audiences; quelques-unes même sont si éloignées des villes où ces cours résident, qu'elles n'en peuvent tirer que peu d'avantage. Les auteurs espagnols comptent douze de ces cours d'audience, parce qu'ils y comprennent celle de Manille dans les Philippines.

Note XI, page 28.

Vu la distance qui sépare le Pérou et le Chili de l'Espagne, et la difficulté qu'il y a de transporter par l'isthme de Panama des effets d'une charge aussi considérable que le vin et l'huile, les Espagnols de ces provinces ont obtenu la permission d'y planter des vignes et des oliviers. Mais il leur est rigoureusement défendu de faire passer du vin et de l'huile à Panama, à Guatimala, ou dans toute autre province à portée d'en recevoir de l'Espagne: *Recap. lib.* I, *tit.* XVIII, *l.* 15-18.

Note XII, page 30.

Ce calcul a été fait par Benzeni, en 1550, cinquante-huit ans après la découverte de l'Amérique: *Hist. novi orbis, lib.* III, *cap.* 21. Mais comme Ben-

zoni a écrit avec un sentiment de mécontentement qui le portait à déprimer en tout les Espagnols, il se peut que son calcul ait été trop faible.

Note XIII, page 32.

Je n'ai que des notions imparfaites sur le partage et la transmission des biens dans les colonies espagnoles. Les auteurs espagnols ne s'expliquent pas clairement sur ce sujet, et peut-être même n'ont-ils pas assez considéré les effets de leurs lois et de leurs institutions. Solorzano, *De jure ind. vol.* II, *lib.* II, *l.* 16, explique en quelque sorte l'introduction du droit de *Mayorasgo,* et parle de quelques-uns de ses effets. Villa-Segnor en remarque une conséquence singulière. Il fait observer que dans quelques-unes des situations les plus favorables de Mexico, une grande partie du terrain n'est pas occupée, ou est couverte par les ruines des maisons qu'on y avait bâties autrefois. Il ajoute que ce terrain étant possédé par droit de *Mayorasgo*, et ne pouvant pas être aliéné, ces ruines deviennent éternelles. *Teatr. Amer. vol.* I, *pag.* 34.

Note XIV, page 34.

« Parmi les cinquante vice-rois qui ont gouverné le Mexique, depuis l'année 1536 jusqu'en 1808, il n'y en a eu qu'un seul né en Amérique, le Péruvien don Juan de Acuña, marquis de Casa-Fuerte (1722-1734), homme désintéressé et bon administrateur. Quelques-uns de mes lecteurs apprendront peut-être aussi

avec intérêt qu'un descendant de *Christophe Colomb* et un descendant du roi *Montezuma* ont été vice-rois de la Nouvelle-Espagne. Don Pedro Nuño Colon, duc de Veraguas, fit son entrée à Mexico en 1673, et mourut six jours après. Le vice-roi don Joseph Sarmiento Valladares, comte de Montezuma, gouverna depuis 1697 jusqu'en 1701. » *Essai polit. sur la Nouv. Esp. t.* II, *pag.* 191. (D. L. R.)

Note XV, page 34.

Il n'y a aucune loi qui exclue les créoles des charges, tant civiles qu'ecclésiastiques; il y a au contraire plusieurs *Cedulas* qui recommandent de donner indistinctement des places de confiance aux personnes nées en Espagne et en Amérique. Betancourt y Figueroa Derecho, *etc. pag* 5, 6. Malgré ces ordres répétés, on accorde dans presque tous les cas la préférence aux personnes nées en Espagne. L'auteur que nous venons de citer en donne une preuve remarquable. Depuis la découverte de l'Amérique jusqu'en 1637, on a nommé trois cent soixante-neuf évêques ou archevêques pour les différents diocèses de ce pays, et de ce grand nombre il n'y en a eu que douze qui fussent créoles, *pag.* 40. Cette prédilection pour les Européens paraît toujours exister. Par une ordonnance royale rendue en 1776, le chapitre de la cathédrale de Mexico a été invité à désigner des ecclésiastiques européens d'un mérite et d'une habileté reconnus, afin que le roi puisse les nommer aux bénéfices vacants. *Manuscrit en la possession de l'auteur.*

Note XVI, page 38.

« La population mexicaine est composée des mêmes éléments que ceux qu'offrent les autres colonies espagnoles. On y distingue sept races : 1° les individus nés en Europe vulgairement appelés *Gachupines*, ou *Chapetones;* 2° les Espagnols créoles, ou les blancs de race européenne nés en Amérique ; 3° les métis (*mestizos*), descendants de blancs et d'Indiens ; 4° les mulâtres ; 5° les *Zambos*, descendants de Nègres et d'Indiens ; 6° les Indiens mêmes, ou la race cuivrée des indigènes, qui paraissent former en général les deux cinquièmes de la population du Mexique ; et 7° les nègres africains. En faisant abstraction des subdivisions, il en résulte quatre castes : les blancs compris sous la dénomination générale d'Espagnols : les Nègres, les Indiens, et les hommes de race mixte mélangés d'Européens, d'Africains, d'Indiens, descendants de blancs et de nègres américains et de Malais ; car c'est par la communication fréquente qui existe entre Acapulco et les Philippines que plusieurs individus d'origine asiatique, soit Chinois, soit Malais, se sont établis dans la Nouvelle-Espagne. » (*Essai polit. sur la Nouv. Esp.*, *t.* I, *pag.* 367.)

« Les *castes* qui naissent du mélange des races pures les unes avec les autres, constituent au Mexique une masse presque aussi considérable que les indigènes. On peut évaluer le total des individus à sang mêlé à près de 2,400,000. Par un raffinement

de vanité, les habitants des colonies ont enrichi leur langue, en désignant les nuances les plus fines des couleurs qui naissent de la dégénération de la couleur primitive. Il sera d'autant plus utile de faire connaître ces dénominations[1], que plusieurs voyageurs les ont confondues, et que cette confusion cause de l'embarras à la lecture des ouvrages espagnols qui traitent des possessions américaines.

« Le fils d'un blanc (créole ou Européen) et d'une indigène à teint cuivré, est appelé *Mestizo*. Sa couleur est presque d'un blanc parfait ; sa peau est d'une transparence particulière. Le peu de barbe, la petitesse des mains et des pieds, et une certaine obliquité des yeux, annoncent plus souvent le mélange indien que la nature des cheveux. Si une métisse épouse un blanc, la seconde génération qui en résulte ne diffère presque plus de la race européenne. Très peu de nègres ayant été introduits dans la Nouvelle-Espagne, les métis composent vraisemblablement les sept huitièmes de la totalité des castes. Ils sont généralement réputés d'un caractère beaucoup plus doux que les mulâtres (*mulattos*), fils de blancs et de négresses, qui se distinguent par la violence de leurs passions, et par une singulière volubilité de langue. Les descendants de nègres et d'indiennes portent, à Mexico, à Lima et même à la Havane, le nom bizarre de *Chino*, (Chinois). Sur la côte de Caraccas, et comme il paraît par les lois, à la Nouvelle-Espagne même,

(1) *Sobre el clima de Lima, por el doctor Unanue*, p. 48, ouvrage imprimé au Pérou même, l'année 1806.

on les appelle aussi *Zambos*. Aujourd'hui cette dernière dénomination est principalement restreinte aux descendants d'un nègre et d'une mulâtresse, ou d'un nègre et d'une *china*. On distingue de ces zambos communs, les *zambos prietos*, qui naissent d'un nègre et d'une *zamba*. Du mélange d'un blanc avec une mulâtresse provient la caste des *quarterons*. Lorsqu'une *quarteronne* épouse un Européen ou un créole, son fils porte le nom de *Quinteron*. Une nouvelle alliance avec la race blanche fait tellement perdre le reste de couleur, que l'enfant d'un blanc et d'une *quinteronne* est blanc aussi. Les castes de sang indien ou africain conservent l'odeur qui est propre à la transpiration cutanée de ces deux races primitives. Les Indiens péruviens qui, au milieu de la nuit, distinguent les différentes races par la finesse de leur odorat, ont formé trois mots pour l'odeur de l'Européen, de l'indigène américain et du nègre : ils appellent la première *Pezuña*, la seconde *Posco*[1], et la troisième *Grajo*. D'ailleurs les mélanges dans lesquels la couleur des enfants devient plus foncée que n'était celle de leur mère, s'appellent *Salta-Atras*, ou sauts en arrière. » (*Essai politiq. sur la Nouv. Espagne*, *t.* II, *pag.* 48-51.) (D. L. R.)

Note XVII, page 40.

Quelque modéré que puisse paraître ce tribut, l'indigence des Indiens est si grande dans plusieurs provinces de l'Amérique, que le recouvrement en

(1) Mot ancien de la langue quichua.

est excessivement oppressif, *Pegna, Itiner. por Parochos de Indios, pag.* 192.

Note XVIII, page 40.

Les Indiens du Mexique sont divisés en Indiens tributaires et en Indiens nobles ou caciques. Ceux-ci, d'après les lois espagnoles, doivent participer aux priviléges de la noblesse de Castille ; mais dans leur situation actuelle cet avantage n'est qu'illusoire. Ils exercent la magistrature dans les villages indiens, et ce sont eux qui lèvent la capitation : loin de protéger les indigènes tributaires, les nobles, qui offrent la même grossièreté de mœurs et le même manque de civilisation que le bas peuple indien, abusent le plus souvent de leur influence et de leur autorité pour les tourmenter et les pressurer. Depuis le dix-huitième siècle le sort des indigènes a commencé à devenir plus heureux : c'est surtout le roi Charles III, qui, par des mesures aussi sages qu'énergiques, est devenu le bienfaiteur des indigènes ; il a aboli les *encomiendas*, il a défendu les *repartimientos*, par lesquels les *corregidors* se constituaient arbitrairement les créanciers, et par conséquent les maîtres du travail des natifs, en les pourvoyant, à des prix exagérés, de chevaux, de mulets et de vêtements. L'établissement des intendances, que l'on doit au ministère du comte de Galvez, est devenu une époque pour le bien-être des Indiens. Les petites vexations auxquelles le cultivateur était sans cesse exposé de la part

des magistrats subalternes espagnols et indiens, ont singulièrement diminué sous la surveillauce active des intendants; les indigènes commencent à jouir des avantages que les lois, généralement douces et humaines, leur ont accordés, mais dont ils ont été privés dans des siècles de barbarie et d'oppression.

Le Mexique est le pays de l'inégalité de fortune; elle existe non-seulement parmi la caste des blancs, on la découvre même parmi les indigènes; néanmoins, considérés en masse les Indiens mexicains présentent le tableau d'une grande misère.

Les Indiens sont exempts de tout impôt indirect; ils ne paient point d'*alcavala*[1]: la loi leur accorde pleine liberté pour la vente de leurs productions, quoique le conseil suprême de Mexico (*Junta superior de Real Hacienda*) ait essayé de temps à autre, et surtout depuis cinq ou six ans, de le leur faire payer; mais ils sont sujets à l'impôt direct des tributs (*tributos*). Cet impôt est une véritable capitation que paient les Indiens mâles depuis l'âge de dix ans jusqu'à celui de cinquante. Le tribut n'est pas le même dans toutes les provinces de la Nouvelle-Espagne; il a été diminué depuis deux cents ans. En 1601, l'Indien payait par an trente-deux réaux de plata de tribut, et quatre réaux de *servicio real*, en tout environ vingt-trois francs. On le réduisit peu à peu dans quelques intendances

(1) Impôt indirect qui se paye à l'entrée et non à la sortie des marchandises; il était à Carthagène des Indes, de 2 pour 100, à Guayaquil de 3, à la Vera-Cruz et à Caraccas de 4, à Lima de 6 pour 100. (*Essai polit. sur la Nouv.-Esp.*, t. IV, p. 431.)

à quinze, et même à cinq francs[1]. Dans l'évêché de Mechoacan et dans la plus grande partie du Mexique, la capitation monte aujourd'hui à onze francs. En outre, les Indiens paient, comme un droit de paroisse (*derechos parroquales*), dix francs pour le baptême, vingt francs pour le certificat de mariage, et trente-deux francs pour l'enterrement. Il faut ajouter à ces soixante-deux francs que l'Église lève comme un impôt sur chaque individu indien, vingt-cinq à trente francs pour des offrandes que l'on appelle volontaires, et que l'on désigne par les noms de *cargos de cofradias, responsos y missas para sacar animas*[2].

Les Indiens se trouvent encore aujourd'hui, comme ils l'étaient d'après la législation d'Isabelle et de Charles-Quint, à perpétuité sous la tutelle des blancs; et tout acte signé par un natif de la race cuivrée, toute obligation que ce natif contracte au-dessus de la valeur de quinze francs, sont nuls et comme non avenus. (*Essai polit. sur la Nouv. Esp.*, *t.* I, *pag.* 422-433.) Nous renvoyons le lecteur qui desirerait avoir plus de détails à l'ouvrage même de M. de Humboldt, qui contient l'extrait d'un mémoire fort intéressant que l'évêque et le chapitre de Mechoacan présentèrent au roi d'Espagne en 1799, et qui respire, suivant

(1) *Compendiö de la Historia de la Real Hacienda de Nueva-Espagna*, ouvrage manuscrit que don Joacquin Maniau présenta, en 1793, au ministre secrétaire d'état, don Diégo de Gardoqui, et dont on conserve une copie dans les archives de la vice-royauté.

(2) Frais de confrérie, répons et messes que l'Indien fait dire pour tirer des ames du purgatoire.

M. de Humboldt, les vues les plus sages et les idées les plus libérales. (D. L. R.)

Note XIX, page 41.

Dans la Nouvelle-Espagne on accorda les *encomiendas* pour trois et quelquefois pour quatre générations, à raison du mérite extraordinaire et des services des premiers conquérants, et du faible revenu qu'on tirait des terres avant la découverte des mines de Zacatecas : *Recop. lib.* VI, *tit.* 2, *cap.* 14, *etc.*

Note XX, page 42.

D. Ant. Ulloa prétend que le travail des mines n'est pas nuisible, et en apporte pour preuve que plusieurs métis ou Indiens qui n'appartiennent à aucun *repartimiento* se louent volontairement pour exploiter les mines, et que plusieurs Indiens continuent de plein gré ce travail, lorsque le temps prescrit pour leur service est fini. *Entreten. pag.* 265. Mais son opinion sur la salubrité de ce travail est contraire à l'expérience de tous les siècles. Partout où les hommes seront séduits par un salaire considérable, ils s'engageront à toute espèce de travail, quelque fatigant ou dangereux qu'il puisse être. Don Hern. Carillo Altemirano rapporte un fait curieux qui est incompatible avec l'opinion d'Ulloa. « Partout où l'on exploite des « mines, dit-il, le nombre d'Indiens diminue ; mais « dans la province de Campêche, où il n'y a point de « mines, le nombre des Indiens a augmenté de plus « d'un tiers depuis la conquête de l'Amérique, quoi-

« que le sol et le climat ne soient pas aussi bons qu'au « Pérou et au Mexique. » Colbert, *Collect.* Dans un autre mémoire présenté à Philippe III, en 1609, le capitaine Juan Gonzales d'Acevedo dit que, dans tous les districts du Pérou où l'on forçait les Indiens de travailler aux mines, le nombre en était réduit à la moitié, et dans quelques endroits au tiers de celui qu'on en comptait sous la vice-royauté de don François de Tolède en 1581. Colbert, *Collect.* Voyez la note suivante.

Note XXI, page 42.

Dans le royaume de la Nouvelle-Espagne, du moins depuis 30 ou 40 ans, le travail des mines est un travail libre; il n'y existe pas de trace de *mita*, quoiqu'un auteur justement célèbre, *Robertson*, ait avancé le contraire. Nulle part le bas peuple ne jouit plus parfaitement du fruit de ses fatigues que dans les mines du Mexique; aucune loi ne force l'Indien de choisir ce genre de travail, ou de préférer telle exploitation à telle autre : mécontent du propriétaire d'une mine, l'Indien l'abandonne pour offrir son industrie à un autre qui paie plus régulièrement ou en argent comptant. Ces faits exacts et consolants sont peu connus en Europe. Le nombre des personnes employées dans les travaux souterrains, et divisées en plusieurs classes (*Barenadores*, *faeneros*, *tenateros*, *barateros*), n'excède pas, dans tout le royaume de la Nouvelle-Espagne, de 28 à 30,000. Par conséquent, il n'y a que $\frac{1}{200}$e de toute la population qui soit immédiatement

occupé de l'exploitation des richesses métalliques.

En général, la mortalité parmi les mineurs du Mexique n'est pas beaucoup plus grande que celle que l'on observe parmi les autres classes du peuple. Baron de Humboldt, *Essai polit. sur la Nouv. Esp.*, *t.* I, *pag.* 360-361.

L'inspection de la fameuse mine Valenciana et de toutes celles qui sont répandues dans le Mexique dément l'assertion des historiens qui ont prétendu que la mort règne dans toutes les carrières de l'Amérique.

Si les mines du Pérou et de la Nouvelle-Grenade, dit Bulloch, sont situées dans des lieux malsains, etc., rien de semblable n'arrive au Mexique.... Là le mineur, à une élévation de six à sept mille pieds au-dessus de l'Océan, jouit des douceurs d'un climat tempéré; une végétation toujours vigoureuse et fraîche environne l'ouverture de la mine; l'ouvrier trouve près du lieu de son travail une nourriture abondante et saine; sa santé n'est jamais altérée, et sa force égale celle de tous les autres habitants du plateau du Mexique.

Les poétiques descriptions de Raynal, de Paw et de Robertson ont créé à cet égard une opinion tellement générale, que nous avons cru bien mériter du lecteur en le rassurant sur le sort des mineurs du Mexique. (D. L. R.)

Note XXII, page 42.

Comme un travail de cette espèce ne peut être prescrit avec une exactitude précise, la tâche qu'on

imposé aux Indiens paraît être en général fort arbitraire ; et de même que le service exigé par les seigneurs féodaux de leurs vassaux, *in vineâ, prato aut messe*, elle est extrêmement incommode et souvent gratuitement tyrannique : *Pegna Itiner.* par *Parochos de Indios*. Voyez la note précédente.

Note XXIII, page 43.

L'espèce de service connu au Pérou sous le nom de *Mita* est appelé *Tanda* dans la Nouvelle-Espagne, où il n'a lieu que pour une semaine de suite. Personne n'est obligé de servir à une plus grande distance que celle de vingt-quatre milles de son habitation. Cette règle est moins oppressive pour les Indiens que celle qui est établie au Pérou. *Mémoire de* Hern. Carillo Altamirano, Colbert, *Collect.* Voyez la note 21.

Note XXIV, page 45.

C'est des lois mêmes qu'on peut en déduire les plus fortes preuves. La multitude et la variété des réglements pour prévenir les abus est ce qui peut nous donner une idée de leur nombre. Quoique les lois aient sagement réglé qu'aucun Indien ne sera tenu de servir dans les mines à plus de trente milles de distance de son habitation, nous apprenons cependant, par un mémoire présenté au roi par D. Hernan Carillo Altamirano, que les Indiens du Pérou sont souvent obligés de travailler aux mines à cent, cent cinquante, et jusqu'à deux cents lieues de leurs habitations. *Collect.* de Colbert. Plusieurs mines sont situées dans des

lieux si stériles et si éloignés des habitations ordinaires des Indiens, que la nécessité d'y avoir des ouvriers a obligé les rois d'Espagne de contrevenir plusieurs fois à leurs propres réglements, et de permettre aux vice-rois de forcer les peuples des provinces les plus éloignées de se rendre à ces mines. Escalona *Gazophil. Perub. lib.* I, *cap.* 16. On doit cependant leur rendre la justice de dire qu'ils ont toujours été attentifs à adoucir cette oppression autant qu'il leur a été possible en enjoignant aux vice-rois d'employer toute espèce de moyens pour engager les Indiens à s'établir près des mines. *Id. ibid.*

Note xxv, page 48.

Le clergé mexicain, dit M. de Humboldt, *Essai polit. sur la Nouv.-Espag.*, *t.* II, *pag.* 31 *et suiv.*, moins nombreux qu'on ne le croit en Europe, n'est composé que de dix mille personnes, dont près de la moitié sont des réguliers qui portent le froc. En y comprenant les frères lais ou servants, les sœurs converses (*legos*, *donados y criados de los convertos*), tous ceux qui ne sont point destinés aux ordres sacrés, on peut évaluer le clergé de treize à quatorze mille individus.

Le revenu des huit évêques mexicains dont nous présentons le tableau suivant, monte à la somme totale de 2,695,000 francs.

	Piastres fortes.
Rentes de l'archevêque de Mexico	130,000
évêque de la Puebla	110,000

Rentes de l'évêque de	Valladolid	100,000
	Guadalaxara	90,000
	Durango	35,000
	Monterey	30,000
	Yucatan	20,000
	Oaxaca	18,000
	Sonora	6,000

Les biens-fonds du clergé mexicain (*bienes raices*) ne montent pas à douze ou quinze millions de francs; mais ce même clergé possède d'immenses richesses en capitaux hypothéqués sur les propriétés des particuliers. Le total de ces capitaux (*Capitales de capellanias y obras pias, fondos dotales de comunidades religiosas*), monte à la somme de quarante-quatre millions et demi de piastres fortes 233,625,000 francs.

Suivant le mémoire lu en janvier 1826 aux deux chambres des *États-Unis mexicains*, par le secrétaire d'état pour la justice et les affaires ecclésiastiques, la confédération mexicaine a neuf évêchés et un archevêché, celui de Mexico ; le clergé compte actuellement 3,473 individus; on se plaint du manque de prêtres. Le Mexique a cinq ordres de religieux, qui possèdent cent cinquante-un couvents, desservent quarante cures et cent une missions, et comptent dix-neuf cent soixante-dix-neuf individus. Tous les couvents ensemble jouissent d'un revenu de 337,373 piastres, ce qui suppose un capital de moins de sept millions, d'où le ministre conclut que les couvents ne possèdent pas les richesses que leur attribuent les Européens. La conduite privée du clergé

est modérée et exemplaire, et sa piété est sincère et tolérante. Dépositaire de l'argent du peuple et de ses épargnes, il a entre les mains plus de vingt millions de piastres, qu'il a remis avec la plus scrupuleuse fidélité. On trouvera aussi des détails curieux sur le clergé américain dans le *Voyage dans la Colombie*, par M. Mollien. (D. L. R.)

Note XXVI, page 51.

Torquemada, après avoir fait une longue énumération qui paraît assez exacte, conclut par dire qu'il y a quatre cents couvents dans la Nouvelle-Espagne : *Mon. Ind. lib.* XIX, *cap.* 32. En 1745, il y avait dans la seule ville de Mexico cinquante-cinq couvents : Villa-Segnor, *Theatro Amer.* I, *pag.* 34. Ulloa en a compté quarante dans Lima ; et en parlant de ceux de filles, il dit qu'on pourrait en peupler une petite ville, tant le nombre des personnes enfermées est considérable. *Voy. t.* I, *p.* 429. Philippe III, dans une lettre adressée en 1620 au vice-roi du Pérou, remarque que le nombre des couvents à Lima était si grand qu'ils occupaient plus de terrain que le reste de la ville. Solorz. *lib.* III, *cap.* 23, n° 57; *lib.* III, *cap.* 16. Torquemada, *lib.* XV, *cap.* 3. Le premier couvent fut fondé dans la Nouvelle-Espagne en 1525, quatre ans seulement après la conquête. Torquem. *lib.* XV, *cap.* 16.

Suivant Gil Gonzalès Davila, toute la hiérarchie de l'église d'Amérique, dans tous les établissements espagnols, consistait, en 1649, en un patriarche, six

archevêques, trente-deux évêques, trois cent quarante-six chanoines, deux abbés, cinq chapelains du roi et huit cent quarante couvents. *Theatro ecclesiastico de las Ind. occid. v.* I, *pref.* Lorsque les Jésuites furent expulsés de tous les domaines de l'Espagne, ils possédaient dans la province de la Nouvelle-Espagne trente colléges, maisons professes ou résidences; seize dans celle de Quito; treize dans le nouveau royaume de Grenade; dix-sept dans le Pérou; dix-huit dans le Chili; dix-huit dans le Paraguay; en tout cent douze. *Collecion general de providencia hasta acqui tomadas sobre estranamento, etc. de la compagnia, Part.* I, *pag.* 19. Le nombre des Jésuites qu'il y avait dans toutes ces maisons montait à deux mille deux cent quarante-cinq : *Manuscrit entre les mains de l'auteur.*

En 1644, la ville de Mexico présenta une requête au roi, pour le prier de défendre qu'on y fondât de nouveaux couvents, et de mettre des bornes aux revenus de ceux qui s'y trouvaient déjà établis; vu que sans cela les maisons religieuses acquerraient en peu de temps la propriété de tout le pays. Elle demandait aussi qu'on mît des restrictions au pouvoir des évêques de conférer les ordres, parce qu'il y avait alors dans la Nouvelle-Espagne plus de six mille ecclésiastiques sans bénéfice : *idem, pag.* 16. Il faut certainement que ces abus aient été énormes, puisque la superstition des Espagnols Américains en était blessée au point de leur dicter des représentations pour les faire abolir.

Note XXVII, page 54.

Je ne me serais pas hasardé à faire la peinture des mœurs du clergé espagnol, sur le seul témoignage des auteurs protestants, parce qu'on peut les soupçonner de prévention et d'exagération. Gage en particulier, qui, plus qu'aucun autre protestant, a eu l'occasion de connaître l'état intérieur de l'Amérique espagnole, dépeint la corruption de l'église à laquelle il avait renoncé avec toute l'aigreur d'un nouveau converti; de sorte que je dois me méfier de son témoignage, quoiqu'il rapporte quelques faits très curieux et très frappants. Mais Benzoni parle de la débauche des ecclésiastiques en Amérique, très peu de temps après qu'ils y furent établis: *Hist. lib.* II, *cap.* 19, 20. M. Frezier, observateur intelligent et très zélé pour sa religion, dépeint les mœurs corrompues des ecclésiastiques espagnols dans le Pérou, particulièrement des moines réguliers, avec des couleurs plus fortes que celles que j'ai employées: *Voy. p.* 51, 215, *etc.* M. Le Gentil confirme ce rapport: *Voy. tom.* I, *p.* 34. Corréal s'accorde avec ces deux voyageurs, et y ajoute plusieurs circonstances singulières: *Voy. t.* I, *pag.* 61, 155, 161. J'ai de bonnes raisons pour croire que les mœurs du clergé régulier sont encore extrêmement licencieuses, surtout dans le Pérou. Acosta lui-même avoue que la grande corruption des mœurs a été une suite de la permission accordée aux moines de renoncer à la retraite et à la discipline de leur couvent, et de s'introduire de nou-

veau dans le monde en se chargeant du soin de desservir les paroisses des Indiens: *De proc. Ind. salute*, *l.* IV, *cap.* 13, *etc.* Il parle surtout des vices que j'ai remarqués, et pense que les tentations en sont si redoutables, qu'il penche vers l'opinion de ceux qui croient que le clergé régulier ne doit pas être chargé du soin des paroisses : *lib.* V, *cap.* 20. Les défenseurs mêmes des réguliers conviennent qu'il y a plusieurs grands abus parmi les moines de différents ordres lorsqu'on les affranchit de la discipline monastique; et l'on peut croire par la manière dont ils les défendent, qu'on ne les a pas accusés tout-à-fait sans raison. Dans les colonies françaises l'état du clergé régulier est à peu près le même que dans les établissements espagnols, et il en est résulté les mêmes conséquences. M. Biet, supérieur des prêtres séculiers à Cayenne, a recherché avec autant de piété que de candeur les causes de cette corruption, qu'il impute principalement à l'exemption dont jouissent les réguliers de la juridiction et des censures de leurs diocésains, aux tentations auxquelles ils sont exposés, et au commerce auquel ils se livrent. Il est singulier que les auteurs qui ont censuré la licence des moines réguliers espagnols avec la plus grande sévérité, concourent tous à défendre la conduite des Jésuites. Formés à une discipline plus parfaite que celle des autres ordres monastiques, ou animés par l'intérêt de conserver l'honneur de la société qui était si cher à chaque membre, les Jésuites, tant du Mexique que du Pérou, ont toujours conservé une régularité de mœurs irréprochable.

Frezier, *pag.* 223. Le Gentil, *tom.* I, *pag.* 84. On doit rendre la même justice aux évêques et à la plupart des ecclésiastiques en dignité. Frez., *ibid.*

On m'a donné communication d'un volume de la gazette de Mexico pour les années 1728, 1729 et 1730, et il me fournit une confirmation frappante de ce que j'ai avancé relativement à l'esprit de superstition illibérale qui domine dans l'Amérique espagnole. On peut juger d'après les papiers-nouvelles d'une nation des sujets qui attirent plus particulièrement son attention et qui lui paraissent les plus intéressants. La gazette de Mexico est remplie presque entièrement de récits de cérémonies religieuses, de descriptions de processions, de consécrations d'églises, de canonisations de saints, de fêtes, d'auto-da-fé, etc. Les affaires civiles et commerciales, et même les événements politiques de l'Europe n'occupent qu'un très petit espace dans ce journal destiné à faire connaître tout ce qui est important. D'après les titres des nouveaux livres qui y sont régulièrement insérés, il paraît que les deux tiers de ces ouvrages sont des traités de théologie scolastique ou de dévotion monacale.

Note XXVIII, page 55.

Solorzano, après avoir parlé de la morale corrompue de quelques membres du clergé régulier, avec cette sage réserve qui convenait à un laïque espagnol sur un sujet si délicat, se déclare ouvertement et avec beaucoup de fermeté contre l'usage de confier

le soin des paroisses à des moines. Il cite plusieurs auteurs espagnols respectables, tant théologiens que jurisconsultes, dont le témoignage sert à confirmer son opinion : *De jure ind.* 2, *lib.* III, *cap.* 16. On trouve dans la collection des mémoires de Colbert une preuve frappante de l'alarme occasionée par le projet du prince d'Esquilache pour exclure les prêtres réguliers des cures paroissiales. Les ordres monastiques firent présenter au roi par leurs procureurs plusieurs mémoires auxquels on répondit au nom du clergé séculier. On aperçoit que les deux partis ont mis beaucoup d'aigreur et d'animosité dans cette dispute.

Note XXIX, page 58.

A l'appui de ce que dit ici Robertson, nous croyons devoir citer un passage de la relation du voyage fait au Mexique par M. Bulloch, où il parle de l'impression que fit sur les Espagnols et sur les indigènes la vue de la divinité horrible et colossale dont nous avons donné la description dans la note 44, p. 456 du t. II, d'après le même voyageur.

« Pendant tout le temps qu'elle fut exposée, la cour de l'université était encombrée de peuple, chacun exprimant la colère et le mépris le plus décidé. Mais il n'en était pas tout-à-fait de même parmi les Indiens : j'observai attentivement leur visage, pas un sourire ne s'y montra; ils ne prononçaient pas un seul mot; ils étaient tout silence et attention. En réponse à une plaisanterie d'un des étudiants, un vieil Indien dit :

« Il est vrai, nous avons trois dieux espagnols très bons ; mais on aurait pu nous permettre de conserver quelques-uns de ceux de nos ancêtres ! » On m'a assuré même que des couronnes et des guirlandes de fleurs avaient été placées sur la statue par des naturels qui s'étaient furtivement approchés d'elle le soir dans ce dessein ; ce qui prouverait que malgré les efforts constants du clergé espagnol pendant trois cents ans, il reste encore quelque teinte de superstitions païennes parmi les descendants des habitants primitifs. » (D. L. R.)

Note xxx, page 60.

On excluait originairement de la prêtrise et des ordres religieux non-seulement les Indiens, mais encore les *Métis* ou enfants d'un Espagnol et d'une Indienne. Mais par une loi promulguée le 28 septembre 1588, Philippe II enjoignit aux prélats de l'Amérique de conférer les ordres aux Métis nés d'un mariage légitime auxquels ils trouveraient les qualités requises, et de leur permettre de faire leurs vœux dans un couvent où ils auront fait un noviciat convenable : *Recop. tit.* I, *lib.* 7, *t.* 7. Il paraît qu'on a eu quelque égard à cette loi dans la Nouvelle-Espagne ; mais elle n'a eu aucun effet dans le Pérou. Sur des représentations faites à ce sujet à Charles II, en 1697, il rendit un nouvel édit pour en ordonner l'exécution, et pour manifester sa volonté que tous ses sujets, tant Indiens que Métis et Espagnols, jouissent des mêmes priviléges. Il paraît que l'aversion des Espagnols d'Amé-

rique pour la race indienne s'est opposée à l'exécution de cette ordonnance, car, en 1725, Philippe V crut devoir renouveler l'injonction d'une manière plus précise. Mais les Espagnols du Pérou ont une haine et un mépris si insurmontables pour les Indiens, que le roi régnant a été obligé de donner une nouvelle force aux anciens édits par une loi publiée le 24 septembre 1774 : *Real cedula. Manuscrit entre les mains de l'auteur.*

Note XXXI, page 60.

Les témoignages qu'on pourrait invoquer et les arguments qu'on pourrait faire valoir pour prouver que les Américains ne sont pas dépourvus des qualités de l'esprit, sont si nombreux, suivant Clavigero, *Stor. antic. del Messic.* Dissertation V, section II, qu'on en remplirait un gros volume. Nous nous bornerons à un petit nombre.

Zummaraga, premier évêque de Mexico, prélat qui jouissait de l'estime des rois catholiques par son savoir, sa vie irréprochable, dans la lettre qu'il écrivait, en 1531, au chapitre général des franciscains assemblé à Tolosa, s'exprime ainsi en parlant des Américains : « Ils ont de la tempérance et du génie, surtout pour la peinture, et ils ne sont pas dépourvus des talents de l'esprit. »

Las Casas, premier évêque de Chiapa, qui avait résidé plusieurs années avec eux et qui les connaissait bien, fait encore un plus grand éloge de leurs qualités mentales dans un mémoire qu'il présenta au roi

Philippe II, et dans sa réfutation du docteur Sepulveda.

Garcès, premier évêque de Tlascala, homme instruit et qui méritait la haute considération dont il jouissait auprès d'Ant. de Nebrija, le restaurateur des lettres en Espagne, vante leur caractère, leurs dispositions et leur génie, qu'il élève en quelque sorte au-dessus de celui de ses propres compatriotes, dans une lettre latine qu'il écrivit, en 1536, au pape Paul III, et dont Clavigero cite des extraits.

Palafox, évêque d'Angelopoli, Acosta, dans son *Histoire naturelle et morale des Indes*, professent la même opinion à l'égard des Américains.

Christophe Colomb déclare que les habitants des îles qu'il venait de découvrir montraient un grand desir de s'instruire qui les portait à demander les causes et les effets des différentes choses.

Les missionnaires dont parle Robertson étaient des ignorants qui n'avaient pas eu le courage ou la patience d'étudier le caractère et la disposition des Américains, et qui ne s'étaient pas assez dépouillés des préjugés de leur enfance.

Dans un court passage, Robertson a renfermé une foule d'erreurs; nous ne relèverons que les quatre suivantes. Cet écrivain avance :

1° Qu'un concile de Lima a exclu les Indiens du sacrement de l'Eucharistie à cause de la faiblesse de leur esprit;

2° Que le pape Paul III a déclaré les Indiens des créatures raisonnables;

3° Que très peu d'Indiens possèdent une portion suffisante d'intelligence pour approcher de la Sainte Table ;

4° Qu'aucun Indien n'est jamais ordonné prêtre.

Il est vrai qu'une assemblée tenue à Lima en 1552, et qui reçut la qualification de *primum concilium Limæ*, quoique ce ne fût pas un concile, et qu'elle n'en ait jamais eu l'autorité, ordonna que l'Eucharistie ne serait pas administrée aux Américains jusqu'à ce qu'ils fussent parfaitement instruits et convaincus des choses de la foi, parce que ce sacrement est la nourriture de ceux qui ont atteint la perfection, et non parce que l'on considérait les Américains comme faibles d'entendement. Cela est incontestable d'après le premier concile provincial appelé vulgairement *le second*, tenu à Lima en 1567, qui ordonna aux prêtres d'administrer ce sacrement à tous les Indiens qui se croiraient disposés à le recevoir. Cet ordre, et d'autres qui furent donnés postérieurement, rencontrèrent des résistances, qui prouvent plutôt l'obstination de quelques ecclésiastiques que le défaut de capacité des Américains.

La bulle de Paul III est une réponse à la lettre déjà citée que lui avait adressée, en 1536, Garcès, premier évêque de Tlascala, pour l'apitoyer sur le sort des Américains, et pour lui rendre compte des vexations auxquelles ils étaient exposés. Le but évident de cette bulle, que Clavigero donne *in extenso*, n'est pas de déclarer que les habitants du Nouveau-Monde sont des hommes, mais qu'ils en ont tous les priviléges, et de condamner leurs oppresseurs.

Quant à la troisième erreur de Robertson, il est positif et notoire que dans toute l'étendue de la Nouvelle-Espagne les Indiens aussi bien que les Espagnols étaient tenus de communier à Pâques, et que l'on n'exceptait de cette obligation que les habitants des contrées les plus reculées qui étaient admis à la Sainte-Table, ou qui en étaient exclus, selon que les missionnaires les en jugeaient ou dignes ou indignes.

Clavigero prouve la quatrième erreur de Robertson, en disant que quoique le premier concile provincial tenu à Mexico, en 1555, eût défendu d'ordonner prêtres des Indiens, non à cause de leur incapacité, mais parce que la bassesse de leur condition eût pu jeter de la défaveur sur l'état ecclésiastique, néanmoins le troisième concile provincial assemblé en 1585, qui a été le plus célèbre de tous, et dont les décisions sont encore aujourd'hui en vigueur, permit qu'ils reçussent la prêtrise, pourvu qu'on procédât à leur égard avec une grande circonspection. Il est bon d'observer que les décrets de chaque concile sont applicables, quant aux conditions nécessaires, aux Indiens et aux mulâtres nés ou descendus d'un père Européen et d'une mère Africaine, *et vice versâ;* or personne ne doute de l'aptitude des mulâtres à apprendre toutes les sciences. Torquemada, qui a écrit son histoire dans les premières années du siècle dernier (1720), dit qu'on n'admettait pas d'abord les Indiens dans les ordres à cause de leur violent penchant à l'ivrognerie; mais il déclare que, de son temps, il y avait des prêtres de cette nation extrêmement sobres

et d'une conduite exemplaire ; de sorte qu'il y a au moins cent soixante-dix ans que les Indiens sont ordonnés pour la prêtrise. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, le nombre des prêtres américains a été considérable dans la Nouvelle-Espagne, où ils ont fourni plusieurs centaines de recteurs, de chanoines et de docteurs, et même, dit-on, un prélat fort instruit. (D. L. R.)

Note XXXII, page 62.

Long-temps avant l'arrivée des Espagnols, dit M. de Humboldt, *Essai polit. sur la Nouv.-Esp.*, *t.* III, *p.* 299, les indigènes du Mexique, comme ceux du Pérou, connaissaient l'usage de plusieurs métaux : ils ne se contentaient pas de ceux qui, à l'état natif, se trouvent à la surface du sol, surtout dans le lit des fleuves et dans les ravins creusés par les torrents ; ils se livraient aussi à des travaux souterrains pour exploiter des filons, ils savaient creuser des galeries, percer des puits de communication et d'airage ; ils avaient des instruments propres à entailler la roche. Cortez nous apprend, dans la relation historique de son expédition, qu'au grand marché de Tenochtitlan on voyait vendre de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb et de l'étain, etc., etc. (D. L. R.)

Note XXXIII, page 65.

Ustariz, calculateur exact et circonspect, paraît admettre que la quantité d'argent qui ne paie point de droit peut être évaluée à cette somme. Suivant

Herrera, il n'y avait pas plus du tiers de l'argent venant de Potosi qui payât le quint du roi : *Decad.* 8, *lib.* II, *cap.* 15. Solorzano dit aussi que la quantité d'argent qui circule en fraude est beaucoup plus grande que celle qui est monnayée légalement après avoir payé le quint. *De ind. jure*, *vol.* II, *lib.* V, *p.* 84.

Note XXXVIII, page 34.

M. le baron de Humboldt a discuté, dans son *Essai polit. sur la Nouv. Esp.*, *t.* IV, *p.* 226 *et suiv.*, la question de savoir quelle est la quantité d'or et d'argent qui a reflué du nouveau continent dans l'ancien, depuis l'année 1492 jusqu'à nos jours. Les détails infiniment curieux dans lesquels ce savant distingué est entré doivent être lus dans l'ouvrage même : nous nous bornerons à en extraire ici des résultats.

La masse des métaux précieux que l'Amérique Espagnole a fournis à l'Europe, et qui a été enregistrée, est d'après :

NOMS DES AUTEURS.	ÉPOQUES.		PIASTRES.
Ustariz.	1492	1724	3536 millions.
Solorzano	1492	1628	1500
Moncada.	1492	1595	2000
Navarette	1519	1617	1536
Raynal	1492	1780	5154
Robertson	1492	1775	8800
Necker	1763	1777	304
Gerboux.	1724	1800	1600
L'auteur des *Recherches sur le commerce*. . . .	1492	1775	5072

Il résulte des recherches faites par M. de Humboldt que la valeur de l'or et de l'argent retirés des mines de l'Amérique, de 1492 à 1803, s'élève à 5,706,700,000 de piastres, dont

4,035,156,000	enregistrés provenant des colonies espagnoles.
684,544,000	Id. portugaises, ci.
816,000,000	non enregistrés provenant des colonies espagnoles.
171,000,000	Id. portugaises.
5,706,700,000	Total égal.

Sur les	4,851,200,000	provenant des colonies espagnoles.
	2,028,000,000	sortaient de la Nouvelle-Espagne.
	2,410,200,000	des royau. du Pérou et de Buénos-Ayres.
	275,000,000	de la Nouvelle-Grenade.
	138,000,000	du Chili.
Somme égale.	4,851,200,000	

Le tableau suivant indique la proportion entre l'or et l'argent retirés des mines du nouveau continent, depuis leur découverte jusqu'en 1803.

DIVISIONS POLITIQUES.	MARCS POIDS DE CASTILLE.	PIASTRES.
Or.	9,915,000	1,348,500,000
des colonies portug.	6,290,000	855,500,000
Id. espagnoles .	3,625,000	493,000,000
Argent.	512,700,000	4,358,200,000
	. . . . .	5,706,700,000

(1) La piastre est évaluée par M. de Humboldt à 5 f. 25 c. *Essai politique sur la Nouv.-Esp.*, t. I, p. 441 de la deuxième édit. in-8.
(D. L. R.)

D'après cette évaluation, qui n'est qu'approximative, la masse d'argent qu'ont fourni les Cordillères de l'Amérique depuis trois siècles, est d'un poids de 117,864,210 kilogrammes. Elle formerait une sphère solide d'un diamètre de 27,8 mètres ou de 85 $\frac{10}{90}$ pieds de Paris.

Suivant sir John Byerley, Introduction au *Mexique en* 1823, par Bulloch; le Mexique exporte annuellement pour une valeur de 5,300,000 de francs en or, et pour 113,000,000 de francs en argent monnayé ou en lingots. Dans les années qui ont ouvert le dix-neuvième siècle, d'après des calculs officiels, le produit moyen des mines a été de 22,170,000 de piastres, et en ajoutant la taxe perçue par l'Espagne, de 25,000,000 de piastres.

Les plus abondantes *des trois mille mines* exploitées dans le Mexique, sont situées dans les provinces de Guanaxuato, Zacatecas et Catorce. Dans la première de ces provinces, la fameuse mine Valenciana rapportait, avant la révolution, à son propriétaire, environ 2,750,000 francs par an. (D. L. R.)

Note xxxv, page 68.

Lorsqu'on découvrit les mines de Potosi, en 1545, les filons étaient si près de la surface qu'on en tirait facilement le minerai, et si riches qu'on l'affinait sans beaucoup de peine et à peu de frais, principalement par l'action du feu. Cette méthode d'affiner par la simple fusion continua jusqu'à l'année 1574, où l'on découvrit l'usage du mercure pour affiner l'argent

aussi bien que l'or. Comme on exploite ces mines depuis deux siècles sans interruption, les filons se trouvent aujourd'hui à une telle profondeur, que les dépenses pour en tirer le minerai sont devenues beaucoup plus considérables. D'ailleurs, ce qui arrive dans la plupart des autres mines, en opposition avec la richesse des filons a diminué à mesure qu'on a fouillé plus profondément, et même à un tel point qu'on est étonné de ce que les Espagnols persistent à les exploiter. On a découvert successivement d'autres riches mines; mais en général la valeur du minerai a diminué considérablement; tandis que la dépense de l'extraction a augmenté; de sorte que la cour d'Espagne a réduit, en 1736, le droit du *quint* pour le roi à un *dixième*.

Tout le vif-argent dont on se sert dans le Pérou est tiré de la fameuse mine de Guancavelica, découverte en 1563. La couronne s'est réservé la propriété de cette mine, et les personnes qui achetaient ce vif-argent en payaient non-seulement la valeur, mais encore un *quint* comme un droit dû au roi. Mais en 1671 on abolit ce droit sur le vif-argent, à cause de

(1) En 1566, un Portugais, nommé Henrique Garcès, vit dans les mains d'un Indien une pierre rouge que ce peuple appelait *Ilimpi*, et dont il se servait pour se peindre le visage avant de partir pour la guerre. C'est ce qui conduisit à la découverte des mines de vif-argent de *Guancavelica*. *Art. de vérif. les dates, t. X, pag.* 421, Amérique, rédigée par M. Warden. M. de Humboldt, *Essai polit. sur la Nouv. Esp., t.* IV, *pag.* 421, dit qu'on attribue généralement la découverte de cette mine à l'Indien Gonzalez aben Copa ou Navin Copa.

(D. L. R.)

l'augmentation de la dépense qu'exige aujourd'hui l'exploitation des mines. Ulloa, *Entretenimientos*, 12-15, *Voyage*, I, *pag.* 505-523. Les lecteurs qui desireront apprendre la manière dont les Espagnols procèdent dans la fouille de leurs mines et l'affinage du minerai, en trouveront une description exacte dans *Acosta*, *lib.* IV, *cap.* 1-13. Ils trouveront aussi des détails sur les améliorations récentes des Espagnols dans l'art métallurgique, dans Gamboa, *Commentar. Ordenanza de minas cap.* 22.

En conséquence de l'abolition du *quint*, et de quelques diminutions faites postérieurement sur le prix du vif-argent, opérations que l'augmentation toujours croissante des dépenses pour la fouille des mines avait rendues nécessaires, le vif-argent qui se vendait autrefois quatre-vingt pesos le quintal, se donne aujourd'hui par le roi à soixante pesos. Campomanes, *Educ. popul.*, II, *pag.* 132, *Note*. Le droit sur l'or est réduit à un *vingtième* ou cinq pour cent.

Note XXXVI, page 69.

« Jusqu'ici aucune espèce de quinquina (cinchona), pas même du groupe qui a les étamines plus longues que la corolle, et qui forme le genre exostema, n'a été reconnue dans la partie équinoxiale de la Nouvelle-Espagne. Il est probable cependant que cette découverte précieuse sera faite un jour sur la pente des Cordillères, où abondent les fougères en arbre, et où commence la région des véritables quinquina fébrifuges à étamines très courtes, et à corolles velues : »

Essai polit. sur la Nouv. Esp., *t.* II, *pag.* 371. Deuxième édition.

On peut consulter pour plus de détails la *Géographie des plantes*, *p.* 61-66, et un mémoire de M. le baron de Humboldt, publié en allemand, et contenant des observations physiques sur les diverses espèces de cinchona qui croissent dans les deux continents (*Mém. de la Société d'Histoire naturelle de Berlin*, 1807, nos 1 et 2); ce mémoire a été traduit et enrichi de notes très instructives par M. Lambert. Voy. *Illustration of the genus cinchoa*, 1821, *pag.* 2-59, et Humboldt, *Relation historiq.*, *t.* 1, *pag.* 367. (D. L. R.)

Note XXXVII, page 72.

Il y a plusieurs preuves frappantes de l'état florissant où l'industrie était en Espagne au commencement du seizième siècle. L'Espagne possédait un nombre considérable de villes, qui toutes étaient peuplées fort au-delà de la proportion commune des autres parties de l'Europe : j'en ai expliqué la cause dans *l'Histoire de Charles-Quint*, *t.* 1, *pag.* 213, *de la traduct. in*-8°. Partout où les villes sont peuplées, l'espèce d'industrie qui leur est particulière y augmente, et les ouvriers et fabricants y abondent. L'impulsion que le commerce de l'Amérique donne à leur activité peut être clairement prouvée par un seul fait. En 1545, tandis que l'Espagne continuait à fournir ses colonies, avec sa propre industrie, on commanda aux manufactures une si grande quantité de travail qu'on ne crut pas qu'elles pussent l'ache-

ver en moins de dix ans. Campomanes, *pag.* 406. Une demande si considérable doit avoir donné un grand mouvement à l'industrie et avoir fait faire des efforts considérables. Nous apprenons qu'au commencement du règne de Philippe II, Séville seule, où le commerce avec l'Amérique était concentré, n'occupait pas moins de 16 mille métiers d'étoffes de soie et de laine, et que plus de cent trente mille ouvriers y travaillaient à ces manufactures. Campomanes, II, *p.* 472. Mais l'influence des causes que je détaillerai plus bas fut si rapide qu'avant la fin du règne de Philippe III, le nombre des métiers de Séville était réduit à quatre cents. Ustariz, *cap.* 7.

Depuis la publication de la première édition de cette histoire, j'ai eu la satisfaction de voir mes idées sur les relations commerciales de l'Espagne avec ses colonies, confirmées et éclaircies par D. Bernardo Ward, membre de la junte de commerce de Madrid, dans son *Projecto economico*, part. II, *y.* 1. « Sous les règnes de Charles V et de Philippe II, dit cet écrivain, les manufactures d'Espagne et celles des Pays-Bas sujets à sa nomination, étaient dans l'état le plus florissant, tandis que les manufactures de France et d'Angleterre étaient encore dans l'enfance. La république des Provinces-Unies n'existait pas encore. L'Espagne était la seule des puissances de l'Europe qui possédât dans le Nouveau-Monde des colonies de quelque importance ; elle pouvait alimenter les établissements qu'elle y avait formés avec les productions de son propre sol, avec les produits manufacturés par les mains de ses propres artisans, et tout ce qu'elle rece-

vait en retour de ses envois appartenait à elle seule. L'exclusion des produits des manufactures étrangères était alors convenable, parce qu'elle pouvait rendre cette exclusion efficace. L'Espagne pouvait, à cette époque, imposer des droits considérables sur les marchandises exportées en Amérique ou qui en étaient importées, et elle avait la faculté de mettre toutes les restrictions qu'elle jugeait convenables à un commerce qui était tout entier dans ses mains. Mais lorsque le temps et des révolutions successives eurent modifié cet état de choses, lorsque les manufactures d'Espagne eurent commencé à décliner, les maximes qu'elle avait adoptées dans l'origine et les règles qu'elle avait d'abord suivies auraient dû être appropriées à son changement de situation. Ce qui était sage à une époque est devenu absurde à une autre. »

Note XXXVIII, page 82.

Jamais on n'ouvre aucune balle de marchandises, et jamais on n'examine aucune caisse d'argent; on reçoit les unes et les autres sur la déclaration verbale des personnes à qui ces effets appartiennent, et on ne trouve qu'un seul exemple de fraude pendant un long période que ce commerce s'est fait avec cette noble confiance. Tout l'argent monnoyé, porté du Pérou à Porto-Bello en 1654, se trouva altéré et mêlé d'une cinquième partie de mauvais métal. Les négociants Espagnols, avec leur intégrité ordinaire, supportèrent la perte entière, et indemnisèrent les étrangers qui les employaient. On découvrit la fraude,

et le trésorier des finances du Pérou, qui en était l'auteur, fut brûlé publiquement : *B.* Ulloa, *Rétablis. des manufact.*, *etc. l.* 2, *pag.* 102.

Note XXXIX, page 86.

On trouve plusieurs preuves remarquables de la rareté de l'argent en Espagne. De toutes les sommes immenses qu'on y a importées de l'Amérique, objet dont nous aurons occasion de parler dans la suite, Moncada assure qu'en 1619 il ne restait pas en Espagne au-delà de deux cents millions de *pesos*, la moitié en argent monnayé, le reste en vaisselle et en bijoux : *Restaur. de España*, *disc.* 8, *cap.* 1. Ustariz qui publia son excellent ouvrage en 1724, prétend qu'il ne restait pas alors pour cent millions de monnaie, de vaisselle, et de bijoux : *Théor.*, *etc.*, *chap.* 3. Campomanes, d'après une remontrance de l'université de Tolède à Philippe III, fait observer comme une preuve certaine de la rareté de l'argent, que les personnes qui prêtaient de l'argent recevaient pour intérêt un tiers de la somme qu'ils avançaient. *Educ. popul.* I, *pag.*, 417.

Note XL, page 90.

Ce récit de la manière dont les facteurs de la compagnie de la mer du sud faisaient leur commerce à la foire de Porto-Bello, qui leur fut ouverte par l'Assiento, a été tiré de don Dion. Alcedo y Herrera, président de la cour d'audience de Quito et gouverneur de la province ; c'était un homme si res-

pectable par sa probité et par son discernement, que son témoignage mérite une pleine et entière confiance sur tous les points; mais il a encore plus de poids relativement au sujet qui nous occupe, parce qu'il a été témoin oculaire des faits qu'il rapporte, et qu'il fut souvent employé à découvrir et à constater les fraudes dont il parle. Il est cependant probable que comme sa représentation a été rédigée au commencement de la guerre qui se déclara entre la Grande-Bretagne et l'Espagne en 1739, elle est peut-être exagérée en quelques points. Le détail qu'il donne des faits est curieux, et se trouve même en quelque sorte confirmé par des auteurs anglais, qui conviennent qu'il se commettait beaucoup de fraudes dans l'expédition du vaisseau annuel, et que le commerce de contrebande de la Jamaïque et des autres colonies anglaises était devenu très considérable. Mais on peut observer à l'honneur de la nation anglaise, que ces opérations frauduleuses ne doivent pas être regardées comme des faits de la compagnie, mais comme une pratique déshonorante de ses facteurs et de ses agents. La compagnie elle-même souffrit une perte considérable par le commerce de l'Assiento, tandis que plusieurs de ses employés firent une fortune immense. *Anderson, Chron. deduct.* II, *pag.* 388.

Note XLI, page 92.

Charles V avait accordé aux Flamands le contrat d'*Assiento*, c'est-à-dire, le privilége exclusif de fournir aux colonies espagnoles de l'Amérique une certaine

quantité de nègres de l'Afrique, à des conditions avantageuses; les Espagnols le reprirent en 1532. Philippe II le donna, en 1580, aux Génois; il passa de là entre les mains d'une compagnie qui y gagna prodigieusement. A son avénement au trône d'Espagne, Philippe V, desirant favoriser les Français, concéda ce commerce pendant douze ans à la compagnie française de Guinée, par le traité du 27 août 1701.

Cette faveur avait excité la jalousie des Anglais, et par le traité des préliminaires de Londres, signé entre la France et l'Angleterre, le 8 octobre 1711, il fut convenu que les Anglais auraient le contrat d'*Assiento* sur le même pied que les Français l'avaient eu. Enfin, par l'article 12 de la paix d'Utrecht (13 juillet 1713), le roi d'Espagne accorda à la Grande-Bretagne et à la compagnie anglaise de la traite des nègres, à l'exclusion tant des sujets espagnols que de tous autres, le droit d'introduire des nègres dans les différentes parties de l'Amérique espagnole, vulgairement appelé *el Pacto de el Assiento de negros*, pour en jouir pendant trente ans, à dater du 1er mai 1713, sous les mêmes conditions que les Français en avaient joui ou pu jouir.

La compagnie eut en outre la permission d'exporter des marchandises ou des métaux pour la valeur des nègres qu'elle vendait dans les colonies, et il lui fut abandonné un district commode sur le fleuve de la Plata, pour y déposer ses nègres, jusqu'à ce qu'ils fussent vendus, et pour y mettre à l'abri ses bâtiments.

Le nombre de nègres à importer annuellement fut fixé à 4,800, et les droits d'entrée à 33 un tiers pièces de huit, ou 100 livres tournois par tête.

Pendant les vingt-cinq premières années, les Assientistes obtinrent la faculté de transporter dans les colonies espagnoles tel nombre de nègres au-delà des 4,800 qu'ils jugeraient à propos, en ne payant pour l'excédant que la moitié des droits.

Un quart dans les bénéfices de ce trafic fut réservé à chacun des rois d'Espagne et d'Angleterre, et plusieurs autres avantages furent stipulés en faveur de la compagnie, qui obtint en outre, par un article additionnel, la faculté d'envoyer chaque année un vaisseau de 500 tonneaux, pour négocier aux Indes, en réservant au roi non-seulement son quart du bénéfice, mais aussi cinq pour cent sur les trois autres quarts.

Ainsi que le dit Robertson, les Anglais abusèrent de cette permission pour s'emparer d'une grande partie du commerce du pays. L'avidité des négociants anglais, d'un côté, et la jalousie des Espagnols de l'autre, ne tardèrent pas à allumer la guerre entre leurs gouvernements. Des violences furent exercées, tant par les armateurs anglais quepar les gardes-côtes que l'Espagne avait établis pour s'opposer à la contrebande.

Il serait trop long d'entrer dans des détails sur les négociations et les traités qui furent faits à ce sujet, jusqu'à la rupture de 1740, qui suspendit tous les priviléges des Anglais, et postérieurement. Nous nous

bornerons à dire que, par l'article 1er du traité signé à Madrid, le 5 octobre 1750, la Grande-Bretagne céda à l'Espagne son droit à la jouissance de l'Assiento des nègres et du vaisseau annuel, pendant les quatre années stipulées par l'article 16 du traité d'Aix-la-Chapelle, moyennant une somme de 100,000 liv. sterling, que l'Espagne promit de payer à la compagnie anglaise qui exerçait ce commerce.

Les Espagnols cherchèrent depuis à pourvoir eux-mêmes leur colonies de nègres, et ce fut dans cette vue, et pour faciliter ce commerce, que la cour d'Espagne se fit céder en 1778 par le Portugal, les îles d'Annobon et de Fernando-Po, sur la côte de Guinée, en Afrique. (D. L. R.)

Note XLII, page 97.

Il y a plusieurs faits curieux concernant l'institution, les progrès et l'influence de cette compagnie, qui sont peu connus des lecteurs anglais. Quoique la province de Venezuela ou Caraccas occupe une étendue de quatre cents milles le long de la côte et qu'elle soit une des plus fertiles de l'Amérique, elle fut si négligée par les Espagnols, que, pendant les vingt années qui précédèrent l'établissement de la compagnie, il ne partit que cinq vaisseaux d'Espagne pour cette province; et depuis 1706 jusqu'à 1722, c'est-à-dire, pendant seize ans, il n'arriva pas un seul vaisseau de Caraccas en Espagne *Noticias de la Real compagnia de Caraccas, pag.* 28. Pendant tout ce temps l'Espagne a dû être obligée d'acheter de l'étranger la

grande quantité de cacao qu'elle consomme. Avant l'établissement de la compagnie, Caraccas n'envoyait en Espagne ni tabac ni cuirs. *Idem, pag.* 117. Mais depuis que la compagnie a commencé ses opérations, en 1731, l'importation du cacao en Espagne a augmenté d'une manière incroyable. Pendant les trente années qui ont suivi 1701, le nombre des fanègues de cacao (de cent dix livres chacune) qu'on a importées de Caraccas montaient à six cents quarante-trois mille deux cent quinze, tandis qu'il en est entré, pendant les dix-huit années qui ont suivi 1731, huit cent soixante-neuf mille deux cent quarante-sept anègues; et si nous supposons que l'on continue d'en importer dans la même proportion pendant les douze fannées qui restent pour faire les trente, le nombre ira à un million quatre cent quarante-huit mille sept cent quarante-six fanègues; ce qui fait une augmentation de huit cent cinq mille cinq cent trente-une fanègues. *Idem*, *pag.* 448. Pendant les huit années qui ont su vi 1756, la compagnie a importé en Espagne quatre vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux arobes (chacun de vingt-cinq livres) de tabac, et cent soixante-dix-sept mille trois cent cinquante-quatre cuirs. *Idem*, 161. Depuis la publication des *Noticias de la compagnia* en 1765, son commerce paraît avoir été en augmentant. Pendant les cinq années qui ont suivi 1769, elle a importé cent soixante-dix-neuf mille cinquante-six fanègues de cacao en Espagne, trente-six mille deux cent huit arobes de tabac, soixante-quinze mille quatre

cent quatre-vingt-seize cuirs, et deux cent vingt-un mille quatre cent trente-deux pesos en espèces. *Campomanes*, II, *pag.* 162. Ce dernier article est une preuve de l'accroissement des richesses de la colonie. Elle reçoit de l'argent du Mexique en retour du cacao qu'elle fournit à cette province, et cet argent est envoyé en Espagne ou employé à acheter des marchandises d'Europe. Outre cela, on a la preuve la plus évidente que cette province donne le double du cacao qu'elle produisait en 1731. La quantité des bestiaux y est plus que triplée, et le nombre des habitants a considérablement augmenté. Les revenus de l'évêque, qui ne consistent qu'en dîmes, sont augmentés de huit jusqu'à vingt mille pesos. *Noticias*, *p.* 69. L'augmentation de la quantité de cacao importé en Espagne en a fait baisser le prix de quatre-vingts à quaante pesos la fanègue. *Idem*, *pag.* 61.

Depuis la publication de la première édition de cet ouvrage, j'ai appris que la Guyane comprenant toutes les provinces considérables situées sur les rives de l'Orénoque, les îles de la Trinité [1] et de la Marguerite, ont été ajoutées aux pays avec lesquels la compagnie de Caraccas avait la liberté de commercer par sa première charte. *Réal cédula* du 19 novembre 1776. Mais j'ai appris également que l'établissement de cette compagnie n'a pas été suivi de tous les effets avantageux

(1) Les Anglais s'emparèrent le 18 février 1797 de l'île de la Trinité, et cette importante possession, qui était à cette époque l'entrepôt et la clef du commerce de l'Amérique méridionale, leur fut définitivement cédée par le traité d'Amiens. (27 mars 1802.) (D. L. R.)

que je lui avais attribués. Plusieurs de ses opérations portent l'empreinte de l'esprit illibéral et oppressif de monopole. Pour expliquer ceci, il faudrait entrer dans des détails trop minutieux, qui sortiraient du cadre de cet ouvrage.

Note XLIII, page 104.

Cet essai qu'a fait l'Espagne d'ouvrir un commerce libre avec quelques-unes de ses colonies a produit des effets si remarquables, que cet objet mérite quelques éclaircissements. Les villes auxquelles on a accordé cette liberté sont, pour la province d'Andalousie, Cadix et Séville ; pour celles de Valence et de Murcie, Alicante et Carthagène ; Barcelone pour la Catalogne et l'Aragon ; Santander pour la Castille ; la Corogne pour la Galice, et Gijon pour les Asturies. *Append. II, a la Educ. popul., pag.* 41. Ce sont là les ports du principal commerce de leurs districts respectifs, ou ceux qui sont situés le plus commodément pour l'exportation de leurs productions respectives. Les faits suivants nous donneront une idée des progrès du commerce dans les établissements qui ont joui de ces nouveaux réglements. Avant la liberté du commerce, les droits qu'on percevait à la douane de la Havane allaient à cent quatre mille deux cent huit pesos par an. Pendant les cinq années qui ont précédé 1774, ils montèrent, année commune, à trois cent huit mille pesos. Dans le Yucatan les droits sont augmentés de huit mille pesos à quinze mille ; à l'Espagnole (Saint-Domingue) de deux mille

cinq cents à cinq mille six cents; à Porto-Rico de mille deux cents à sept mille six cents. En 1774, le total des marchandises importées de Cuba en Espagne fut évalué à un million cinq cent mille pesos. *Educ. popul., I, pag.* 450, *etc.*

Note XLIV, page 105.

Don Joseph Galvez, dont parle Robertson, était né en octobre 1729 à Velez-Malaga. Les talents qu'il déploya dans la profession d'avocat, que son père avait aussi exercée, le firent connaître du marquis de Duras, ambassadeur de France à Madrid, et plus tard du marquis de Grimaldi, ministre de Charles III. Il fut successivement membre du conseil des Indes (1764), chargé d'une mission délicate au Mexique, où il resta, de 1771 à 1774, président du conseil des Indes (1774), ministre de ce département (1775) et marquis de la Sonora, titre qu'il tient du vallon de ce nom, où il avait fondé une colonie. Il réunit les deux emplois de président et de ministre des Indes; et, quoique d'une complexion forte, il mourut par l'excès du travail auquel il se livrait, au mois de décembre 1786. (D. L. R.)

Note XLV, page 111.

On en trouve une preuve remarquable dans les deux traités de don Pedro Rodrigue Campomanes, fiscal du conseil royal suprême (charge à peu près égale en dignité et en pouvoir à celle de procureur-gé-

néral en Angleterre), et directeur de l'académie royale d'histoire; l'un intitulé : *Discurso sobre el fomento de la industria p[illegible]lar;* l'autre : *Discurso sobre la educacion popula[illegible]tesanos y su fomento;* le premier publié en [illegible] le second en 1775. Presque tous les poi[illegible]elque importance touchant la police intérieure, les impôts, l'agriculture, les manufactures, le commerce domestique et étranger, sont discutés dans ces ouvrages : il y a peu d'auteurs, même parmi les nations les plus versées dans le commerce, qui aient poussé si loin leurs recherches, avec une connaissance aussi approfondie de ces différents objets, et avec un plus parfait mépris pour les préjugés nationaux et populaires, ou qui aient uni plus heureusement le calme des recherches philosophiques avec le zèle ardent d'un citoyen animé par l'amour du bien public. Ces deux ouvrages sont fort estimés des Espagnols; ce qui est une preuve évidente du progrès de leurs lumières, puisqu'ils sont en état de goûter un auteur qui s'exprime avec tant d'élévation et de liberté.

Note XLVI, page 116.

Le galion employé à ce commerce, au lieu de six cents tonneaux auxquels il est limité par la loi (*Recop. lib.* XLV, *l.* 15), est ordinairement de douze cents à deux mille tonneaux de port. Le vaisseau d'Acapulco, pris par lord Anson, au lieu de cinq cent mille pezos que porte la loi, avait à bord un million trois cent treize mille huit cent quarante-trois pezos,

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

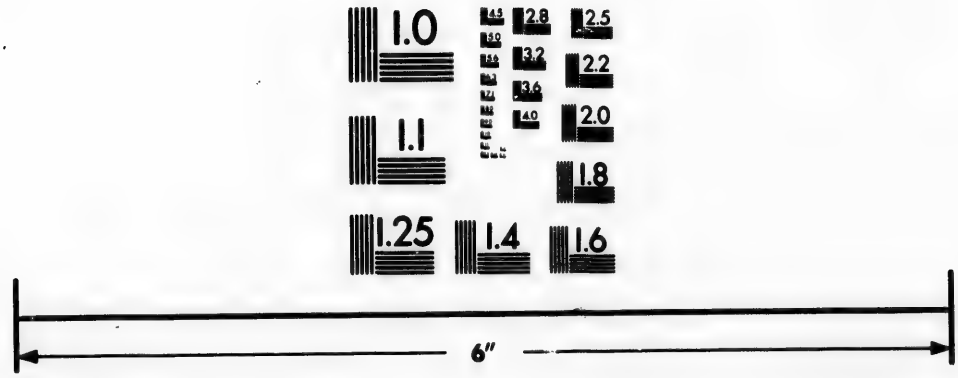

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

sans compter l'argent non monnoyé, montant à quarante-trois mille six cent onze pezos de plus. *Anson's Voyage*, *pag.* 384.

Note XLVII, page 119.

Le prix de la bulle varie suivant le rang des personnes. Celles d'un ordre inférieur, telles que les domestiques ou les esclaves, paient deux réaux de Plate, ou environ vingt sous de France; d'autres Espagnols paient huit réaux, et ceux qui occupent des charges publiques ou qui possèdent des *encomiendas*, sont taxés à seize réaux. *Solorz. De jure Ind. vol.* II, *lib.* III, *c.* 25. Suivant Chilton, négociant anglais qui a résidé long-temps dans les établissements espagnols, la bulle de la Croisade se vendit plus cher en 1750, puisque le plus bas prix était alors de quatre réaux. *Hakluyt*, III, *p.* 461. Ce prix paraît avoir varié en différents temps. Le droit levé pour la bulle par la dernière *prédication* se verra par la table suivante, qui donnera quelque idée du nombre proportionnel des différentes classes de citoyens dans la Nouvelle-Espagne et dans le Pérou.

On donna pour la Nouvelle-Espagne :

Bulles à 10 pezos par tête.	4
à 2 pezos	22,601
à 1 pezo.	164,220
à 2 réaux	2,462,500
	2,649,325

Pour le Pérou, à 16 pezos 4 $\frac{1}{2}$ réaux .	3
à 3 pezos 3 réaux. . .	14,202
à 1 pezo 5 $\frac{1}{2}$ réaux. . .	78,822
à 4 réaux	410,325
à 3 réaux.	668,601
	1,171,953

Note XLVIII, page 119.

Robertson a raison en partie dans ce qu'il dit ici ; mais si nous considérons les circonstances et les événements, la politique de l'Espagne paraît très raisonnable; la distance où elle se trouvait de ses colonies, leur étendue et leur richesse, le petit nombre d'Espagnols établis en Amérique comparé à celui des naturels, qui supportaient impatiemment le joug appesanti sur eux, tout cela n'était que trop propre à enflammer et à favoriser la cupidité de certaines nations de l'Europe, surtout des Anglais.

Presque tous les voyageurs des autres nations qui ont trouvé le moyen de pénétrer dans les colonies espagnoles, ont procuré à l'Europe des renseignemens qui ont produit quelquefois des effets funestes à la métropole. La relation de Gage, par exemple, fournit des lumières sur les richesses des possessions espagnoles et sur leur état de faiblesse, et c'est en la lisant que les Anglais conçurent l'idée de tenter contre ces pays des expéditions qui leur promettaient un succès facile. Cette relation les détermina à attaquer la Vera-Cruz et la Havane, et fut en définitive la cause première de la perte de la Jamaïque en 1654.

En 1695, M. de Gennes, commandant une escadre française, reçut la mission de se rendre sur les côtes du Pérou pour faire soulever les naturels contre les Espagnols.

Qui ne connaît pas les déprédations atroces des flibustiers contre les colonies espagnoles, déprédations auxquelles on pourrait peut-être comparer les expéditions de Drake, faites à une époque où l'Angleterre n'était pas en guerre ouverte avec l'Espagne?

Les Portugais ne laissaient pas pénétrer davantage les étrangers dans leurs colonies, et les Hollandais n'étaient pas moins jaloux de leurs possessions en Asie.

Quant au silence mystérieux que les Espagnols auraient observé sur l'état intérieur de leurs colonies, ne pourrait-on pas le justifier, en disant que ce silence leur était commun avec les autres nations de l'Europe qui possédaient des colonies; mais le reproche que leur fait à ce sujet Robertson est-il bien fondé? Il paraît permis d'en douter, quand on considère la quantité vraiment étonnante d'histoires, de relations, de voyages, etc., que les Espagnols ont publiés, surtout pendant le seizième et le dix-septième siècles, et même dans le siècle dernier. Le *Théâtre mexicain* du père Villa-Señor, Mexico, 1746, 2 vol. in-f°, le voyage de D. Antonio de Ulloa, etc., dans lequel il décrit minutieusement toutes les possessions espagnoles dans l'Amérique méridionale, prouvent le contraire de ce que Robertson a avancé. D'ailleurs n'est-ce pas dans des ouvrages espagnols que Robertson a puisé

presque tout ce qu'il dit sur les colonies espagnoles?

Quant au silence que l'Espagne gardait sur les revenus qu'elle tirait de ses colonies, nous nous bornerons à faire observer qu'il en était de même de tous les autres gouvernements de l'Europe, non-seulement sur leurs propres colonies, mais encore sur leurs propres états européens, l'Angleterre exceptée.

Si les ouvrages publiés par les Espagnols ne sont ni plus exacts, ni plus précis, faut-il en accuser exclusivement une politique soupçonneuse et timide? Cela est plus que douteux, si l'on a égard à l'état extrême d'imperfection où se trouvaient alors, chez toutes les nations de l'Europe, les sciences morales et politiques, qui aujourd'hui y jettent un si grand éclat.

Connaît-on bien, même aujourd'hui, l'état des revenus, et des dettes de la compagnie anglaise des Indes orientales, qui gouverne despotiquement un pays d'une étendue si prodigieuse? (D. L. R.)

Note XLIX, page 119.

Villa-Señor, à qui nous devons la connaissance de ce fait, mérite la plus grande confiance sur ce point, parce qu'il était receveur-général d'un des plus considérables départements des revenus du roi, et qu'il était par conséquent à portée d'être bien informé. Jusqu'à présent on n'a pas donné en anglais de détail aussi exact des revenus de l'Espagne dans aucune partie de l'Amérique; et les particularités en pourront paraître intéressantes et curieuses à quelques lecteurs.

	Pesos.
De la bulle de la Croisade, publiée tous les deux ans, il provient un revenu annuel de	150,000
Du droit sur l'argent	700,000
Du droit sur l'or	60,000
De la taxe sur les cartes	70,000
De la taxe sur le *pulque*, boisson dont les Indiens font usage	161,000
De la taxe sur le papier timbré	41,000
De la taxe sur la glace	15,522
De la taxe sur le cuir	2,500
De la taxe sur la poudre à canon	71,550
De la taxe sur le sel	32,000
De la taxe sur le cuivre de Mechoacan	1,000
De la taxe sur l'alun	6,500
De la taxe sur le *juego de los Gallos*	21,100
De la moitié des annates ecclésiastiques	49,000
Du neuvième du roi sur les évêchés, etc.	68,800
Du tribut des Indiens	650,000
De l'*alcavala*, ou du droit sur la vente des effets	721,875
De l'*almajorifasgo* (douane)	373,333
De la monnaie	357,500
Total	3,552,680

Cette somme revient à environ 18,431,122 liv. tournois; et si nous ajoutons ce qui provient de la vente de cinq mille quintaux de vif-argent importé des mines d'Almaden, [1] pour le compte du roi, et ce

(1) Almaden est un bourg d'Espagne, dans la province de la Manche, célèbre par sa mine de mercure, la plus ancienne qu'on connaisse, dit Guillaume Bowles. *Dicc. geog.* del Dr Miñano. (D. L. R.)

qui revient de l'*averia* et de quelques autres taxes, dont Villa-Señor n'a pas parlé, on peut évaluer le tout à près de vingt-trois millions. *Théâtr. Mex. vol. I, pag.* 38. Suivant Villa-Señor, le produit total des mines du Mexique monte, année commune, à 8 millions de pezos en argent, et à cinq mille neuf cent douze marcs d'or. *Ibid. pag.* 44. On a parlé dans le cours de cette histoire de plusieurs branches du revenu; quelques-unes de celles dont on n'a pas eu occasion de faire mention demandent un détail particulier. Le droit des *dîmes* dans le Nouveau-Monde a été accordé à la couronne d'Espagne par une bulle d'Alexandre VI. Charles-Quint en regla la répartition de la manière suivante. Un quart est accordé à l'évêque du diocèse, un autre quart au doyen, au chapitre et aux autres officiers de la cathédrale. La moitié qui reste est divisée en neuf parties égales, dont deux, sous la dénomination de *Los dos Novenos reales*, sont payées à la couronne et font une branche du revenu du roi. Les sept autres parties sont destinées au maintien du clergé de la paroisse, à la construction et à l'entretien des églises et autres usages pieux. *Recop. lib. I, tit.* 16, *l.* 23, *etc.* Avendano, *Thesaur. indic. vol. I, pag.* 184.

L'*alcavala* est un droit levé en forme d'accise sur la vente des effets. En Espagne il monte à dix pour cent, et en Amérique à quatre pour cent. Solorzano, *Polit. Indiana, lib. VI, cap.* 8. Avendano, *vol. I, pag.* 186.

L'*almajorifasgo*, ou le droit qu'on paie en Amé-

rique sur les marchandises importées ou exportées, peut monter, année commune, à quinze pour cent. *Recop. lib. VIII, tit.* 14. *ley.* 1. Avendano, *vol. I, pag.* 188.

L'*averia*, ou la taxe payée pour le convoi des vaisseaux qui se rendent en Amérique ou qui en partent, fut imposée pour la première fois lorsque le chevalier François Drake remplit le Nouveau-Monde de terreur par son expédition dans la mer du Sud. Elle monte à deux pour cent sur la valeur des marchandises. Avendano, *vol. I, pag.* 189. *Recop. lib. IX, tit.* 9, *ley.* 43-44.

Je n'ai pu me procurer un détail exact des différentes branches de revenus dans le Pérou, postérieur à 1614. Suivant un manuscrit curieux concernant l'état de cette vice-royauté dans tous ses départemens, présenté au marquis de Montes Claros, par François Lopez Caravantes, receveur-général du tribunal de Lima, il paraît que le revenu public, autant que je puis estimer la valeur de l'argent dont Caravantes s'est servi pour arrêter ses comptes, montait à . . . . . Ducats. 2,372,768

Dépenses du gouvernement.	1,242,992
Revenu net. . .	1,129,776

Le total en livres tournois.	13,124,317
Dépenses du gouvernement	6,875,280
Revenu net. . .	6,249,037

Mais il paraît qu'on a omis plusieurs articles dans ce compte, tels que les droits sur le papier timbré, sur les cuirs, sur les annates, etc. de sorte qu'on peut regarder le revenu du Pérou comme égal à celui du Mexique.

En faisant le calcul des dépenses du gouvernement de la Nouvelle-Espagne, je puis prendre pour modèle celui du Pérou, où la charge annuelle de l'administration excède la moitié du revenu; il n'y a pas lieu de croire qu'elle soit moins considérable dans la Nouvelle-Espagne.

Je me suis procuré un état du revenu total que l'Espagne tire de l'Amérique et des îles Philippines, qui est de plus fraîche date qu'aucun des autres états, comme le lecteur le verra par les deux derniers articles.

Alcavalas (accise) *et aduanas* (droit de douane), etc.	2,500,000
Droit sur l'or et l'argent	3,000,000
Bulle de la Croisade.	1,000,000
Tribut des Indiens.	2,000,000
La vente du vif-argent.	300,000
Papier exporté pour le compte du roi et vendu dans les magasins royaux. . . .	300,000
Papier timbré, tabacs et autres petits droits.	1,000,000
Droit de monnoyage, à raison d'un réal de plate pour chaque marc.	300,000
	10,400,000

Report. . .	10,400,000
Du commerce d'Acapulco, et du cabotage de province en province.	500,000
La traite des Nègres.	200,000
Du commerce du *mathé*, ou herbe du Paraguay, dont les jésuites avaient autrefois le monopole.	500,000
Des autres revenus appartenant autrefois à cette société.	400,000
Total. . .	12,000,000
Total en livres tournois.	60,750,000
Déduction faite de la moitié pour les dépenses de l'administration, il reste en revenu libre et net.	30,375,000

Note L, page 120.

Un auteur qui a long-temps suivi les spéculations du commerce a calculé que les seules mines de la Nouvelle-Espagne rapportent tous les ans au roi pour son quint environ quarante-cinq millions de livres tournois. *Harris, Collect. of voyages, vol.* II, *pag.* 164. Suivant ce calcul, le produit total des mines doit être d'environ deux cent vingt-cinq millions tournois, somme si exorbitante et si peu conforme aux différents détails qu'on a de l'importation annuelle de l'Amérique, que les rapports sur lesquels ce calcul est fondé doivent être évidemment erronés. Suivant Campomanes, on peut évaluer le produit total des mines de l'Amérique à trente millions de pezos, qui, à quatre shillings et demi, feraient 7,425,000 liv. st. dont le quint du roi, s'il était exactement payé, fe-

rait 1,485,000 liv. sterl. Mais il faut déduire de cette somme les dépenses de l'administration, qui sont très considérables, comme il le paraît par la note précédente. *Educ. popul. vol.* II, *pag.* 131, *note* .

Note LI, page 120.

Suivant M. de Humboldt, *Essai pol. sur la Nou.-Esp.*, *t.* V, *pag.* 3, le revenu de la Nouvelle-Espagne peut être évalué à *vingt millions de piastres*, dont *six millions* sont envoyés en Europe, au trésor du roi.

Le même écrivain compare ensuite le produit des différentes branches d'impôts indiquées dans l'ouvrage statistique de Villa-Señor, publié à Mexico en 1746, avec le produit des mêmes impôts en 1803, dans un tableau que nous croyons utile de donner ici.

TABLEAU comparatif du revenu de la Nouvelle-Espagne :

SOURCES DU REVENU PUBLIC.	EN 1746.	EN 1803.
	piastres.	piastres.
Droits perçus sur le produit des mines.	700,000	3,516,000
Hôtel des monnaies.	357,500	1,500,000
Alcavala.	721,875	3,200,000
Almoxarifazgo, ou droit d'entrée et de sortie des marchandises.	373,333	500,000
Tribut ou capitation d'Indiens.	650,000	1,200,000
Cruzada (Bulle de la croisade).	150,000	270,000
Media Anata.	49,000	100,000
Droit sur le pulque ou jus d'agave. . .	161,000	800,000
Impôt sur les cartes à jouer.	70,000	120,000
Timbre.	41,000	80,000
Vente de la neige.	15,522	26,000
Vente de la poudre	71,550	145,000
Combats des coqs.	21,100	45,000
	3,381,880	11,502,000

Nous n'avons indiqué dans ce tableau, dit M. de Humboldt, que les droits dont le tarif n'a point été augmenté depuis l'année 1745 ; à cette époque, le monopole de la vente du tabac, dont le revenu fut d'environ quatre millions et demi de piastres en 1803, n'était point encore introduit, et le produit métallique, au lieu de vingt-trois millions de piastres, n'était que de dix millions. Robertson, dans l'édition de l'Histoire d'Amérique, publiée en 1788, n'évalue le revenu du Mexique qu'à quatre millions de piastres, tandis qu'il était réellement à cette époque de dix-huit millions.

Telle était l'ignorance dans laquelle on se trouvait alors en Europe, sur l'état des finances des colonies espagnoles, que ce savant et illustre historien, en parlant de celles du Pérou, s'est vu forcé de puiser dans un manuscrit composé en 1614.

M. le baron de Humboldt a évalué le revenu brut de cette dernière vice-royauté en 1803 à trois millions de piastres, et M. Warden, *Art de vérif. les dates*, t. X, pag. 127, pense qu'il s'est élevé depuis à plus de sept millions de dollars (6,125,000 piastres), et que les dépenses ont dépassé quatre millions de dollars (3,500,000 piast.). Suivant ce dernier écrivain, le tribut payé par les Indiens s'élevait à environ 520,000 dollars par an. (D. L. R.)

Note LII, page 120.

Suivant Bern. de Ulloa, toutes les marchandises étrangères exportées d'Espagne en Amérique paient

différentes espèces de droit, montant ensemble à plus de vingt-cinq pour cent. Comme la plus grande partie des marchandises dont l'Espagne fournit ses colonies vient de l'étranger, ces droits sur un commerce si étendu doivent produire un revenu considérable. *Rétablissement des manufact. et du commerce d'Espagne, pag.* 150. Il estime la valeur des marchandises exportées annuellement d'Espagne en Amérique à huit, dix ou douze millions de piastres. *Ibid.*, p. 97.

Note LIII, page 122.

Si l'on en croit Gage, le marquis de Serralvo gagnait tous les ans un million de ducats, par le monopole du sel et par la part considérable qu'il prenait dans le commerce de Manille et d'Espagne. Il fit passer dans une seule année un million de ducats en Espagne, afin d'obtenir du comte Olivarez et de ses créatures une prolongation de son gouvernement. *Pag.* 61. Il obtint sa demande, et continua d'occuper cette place depuis 1624 jusqu'en 1635; ce qui est le double du temps ordinaire.

Note LIV, page 125.

A l'époque où Robertson écrivait (vers 1774) il s'en fallait de beaucoup que les possessions de la Grande-Bretagne, en Amérique, égalassent en étendue celles de l'Espagne dans la même partie du monde.

Le tableau ci-après, que nous avons rédigé d'après les données de M. Warden, fait connaître l'étendue approximative et comparative, en 1774, des domaines

de ces deux puissances dans le nouveau continent.

DOMAINES de l'Espagne.	EN MILLES CARRÉS de 60 au degré.	DOMAINES de la Grande-Bretagne.	EN MILLES CARRÉS de 60 au degré.
Louisiane. . . .	500,000	Pays qui formaient une partie des États-Unis d'aujourd'hui suivant Hutchins. .	1,000,000
Possessions des Espagnols Américains, moins la Floride, suivant M. le baron de Humboldt; *Relation Historique* t. 3 p. 64, 371, 380 lieues carrées de 20 au degré.	3,342,420	Nouveau-Brunswick, 150 milles de long, sur 120 de large.	60,000
		Nouvelle-Écosse, 230 milles de long, sur 110 de large. .	25,300
		Saint-Jean, ou le Prince Édouard, 100 milles de long, sur 30 de large. . .	3,000
		Cap-Breton, 100 milles de long, sur 80 de large. . . .	8,000
		Terre-Neuve, 270 milles de long, sur 120 de large. .	32,400
		Iles des Indes-Occidentales anglaises.	58,000
		Labrador ou Nouvelle-Bretagne 1000 milles de long, sur 550 de large. . . .	550,000
		Floride Occidentale.	35,000
	3,842,420		1,771,700

Une disproportion si extraordinaire provient sans doute de ce que Robertson comprenait, parmi les pos-

sessions de la Grande-Bretagne, les vastes contrées qui s'étendent au nord-ouest, et à l'ouest du Canada et des États-Unis, et dont les limites n'étaient pas, au moment où il écrivait, et ne sont pas même encore déterminées d'une manière précise, pour la partie qui est située au-delà des montagnes rocheuses.

Un savant Italien, M. Adrien Balbi, que j'avais également consulté, pense que la Grande-Bretagne, en 1774, et même à une époque postérieure jusqu'à la paix de 1783, étendait sa domination tout au plus sur la moitié des États-Unis actuels, et sur environ les $\frac{4}{5}$ de ses possessions actuelles dans l'Amérique du nord. La surface de tous ces pays pouvait être évaluée à 2,500,000 milles carrés de 60 au degré équatorial, tandis que, à la même époque, les contrées regardées comme possessions espagnoles en Amérique, même en en excluant la Patagonie, peuvent être évaluées à 3,820,000 milles carrés.

Il résulte de ce que nous venons de dire, que la surface de l'Amérique anglaise était à la surface de l'Amérique espagnole, suivant M. Warden, comme 1,771,700 est à 3,842,420, et suivant M. Balbi, comme 2,500,000 est à 3,820,00, c'est-à-dire, dans le premier cas comme 10 est à $21\frac{67}{100}$, et dans le second comme 25 est à 38.

Ainsi, d'après M. Balbi, la surface des possessions de la Grande-Bretagne en Amérique, à l'époque de 1774, aurait été environ les 2/3 de celle des possessions espagnoles dans la même partie du monde, tandis que suivant M. Warden elle n'en aurait pas été même la moitié.

Les colonies anglaises en Amérique qui secouèrent le joug de la métropole, avaient été toutes fondées dans le courant du dix-septième siècle, à l'exception de la Géorgie, où les premiers colons n'arrivèrent qu'en 1733.

Les secours considérables en subsistances, en hommes et en argent que ces colonies furent en état de fournir à la mère-patrie pendant la guerre qu'elle eut à soutenir contre la France, au milieu du dix-huitième siècle, et qui se termina par la paix de 1763, mirent au grand jour les ressources du pays, que les ministres anglais résolurent d'exploiter au profit de la Grande-Bretagne. A cet effet, pour subvenir aux dépenses que la guerre avait nécessitées, ils établirent, sur les colons américains des taxes que ceux-ci considérèrent comme une violation de leurs droits, et qu'ils refusèrent de payer. Nous n'entrerons pas dans le détail des événements importants qui furent la suite de cette exigence de la part de l'Angleterre et de l'opposition de ses colonies. Nous nous bornerons à dire que ces dernières, qui n'étaient alors composées que de onze États (le *Maryland* et *la Caroline méridionale* n'y ayant été compris que par le nouvel acte de confédération ratifié en 1781), déclarèrent leur indépendance le 4 juillet 1776, et se formèrent en république fédérative le 4 octobre suivant; et que leur indépendance, après avoir été reconnue par la France et par l'Espagne, le fut également par la Grande-Bretagne dans les articles préliminaires de paix, signés à Paris le 30 janvier 1782, et dans le traité définitif du 3 septem-

bre 1783, et successivement par les autres puissances de l'Europe.

Cette république, qui avait pris le titre d'*États-Unis* de l'Amérique septentrionale, se trouva à cette époque composée des treize états suivants :

New-Hampshire,
Massachusets avec le district du Maine,
Rhode-Island,
Connecticut,
New-York,
New-Jersey,
Pensylvanie,
Delaware,
Maryland,
Caroline du Nord,
Caroline du Sud,
Virginie,
Géorgie.

Ils avaient une population de 3,026,678 habitants suivant l'estimation du congrès, faite en septembre 1774 ; mais le gouverneur Pownal, qui s'était procuré des renseignements assez positifs sur ce sujet et dont M. Warden pense que l'évaluation approche davantage de la probabilité, ne la fait monter, à la même époque, qu'à 2,141,307 habitants.

Le Vermont	fut admis dans l'union en . .	1791
Kentucky	en	1792
Tenessee	en	1796
Ohio	en	1802
Louisiane	en	1811

Indiana	en	1816
Mississipi	en	1817
Illinois	en	1818
Alabama	en	1819
Maine	en	1820
Missouri	en	1821

Outre ces vingt-quatre états distincts et ayant chacun une constitution particulière et le district de Colombia, formé en 1790 d'une partie du Maryland et de la Virginie, et qui, depuis 1800, renferme Washington, siége du gouvernement, la république des États-Unis possède les gouvernements territoriaux [1],

de Michigan,
du Nord-Ouest,
du Missouri,
de l'Ouest,
d'Arkansaw,

et des Florides, ainsi qu'une vaste étendue de terrain qu'elle a acquis par achat à l'ouest de la rivière Mississipi, et qui est encore indivis et à peine exploré.

(1) Les territoires dépendants des États-Unis sont soumis à une forme de gouvernement particulière, qui n'étant pas du choix de leurs habitants, les prive du droit personnel et des priviléges des hommes libres. L'administration en est confiée à des gouverneurs nommés par le président du congrès, et investis de pouvoirs aussi étendus que ceux des vice-rois d'Europe. Un territoire ne peut être admis dans l'union, et former par conséquent un état, qu'autant que sa population s'élève à 60,000 ames.

La surface totale de cette république est aujourd'hui, suivant Woodbridge, de 2,000,000 de milles carrés, dont un million (environ 222,220 lieues carrées) a 9,600,000 habitants civilisés, et le reste 400 ou 500,000 Indiens dans un état sauvage.

M. Warden évalue la superficie actuelle des États-Unis à 312,650 lieues carrées, dont la moitié est suivant lui couverte d'eau, et la population, en 1820, à 9,636,226 habitants, sur lesquels on compte 1,528,118 esclaves.

Les Indiens des États-Unis s'élèvent, suivant le docteur Morse, cité par M. Warden, à 471,136 individus.

M. le baron de Humboldt, *Relat. hist. tom. III, liv. IX, p.* 72, porte la population totale à 10,520,000 habitants.

Les parties de l'Amérique septentrionale qui appartiennent encore aux Anglais sont fort étendues et d'une haute importance, quoique peu peuplées et situées en partie dans un climat défavorable. Leur population totale ne s'élève guère qu'à 400,000 habitants, suivant Woodbridge, tandis que M. le baron de Humboldt (*Relat. hist. t.* III, *liv.* IX, *pag.* 72.) évalue la population du Canada anglais à 550,000
et celle des Antilles anglaises à 777,000

Total. 1,327,000

dans lequel n'est pas comprise la population de la Guyane anglaise, du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Labrador, établissement de la baie d'Hudson, Yucatan anglais, etc.

Il n'est pas nécessaire de dire que nous accordons la préférence à l'évaluation de M. de Humboldt.

(D. L. R.)

Note LV, page 133.

Robertson n'a pas assez réfléchi, ce me semble, sur l'esprit et les opinions du temps où les papes faisaient les concessions qu'il critique, en disant avec peu de raison, et surtout avec peu de justice, que les pontifes de Rome partageaient insolemment le monde (*made a presumptuous partition of the globe*) entre deux nations favorisées.

A l'époque où le Nouveau-Monde fut découvert, les papes étaient généralement considérés par tous les princes et par tous les peuples de l'Europe, comme exerçant une autorité suprême, et comme pouvant disposer de tous les pays habités par les infidèles. Les souverains les prenaient souvent pour arbitres de leurs différends, et quelquefois leurs décisions ont empêché des flots de sang de couler.

Les Portugais avaient obtenu différentes concessions des papes Nicolas V, Calixte III et Sixte IV, en 1452, 1454, 1455 et 1481, pour leurs découvertes orientales.

L'année qui suivit la découverte du Nouveau-Monde par Christophe Colomb, Ferdinand-le-Catholique, pour suivre l'exemple que lui avaient donné les rois de Portugal, sollicita et obtint du pape Alexandre VI une bulle par laquelle ce pontife, dont les prédécesseurs avaient assigné aux Portugais tous les pays

découverts ou à découvrir à l'est du cap Vert, fit donation au roi d'Espagne de tous les pays découverts ou à découvrir vers l'occident et le midi, en tirant, pour conserver les droits qu'il croyait justement acquis aux Portugais, une ligne imaginaire d'un pôle à l'autre, à une distance de cent lieues à l'ouest des îles Açores et du cap Vert.

Cette décision ayant déplu au roi de Portugal, qui la croyait préjudiciable à ses découvertes orientales, ce prince fit des réclamations, et après une négociation *très sérieuse* entre les trois cours, le Saint-Siége limita la navigation des deux couronnes par une nouvelle ligne qu'on nomma *de marcation*; et enfin, comme le roi de Portugal se croyait encore lésé, une autre bulle recula la ligne en question vers l'occident à la distance de quatre cent soixante-dix lieues des îles Açores et du cap Vert; en sorte que tous les pays situés à l'ouest de cette ligne appartiendraient au roi d'Espagne, et ceux qui se découvriraient à l'orient tomberaient en partage au roi de Portugal : cette nouvelle ligne fut appelée par ce motif *de démarcation*.

Il n'y a dans ces divers actes du pape Alexandre et de ses prédécesseurs ni présomption, ni insolence, puisqu'ils usaient, à tort ou à raison, non à leur profit, mais au profit de tiers, d'un droit qu'ils croyaient sincèrement posséder et que toute la chrétienté leur reconnaissait.

Les Portugais et les Espagnols n'étaient favorisés par les pontifes de Rome que parce qu'ils avaient

été les premiers peuples qui eussent fait ou qui eussent manifesté l'intention de tenter d'importantes découvertes, et qu'ils avaient les premiers formé une demande pour obtenir des droits aux terres qui seraient découvertes par eux, ou pour assurer ceux qu'ils croyaient avoir sur les terres qu'ils avaient reconnues.

Plusieurs souverains non catholiques ne se sont-ils pas attribué ces prérogatives dont Robertson conteste l'exercice aux papes? Élisabeth, reine d'Angleterre, par exemple, n'a-t-elle pas autorisé sir Humphrey Gilbert à découvrir et à prendre possession de toutes les terres situées dans des pays éloignés et barbares, non encore occupées par aucun prince ou aucun peuple chrétien, faisant défense à toute personne de s'établir à la distance de deux cents lieues de tout endroit que sir Humphrey ou ses associés auraient occupé, et cela pendant six ans? La concession qu'Élisabeth fit à un de ses sujets, le pape crut pouvoir la faire à des rois. On dira sans doute aujourd'hui, et peut-être avec raison, que les papes n'avaient pas plus que les autres princes le droit de disposer de terres déjà occupées par des hommes; mais nous répondrons : c'était l'esprit du temps; et vous ne pouvez pas plus blâmer les papes que les souverains qui ont fait comme eux. (D. L. R.)

Note LVI, page 145.

Il n'est pas constant que Martin Frobisher, ou plutôt sir Martin Frobiser, suivant la signature placée

au bas de ses lettres autographes déposées à la bibliothèque Harléienne, ait visité le *Labrador*. J. R. Forster, dans son *Histoire des découvertes et des voyages faits dans le nord*, dit seulement que ce navigateur « vit une terre *qu'il prit pour le Labrador*. »

Le savant rédacteur de l'article Frobisher, dans la *Biographie universelle*, s'exprime à peu près dans les mêmes termes que Forster : « Le 28 juin 1576, il (Frobisher) crut avoir connaissance de la côte du Labrador », et met en doute la vérité de plusieurs points de la relation de ce navigateur, en ajoutant que les documents qu'il a fournis sont en général rédigés avec peu de clarté, et qu'il est nécessaire de les lire avec soin et de les comparer pour en obtenir un résultat. (D. L. R.)

Note LVII, page 146.

Robertson considère comme un problème de géographie encore indécis, la question de savoir s'il existe un passage de la mer Pacifique à l'Océan-Atlantique par le nord de l'Amérique.

Quoique la certitude de ce passage ne soit pas encore complettement démontrée, néanmoins elle est bien près de l'être aujourd'hui.

En effet, depuis que Hearne a découvert (1769-1772) que la rivière *Copper-Mine* (de la mine de cuivre) a son embouchure dans une mer ouverte au nord de l'Amérique et à une latitude moins élevée qu'on ne le supposait auparavant ; que Mackenzie a reconnu,

en 1789, que la rivière qui porte son nom a son embouchure à environ 69° 14' de latitude et à 137° 20' de longitude du méridien de Paris (15 à 20' à l'ouest de celle de la rivière *Copper-Mine;* que Ross, en 1819, a constaté les découvertes de Baffin, contestées par quelques géographes; que le capitaine Parry, dans les divers voyages qu'il a faits par mer de 1819 à 1827, a découvert que la prétendue baie de Lancastre est un véritable détroit, par lequel il a pénétré dans une mer ouverte jusqu'au 120° environ de longitude occidentale de Paris; que le capitaine Franklin, dans ses voyages par terre de 1819 à 1827 a confirmé les découvertes de Hearne et de Mackenzie, et a navigué sur cette mer boréale que les deux explorateurs précédents n'avaient fait qu'entrevoir; enfin depuis qu'il s'est avancé jusqu'au 152° 21' environ de longitude occidentale de Paris, et que le capitaine Beechey, commandant le *Blossom*, a navigué en traversant le détroit de Béring, jusqu'à 120 milles au-delà du cap de Glace, c'est-à-dire, jusqu'au 157° environ de longitude du méridien de Paris suivant les uns (suivant d'autres il ne se serait avancé que jusqu'au 162° 21' de longitude du même méridien), on doit concevoir des espérances fondées sur l'existence d'une communication entre l'océan Atlantique et la mer Pacifique.

En effet, vers le nord-ouest de l'Amérique, si les données qui ont été rendues publiques sont exactes, il ne resterait plus à explorer qu'environ 5° ou 10° au plus de longitude, qu'on peut évaluer entre 40

et 90 lieues communes de France, d'après le rétrécissement des degrés de longitude à une latitude aussi élevée.

Il faut reconnaître, il est vrai, que la côte septentrionale de l'Amérique entre la pointe Turnagain que le capitaine Franklin n'a pas dépassée dans ses excursions à l'est de l'embouchure de la rivière de *Copper-Mine*, pointe située au 112° de longitude du méridien de Paris, et la baie de Repulse, n'a pas été encore visitée par aucun explorateur. Cependant comme le capitaine Parry a découvert plus au nord le détroit de l'Hécla et qu'il s'est avancé à l'ouest jusqu'au 120° de longitude dans une mer ouverte, quoique chargée de glaces, il est à présumer que cette mer baigne sans interruption la partie de la côte dont je viens de parler.

On peut donc affirmer (en supposant toutefois que les dernières nouvelles publiées sur les expéditions des capitaines Beechey et Franklin soient exactes) qu'il ne reste plus que 85 à 90 lieues à explorer au nord-ouest de l'Amérique, pour la solution du problème si intéressant de la communication des deux mers.

Le capitaine russe Kotzebue a remarqué dans son voyage autour du monde, fait de 1815 à 1819, que le courant du détroit de Béring porte avec force au nord-est, et que cette direction constante prouve qu'il ne rencontre aucun obstacle dans sa marche, et que par conséquent il doit exister un passage de ce côté, quoiqu'il ne soit peut-être pas navigable; et comme on a

remarqué également depuis long-temps que dans la mer de Behring, l'eau court au sud, on en a conclu que la masse d'eau qui entre par le détroit de Béring, tourne autour de la côte nord de l'Amérique et, se portant dans la mer de Baffin, arrive ainsi à l'Océan.

Les capitaines Parry et Franklin ne mettent pas non plus en doute l'existence de ce passage. Le premier s'exprime en ces termes : « En examinant la carte des mers polaires, et en prenant en considération nos dernières découvertes et celles de Mackenzie, il est difficile de conserver le moindre doute sur l'existence d'un passage entre la mer d'Hudson et le détroit de Béring. Les îles nombreuses que nous avons découvertes à l'ouest du détroit de Barrow et que nous avons appelées îles Géorgiennes, la terre que nous avons aperçue dans le sud, tracent probablement la direction que doit suivre le passage. »

Les faits et les autorités que nous venons de citer rendent très probable l'existence d'une communication entre les deux mers; mais il est encore fort douteux que ce passage soit praticable, ou plutôt tout porte à croire qu'il ne le sera pas, du moins pendant une portion de l'année assez longue pour qu'on puisse espérer d'en profiter pour des opérations commerciales. (D. L. R.)

Note LVIII, page 160.

Dans une notice de la *Biographie universelle*, consacrée à sir Walter Ralegh, M. le baron Walckenaer

assure que Ralegh expédia cependant pour sa colonie des provisions et des hommes sur deux petits bâtiments qui mirent à la voile le 22 avril 1588, mais qui ne parvinrent pas à leur destination, ayant été pris par deux vaisseaux rochellois.

Suivant le savant écrivain que nous venons de citer, les colons, commandés par Lane et recueillis par Drake, arrivèrent en Angleterre non pas le 19 juin, ainsi que le dit Robertson, mais le 27 juillet 1586, après un séjour d'un an en Amérique.

M. Walckenaer appelle Jean Wright le capitaine qui commandait l'expédition partie au commencement de 1587, et auquel l'historien anglais donne le nom de Jean White. (D. L. R.)

Note LIX, page 193.

Les circonstances de ce mariage sont rapportées d'une manière un peu différente dans l'article du capitaine Smith de la *Biographie universelle*.

M. Eyriès, qui est l'auteur de cette notice, a puisé aux meilleures sources pour la composer, et il l'a rédigée avec son exactitude ordinaire; on peut donc avoir toute confiance dans ce qu'il raconte.

Suivant cet écrivain, Pocahontas, attirée à bord d'un navire anglais, qui était allé à l'embouchure du Potomak, en 1612, fut amenée prisonnière à James-Town, parce qu'on espérait que son père, empressé de la délivrer, conclurait une paix avantageuse avec les Anglais. Pôhattan, outré de cette perfidie, ne céda qu'au bout de deux ans,

lorsqu'on lui eut appris que sa fille épousait un Anglais. Pocahontas reçut le baptême, épousa en effet un jeune Anglais, nommé Rolf, et suivit son mari en Angleterre où Smith la vit en 1616 et la présenta à la reine Anne, épouse de Jacques Ier, qui la combla de marques d'honneur. (D. L. R.)

Note LX, page 213.

L'ordre *de quo warranto* est, suivant *Le New law dictionary*, un writ dirigé contre toute personne ou toute corporation qui usurpe ou est soupçonnée d'usurper une franchise ou liberté, pour l'obliger à montrer son titre, ou à justifier de ses droits.

C'est aussi un ordre légal, signé et revêtu du sceau, à un officier quelconque pour faire des perquisitions chez quelqu'un, pour l'arrêter, s'il y a lieu, et le conduire devant celui qui a délivré le warrant. (D. L. R.)

Note LXI, page 245.

Le nom de Virginie fut donné par la reine Élisabeth aux pays découverts sous son règne sur la côte nord-ouest de l'Amérique, d'après l'opinion la plus généralement adoptée, parce que cette souveraine étant toujours restée fille et n'ayant pas l'intention de changer d'état, voulait consacrer dans la postérité le souvenir d'une virginité dont elle s'enorgueillissait. Ce nom s'étendit successivement aux autres parties de l'Amérique septentrionale découvertes sous le règne de son successeur et où les Anglais formèrent des colonies. Mais en 1614 le capitaine

Smith ayant exploré la côte depuis Penobscot jusqu'au cap Cod, et ayant dressé une carte de cette côte, le prince Charles auquel il la présenta, fut si enthousiasmé des descriptions de Smith qui vantait la beauté et la fertilité excessive du pays, que ce prince l'appela *Nouvelle-Angleterre*. Ce nom désigna particulièrement les provinces ou états de Vermont, Massachusets et Maine, New-Hampshire, Rhode-Island et Connecticut, compris auparavant dans la Virginie et dont ils furent détachés. Mais ce dernier nom ne fut pas pour cela effacé, ainsi que le dit Robertson, puisqu'il sert encore aujourd'hui à désigner un état important de l'Union américaine.

(D. L. R.)

Note LXII, page 255.

Suivant le *Compendious digest of the statute Law*, le privilége du clergé (*the benefit of clergy*) est le privilége qu'avaient les ecclésiastiques accusés de félonie, ou de trahison, dans lesquelles la personne du roi n'était pas intéressée, d'être renvoyés devant leurs pairs pour être jugés par eux.

By 3, Ed. 1, c. 2, *clerks accused of felony, shall be delivered according to the privilege of holy church.*

By 25, Ed. 3, stat. 3, c. 4, and 5, *a clerk convict of any treason or felonies, not touching the king, shall be delivered to the ordinary, and he shall be arraigned of all his offenses at once.*

J'ai déjà fait remarquer qu'Élisabeth, appelée par ses partisans *the good Bess*, la bonne Élisabeth,

persécutait violemment ses sujets catholiques. La loi rendue contre les puritains dont parle Robertson, et à laquelle se rapporte l'explication du *Benefit of clergy*, prouve que cette princesse ne traitait pas mieux les autres *non conformistes*.

FIN DES NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

EXTRAIT SUCCINCT

DE LA LETTRE DE CORTEZ A L'EMPEREUR, DONT IL EST PARLÉ DANS LA PRÉFACE.

(Cette lettre est datée du 6 juillet 1519. Cortez, dans sa seconde lettre, dit qu'elle fut expédiée le 16 juillet.)

Le grand objet des auteurs de cette lettre était de justifier leur conduite en établissant une colonie indépendante de la juridiction de Vélasquez. Dans cette vue ils cherchent à diminuer le mérite que ce gouverneur pouvait avoir eu en équipant les deux premiers armements sous Hernandez de Cordova et Grijalva, et ils prétendent que ces armements avaient été faits, non par Vélasquez, mais par les aventuriers engagés dans cette expédition. Ils tâchent aussi de déprécier les services de Cordova et de Grijalva, pour faire valoir davantage l'importance de leurs propres exploits.

Ils prétendent que le seul objet de Vélasquez avait été de commercer ou de faire des échanges avec les naturels du pays, et non de conquérir la Nouvelle-Espagne, ou d'y établir une colonie. C'est ce que B. Diaz del Castillo répète souvent *cap.* 19, 41, 42, *etc.* Mais il paraît qu'il eût été inutile de faire des armements aussi considérables si Vélasquez n'avait pas eu pour but cette conquête et cet établissement.

Ils disent que Cortez fournit la plus grande partie des fonds nécessaires pour cet armement; mais cela ne s'accorde pas avec la médiocrité de sa fortune, suivant Gomara, *Cron. cap.* 7, et B. Diaz, *cap.* 20, ni avec ce que j'ai dit, *note* 97, *tome* II.

Ils font observer que, quoiqu'un grand nombre d'Espagnols eussent été blessés en différentes rencontres avec les habitants de Tabasco, il n'en mourut pas un seul, et que tous se rétablirent en fort peu de temps; ce qui paraît confirmer ce que j'ai remarqué à la p. 185 du second volume, concernant l'imperfection des armes offensives des Américains.

Ils donnent une idée des mœurs et coutumes des Mexicains. Ce récit est fort court; et, comme ils n'avaient résidé que peu de temps dans le pays, sans avoir une grande communication avec les naturels, il est aussi défectueux qu'inexact. Ils décrivent avec beaucoup de soin et avec un sentiment d'horreur les sacrifices humains offerts par les Mexicains à leurs dieux, et assurent que quelques-uns d'entre eux ont été témoins oculaires de cette barbare cérémonie.

Ils ont joint à leur lettre un catalogue et une description des présents envoyés à l'empereur. Celui que Gomara a publié, *Cron. cap.* 19, paraît copié sur celui-ci, et P. Martyr en décrit plusieurs articles dans son traité *De insulis nuper inventis*, *pag.* 354, *etc.*

CATALOGUE

DES LIVRES ET MANUSCRITS ESPAGNOLS

QUE ROBERTSON CITE DANS CETTE HISTOIRE.

A.

Acarète de Biscaye, Relation des voyages dans la rivière de la Plata, et de là par terre au Pérou. Exstat. Recueil de Thevenot, part. IV.

— A Voyage up the River de la Plata, and thence by land to Peru, 8°, London, 1698.

Acosta (Joseph d'), Histoire Naturelle et Morale des Indes, tant orientales qu'occidentales. Paris, 1600, et Madrid, 4°, 1590.

— Novi Orbis Historia Naturalis et Moralis. Exst. in Collect. Theod. de Bry, pars IX.

— De Naturâ Novi Orbis, Libri duo, et de procurandâ Indorum salute, Libri sex, Salmant. 8°, 1589.

— (Christov.) Tratado de las Drogas y Medecinas de las Indias Occidentales, con sus Plantas Dibuxadas al vivo, 4°, Burgos, 1578.

Acugna (P. Christop.) Relation de la rivière des Amazones, in-12, t. II, Paris, 1682.

— A Relation of the great River of the Amazones, in South America, 8°, Lond. 1698.

Alarchon (Fern.) Navigatione à Scoprere il regno di sette Città. Ramusio, III, 563.

Albuquerque Coello. (Duartè de) Memorial de Artes de la Guerra del Brasil, 4°, Madrid, 1634.

Alcaforado. (Franc.) An Historical Relation of the Discovery of the Isle of Madera, 4°, Lond. 1675.

Alçedo y Herrera. (D. Dionysio de) Aviso Historico-Politico-Geografico, con las Noticias mas particulares del Peru. Tierra Firme, Chili, y nuevo Reyno de Granada, 4°, Mad. 1740.

— Compendio Historico de la Provincia y Puerto de Guyaquil, 4°, Mad. 1741.

Aldama y Guevara. (D. Jos. Augustin de) Arte de la Lengua Mexicana, in-12, Mexico, 1754.

Alvarado. (Pedro de) Dos Relaciones a Hern. Cortes Referiendole sus Expediciones y Conquistas en varias Provincias de N. Espagna. Exst. Barcia Historiad. Primit. t. I.

— Lettere due, etc. Exst. Ramus. III, 296.

Aranzeles Reales de los Ministros de la Real Audiencia de N. Espagna, fol. Mexico, 1727.

Argensola. (Bartolome Leonardo de) Conquista de las Islas Malucas, fol. Mad. 1609.

— Anales de Aragon, fol. Saragoça, 1630.

Arriago. (P. Pablo Jos. de) Extirpacion de la Idolatria del Peru, 4°, Lima, 1621.

Avendagno. (Didac.) Thesaurus Indicus seu generalis Instructor pro Regimine Conscientiæ, in iis quæ ad Indias spectant, fol 2 vol. Antwerp, 1660.

Aznar. (D. Herm. Franc.) Discurso tocante a la real hazienda y administracion de ella, 4°.

B.

Bandini (Angelo Maria), vita e lettere di Amerigo Vespucius, 4°. Firenze, 1745.

Barcia. (D. And. Gonzal.) Historiadores Primitivos de las Indias Occidentales, fol. 3 vol. Mad. 1749.

Barco-Centinera. (D. Martin de) Argentina y Conquista del Rio de la Plata, Poema. Exst. Barcia Historiad. Primit. III.

Barros. (Joao de) Decadas da Asia, fol. 4 vol. Lisboa, 1628.

Bellesteros. (D. Thomas de) Ordenanzas del Peru, fol. 2 vol. Lima, 1685.

A. Beltran. (P. F. Pedro), arte del Idioma Maya reducido a sucintas reglas, y semi lexicon, 4°, Mex., 1746.

Benzo. (Hieron.) Novi. Orbis Historiæ — De Bry America, part. IV, V, VI.

Betancurt y Figueroa. (Don Luis) Derecho de las Iglesias Metropolitanas de las Indias, 4°, Mad. 1637.

Blanco. (F. Matias Ruiz) Conversion de Piritu de Indios Cumanagotos y otros, 12°, Mad. 1690.

Boturini Benaduci. (Lorenzo) Idea de una nueva Historia general de la America Septentrional, fundada sobre material copiosa de Figuras, Symbolas Caracteres, Cantares y Manuscritos de Autores Indios. 4°, Mad. 1746.

Botello de Mornes y Vasconcellos. (Don Francisco de) El nuevo Mundo, Poema Heroyco, 4°, Barcelona, 1701.

Botero Benes. (Juan) Descripcion de Todas las Provincias, Reynos, y Ciudades del Mundo, 4°, Girona, 1748.

Brietius. (Phil.) Paralela Geographiæ Veteris et Novæ, 4°, Paris, 1648.

C.

Cabeza de Baca. (Alvar. Nugnez) Relacion de los Naufragios. Exst. Barcia Hist. Prim. t. I.

— Examen Apologetico de la Historica Naracion de los Naufragios. Exst. ibid.

— Commentarios de lo succedido durante su gobierno del Rio de la Plata. Exst. ibid.

Cabo de Vacca Relatione de. Exst. Ramusio, III, 310.

Caboto. (Sebast.) Navigazione de. Exst. Ramus. II, 211.

Cadamustus. (Aloysius), navigatio ad terras incognitas exst. nov. Orb. Grynæi, p. 1.

Calancha. (F. Anton. de la) Cronica moralizada del Orden de San Augustin en el Peru, fol. Barcelona, 1638.

California, Diario Historico de los Viages de Mar y Tierra hechos en 1768, al Norte de California di orden del Marques de Croix Vi-rey de Nueva-Espagna, etc. MS.

Calle. (Juan Diaz de la) Memorial Informatorio de lo que a su Magestad Provien de la Nueva Espagna y Peru, 4°, 1645.

Carracas : Real-Cedula de Fundacion de la real Compagnia Guipuscoana de Carracas, 12°, Mad. 1765.

Caravantes. (F. Lopez de) Relacion de las Provincias que tiene el Govierno del Peru, los Officios que en el se Provien, y la Hacienda que alli tiene su Magestad, lo que se Gasta de ella y le queda Libre, etc., etc. Dedicado al Marques de Santos Claros, Agno, de 1611. MS.

Cardenas y Cano. (Gab.) Ensayo Cronologico para la Historia general de la Florida, fol. Mad. 1733.

Caro de Torres (Franc.) Historia de las Ordenes Militares de Santiago, Calatrava, y Alcantara, fol. Mad. 1629.

Carranzana. (D. Gonçales) A Geographical Description of the Coasts, etc., of the Spanish West-Indies, 8°, Lond. 1740.

Casas. (Bart. de las) Brevissima Relacion de la Destruycion de las Indias, 4°, 1552.

— Narratio Iconibus Illustrata per Theod. de Bry, 4°, Oppent. 1614.

— An Account of the first Voyages and Discoveries of the Spaniards in America, 8°, Lond. 1693.

Cassani. (P. Joseph) Historia de la Provincia de Compagnia de Jesus del Nuevo Reyno de Granada, fol. Mad. 1741.

Castanheda. (Fern. Lop. de) Historia do Descobrimento et Conquista de India pelos Portugueses, fol. 2 vol. Lisboa, 1552.

Castellanos. (Juan de) Primera y secunda de las Elegias de Varones ilustres de Indias, 4°, Mad. 1589.

Castillo. (Bernal Diaz del) Historia Verdadera de la Conquista de Nueva-Espagna, fol. Mad. 1632.

Castro, Figueroa y Salazar (D. Pedro de), relacion de su ancimiento y servicios, in-12.

Cavallero. (D. Jos. Garcia) Brieve Cotejo y Valance de las pesas y Medidas di varias Naciones, reducidas a las que Corren en Castilla, 4°, Mad. 1731.

Cieça de Leon. (Pedro de) Chronica del Peru, fol. Sevill. 1553.

Cisneros. (Diego) Sitio, Naturaleza y Propriedades de la Ciudad de Mexico, 4°, Mexico, 1618.

Cogolludo. (P. Fr. Diego Lopez) Historia de Yucatan, fol. Mad. 1688.

Colleçao dos Breves Pontificos e Leyes Regias que forao expedidos y publicadas desde o Anno 1741, sobre a la Liberdada des Pessoas bene e Commercio dos Indos de Brasil.

Colleccion General de las Providencias hasta aqui tomadas per el Gobierno sobre el Estragnimento, y Occupacion de Temporalidades de los Regulares de la Compagnia, de Espagna, Indias, etc. Partes IV, 4°, Mad. 1767.

Colon. (D. Fernando) La Historia del Almirante, D. Christoval Colon. Exst. Barcia Hist. Prim. I. 1.

Columbus. (Christ.) Navigatio quâ multas Regiones hactenus incognitas invenit. Exst. Nov. Orb. Grynæi, p. 90.

—(Ferd.) Life and Actions of his Father Admiral Christop'i. Columbus. Exst. Churchill's Voyages, II, 479.

Compendio general de las contribuciones y gastos que occasionan todos los effectos, frutos caudales, etc., que trafican entre eos reynos de Castilla y America, 4°.

Concilios Provinciales primero y segundo celebrados en la muy Noble y muy leal Ciudad de Mexico en los agnos de 1555 y 1565. fol. Mexico, 1769.

Concilium Mexicanum Provinciale tertium celebratum Mexici, Anno 1585, fol. Mexici. 1770.

Continente Americano, Argonauta de las Costas de Nueva-Espagna y Tierra-Firme, in-12.

Cordegio. (Antonio) Historia Insulana das Ilhas. a Portugues no Oceano occidental., fol. Lisb., 1717.

Corita. (Dr. Alonzo) Breve y sumaria Relacion de los Segno-

res, manera y differencia de ellos, que havia en la nueva Espagna, y otras Provincias sus Comarcanas, y de sus Leyes, Usos y Costumbres, y de la Forma que tenian en Tributar sus vasallos en tiempo de su gentilidad, etc. MS. 4°, p. 307.

Coronada. (Fr. Vasq. de) Sommario di due sue Lettere del Viaggio fatto del Fr. Marco da Nizza al sette Citta de Cevola. Exst. Ramusio, III, 354.

— Relacion del Viaggio alle sette Citta. Ramusio, III, 359.

Cortès. (Hern.) Quattro Cartas dirigidas al Emperador Carlos V, en que ha Relacion de sus Conquistas en la Nueva-Espagna. Exst. Barcia Hist. Prim. t. I.

Cortesii. (Ferd.) De insulis nuper inventis Narrationes ad Carolum V, fol. 1532.

Cortese. (Fern.) Relacioni, etc. Exst. Ramusio, III, 225.

Cubero. (D. Pedro) Peregrinacion del mayor parte del mundo, Zaragoss. 4°, 1688.

D.

Davila Padilla. (F. Aug.) Historia de la Fundacion y Discurso de Provincia de St. Jago de Mexico, fol. Bruss. 1625.

— (Gil. Gonzalez) Teatro Ecclesiastico de la Primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, fol. 2 vol. 1649.

Documentos tocantes a la Persecucion, que los Regulares de la Compagnia suscitaron contra Don B. de Cardenas Obispo de Paraguay, 4°, Mad. 1768.

E.

Echavari. (D. Bernardo Ibagnez de) El Reyno Jesuitico del Paraguay. Exst. t. IV. Colleccion de Documentos, 4°, Mad. 1770.

Echave y Assu. (D. Francisco de) La Estrella de Lima convertida en Sol sobre sus tres Coronas, fol. Amberes, 1688.

Eguiara el Egueren. (D. Jo. Jos.) Bibliotheca Mexicana, sive Eruditorum Historia Virorum in America Boreali na-

torum, etc. t. prim. fol. Mex. 1775. *N. B.* Il n'a été publié qu'un volume de cet ouvrage.

Ercilla y Zuniga. (D. Alonzo de) La Araucana, Poema Eroico, fol. Mad. 1733; — 2 vol. 8°. Mad. 1777.

Escalona. (D. Gaspar de) Gazophylacium Regium Peruvicum, fol. Mad. 1775.

F

Faria y Sousa. (Manuel de) Historia do Reyno de Portugal, fol. Amber. 1730.

— History of Portugal from the first ages to the Revolution under John IV, 8°, Lond. 1698.

Fernandez (Diego) Primera y secunda parte de la Historia del Peru, fol. Sevill. 1571.

—(P. Juan Patr.) Relacion Historial de las Missiones de los Indios que claman Chiquitos, 4°, Mad. 1726.

Feyjoo. (Benit. Geron) Espagnoles Americanos-Discurso VI del t. IV del Teatro Critic. Mad. 1769.

—Solucion del gran Problema Historico, sobre la Poblacion de la America discurso XV de t. V del Teatro Critico.

(D. Miguel) Relacion Descriptiva de la ciudad y Provincia de Truxillo del Peru, fol. Mad. 1763.

Freyre (Ant.) Piratas de la America, 4°.

Frasso, (D. Petro) De Regio Patronatu Indiarum, fol. 2 vol. Matriti, 1775.

G

Galvaõ. (Antonio) Tratado dos Descobrimentos antigos y modernos, fol. Lisboa, 1731.

Galvano. (Ant.) The Discoveries of the World from the first Original unto the Year 1555. Osborne's Collect. II, 354.

Garcia. (Gregorio) Historia Ecclesiastica y Seglar de la India Oriental y Occidental, y Predicacion de la Santa Evangelia en ella, in-12. Baeca, 1626.

— (F. Gregorio) Origen de los Indios del Nuevo-Mundo, fol. Mad. 1729.

Gastela. (Anton. Velasquez) Arte de Lengua Mexicana, 4°. Puebla de los Angeles, 1716.

Gazeta de Mexico por los agnos 1728, 1729, 1730, 4°.

Girava. (Hieronimo) Dos Libros de Cosmografia. Milan, 1556.

Godoy. (Diego de) Relacion al H. Cortez, que trata del Descubrimiento de diversas Ciudades, y Provincias y Guerras que tuio con los Indios. Exst. Barcia Hist. Prim. t. I.

— Lettera a Cortese, Exst. etc. Ramusio, III, 300.

Gomara. (Fr. Lopez de) La Historia general de las Indias, in-12. Anv. 1554.

— Historia general de las Indias. Exst. Barcia Hist. Prim. t. II.

— Chronica de la Nueva-Espagna ó Conquista de Mexico. Exst. Barcia Hist. Prim. t. II.

Guatemala. — Razon puntual de los successos mas memorabiles, y de los estragos y daños que hapadecido la Ciudad de Guatemala, fol., 1774.

Gumilla. (P. Jos.) Histoire Naturelle, civile et géographique de l'Orénoque, traduite par Eidous, in-12, t. III. Avign. 1758.

Gusman. (Nugno de) Relacion scritta in Omitlan Provincia de Mechuacan della Maggior Spagna nell 1530. Exst. Ramusio, III, 331.

H.

Henis. (P. Thadeus) Ephemerides belli Guiaranici, ab anno 1754. Exst. Colleccion general de Docum. t. IV.

Hernandes (Fran.) Plantarum, Animalium et Mineralium Mexicanorum Historia, fol. Rom. 1651.

Herrera. (Anton. de) Historia general de los Hechos de los Castellanos en las Islas y Tierra-Firma del Mar Oceano, fol. 4 vol. Mad. 1601.

— Historia general, 4 vol. Mad. 1730.

— General History, etc. Translated by Stephens, 8°, 6 vol. Lond. 1740.

— Descriptio Indiæ Occidentalis, fol. Amst. 1622.

Huemez y Horcasitas. (D. Juan Francisco de) Extrasto de los Autos de diligencias y reconocinientos de los vios, lagunas, vertientes, y desaguas de Mexico y su valle, etc., fol. Mex., 1748.

J.

Jesuitas. — Colleccion de las applicaciones que se van haciendo de los Cienes, casas y Coligios que fueron de la Comgnie de Jesus, expatriados de estos reales domini s, 4°, 2 vol. Lima, 1772 y 1773.

L.

Lævinius. (Apollonius) Lib. V de Peruvia invention. et rebus in eadem gestis, in-12. Antw. 1567.

Leon. (Fr. Ruiz. de) Hernandia, Poema Heroyco de Conquista de Mexico, 4°, Mad. 1755.

Lima, A true Account of the Earthquake which happened there 28th october 1746. Translated from the Spanish, 8°, Lond. 1748.

Lima Gozosa, Description de las festibas Demonstraciones, con que esta ciudad Celebrò la real Proclamacion de el Nombre Augusto del Catolico Monarcho D. Carlos III. Lima, 4°, 1760.

Llano Zapata. (D. Jos. Euseb.) Preliminar al Tomo I de las Memorias Historico-Physicas, Critico-Apologeticas de la America Meridional, 8°, Cadiz, 1759.

Lopez. (D. Juan Luis) Discurso juridico historico politico en defenso de la jurisdicion Real, fol. 1685.

Lopez. (Thom.) Atlas Geografico de la America Septentrional y Meridional, in-12. Par. 1758.

Lorenzana. (D. Fr. Ant.) Arzobispo de Mexico, ahora de Toledo; Historia de Nueva-Espagna, escrita por su Esclarecido Conquistador Hernan Cortez, Aumentada con otros Documentos y Notas, fol. Mex. 1770.

Lozano. (P. Pedro) Descripcion Chorographica de los Territorios, Arboles, Animales, del Gran Chaco, y de los ritos y Costumbres, de las innumerabiles Naciones que la habitan, 4°, Cordov. 1733.

— Historia de la Compagnia de Jesus en la Provincia del Paraguay, fol. 2 vol. Mad. 1753.

M.

Madriga. (Pedro de) Description du gouvernement du Pérou. Exst. Voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes, t. IX, 105.

Mariana. (P. Juan de) Discurso de las Enfermedades de la Compagnia de Jesus, 4°. Mad. 1768.

Martinez de la Puente. (D. Jos.) Compendio de las Historias de los Descubrimientos, Conquistas y Guerras de la India Oriental, y sus Islas desde los Tiempos del Infante Don Enrique de Portugal sus inventor, 4°, Mad. 1681.

Martyr ab Angleria. (Pet.) De rebus Oceanicis et Novo-Orbe Decades tres, in-12, Colon. 1574.

— De Insulis nuper inventis, et de moribus Incolarum. Ibid. p. 329.

— Opus Epistolarum, fol. Amst. 1670.

— Il Sommario cavato della sua Historia del Nuevo-Mundo. Ramusio, III, I.

Mata. (D. Geron. Fern. de) Ideas politicas y morales, in-12. Toledo, 1640.

Mechuacan : Relacion de las Ceremonias, Ritos y Poblacion

de los Indios de Machuacan hecha al I. S. D. Ant. de Mendoza Virey de Nueva-Espagna, fol. MS.

Melendez. (Fr. Juan) Tesoros Verdaderos de las Indias Historia de la Provincia de S. Juan Baptista del Peru, del Orden de predicadores, fol. 3 vol. Rom. 1681.

Mendoza. (D. Ant. de) Lettera al Imperatore del Discoprimento della Terra Firma della N. Spagna verso Tramontano. Exst. Ramusio, III, 355.

— (Juan Gonz. de) Historia del gran Reyno de China, con un Itinerario del Nuevo-Mundo, 8°, Rom. 1585.

Molina. (P. F. Anton.) Vocabulario Castellano y Mexicano, fol. 1571.

Monardes. (El. Dottor) Primera y Segunda y Tercera Parte de la Historia Medicinal, de las Cosas que se traen de nuestras Indias Occidentales, que sirven en Medecina, 4°, Sevilla, 1754.

Moncada. (Sancho de) Restauracion Politica de Espagna y de seos Publicos, 4°, Mad. 1746.

Morales. (Ambrosio de) Coronica general de Espagna, fol., 4 vol. Alcala, 1754.

Muñoz. (D. Antonio) Discurso sobre economia politica, 8°. Mad. 1769.

N

Nizza. (F. Marco) Relatione del Viaggio fatto per terra al Cevole, Regno di cette Città. Exst. Ramus. III, 356.

Nodal: Relacion del Viage que hicieron los Capitanes Barth. y Gonz. de Nodal al descubrimiento del Estrecho que hoy es nombrado de Maire, y reconocimiento del de Magallanes, 4°, Mad.

Noticia Individual de los derechos segun lo reglado en ultimo proyecto de 1720, 4° Barcelonne, 1732.

Nueva-Espagna, Historia de los Indios de Nueva-Espagna dibidida en tres Partes. En la primera trata de los Ritos,

Sacrificios y Idolatrias del Tiempo de su Gentilidad. En la segunda de su maravillosa Conversion à la Fé, y modo de celebrar las Fiestas de Nuesta Santa Iglesia. En la tercera del Genio y Caracter de aquella Gente; y Figuras con que notaban sus Acontecimientos, con otras particularidades; y Noticias de las principales Ciudades en aquel Reyno. Escrita en el Agno 1541 por uno de los doce Religiosos Franciscos que primero Passaron a entender en su Conversion, MS. fol. pp. 618.

O.

Ogna. (Pedro de) Arauco Domado. Poema, in-12, Mad. 1605.

Ordenanzas del Consejo real del las Indias, fol. Mad. 1681.

Ortega. (D. Casimiro de) Resumen historico del primer Viage hecho al rededor del Mundo, 4°, Mad. 1769.

Ossorio. (Jerome) History of the Portuguese, during the Reign of Emmanuel, 8°, 2 vol. Lond. 1752.

Ossorius. (Hieron.) De rebus Emmanuelis Lusitaniæ Regis, 8°, Col. Agr. 1752.

Ovalle. (Alonso) Historica Relacion del Reyno de Chili, fol. Rom. 1646.

— An Historical Relacion of the Kingdom of Chili. Exst. Churchills Collect. III, I.

Oviedo y Bagnos. (D. Jos.) Historia de la conquista y Poblacion de Venezuela, fol. Mad. 1723.

Oviedo. (Alonso) Sommaria, etc. Exst., Ramusio, III, 44.

Oviedo. (Gonz. Fern. de) Relacion sommaria de la Historia Natural de los Indias. Exst. Barcia Hist. Prim. t. I.

Oviedo Historia Generale et Naturale dell Indie Occidentale. Exst. Ramusio, III, 74.

— Relatione della Navigatione per la Grandissima Fiume Maragnon. Exst. Ramusio, III, 415.

Palafox y Mendoza. (D. Juan) Virtudes de los Indios o Naturaleza y Costumbres de los Indios de N. Espagna, 4°.

P.

— Vie de Venerable Dom. Jean Palafox, évêque de l'Angelopolis, in-12, Cologne, 1772.

Pegna. (Jean Nugnez de la) Conquista y Antiguedades de las Islas de Gran Canaria, 4°, Mad. 1676.

Pegna Montenegro. (D. Alonzo de la) Itinerario para Parochos de Indios, en que tratan las materias mas particulares, tocantes a ellos para su buen administracion, 4°, Amberes, 1754.

Peralta Barnuevo. (D. Pedro de) Lima fundada o Conquista del Peru, Poema Eroyco, 4°, Lima, 1732.

Peralta Calderon. (Don Mathias de) El Apostol de las Indias y nueves gentes San Francisco Xavier de la Compagnia de Jesus Epitome de sus Apostolicos hechos, 4°, Pampl. 1665.

Pereira de Berrido. (Bernard) Annaes Historicos do estado do Maragnao, fol. Lisboa, 1749.

Peru: Relacione d'un Capitano Spagnuolo del Descoprimento y Conquista del Peru. Exst. Ramus. III, 371.

Peru-Relatione d'un Secretario de Franç. Pizarro della Conquesta del Peru. Exst. Ramusio, III, 371.

— Relation del Peru. MS.

Pesquisa de los Oydores de Panama contra D. Jayme Mugnos, etc. por haverlos Commerciado illicitamente en tiempo de Guerra, fol. 1755.

Philipinas-Carta que escribe un Religioso antiguo de Philipinas, a un Amigo suyo en Espagna, que le pregunta el Natural y Genio de los Indios Naturales de Estas Islas. MS. 4°.

Piedrahita. (Luc. Fern.) Historia general de las Conquistas del nuevo Reyno de Granada. fol. Ambres.

Pinelo. (Ant. de Leon) Epitome de la Bibliotheca Oriental y

Occidental en que se continen los Escritores de las Indias Orientales y Occidentales. fol. 2 vol. Mad. 1737.

Pinzonius socius Admirantis Columbi : Navigatio et res per eum repertæ. Exst. Nov. Orb. Grynæi, p. 119.

Pizarro y Orellana. (D. Fern.) Varones illustres del Nuevo-Mundo, fol. Mad. 1639.

Puente. (D. Jos. Martinez de la) Compendio de las Historias de los Descubrimientos de la India Oriental y sus Islas, 4°, Mad. 1681.

Q.

Quir. (Ferd. de) Terra Australis Incognita, or a New Southern Discovery, containing a fifth Part of the World lately found out, 4°, Lond. 1617.

R.

Ramusio, (Giov. Battista) raccolto delle navigazioni e viaggi, fol. 3 vol. Venet. 15e8.

Real Compagnia Guipuzcoana de Caracas, Noticias historiales practicas, de los Successos y Adelantamientos de esta Compagnia desde su Fundacion en 1728 hasta 1764, 4°, 1765.

Recopilacion de Leyes de los Reynos de las Indias, fol. 4 vol. Mad. 1756.

Relatione d'un Gentilhuomo del Sig. Fern. Cortese della gran Città Temistatan, Mexico, et delle altre cose della Nova Spagna. Exst. Ramus. III, 304.

Remesal. (Fr. Ant.) Historia general de las Indias Occidentales y particular de la Governacion de Chiapa y Guatimala, fol. Mad. 1620.

Ribadeneyra. (D. Diego Portichuelo de) Relacion del Viage desde que salio de Lima, hasta que llego a Espagna, 4°, Mad. 1657.

Ribadeneyra y Barrientos. (D. Ant. Joach.) Manuel Compendio de el Regio Patronato Indiano, fol. Mad. 1755.

Ribas. (Andr. Perez de) Historia de los Triumphos de Nuestra Santa-Fe, entre Gentes las mas Barbaras, en las missiones de Nueva-Espagna, fol. Mad. 1645.

Riol. (D. Santiago) Representacion à Philippe V sobre el estado actual de los Papeles universales de la Monarchia. MS.

Rocha Pitta. (Sebastiano de) Historia da America Portuguesa desde o Anno de 1500 de su Descobrimiento ate o de 1724, fol. Lisboa, 1730.

Rodriguez. (Manuel) Explicacion de la Bulla de la Santa Cruzada, 4°, Alcala, 1589.

— (P. Man.) El Maragnon y Amazonas, Historia de los Descubrimientos, Entradas y Reducion de Naciones, fol. Mad. 1684.

Roman. (Hieron.) Republicas del Mundo, fol. 3 vol. Mad. 1595.

Roma y Rosell. (D. Franç.) Las signales de la felicidad de Espagna y medios de hacerlas efficaces, 8°. Mad. 1768.

Rosende. (P. Ant. Gonz. de) Vida del Juan de Palafox Arzobispo de Mexico, fol. Mad. 1671.

Rubaclava. (D. Jos. Gutierrez de) Tratado Historico politico, y legal de el comercio de las Indias occidentales, in-12, Cad. 1750.

Ruiz. (P. Ant.) Conquista Espiritual hecha por los Religiosos de la Compagnia de Jesus, en las Provincias de Paraguay, Uraguay, Parana y Tape, 4°. Mad. 1639.

S.

Salazar de Mendoza. (D. Pedro) Monarquia de Espagna, t. I, II, III, fol. Mad. 1770.

Salazar y Olarte. (D. Ignacio) Historia de la Conquista de Mexico. — Secunda parte, Cordov. 1743.

Salazar y Zevallos. (D. Alonz. Ed. de) Constituciones y Ordenanzas antiguas Agnadidas y Modernas de la Real Universidad y estudio general de San Marcos de la Ciudad de los Reyes del Peru, fol. En la Ciudad de los Reyes, 1735.

Sanchez. (Ant. Ribero) Dissertation sur l'Origine de la maladie Vénérienne, dans laquelle on prouve qu'elle n'a point été portée de l'Amérique, in-12, Paris, 1765.

Sarmiento de Gamboa. (Pedro de) Viage al Estrecho de Magallanes, 4°, Mad. 1768.

Santa Cruz (El Marques) Comercio Suelto y en Companias General, in-12, Mad. 1732.

Schemidel. (Hulderico) Historia y Descubrimiento del Rio de la Plata y Paraguay. Exst. Barcia Hist. Prim. t. III.

Sebara da Sylva. (Jos. de) Recueil Chronologique et Analytique de tout ce qu'a fait en Portugal la Société dite de Jésus, depuis son entrée dans ce Royaume, en 1540, jusqu'à son expulsion en 1759, in-12, 3 vol. Lisb. 1769.

Segni. (D. Diego Raymundo) Antiquario Noticiosa general, de Espagna y sus Indios, in-12, 1769.

Sepulveda. (Genesius) Dialogus de justis belli causis, præsertim in Indos Novi-Orbis, MS.

Sepulveda. (J. Genesius) Epistolarum, libri VII, in-12. Salam, 1557.

— de regno, libri III, in-12. Ilerdæ, 1570.

Seyxas y Lovero. (D. Fr.) Teatro Naval Hydrographico, 4°, 1648.

— Descripcion Geografica y Derrotera de la Region Austral Magellanica, 4°, Mad. 1690.

Simon. (Pedro) Noticias Historiales de las Conquistas de Tierra-Firme en las Indias Occidentales, fol. Cuença, 1627.

Solis. (D. Ant. de) Historia de las Conquistas de Mexico, fol. Mad. 1684.

— History of the Conquest of Mexico. Translated by Townsend, fol. 1724.

Solorzano y Pereyrra. (Jean) Politica Indiana, fol. 2 vol. Mad. 1776.

— De Indiarum jure sive de justâ Indiarum Occidentalium Gubernatione, fol. 2 vol. Lugd. 1672.

— De Indiarum Jure, fol. Matriti, 2 vol. fol. 1629.

— Obras varias posthumas, fol. Mad, 1776.

Soto y Marne (P. Franc. de) Copia de la relacion de viage que desde la ciudad de Cadiz a la de Cartagena de las Indias hizo, 4°, Mad. 1753.

Suarez de Figueroa. (Christov.) Hechos de D. Garcia Hurtado de Mendoza, 4°, Mad. 1613.

T.

Tanco (Luis Bererra) Felicidad de Mexico en la admirable aparicion de N. Segnora de Guadalupe, in-8°, Mad. 1953.

Tarragones. (Hieron, Gir.) Dos Libros de Cosmographia, 4°, Milan, 1556.

Techo. (F. Nichol de) The History of the Provinces of Paraguay, Tucuman, Rio de la Plata, etc. Exst. Churchill's Coll. VI; 3.

Torquemada. (Juan de) Monarquia Indiana, fol. 3 vol. Mad. 1723.

Torres. (Sim. Per. do) Viage del Mundo. Exst. Barcia Hist. Prim. III.

— (Franc. Caro de) Historia de las Ordenes Militares de Santiago, Calatrava y Alcantara, desde su Fundacion hasta el Rey D. Felipe II. Administrador perpetuo dellas, fol. Mad. 1629.

Torribio. (P. F. Jos.) Aparato para la Historia Natural de Espagna, fol. Mad. 1753.

— Dissertacion Historico Politica y en mucha parte Geografica de las islas Philipinas, in-12, Mad. 1753.

Totanes. (F. Sebastian de) Manual Tagulog para auxilio de provincia de las Philipinas, 4°. Samplai en las Philipinas, 1744.

U.

Ulloa. (D. Ant. de) Voyage Historique de l'Amérique Méridionale, 4°, 2 tom. Paris, 1752.

— Noticias Americanas, Entretenimientos Physicos-Histori-

cos, sobre la America Meridional y la Septentrional Oriental, 4°, Mad. 1772.

— (Franc.) Navigatione per scoprire l'Isole delle Specierie fino al Mare detto Vermejo nel 1539. Exst. Ramus. III, 339.

— (D. Bernardo de) Rétablissement des Manufactures et du commerce d'Espagne, in-12, Amst. 1753.

Uztariz. (D. Geron.) Theoria y Practica de Comercio et de Marina, fol. Mad. 1757.

— The Theory and Practice of Commerce and Maritime Affairs, 8°, 2 vol. Lond. 1751.

V.

Varages. (D. Thom. Tamaio de) Restauracion de la Ciudad del Salvador y Baia de todos sanctos en la Provincia del Brasil, 4°, Mad. 1628.

Vargas Machuca. (D. Ber. de) Milicia y Descripcion de las Indias, 4°, Mad. 1699.

Vega. (L'Inca Garcilaso de la) Histoire des Guerres Civiles des Espagnols dans les Indes, par Baudouin, 4°, 2 tom. Paris, 1648.

Vega. (Garcilaso de la) Histoire de la Floride, traduite par Richelet, in-12, 2 tom. Leyd. 1731.

— Royal Commentaries of Peru, by Rycaut, fol. Lond. 1688.

Veitia Linage. (Jos.) The Spanish Rule of Trade to the West Indies, 8°, Lond. 1702.

— Norte de la Contratacion de las Indias Occidentales, fol. Sevill. 1672.

Venegas. (Miguel) A Natural and Civil History of California, 8°, 2 vol. Lond. 1759.

Verazzano. (Giov.) Relazione delle Terra per lui Scoperta nel 1524. Exst. Ramusio, III, 420.

Vesputius. (Americus) Duæ navigationes sub auspicii Ferdinandi, etc., Exst de Bry America. Pars X.

— Navigatio prima, secunda, tertia, quarta. Exst. nov. Orb. Grynæi, p. 155.

Viage de Espagna, in-12, 6 tom. Mad. 1776.

Victoria. (Fran.) Relationes Theologicæ de Indis et de jure belli contra eos, 4°, 1765.

Viera y Clavijo. (D. Jos.) Noticias de la Historia general de las Islas de Canaria, 4°, 3 tom. Mad. 1772.

Villalobos. (H. Juan de) Manifiesto sobre la introduccion de esclavos negros en las Indias Occidentales, 4°, Sevilla, 1682.

Villagra (Gasp. de) Historia de Nueva Mexico Poema, in-12, Alcala, 1610.

Villa-Segnor y Sanchez. (D. Jos. Ant.) Teatro Americano. Descripcion general de los Reynos y Provincias de la Nueva Espagna, fol., 2 tom. Mex. 1746.

— Res puesta sobre el precio del Azogue, 4°.

Vocabulario Brasiliano y Portugues, 4°. MS.

W.

Ward. (D. Bernardo) Proyecto Economico sobre la poblacion de Espagna, la agricultura en todos sus ramos, y de mas establecimientos de industria, comercio con nuestra marina, arreglo de nuestras intereses en America, libertad del comercio en Indias, etc., 2 vol. 4°. MS.

X.

Xerez (Franc. de) Verdadera Relacion de la Conquista del Peru y Provincia de Cuzco, Embiada al Emperados Carlos V, Exst. Barcia Hist. Prim. t. III.

— Relatione, etc., etc. Exst. Ramusio, III, 372.

Z.

Zarate. (Aug. de) Historia del Descubrimiento y Conquista de la Provincia del Peru. Exst. Barcia Hist. Prim. t. III.

— Histoire de la découverte et de la conquête du Pérou, in-12, 2 tom. Paris, 1742.

Zavala y Augnon. (D. Miguel de) Representacion al Rey N. Segnor D. Philippe V, dirigida al mas seguro Aumento del Real Erario. *Sans lieu d'impression.* 1732.

Zevallos. (D. Pedro Ordognez de) Historia y Viage del Mundo. 4°, Mad. 1691.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

Abel-Remusat. — Ses *Mémoires* sur les relations des princes chrétiens avec les empereurs mogols, tome I, page 42.

Abyssinie : ambassade envoyée dans ce pays par Jean II, roi de Portugal, I, 73.

Acapulco : nature du commerce qu'on y fait avec Manille, IV, 114. Valeur du trésor trouvé à bord du vaisseau pris par lord Anson, 374.

Açores : découverte de ces îles par les Portugais, I, 68.

Acosta (Joseph d'), pense qu'il eût été facile d'obtenir de Montezuma tout ce qu'on aurait voulu, sans employer des moyens violents, II, 317. Sa méthode de calculer les différents degrés de chaleur dans l'ancien et dans le nouveau continent, II, 348. Son opinion sur l'effet produit par les discours de Montezuma à ses sujets pour calmer leur fureur, III, 30.

Adair : peinture qu'il fait du caractère vindicatif des naturels de l'Amérique, II, 417.

Adanson confirme le récit d'Hannon sur les mers d'Afrique, I, 323.

Afrique (côtes occidentales de l'), découvertes pour la première fois par ordre de Jean I, roi de Portugal, I, 55. Découvertes depuis le cap Non jusqu'à Bojador, 56. On double le cap Bojador, 62. Découvertes des contrées situées au sud de la rivière du Sénégal, 70. Le cap de Bonne-Espérance découvert par Barthélemi Diaz, 75. Cause de l'extrême chaleur de ce climat, II, 14. Ignorance des anciens astronomes sur cette partie du monde, I, 324. Expédition des Anglais à la côte d'Afrique, IV, 144.

Agriculture (état de l') parmi les naturels de l'Amérique, II, 119. Les deux causes principales de son imperfection, 124.
Aguado envoyé à l'Espagnola pour examiner la conduite de Colomb, I, 170.
Aguilar (Jérôme de), délivré par Fernand Cortez de la longue captivité qu'il avait soufferte parmi les Indiens à Cozumel, II, 259.
Aimant. Les anciens ont connu sa propriété d'attirer le fer, mais non pas sa direction vers les pôles, I, 5. Avantages considérables qui ont résulté de cette découverte, 47.
Albuquerque (Rodrigue) : manière barbare dont il traite les Indiens d'Espagnola, I, 279.
Alcaforado, I, 61.
Alcavala, terme de la douane en Espagne, expliqué, IV, 378.
Alexandre-le-Grand : caractère de ce prince, I, 18. Pourquoi il a fondé la ville d'Alexandrie, 19. Ses découvertes dans l'Inde, 20.
Alexandre VI (le pape) accorde à Ferdinand et à Isabelle de Castille la possession des pays découverts à l'ouest des îles Açores, I, 148, 149. Fait partir des missionnaires avec Colomb à son second voyage, 150.
Almagro (Diego de) : sa naissance et son caractère, III, 107. S'associe avec Pizarre et Luque pour faire des découvertes, 108. Leur peu de succès, 110. Est négligé par Pizarre dans sa négociation en Espagne, 119. Se réconcilie avec lui, 121. Conduit du secours à Pizarre dans le Pérou, 144. Origine des dissentions entre lui et Pizarre, 162. Envahit le Chili, 165. Est nommé gouverneur du Chili et marche vers Cusco, 172. Enlève Cusco à Pizarre, 173. Défait Alvarado et le fait prisonnier, 174. Est trompé par les négociations artificieuses de François Pizarre, 177. Est fait prisonnier, 181. Est jugé et condamné, 183. Est mis à mort, 184.
Almagro, le fils, se sauve chez les partisans de son père à Lima, III, 194. Son caractère, 195. Chef d'une conspiration con-

tre François Pizarre, *ib.* Pizarre est assassiné, 196. Almagro est reconnu son successeur, 198. Situation critique où il se trouve, 202. Est défait par Vaca de Castro, 203. Est trahi et exécuté, 204.

Almajorifasgo, droit de douane dans l'Amérique espagnole; combien il rapporte, IV, 379, 380.

Alvarado (Alonso) est envoyé de Lima par François Pizarre, avec un corps d'Espagnols, pour secourir ses frères à Cusco, III, 174. Est fait prisonnier par Almagro, 175. Il s'échappe, 177.

Alvarado (Pierre de) est laissé par Cortez à Mexico pour y commander pendant qu'il marche contre Narvaez, III, 14. Il est assiégé par les Mexicains, 22. Sa conduite imprudente, 23. Son expédition à Quito, dans le Pérou, 159.

Amadas et Barlow découvrent la Virginie, IV, 152.

Amazones (république des) qui, suivant François Orellana, existe, dans l'Amérique méridionale, III, 192.

Ame : idées des Américains touchant son immortalité, II, 203.

Améric Vespuce publie son premier récit du Nouveau-Monde, et lui donne son nom, I, 195. Sa prétention d'avoir le premier découvert l'Amérique, examinée, 369.

Américains de l'Amérique espagnole : leur constitution physique, II, 64. Leur teint et leur figure, 65. Leur force et leur adresse, *ibid.* Leur insensibilité pour les femmes, 68. Ils n'ont aucune difformité du corps, 75. Réflexions sur ce sujet, *ibid.* Uniformité de couleur, 78. Description d'une race particulière, 81. Les Esquimaux, 83. Doutes qui subsistent encore sur les géants Patagons, 84. Maladies des Américains, 87. La maladie vénérienne leur est particulière, 90. Doutes à ce sujet, voir *Syphilis.* Leurs qualités morales, 91. Ne pensent qu'aux besoins présents, 92. L'art de compter à peine connu chez ces peuples, 94. Ils n'ont aucune idée abstraite, 95. Les habitants du nord de l'Amérique sont beaucoup plus intelligents que ceux du midi, 98. Leur répugnance pour le travail, 100. Leur état

social, 103. Leur union domestique, *ibid.* Leurs femmes, 105. Elles sont peu fécondes, 109. De l'affection paternelle et du devoir filial, 111. Manière de pourvoir à leur subsistance, 114. Leur pêche, 115. Leur chasse, 117. Leur agriculture, 120. Fruits divers de leur culture, *ibid.* Les deux principales causes de l'imperfection de leur agriculture, 124. Ils manquaient d'animaux domestiques, *ibid.*; et de métaux utiles, 128. Leurs institutions politiques, 130. Ils étaient divisés en petites communautés indépendantes, 131. Ils n'ont aucune idée de la propriété, 132. Leur amour pour l'égalité et l'indépendance, 134. Ils n'ont qu'une idée imparfaite de la subordination, 136. A quels peuples conviennent ces descriptions, 138. Quelques exceptions, 139. La Floride, 141. Les Natchez, 142. Les îles, *ibid.* A Bogota, 144. Recherches sur les causes de ces variétés, 145. Leur art de la guerre, 149. Leurs motifs pour faire la guerre, 150. Causes de leur férocité, 151. Perpétuité des guerres, 154. Leur manière de faire la guerre, 155. Ils ne manquent ni de courage ni de fermeté, 158. Incapables de discipline militaire, 160. Manière dont ils traitent leurs prisonniers, 161. Leur fermeté dans les tourments, 164. Ils ne mangent de la chair humaine que par esprit de vengeance, 167. Manière dont les peuples de l'Amérique méridionale traitent leurs prisonniers, 168. Leur éducation militaire, 169. Méthode singulière de choisir un capitaine parmi les Indiens sur les bords de l'Orénoque, 170. Leur nombre diminué par les guerres continuelles, 174. Ils adoptent leurs prisonniers pour repeupler leur pays, 175. Sont inférieurs dans la guerre aux nations policées, 177. Leurs arts, habillements et parures, 178. Leurs habitations, 182. Leurs armes, 185. Leurs ustensiles domestiques, 187. Construction des canots, 188. Leur indolence pour le travail, 189. Leur religion, 191. Plusieurs de ces peuples n'en ont aucune, 195. Diversité remarquable dans leurs opinions religieuses, 199. Leurs idées sur l'immor-

talité de l'ame, 203. Leurs enterrements, 205. Pourquoi leurs médecins prétendent être sorciers, 207. Leur amour pour la danse, 211. Leur passion pour le jeu, 215. Sont enclins à l'ivrognerie, 216. Tuent les vieillards et les malades incurables, 221. Idée générale de leur caractère, 222. Leurs qualités intellectuelles, 223. Leurs talents politiques, 224. Incapables d'amitié, 227. Dureté de leur cœur, 229. Leur insensibilité, *ibid.* Leur taciturnité, 231. Leurs ruses, 232. Leurs vertus, 234. Leur esprit d'indépendance, *ibid.* Leur fermeté dans le danger, 235. Leur attachement à leur communauté, *ibid.* Satisfaits de leur état, 237. Avis général sur ces recherches, 240. Deux classes distinctes de ce peuple, 242. Exceptions quant à leur caractère, 244. Le défaut de barbe n'est point particulier à tous les Américains, 281. Description de leurs traits caractéristiques, 382. Exemple de leur agilité soutenue à la course, 383. Antipathie entre ce peuple et les nègres, entretenue par les Espagnols, IV, 38. Leur état actuel, 39. Taxe qu'ils paient; services qu'on en exige, 40. Comment ils sont gouvernés, 43. Protecteur des Indiens, ses fonctions, *ibid.* Raison du peu de succès qu'on a eu à les convertir, 57. Ne sont point dépourvus des qualités de l'esprit, 351, note 31. Ils peuvent être ordonnés prêtres, 451, *ibid.*

Américains (naturels de la Virginie), III, 203. Massacrent les Anglais, 204. Guerre sanglante entre eux et les Anglais, 206. Les Américains de la Nouvelle-Angleterre s'opposent aux nouveaux empiétements des Anglais, 294. Guerre qu'ils font aux colons, 296. Ils sont défaits et cruellement traités, 297 et suiv.

Amérique (le continent de l'), découvert par Colomb, I, 180. Origine de ce nom, 195. Ferdinand de Castille y établit deux gouvernements, 249. Propositions faites aux naturels du pays, *ibid.* Ojeda et Nicuessa sont mal reçus par ce peuple, 250. Découverte de la mer du Sud par Balboa, 264. La rivière de la Plata découverte, 278. Les habitants

en sont fort mal traités par les Espagnols, 280. Vaste étendue du Nouveau-Monde, II, 6. Grandeur des objets qu'il présente à la vue, 7. Sa forme favorable au commerce, 9. Température du climat, 12. Différentes causes du climat qui y règne, 14. Son état inculte et sauvage lorsqu'on le découvrit, 19. Animaux qu'on y trouve, 22. Quadrupèdes, *ibid.* Insectes et reptiles, 24. Oiseaux, 26. Sol, 27. Recherches sur sa première population, 30. N'a pas été peuplée par une nation civilisée, 37. Son extrémité septentrionale touche à l'Asie, 41. Peuplée probablement par les Asiatiques, 50. État et caractère des Américains, 53. Ils étaient plus sauvages qu'aucun autre peuple connu de la terre, 55. Excepté les Péruviens et les Mexicains, *ibid.* Incapacité des premiers voyageurs, 57. Différents systèmes des philosophes, concernant ces peuples, 60. Méthode observée dans cette recherche de leur constitution physique, etc. 63. La maladie vénérienne vient de cette partie du monde, 90. Qualités morales des Américains, 91. Pourquoi l'Amérique est si peu peuplée, 131. Dépeuplée par des guerres continuelles, 173. Causes du froid extrême vers la partie méridionale de l'Amérique, 351. Description de l'état inculte et naturel du pays, 361. Os de grands animaux dont la race ne subsiste plus, trouvés sous terre près des rives de l'Ohio, 367. Pourquoi les animaux d'Europe y dégénèrent, 371. Supposée avoir été séparée de l'Asie par quelque violente secousse, 377. M. de Guignes croit avoir prouvé que les Chinois visitaient l'Amérique depuis l'année 458, III, 401. Causes de sa dépopulation, IV, 6, 29 et suiv. Ce n'a pas été l'ouvrage réfléchi de la politique des Espagnols, 9; ni de la religion, 12. Population actuelle de l'Amérique, 13. Toutes les possessions des Espagnols en Amérique étaient soumises à deux vice-rois, 17. Troisième vice-royauté qu'on y a établie dans ce siècle, 18. Division des états du roi d'Espagne, *ibid.* Tableaux comparatifs de son étendue avec l'Asie, II, 343. Température, 355, 357. *Voyez* Mexico, Pérou, Pizarre, etc.

Amérique (États-Unis d') : étendue, population, montagnes, 44; IV, 301.

Anacoana, l'un des chefs de l'île Espagnole, est cruellement traité par les Espagnols, I, 233.

Anciens : cause de leur ignorance dans l'art de la navigation, I, 5. Imperfection de leurs connaissances géographiques, 28, 322 et suiv.

Andes : étendue et hauteur surprenante de cette chaîne de montagnes, II, 7. Leur hauteur comparée avec celle d'autres montagnes, 344. Expédition remarquable de Gonzalez Pizarre au travers des Andes, III, 189.

Anglais : esprit de découverte réveillé chez eux, IV, 125. Leur expédition à la côte d'Afrique, 141. Leur enthousiasme pour les découvertes, 146. Massacrés par les Indiens en Virginie, 204. Guerre atroce qu'ils leur font, 206. Leurs possessions en Amérique comparées à celle de l'Espagne, 305. Population de la partie septentrionale qui leur appartient encore, 391.

Angleterre (Nouvelle). Smith parcourt la côte d'Amérique septentrionale qui a reçu ce nom, IV, 244. Première tentative d'établissement, malheureuse, 245. Les disputes religieuses donnent naissance à la colonie, 246. Une secte de brownistes vient s'établir à la Nouvelle-Plymouth, 256-261. Les puritains persécutés songent à venir s'y établir, 265. Fondation de Boston, Charles-Town, Dorchester, Roxborough, etc., 278. On ne reconnaît pour membres de l'assemblée que ceux de l'église établie, 279. Suites funestes de ce réglement, 280. Ravages de la petite-vérole parmi les Indiens, *ibid.* Les colons étendent leurs habitations plus avant dans le pays, 281. Les habitants jouissant des droits politiques envoient des représentants au conseil-général, *ibid.* L'assemblée étend sa liberté politique, 282. Le fanatisme s'y accroît, 283. De nouvelles troupes de colons arrivent, 284. Secte des antinomiens, 285. Les sectaires s'établissent à la Providence et à Rhode-Island, 287.

Au Connecticut, 289. Au New-Hampshire et Main, 292. Les naturels s'opposent à de nouveaux empiétements, 294. Guerre des colons avec les Pequods, 296. Épuration dans l'armée pour cause de religion, 297. Les Indiens sont défaits et traités cruellement, *ibid.* et suiv. Nouvelles émigrations d'Angleterre, 299. Prohibées par une proclamation royale, 300. État de la colonie en 1640, 302. Exemption de certains droits, accordée aux colonies par le parlement rebelle, 304. Confédération des états de la Nouvelle-Angleterre, 305. Les dissidents font une réclamation qui est rejetée, et ils sont emprisonnés, 306. Droit de battre monnaie usurpé par les colons, 307. Cromwell protége les colonies de la Nouvelle-Angleterre, 308. Il propose, mais inutilement, de transporter les colons de la Nouvelle-Angleterre à la Jamaïque, *ibid.*

Animaux (grands): on en trouva fort peu en Amérique lors de la première découverte, II, 23. De la dégénération de ceux d'Europe; erreur de Roberson à ce sujet, 371. *Voyez* Quadrupèdes.

Antigoa (île) découverte, I, 151.

Antinomiens: ce que c'était que cette secte, et son origine, IV, 186. Ils vont s'établir au Connecticut, 289, au New-Hampshire et Main, 292. Ils sont expulsés de l'armée de Massachusets, 297.

Arabes: se sont particulièrement appliqués à l'étude de la géographie, I, 36.

Argent (Mine d'); manière dont les Péruviens affinent l'argent, III, 332.

Argonautes (l'expédition des): pourquoi si fameuse parmi les Grecs, I, 15.

Arithmétique ou l'art de compter, à peine connu des Américains, II, 94.

Ascolino (le père): sa mission extraordinaire auprès du kan des Tartares, I, 43. Son Journal ne nous est pas parvenu entier, *id.* Voyageur véridique, 46.

Asiatic Journal. Renseignements sur le maïs, I, 353.
Asie. Découvertes faites dans cette partie du monde par les Russes, II, 43. Tableaux comparatifs de son étendue avec l'Amérique, 343. Est séparée de l'Amérique par le détroit de Behring, 375.
Assiento. Explication de la nature de ce commerce, IV. 89, Abus qui en résultent; moyens qu'on emploie pour les prévenir, 90. Accordé aux Flamands, aux Génois, etc., 365.
Atahualpa est nommé par son père Huascar pour succéder au trône de Quito, III, 130. Défait son frère Huascar, et usurpe l'empire du Pérou, 131. Envoie des présents à Pizarre, 134. Fait une visite à Pizarre, 138; qui se rend maître de sa personne, 142. Convient de sa rançon avec Pizarre, 143. Il demande inutilement sa liberté, 147. Sa conduite pendant sa détention, 150. On lui fait son procès, 151. Est exécuté, 153. Comparaison des auteurs qui parlent de sa conduite avec Pizarre et du traitement qu'il en a essuyé, 383.
Averia, taxe espagnole pour les convois d'Espagne en Amérique et d'Amérique en Espagne: quand imposée, IV, 379.
Audience de la Nouvelle-Espagne établie par Charles-Quint, III, 101. Cours d'audience, leur juridiction, IV, 20.

B.

Bacon (N.) dirige une insurrection en Virginie, IV, 235. Son caractère et ses talents, 236. Il force l'administration de fuir, 237.
Balbi (Adrien), prouve par des faits que les Portugais n'ont pas dégénéré, I, 344. Tableau comparatif de l'étendue respective de l'Asie et de l'Amérique, II, 343.—de l'Europe et de la Nouvelle-Hollande, 412.—des possessions anglaises et des possessions espagnoles en Amérique, IV, 387.
Balboa (Vasco Nugnez de) établit une colonie à Sainte-Marie dans le golfe de Darien, I, 252. Reçoit avis de l'existence et des richesses du Pérou, 260. Son caractère, 261. Il traverse

l'isthme, 262. Découvre la mer du Sud, 364. Revient à Sainte-Marie, 268. Est remplacé dans son gouvernement par Pedrarias Davila, 269. Condamné à l'amende par Pedrarias pour ses actions passées, 270. Est nommé vice-gouverneur des pays découverts dans la mer du Sud, et épouse la fille de Pedrarias, 274. Se dispose à une expédition vers la mer du Sud, 275. Entraves mises par Pedrarias, *ibid.* Est arrêté et mis à mort par l'ordre de Pedrarias, 275, 276. Ses relations de voyages et lettres citées, *ibid.*

Baratier. *Voir* Benjamin de Tudela.

Bard : son opinion sur l'origine de la syphilis, II, 400.

Barrère : sa description de la construction des maisons des Indiens, II, 426.

Barros (Jean de) : son opinion sur l'époque de la mort du prince Henri, 57; et sur l'arrivée de Gama à Calicut, 191.

Behaim (Martin). L'honneur d'avoir découvert l'Amérique lui est faussement attribué par quelques écrivains allemands ; notice sur lui et sur sa famille, I, 360 et suiv.

Behring et Tschirikow, navigateurs russes, croient avoir découvert l'extrémité nord-ouest de l'Amérique du côté de l'est, II, 45. Ce qui n'est plus un doute, 375.

Benalcazar, gouverneur de Saint-Michel, soumet le royaume de Quito, III, 158. Est destitué de son commandement par Pizarre, 189.

Benjamin, juif de Tudela : ses voyages extraordinaires, I, 42. Mugnoz l'appelle Benjamin Ben Jonah, I, 41. Opinion de Baratier sur ses voyages, I, 43.

Bergeron : son opinion sur Sébastien Cabot, IV, 137.

Berkeley (William), troisième gouverneur de la Virginie : sa douce et sage administration, IV, 221. Il fait prendre les armes aux colons contre le parlement anglais, 226. Se retire et vit en simple citoyen, 226, 227. Les colons le forcent à reprendre le gouvernement pour le roi, 228. Il déconcerte un complot formé pour rendre la colonie indépendante, 234. S'oppose à Nath. Bacon, chef d'une insurrection, 236.

Mais n'étant pas secondé, il est obligé de fuir avec le conseil, 237. Demande des secours en Angleterre, 238. Après la mort de Bacon, les insurgés se soumettent au gouverneur, 239. Il convoque une assemblée de représentants, *ibid.*

Bernaldes : exemple qu'il cite de la bravoure des Caraïbes, II, 433.

Bêtes à cornes : leur multiplication dans l'Amérique espagnole, IV, 70.

Bethencourt (Jean de), baron normand, prend possession des îles Canaries, I, 51.

Bogota en Amérique : description de ses habitants, II, 144. Cause de leur soumission aux Espagnols, 147. Leur doctrine et leurs cérémonies religieuses, 202. Leur civilisation prouvée par le calendrier lunaire des Myscas ou Moscas, 362.

Bois de Campêche donne une grande importance aux provinces de Honduras et de Yucatan, III, 346. Politique des Espagnols pour détruire le commerce de bois de teinture des Anglais, 348.

Bonne-Epérance. (le cap de) Découvert par B. Diaz, I, 75.

Bossi : son opinion sur les négociations de Chr. Colomb avec les Génois, I, 90.

Bossu : son récit de la chanson de guerre des Américains, II, 420.

Bossuet : a réfuté les calomnies des protestants, IV, 246.

Botany-Bay, colonie angl. fondée par le capit. Philips, I, 66.

Bovadilla, (François de) envoyé à l'Espagnola pour examiner la conduite de Colomb, I, 201. Envoie Colomb les fers aux mains en Espagne, 202. L'abus qu'il fait de son autorité ne peut s'imputer ni à Ferdinand ni à Isabelle, 202, 205, notes. Est disgracié et rappelé, 210.

Bougainville : sa défense du Périple d'Hannon, I, 321.

Bouguer parle du caractère des Péruviens, II, 400.

Boussole, (invention de la) I, 47. Par qui, 48. Dissertation, 332 et suivantes.

Boyador (le cap) : quand découvert, I, 56. Est doublé par les Portugais, 62.

Brésil (la côte du), découverte par Alvarez Cabral, ou plutôt par Pinzon, I, 197. Remarque sur le climat de ce pays, II, 352.

Brownistes, secte formée par Robert Brown: ses principes, IV, 257. Ils sont vivement persécutés et se réfugient en Hollande, 258. Ils vont de là s'établir à la Nouvelle-Plymouth en Amérique, 259-261. Leur plan de gouvernement, 262. Ils établissent la communauté des biens, funeste à la colonie, 264.

Brué : son évaluation de la superficie de la Nouvelle-Hollande, II, 402.

Buenos-Ayres dans l'Amérique méridionale : description de cette province, III, 355.

Bulles du pape, n'ont aucune force dans l'Amérique espagnole, qu'après avoir été examinées et approuvées par le conseil royal des Indes, IV, 46. *Voyez* Croisades.

Bulloch, voyageur anglais : renseignements puisés dans ses *Travels in Mexico*, III, 286, 299, 303, 419, 420, 432, 436; IV, 420, 429, 430.

C.

Cabot (Jean) : expédition partie de Bristol sous ses ordres, IV, 128. Il découvre Terre-Neuve, et navigue le long des côtes de la Virginie, 129.

Cabot (Sébastien), accompagne Jean Cabot, son père, dans sa première expédition, et suivant le cardinal Zurla, ils découvrent le Nouveau-Monde avant Chr. Colomb, IV, 128. Dirige une nouvelle expédition au sud de l'Amérique, 134.

Cabral (Alvarez), capitaine portugais, découvre la côte du Brésil, I, 197. Il paraît cependant que Pinzon, (V. Y.) l'un des compagnons de Christ. Colomb, l'avait vue avant lui, I, 197.

Cacao : le meilleur vient des colonies espagnoles en Amérique, IV, 69. La manière d'en faire du chocolat, prise des Mexicains, 95.

Cadix : les galions et la flotte transportés de Séville à Cadix, IV, 81.

Caldcleugh : son opinion sur le produit annuel du Chili, III, 351.

Calendrier aztèque, III, 292.

Californie (la péninsule de), découverte par Fernand Cortez, III, 102. Et par Grijalva en 1527, suivant un manuscrit cité par M. de Humboldt, 376. Il cite une seule mine dans ce pays, 452. Le véritable état de la Californie a été long-temps inconnu, 344, 450. Pourquoi dépréciée par les jésuites, 344. Ils avaient raison suivant M. de Humboldt, 345, note. Compte favorable qu'en rend don Joseph Galvez, 345.

Californiens : leur caractère, suivant le P. Vénegas, II, 404.

Campêche, découverte par Cordova, qui est repoussé par les naturels du pays, I, 312, 313.

Campomanès (don Pedro Rodrigue) : ses écrits sur la politique et sur le commerce, IV, 372. Son état du produit des mines espagnoles en Amérique, 465.

Canaries (les îles), érigées en royaume par le pape Clément VI, I, 50. Soumises par Jean de Béthencourt, 51.

Cannibales. On n'a trouvé aucun peuple qui mangeât la chair humaine pour nourriture ordinaire, mais souvent par esprit de vengeance, II, 167.

Canots américains : leur construction, II, 188.

Caraccas : établissement de la compagnie sur cette côte, IV, 95. Augmentation du commerce, 452.

Caraïbes (les îles) : découvertes par Colomb dans son second voyage, I, 151.

Caraïbes, leur caractère féroce, II, 244, décrit par M. de Chanvalon, 403. Conjecture probable sur la différence du caractère de ce peuple avec celui des habitants des grandes îles, 434.

Carbondala (Jean de) : suivant lui, la syphilis était connue avant la découverte de l'Amérique, II, 400.

Carpini : sa mission auprès du kan des Tartares, I, 42.

Carthagène. Le port de cette ville est le meilleur et le mieux défendu de tous ceux des possessions espagnoles en Amérique, III, 358.

Carthaginois : état du commerce et de la navigation de ce peuple, I, 10. Les fameux voyages d'Hannon et d'Himilcon, 12, 421.

Carvajal (François de) contribue à la victoire que Vaca de Castro remporte sur le jeune Almagro, III, 203. Encourage Gonzalez Pizarre à s'emparer du gouvernement du Pérou, 223. Conseille à Pizarre de s'arroger la souveraineté du pays, 228. Est pris par Gasca et exécuté, 247.

Castagneda (H. L. de) : son opinion sur l'époque de l'arrivée de Gama à Calicut, I, 191.

Castillo (Bernal Diaz del) : son *Historia verdadera de la conquista de la Nueva-Espagna*, II, 438.

Centeno (Diego) passe du parti de Gonzalez Pizarre à celui du vice-roi du Pérou, III, 225. Est défait par Carvajal et se cache dans une caverne, 228. Il en sort et se rend maître de Cusco, 241. Est soumis par Pizarre, 243. Est employé par Gasca pour faire des découvertes dans les environs de la rivière de la Plata, 253.

Chaleur : causes des différents degrés de chaleur dans l'ancien et le nouveau continent, II, 348. Calculée, 358.

Chancelour, capitaine anglais, se rend à Moscou, IV, 139. Est bien reçu par l'empereur Jean Vasilowitz, 140.

Chanson de guerre des Américains, II, 420.

Chanvalon (M. de) : portrait qu'il fait du caractère des Caraïbes, II, 403.

Chapetones : quels sont les habitants qu'on distingue par ce nom dans les colonies espagnoles en Amérique, IV, 33.

Charles I, roi d'Angleterre : gouvernement arbitraire de la Virginie sous son règne, IV, 218. Se réserve le monopole

du tabac, 219. Ses idées d'obéissance passive des sujets, 220. Il accorde de nouveaux priviléges à la colonie de Virginie, 221. Ses motifs, 222. Ses bienfaits attachent la colonie à sa cause, 224. Il accorde une charte pour l'établissement d'une colonie de puritains dans la Nouvelle-Angleterre, 268. Son imprévoyance dans cette occasion, 269. Par une proclamation qui prohibe les émigrations des mécontents en Amérique, il retient autour de lui ses plus cruels ennemis, 299. Il met en cause la corporation de Massachusets-Bay pour usurpation des droits du roi, 301.

Charles II, reconnu dès le premier moment par les Virginiens, les en récompense mal, IV, 228.

Charles-Quint (l'empereur) envoie Rodrigue de Figueroa à l'Espagnola en qualité de juge suprême pour régler la manière de traiter les Indiens, I, 293. Fait délibérer en sa présence sur ce sujet, 300. Equipe une flotte à la sollicitation de Ferdinand Magellan, III, 82. Cède aux Portugais ses droits sur les îles Moluques, 88. Nomme Cortez gouverneur de la Nouvelle-Espagne, 91. Le récompense à son retour en Espagne, 100. Etablit une cour nommée Audience de la Nouvelle-Espagne, 101. Ses conférences sur les affaires de l'Amérique, 205. Établit de nouveaux réglements, 210.

Charles III, roi d'Espagne, établit un paquebot entre l'Espagne et les colonies, IV, 98. Accorde la liberté du commerce à différentes provinces, 99; et la liberté du commerce réciproque entre les colonies, 103.

Chateaubriand (le vicomte de) : éloge des missionnaires fait par cet écrivain, II, 62.

Chésapeak (baie de), découverte par le capitaine Newport, IV, 173.

Chevaux : étonnement et idées des Mexicains à la première vue de ces animaux, II, 448. Expédient des Péruviens pour les rendre inutiles dans le combat, III, 390.

Chili (le), envahi par Almagro, III, 165. Comment soumis

aux Espagnols, 349. Bonté du climat et du sol, 350. Pourquoi négligé par les Espagnols, 351. Son étendue, sa population, *ibid.*

Chiquitos : état politique de ce peuple suivant Fernandez, II, 416.

Chocolat, l'usage en a été imité des Mexicains, IV, 95.

Cholula dans le Mexique. Arrivée de Cortez dans cette ville et sa description, II, 308. Conspiration des Cholulans contre Cortez, découverte et cruellement punie, 309.

Cicéron : preuve de son ignorance en géographie, I, 328.

Cieça de Léon : renseignements sur cet historien, II, 388; a décrit les maisons de l'inca dans la province de *los Cagnares*, III, 447. Nom qu'il donne à l'inca Guaynacava, 449.

Cinaloa (état politique du peuple de), II, 416. Sa manière de vivre, 425. Ne professe aucun culte religieux, 430. Grain d'or d'un poids considérable trouvé dans une des mines de cette province, III, 450.

Cineguilla, dans la province de Sonora : mines fort riches que les Espagnols y ont découvertes, III, 344. Effets que ces découvertes peuvent produire, *ibid.*

Civilisation très avancée au Condinamarca (nouveau royaume de Grenade), II, 362. Chez les Mexicains, III, 420, et chez les Péruviens, 438. *Voyez* Monuments.

Clavigero (l'abbé) : renseignements qu'on a puisés dans la *Storia antica del Mexico*, I, 381; II, 262, 264, 266, 269, 283, 284, 287, 293, 302, 306, 307, 308, 313, 319, 320, 322, 342, 399, 441, 445, 448: III, 8, 14, 20, 21, 24, 30, 31, 33, 34, 36, 39, 41, 43, 47, 51, 53, 54, 63. 77, 80, 264, 268, 271, 279, 281, 286, 299, 397, 398, 402, 403, 404, 405, 406, 409, 412, 439; IV, 60, 431, 435.

Clément VI érige les îles Canaries en royaume, I, 50.

Clergé : état du clergé au Mexique; tableau du revenu des huit évêques; fortune du clergé; ordres religieux; couvents; sa conduite privée est exemplaire, IV, note 25.

Climats, causes de leur variété, II, 12. Leurs effets sur le corps humain, 15. Recherches sur les différents degrés de chaleur des climats, 348.

Cochenille, production importante, pour ainsi dire particulière à la Nouvelle-Espagne, IV, 69.

Colomb (Christophe) : sa naissance et son éducation, I, 80 et 345, notes. Ses premiers voyages, 81. Il se marie et s'établit à Lisbonne, 82. Ses réflexions géographiques, 83. Il forme le projet d'ouvrir une nouvelle route aux Indes, *ibid.* Il propose son projet au sénat de Gênes, 90. Pourquoi ses propositions sont rejetées en Portugal, 91. Il s'adresse à la cour d'Espagne et à celle d'Angleterre, 93. Son projet examiné par des juges ignorants, 94. Est protégé par Jean Perez, 98. Il est de nouveau découragé, 99. Il est rappelé par Isabelle et engagé au service de l'Espagne, 103, 104. Préparatifs pour son voyage, 105. En quoi consistait sa flotte, 106. Son départ d'Espagne, 107. Sa vigilance et son attention pendant son voyage, 110. Craintes et alarmes de son équipage, 111. Son adresse à les calmer, 115. Apparences flatteuses de succès, 117. On découvre la terre, 119. Première entrevue avec les naturels du pays, 120. Prend les titres d'amiral et de vice-roi, 123. Donne à la première île qu'il découvre le nom de San-Salvador, *ibid.* S'avance vers le sud, *ibid.* Découvre Cuba, 124. Découvre l'île Espagnola, 127. Perd un de ses vaisseaux, 131. Bâtit un fort, 135. Retourne en Europe, 138. Expédient dont il se sert pendant une tempête pour sauver la mémoire de ses découvertes, 139. Il relâche aux Açores, 140. Arrive à Lisbonne, 141. Sa réception en Espagne, 142. Son audience de Ferdinand et d'Isabelle, 143, 144. Préparatifs pour un second voyage, 147. Découvre les îles Caraïbes, 151. Trouve la colonie d'Espagnola détruite, 151. Bâtit une ville qu'il nomme Isabelle, 155. Examine l'état du pays, 156. Situation fâcheuse et mécontentement de la colonie, 158. Il découvre l'île de la Jamaïque, 161. A son

retour à Isabelle il y trouve son frère Barthélemi, 162. Les Indiens prennent les armes contre les Espagnols, 162. Guerre avec les Indiens, 165. Taxe imposée sur les Indiens, 167. Il retourne en Espagne pour justifier sa conduite, 172. On fait un plan plus régulier pour l'établissement d'une colonie, 174. Son troisième voyage, 178. Découvre l'île de la Trinité, 180. Découvre le continent de l'Amérique, 180, 181. Etat de l'Espagnola à son arrivée, 182. Il apaise la révolte causée par Roldan, 183. Intrigues contre Colomb, 198. Succès de ses ennemis auprès de Ferdinand et d'Isabelle, 200. Il est envoyé en Espagne les fers aux pieds, 202. Mis en liberté, mais dépouillé de toute autorité, 205. Dégoûts qu'il éprouve, 211. Il forme de nouveaux projets de découvertes, 212, 213. Entreprend un quatrième voyage, 214. Traitement qu'il éprouve à l'Espagnola, 215. Cherche un passage à l'Océan indien, 217. Fait naufrage sur la côte de la Jamaïque, 218. Recherche l'amitié des Indiens, 219. Sa détresse et ses souffrances, 220. Il quitte l'île et arrive à l'Espagnola, 226. Retourne en Espagne, 227. Sa mort, 228. Ses droits à la première découverte de l'Amérique défendus, 358.

Colomb (don Diego) réclame les droits accordés à son père, I, 244. Nommé gouverneur de l'Espagnola, 245. Se marie et passe à l'Espagnola, *ib.* Etablit une pêcherie de perles à Cubagua, 247. Il forme le projet de conquérir Cuba, 253. Ses mesures traversées par Ferdinand, 179. Il retourne en Espagne, *ibid.*

Colomb (Ferdinand) : ce qu'il dit du départ de Chr. Colomb son père, pour son premier voyage, I, 108.

Colonies espagnoles en Amérique : coup d'œil sur leur gouvernement. IV, 5. Causes de leur dépopulation, *ibid.* La petite-vérole y cause de grands ravages, 8. Idées générales de l'administration des colonies espagnoles, 14. L'autorité royale s'en est occupée de bonne heure, 15. Leur commerce exclusif fut le premier objet de la cour

d'Espagne, 24. Comparées avec celles des anciens Grecs et Romains, 26. Grandes restrictions auxquelles elles sont soumises, 27. Lenteur des progrès de la population de l'Amérique par les Européens, 29. Elles sont découragées par les lois relatives à la propriété qu'on y établit, 30; et par la nature du gouvernement ecclésiastique, 32. Différentes classes d'habitants qui s'y trouvent, 33. Etat du clergé, 46. Forme et revenus du clergé, 48. Effets pernicieux des institutions monastiques, 49. Caractère des ecclésiastiques dans les colonies, 51. Productions des colonies, 60. Leurs mines, 61. Celles de Potosi et de Sacotecas (Zacatecas), 62. Manière dont on y accorde l'exploitation des mines, 65. Funestes effets de cette exploitation, 66. Marchandises qui composent le commerce des colonies, 68. Surprenante multiplication des bêtes à corne, 70. Avantages que les Espagnols retiraient autrefois de leurs colonies, 71. Pourquoi ces avantages ne subsistent plus, 72. Gardes-côtes pour y empêcher la contrebande, 91. Etablissement des vaisseaux de registre, 92. Les galions supprimés, 93. Etablissement de la compagnie de Caraccas, 96. Etablissement de paquebots réguliers, 98. La liberté du commerce leur est accordée, 103. Nouveaux réglements pour l'administration, 105. Réforme des cours de justice, *ibid.* Nouvelle distribution des gouvernements, 106. Etablissement d'une quatrième vice-royauté, 107. Tentatives pour réformer l'administration intérieure, 109. Leur commerce avec les îles Philippines, 114. Revenu que l'Espagne en retire, 117. Dépense de l'administration, 121. Etat de leur population, IV, 318. Nombre des couvents qui s'y trouvent, 424. *Voyez* Mexico, Pérou, etc.

Commerce : à quelle époque il faut rapporter son origine, I, 3. Sert à faciliter la communication entre les peuples, 4. Fleurit dans l'empire d'Orient après la ruine de l'empire d'Occident, 35. Renaît dans l'Europe, 36. Liberté de commerce établie entre l'Espagne et ses colonies, IV, 100.

Publication de l'acte de navigation, 229. Ses effets, 231.
Compagnie anglaise (la) pour la Virginie divisée par des factions, IV, 208. Commission établie par Jacques Ier pour examiner sa conduite, 209. Elle résiste, 212. Est dissoute, 214. Inconvénients des compagnies privilégiées pour les colonies, *ibid.*
Compagnies de Londres et de Plymouth, auxquelles Jacques Ier fait des concessions de territoire dans l'Amérique septentrionale, IV, 243.
Compendious digest of the statute law. — Explication du *Benefit of Clergy*, IV, 401, 402.
Condamine (M. de La) : récit du pays qui se trouve au pied des Andes dans l'Amérique méridionale, II, 362. Ses remarques sur le caractère des Américains, 400.
Congo (royaume de), découvert par les Portugais, I, 71.
Connecticut : une colonie s'y forme d'antinomiens réfugiés de Massachusets, IV, 289. Ils y forment un état indépendant, 291.
Conseil des Indes : son autorité, IV, 22.
Constantinople : suites fâcheuses de l'établissement du siége de l'empire dans cette ville, I, 32. Continue à être une ville commerçante après la chute de l'empire d'Occident, 34. Devient le principal marché de l'Italie, 37.
Cordova (François Hernandez) découvre le Yucatan, I, 310. Y est attaqué par les Indiens ; arrive à Campêche, où il est mieux accueilli ; quelques lieues plus loin, il perd quarante-sept hommes ; retourne à Cuba, 312, 313.
Corita (Alonzo) : ses observations sur la contrebande des colonies espagnoles, IV, 113. Ses Mémoires sur l'Amérique, III, 395.
Cortez (Fernand) : sa naissance, son éducation et son caractère, II, 249. Est nommé par Velasquez pour commander la flotte qu'il avait armée pour la Nouvelle-Espagne, 251. Velasquez devient jaloux de Cortez, 252. Il envoie des ordres pour le destituer et le faire arrêter, 253-255. Cortez

déconcerte ses desseins, 256. Etat de ses forces, 257. Réduit les Indiens à Tabasco, 260. Fonde la ville de Santa-Maria, *ibid.* Arrive à Saint-Jean d'Ulloa, *ibid.* Son entrevue avec deux chefs mexicains, 261. Envoie des présents à Montézuma, 266. En reçoit d'autres en retour, 267. Plan qu'il forme, 274. Etablit une forme de gouvernement civil, 278. Résigne la commission qu'il tenait de Velasquez, et prend le commandement au nom du roi, 279. Les Zempoallans recherchent son amitié, 283. Construit un fort, 285. Fait un traité avec plusieurs caciques, 286. Découvre une conspiration parmi ses soldats et brûle ses vaisseaux, 289, 290. S'avance dans le pays, 292. Les Tlascalans s'opposent à son passage, 295. Il fait couper les mains à cinquante Tlascalans soupçonnés d'espionnage, 301, 447. Il fait la paix avec eux, 302. S'avance vers Cholula, 307; ce qu'il en dit dans ses lettres, 315. Il y découvre une conspiration et détruit les habitants, 309. S'approche de la capitale du Mexique, 311. Sa première entrevue avec Montézuma, 313. Son zèle inconsidéré, 305. Embarras où il se trouve dans Mexico, 320. Se rend maître de Montézuma, 324. Le condamne aux fers, 329. Motifs de sa conduite, 330. Porte Montézuma à se reconnaître vassal de la couronne d'Espagne, 335. Montant et partage du trésor, 336. Pousse les Mexicains à bout par son zèle imprudent, 340. Armement envoyé par Velasquez pour le déposer, III, 5. Ses délibérations à cette occasion, 11. Marche au-devant de Narvaez, 14. Le met en déroute et le fait prisonnier, 19. Engage les soldats espagnols dans son parti, 21. Retourne à Mexico, 24. Conduite peu sage qu'il tient à son arrivée, 25. Est vigoureusement assailli par les Mexicains, 26. Les attaque à son tour sans succès, 28. Mort de Montézuma, 29. Bonheur singulier par lequel Cortez échappe à la mort, 32. Abandonne la ville de Mexico, 33. Est attaqué par les Mexicains, 34. Pertes considérables qu'il essuie à cette occasion, 36. Difficulté de sa retraite, 38. Bataille d'Otumba,

39. Défait les Mexicains, 41. Mutinerie de ses troupes, 45. Soumet les Tapeacans, 47. Reçoit plusieurs secours, 48. Retourne à Mexico, 53. Etablit son quartier-général à Tezcuco, *ibid.* Soumet ou se concilie les peuples voisins, 55. Cabales parmi ses troupes, 56. Sa prudence à les dissiper, 58. Construit et lance à l'eau ses brigantins, 59-62. Assiége Mexico, 62, 63. Fait un assaut général pour prendre la ville; mais il est repoussé, 67, 68. Evite la prophétie des Mexicains, 72. Fait Guatimosin prisonnier, 76. Prend possession de la ville, *ibid.* et de tout l'empire, 80. Fait échouer un autre projet contre lui, 89. Est nommé gouverneur de la Nouvelle-Espagne, 92. Ses plans et ses dispositions, *ibid.* Manière cruelle dont il traite les Indiens, 93. Recherche de sa conduite, 98. Passe en Espagne pour se justifier, 100. Est récompensé par Charles-Quint, *ibid.* Retourne au Mexique avec des pouvoirs limités, 101. Découvre la Californie, 102. Retourne en Espagne et meurt, 104. Mines d'étain qu'il a découvertes, 406. Examen de ses lettres à Charles-Quint, II, 436. Auteurs qui ont parlé de sa conquête de la Nouvelle-Espagne, 437. Noms des officiers qui l'accompagnèrent dans son expédition, 442.

Costa-Rica, province de Guatimala: ses produits, III, 349.

Créoles, dans les colonies espagnoles en Amérique: leur caractère, IV, 34.

Croglan (le colonel George) parle des os de grands animaux, d'une race éteinte depuis long-temps, trouvés dans l'Amérique septentrionale, I, 367.

Croisades (les) favorisent les progrès du commerce et de la navigation, I, 39. Bulle de la croisade publiée régulièrement tous les deux ans dans les colonies espagnoles, IV, 118. Prix et montant de la vente à la dernière publication, 374.

Cromwell protége les colonies de la Nouvelle-Angleterre, IV, 308. Il propose d'en transporter les colons à la Jamaïque, *ib.*

Cuba (l'île de), découverte par Christophe Colomb, I, 125.

Ocampo en fait le tour, 244. Diego Velasquez en entreprend la conquête, 255. Traitement cruel fait au cacique Hatuey, et sa réponse à un moine, 256. Description magnifique que fait Colomb d'un port de cette île, 353. Le tabac de cette île est le meilleur de l'Amérique, IV, 69.

Cubagua, établissement d'une pêcherie de perles, I, 247.

Cullerier : ce qu'il dit de l'origine de la syphilis, II, 400.

Cumana : ce pays est dévasté par Diego Ocampo, I, 304. Les habitants se vengent du mauvais traitement qu'ils ont reçu des Espagnols, 305.

Cusco, capitale de l'empire du Pérou, fondée par Manco Capac, II, 127. Est prise par Pizarre, 157. Est assiégée par les Péruviens, 170. Est surprise par Almagro, 174. Est reprise et livrée au pillage par les Pizarre, 182. Était la seule ville de tout le Pérou, IV, 335.

Cuvier (le baron) : ossements fossiles des quadrupèdes, II, 369.

D.

Dale (sir Thomas), nommé gouverneur de la Virginie, IV, 189. Y établit la loi martiale, *ibid.* Il administre sagement, 190. Anime l'industrie, en donnant en propriété des portions de terres, 196.

Danse : passion violente des Américains pour cet exercice, II, 211.

Darien (Description de l'isthme de), I, 262. L'insalubrité de l'air nuit à l'accroissement de l'établissement qu'on y a formé, III, 357.

Dauxion-Lavaysse justifie Las Casas relativement à la traite des nègres, I, 377.

Découverte (esprit de) réveillé chez les Anglais, IV, 125. Peu favorisé par Henri VII et ses successeurs, 131, 133. Enthousiasme des Anglais pour les découvertes, 146.

Découvertes : différence entre les découvertes faites par terre et celles qui ont été faites par mer, I, 327.

Delaware (lord), nommé gouverneur et capitaine-général en Virginie, IV, 183. Sa sage administration, 189. Sa mauvaise santé l'oblige de retourner en Angleterre, *ibid.*

D'Esquilache (le prince), vice-roi du Pérou : mesures vigoureuses qu'il prend pour y réprimer les excès du clergé régulier, IV, 55. Rendues inutiles, *ibid.*

Diaz (Barthélemi) découvre le cap de Bonne-Espérance et le double, I, 75. Ce qu'il dit sur Teutilé, II, 269. Sur l'ambassadeur extraordinaire envoyé à Cortez, 266. Sur le nombre d'hommes que Cortez laissa à Mexico, lorsqu'il marcha à la rencontre de Narvaez, III, 14. Cortez ne reçut, suivant lui, aucun des secours promis par Tlascala et Chinantla, 15.

Dîmes dans l'Amérique espagnole : comment employées par la cour de Madrid, IV, 379.

Dodwell : ses objections contre le Périple d'Hannon, réfutées, I, 321.

Domingo (Santo), dans l'île Espagnola, fondée par Barthélemi Colomb, I, 182.

Dominicains : ceux d'Espagnola s'opposent publiquement au traitement cruel qu'on fait essuyer aux Indiens, I, 281. *Voy.* Las-Casas.

Dominique (la), île, découverte par Chr. Colomb, I, 151.

Drake (Fr.) fait le tour du monde, IV, 145. Secourt ses compatriotes dans la détresse, 156. Ses déprédations, 376.

E.

Égyptiens : ancien état du commerce et de la navigation de ce peuple, I, 6.

Eldorado : récit merveilleux de ce pays par François Orellana, III, 192.

Éléphant : animal particulier à la zone torride, II, 368.

Elisabeth, reine d'Angleterre : son règne est favorable aux découvertes, IV, 142. Charte qu'elle accorde à sir Hum-

phrey Gilbert pour l'établissement d'une colonie, 149. Sa parcimonie, 162. Son goût pour la pompe dans le culte, 250 et suiv. L'idée qu'elle a de ses lumières théologiques, *ibid.* Son intolérance envers les puritains, les catholiques et autres non-conformistes, 254.

Emeric-David : sa dissertation sur Flavio Gioia et sur la boussole, I, 332.

Endicott, chef puritain anglais émigrant à la Nouvelle-Angleterre, IV, 271. Son intolérance, 273. Étant membre du conseil de Massachusets, il coupe la croix de St.-George du drapeau placé à la porte du gouverneur, 283.

Espagne : idée générale de la politique de cette cour, relativement à ses colonies en Amérique, IV, 14. Elle interpose de bonne heure l'autorité royale dans les colonies, 16. Toutes ses possessions en Amérique soumises à deux vice-rois, 17. Création d'une troisième vice-royauté depuis ce siècle, 18. Ses colonies comparées à celles de la Grèce et de Rome, 26. Avantages qu'elle retire de ses colonies, 71. Pourquoi ils ne sont plus si considérables, 72. Rapide décadence de son commerce, 75. Ce déclin augmenté par la manière dont on a réglé le commerce avec l'Amérique, 78. Emploie des gardes-côtes pour empêcher le commerce interlope, 91. Établissement des vaisseaux de registre, 92. Établissement de la compagnie de Caraccas, 96. Les idées sur le commerce s'y étendent, 97. Liberté du commerce accordée à différentes provinces, 100. Revenu public de l'Amérique, 117. Détails sur ce sujet, 377 et suiv. Sa politique à l'égard de ses colonies, 119; Tableau de ses possessions en Amérique comparées à celles de la Grande-Bretagne dans la même partie du monde, 385.

Espagne (nouvelle). *Voyez* Nouvelle-Espagne et Mexique.

Espagnola (l'île), découverte par Christophe Colomb, I, 127. Manière dont il se comporte avec les naturels du pays, 128. Il perd un de ses vaisseaux et est secouru par les habitants

du pays, 131. Récit de la manière humaine dont il en est reçu, 354. Colomb y laisse une colonie, 133. La colonie est détruite, 152. Colomb bâtit une ville nommée Isabelle, 154. Les Indiens maltraités prennent les armes contre les Espagnols, 162. Ils sont défaits, 166. On leur impose une taxe, 167. Leur dessein d'affamer les Espagnols, 169. Santo-Domingo fondée par Barthélemi Colomb, 182. Colomb envoyé en Espagne les fers aux pieds par Bovadilla, 202. Nicolas de Ovando est nommé gouverneur, 208. Conduite des Espagnols avec les naturels de l'île, 230. Etat malheureux d'Anacoana, 233. Produit considérable des mines de l'île, 236. Diminution rapide du nombre des Indiens, 239. Les Espagnols y suppléent en trompant les habitants des îles Lucayes, 241. Arrivée de Diego Colomb, 245. Exemple curieux de superstition des planteurs espagnols de l'île, II, 372.

Espagnols; manière singulière dont ils prennent possession des pays nouvellement découverts, I, 372. Ils ne sont pas ceux qui ont déployé le plus d'inhumanité dans les conquêtes d'outre-mer; les Anglais n'ont pas mieux traité les Indiens au Canada, etc., IV, 311, note. Tableaux de la population de l'Amérique espagnole et des autres parties de l'Amérique, à l'appui de cette assertion, 312, 313.

Esprit humain: ses efforts proportionnés aux besoins physiques de l'homme, II, 99.

Esquimaux (Indiens): ressemblance entre ce peuple et les Groënlandais leurs voisins, II, 49. Description de ce peuple, 427.

Eugène IV (le pape) accorde aux Portugais un droit exclusif sur tous les pays qu'ils découvriraient depuis le cap Non jusqu'au continent de l'Inde, I, 65.

Europe: ce qu'elle a souffert par le démembrement de l'empire romain par les peuples barbares, I, 33. Renaissance du commerce et de la navigation en Europe, 36. Avantage qu'elle retire des Croisades, 39.

Eyriès : son opinion sur la relation de Frobisher, IV, 395. Circonstances du mariage de Pocahontas, 399, 400.

F.

Falkner : il existe, suivant ce voyageur, beaucoup d'arbres dans le Tucuman, III, 454, 455.

Femmes : leur condition parmi les Américains, II, 105, 384. Ne sont pas fécondes, 109. Il ne leur est pas permis d'assister aux fêtes, 220, ni de porter des ornements, 424.

Fer : pourquoi les nations sauvages n'avaient aucune connaissance de ce métal, II, 128. Il était connu dans les temps héroïques de la Grèce, I, 15, note. — On trouve à la Cochinchine du fer natif qu'on peut forger sans le fondre, II, 128. Les Chiliens se servaient de fer natif pour armer leurs flèches, 411.

Ferdinand de Castille donne enfin son attention au réglement des affaires de l'Amérique, I, 238. Don Diego Colomb lui demande les prérogatives accordées à son père, 244. Établit deux gouvernements dans le continent de l'Amérique, 249. Envoie une flotte au Darien et rappelle Balboa, 269. Nomme Balboa vice-gouverneur des pays découverts dans la mer du Sud, 274. Fait partir Diaz de Solis pour découvrir un passage à l'ouest des Moluques, 277. Traverse les mesures de Diego Colomb, 279. Son ordonnance sur la manière de traiter les Indiens, 283. *Voyez* Colomb et Isabelle.

Fernandez (le père) : sa description de l'état politique des Chiquitos, II, 416.

Fernandez (don Diego), son Histoire du Pérou, II, 378.

Figueroa (Rodrigue) est nommé juge suprême d'Espagnola, avec ordre d'examiner le traitement fait aux Indiens, I, 93. Fait une expérience pour juger de leur intelligence et de leur docilité, 306.

Floride, découverte par Jean Ponce de Léon, I, 257. Les chefs y sont héréditaires, II, 141. Récit de la Floride par Alvar Nugnez Cabeça de Vaca, 408.

Flotte (la) d'Espagne: détails sur ce sujet, IV, 81.

Fonséca, évêque de Badajoz, ministre pour les affaires de l'Inde, traverse Colomb dans les plans qu'il forme pour faire des découvertes et établir des colonies, I, 168, 178. Protége l'expédition d'Alonzo de Ojeda, 194.

Forster : ce qu'il dit de Sébastien Cabot, IV, 137.

Franklin : ses voyages pour la découverte d'un passage de l'Océan Atlantique à la mer Pacifique, et son opinion à ce sujet, IV, 396, 398.

Freire : son opinion sur l'époque de la mort de l'infant dom Henri, I, 57; sur le nom du Portugais qui découvrit l'île de Porto-Santo, 59.

Freycinet (Louis de) : tableaux comparatifs de la superficie respective de l'Asie et de l'Amérique, II, 343; de celle de l'Europe et de la Nouvelle-Hollande, 412.

Frobisher (Martin) fait trois tentatives pour découvrir le passage par le nord-ouest, IV, 145. Il n'est pas certain qu'il ait visité le *Labrador*, 394.

G.

Gage : sa relation a fourni des lumières sur les possessions espagnoles, et a été cause de la perte de la Jamaïque, IV, 375.

Galions d'Espagne : nature et destination de ces vaisseaux, IV, 81. Arrangement pour leur voyage, 82.

Galvez (don Joseph), envoyé pour découvrir le véritable état de la Californie, III, 345. Notice sur sa vie, IV, 372.

Gama (Vasco de) : son voyage pour faire des découvertes, I, 188. Renseignements sur ce navigateur, 189. Double le cap

de Bonne-Espérance, 190. Mouille devant la ville de Mélinde, *ibid.* Arrive à Calicut sur la côte de Malabar, 191.

Gange (le) : idées erronées des anciens sur la position de cette rivière, I, 326.

Garcilaso de la Vega : renseignements puisés dans son *Hist. gen. del Peru*, III, 108, 121, 127, 130, 181, 198, 254, 390, 391, 392, 453.

Gardes-côtes établis par la cour d'Espagne pour empêcher le commerce interlope, III, 91.

Gasca (Pedro de la), nommé président de la cour d'audience de Lima, III, 234. Son caractère et sa modération, 235. Pouvoirs dont il est revêtu, *ibid.* Arrive à Panama, 237. Se rend maître de cette ville, ainsi que de la flotte et des troupes qui s'y trouvent, 240. Marche vers Cusco, 244. Les troupes de Pizarre passent de son côté, 246. Sa modération après la victoire, 247. Songe à occuper ses troupes, 253. Partage qu'il fait du pays entre ses compagnons, *ibid.* Rétablit l'ordre et la police, 255. Réception qu'on lui fait à son retour en Espagne, 256.

Gates et Summers, envoyés en Virginie comme commandants jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur, IV, 183. Échouent sur la côte des Bermudes, 184. Arrivent à James-Town, 187.

Géants : ce qu'en disent les premiers voyageurs n'est pas confirmé par les dernières découvertes, I, 46, 389. *Voir* Patagons.

Geminus : preuve de son ignorance en géographie, I, 329.

Géographie, était fort bornée chez les anciens, I, 28. Devient l'étude favorite des Arabes, 36.

Gilbert (sir Humphrey) est chef de la première colonie anglaise en Amérique, IV, 149. Charte que lui accorde Elisabeth, *ibid.* Son peu de succès, 151.

Gioia (Flavio), inventeur de la boussole, I, 48. Motifs pour en douter, I, 332.

Globe : sa division en zones par les anciens, I, 30.

Gomara : son opinion sur la population de Mexico, II, 320; sur le nombre des nobles mexicains massacrés par Alvarado,

III, 24; sur celui des Indiens qui périrent lors de la retraite de Cortes, 37. Sa Chronique de la Nouv.-Espagne, II, 447.
Gorges (sir Ferdinando) et le capitaine Mason essaient d'établir une colonie au New-Hampshire et Main, IV, 292.
Gosselin : il démontre qu'Hannon n'a pas dépassé le cap Bojador, I, 322.
Gosnold (Barthélemi) exécute le premier voyage direct d'Angleterre au nord de l'Amérique, IV, 164. Son succès ranime l'ardeur de ses compatriotes pour les colonisations, 165.
Gouvernement : on n'en a trouvé aucune forme visible parmi les Américains, II, 130. Exception à cet égard, 139.
Grand Chaco : récit de Lozano sur la manière dont le peuple de ce pays faisait la guerre II, 418.
Grecs (anciens); leurs progrès dans la navigation et les découvertes, I, 14. Leur commerce avec les autres nations était fort borné, 17.
Greenville (sir Richard) établit une colonie dans la Virginie, IV, 154.
Grégoire (M.) : son apologie de Las-Casas, I, 377.
Gregory : le maïs était, suivant lui, connu et cultivé en Europe avant la découverte de l'Amérique, I, 350.
Grenade (nouveau royaume de) en Amérique : par qui soumis à la couronne d'Espagne, III, 362. Son climat et ses productions, 363. On y établit une nouvelle vice-royauté, IV, 18.
Grijalva (Jean de) se rend à Cuba pour aller faire des découvertes, I, 313. Découvre et donne le nom à la Nouvelle-Espagne, 314. Ses raisons pour ne pas établir une colonie dans les terres qu'il venait de découvrir, 318.
Groënland : sa proximité de l'Amérique septentrionale, II, 49.
Guadeloupe (la), île, découverte, I, 151.
Guanahani ou San-Salvador, île; incertitude sur sa situation, II, 213.
Guatimala (l'indigo de) supérieur à tous les autres de l'Amérique, IV, 69.

Guatimozin, neveu et gendre de Montézuma, est élevé au trône, III, 53. Il éprouve une défection, 55. Rassemble ses forces dans Mexico, 64. Siége de cette ville, 65. Défendue avec valeur, 67, 73. Il rejette toute proposition de paix, 74. Il quitte la ville, est fait prisonnier, 76. Sa mort, 79.

Guiane hollandaise : cause de l'extrême fertilité de son sol, I, 373.

H.

Hackluyt (Richard) étend les connaissances navales et commerciales de son siècle, IV, 168.

Hall (Basill) : ce qu'il dit des mines du Chili, III, 351.

Hannon; apologie de son Périple avec un récit de son voyage, I, 321. Il n'a pas dépassé le cap Bojador, I, 322.

Harriot : sa description des pays nouvellement découverts, IV, 157.

Harvey (sir John), gouverneur de la Virginie; son administration oppressive, IV, 220. Les colons l'envoient prisonnier en Angleterre, *ibid.* Il est renvoyé par le roi et rétabli dans son gouvernement, mais bientôt destitué, 221.

Hatuey, cacique de Cuba; traitement cruel qu'on lui fait subir, et sa réponse remarquable à un moine franciscain, I, 256.

Hawkesworth : ses voyages; notice sur la Nouvelle-Hollande et sur ses habitans, II, 411.

Hearne : ses découvertes au nord de l'Amérique, IV, 395.

Heckewelder : sur la propriété mobilière des peuples sauvages, II, 133; sur l'état des femmes indiennes, 384, 385.

Henri (le prince) de Portugal; son caractère et ses études, I, 57. Expéditions faites par son ordre, 58. Demande au pape la possession de ses nouvelles découvertes, 64. Sa mort, 67. Incertitude sur son époque précise, 57.

Henri VII; son caractère, IV, 126. Favorise peu les entreprises de Cabot, 130.

Herrada (Juan de) assassine François Pizarre, III, 196. Meurt, 202.

Herrera, le meilleur historien de la conquête du Pérou; son récit du voyage d'Orellana, III, 392. Renseignements puisés dans ses décades pour la révision de cette nouvelle édition, I, 276, 310; II, 283, 284, 320, 442; III, 24, 36, 80, 109, 158, 181, 228, 455.

Holguin (Pierre Alvarez) rassemble un corps de troupes à Cusco, III, 202. Arrivée de Vaca de Castro, qui prend le commandement, *ibid.*

Hollande (Nouvelle); notice sur ce pays et ses habitants, II, 411. Sa situation; plus grande que toute l'Europe, suivant Robertson; évaluation de son étendue par MM. Freycinet, Balbi et Brué, 411, 412.

Homère : son récit de la navigation des anciens Grecs, et ce qu'il dit du fer, I, 15.

Homme : la disposition de son corps et ses mœurs dépendent de sa situation, II, 34. Ressemblance qui résulte de là entre les peuples éloignés les uns des autres et qui n'ont aucune communication entre eux, 35. L'homme a généralement atteint le plus haut degré de perfection dans les régions tempérées, II, 241.

Honduras : la richesse de ce pays consiste dans le bois de Campêche, III, 346. Son étendue; les Anglais en sont maîtres, *ibid.*, *note.*

Huana Capac, inca du Pérou : son caractère et sa famille, III, 130.

Huascar Capac, inca du Pérou, dispute la succession de Quito à son frère Atahualpa, III, 131. Est défait et pris par Atahualpa, *ibid.* Sollicite le secours de Pizarre contre son frère, 133. Est mis à mort par ordre d'Atahualpa, 144.

Humboldt (le baron de): son tableau comparatif des plus hautes montagnes du monde, II, 345. Tableau de la température de l'Amérique, 355-357. Son opinion sur la première population de ce continent, 378. Tableaux de la

population de l'Amérique, IV, 312, 313. On a puisé une multitude de renseignements dans ses ouvrages pour la révision de cette nouvelle édition de l'histoire d'Amérique.
Hume; ce qu'il dit dans son Histoire d'Angleterre de l'intolérance de la reine Elisabeth, IV, 163.
Hutchinson (Mistriss) fonde la secte des antinomiens, IV, 286.

I.

Incas du Pérou; opinion sur l'origine de leur empire, III, 128, 313. Leur empire fondé sur la religion et la politique, 314 et suiv. *Voyez* Pérou.
Inde (l') : motifs des expéditions qu'Alexandre-le-Grand y a faites, I, 18. Comment les anciens y faisaient le commerce, 22; et lorsque les arts commencèrent à refleurir en Europe, 38. Premier voyage autour du cap de Bonne-Espérance, 188.
Indes occidentales; pourquoi ainsi nommées, I, 147.
Indépendants (système des) établi par les puritains anglais émigrés à la Nouvelle-Angleterre, IV, 271.
Indiens du Mexique; leur état social; leur sort amélioré depuis le 18e siècle; exempts d'impôts indirects; sujets à l'impôt des tributs, sont encore sous la tutelle des blancs, IV, note 18.
Indus (l') traverse le Moultan et le Sind, I, 20.
Innocent IV (le pape) envoie une mission extraordinaire au camp des Tartares, I, 42.
Inquisition : quand et par qui introduite en Espagne, I, 344.
Insectes et reptiles; pourquoi ils sont si nombreux et si malfaisants en Amérique, II, 24.
Isabelle, reine de Castille, sollicitée par Juan Pérez en faveur de Chr. Colomb, I, 98. Est de nouveau sollicitée par Quintanilla et Santagel, 99. Elle se laisse gagner et permet d'équiper une flotte, 103. Elle meurt, 227. Par quels motifs elle a encouragé la découverte de l'Amérique, IV, 10.

Isabelle (la ville d'), à l'Espagnola, bâtie par Christophe Colomb, I, 155.

Italie est le premier pays de l'Europe où les arts et la civilisation reparaissent après l'invasion des barbares, I, 37. L'esprit de commerce y est actif et entreprenant, 39.

Ivrognerie ; les Américains y sont fort enclins, II, 216.

J.

Jacques I, roi d'Angleterre ; son caractère pacifique est favorable aux établissements coloniaux, IV, 163. Il partage la côte du nord de l'Amérique en deux colonies, 167. Donne des chartes à deux compagnies, 168. Défauts de ces chartes, 170. Il donne une nouvelle charte plus favorable à la colonie de Virginie, 191. Etablit une commission pour examiner la conduite de la compagnie anglaise de Virginie, 209. Il la dissout, 214. Ses concessions en Amérique à deux compagnies de Londres et de Plymouth, 243. Il émet une charte en faveur de quelques seigneurs pour fonder une colonie dans la Nouvelle-Angleterre, 264.

Jamaïque, découverte par Christophe Colomb, I, 161.

James-Town, ville fondée par le capitaine Newport, IV, 174. La colonie est attaquée par les Indiens et souffre de la disette et de l'insalubrité du climat, 175. Massacre des Anglais par les Indiens, 204. Bacon, chef d'insurgés, marche sur la ville, 236 et 257. Elle est réduite en cendres, 238.

Jean I, roi de Portugal, est le premier qui envoie des vaisseaux pour découvrir les côtes occidentales de l'Afrique, I, 54. Le prince Henri, son fils, prend part à ses entreprises, 57.

Jean II, roi de Portugal, protége les entreprises pour des découvertes, I, 70. Envoie une ambassade en Abyssinie, 75. Manière peu généreuse dont il traite Colomb, 92.

Jefferson (Thom.) combat l'opinion de Robertson sur la dégénération des animaux en Amérique, II, 364 ; fait con-

naître les habitants aborigènes de la Virginie, lorsque les Anglais y formèrent leur premier établissement, IV, 175. Date qu'il donne à la première charte accordée à la Virginie, 191, et à l'ordonnance pour l'assemblée générale, 200.

Jérôme (trois moines de l'ordre de saint) envoyés par le cardinal Ximenès à l'Espagnola pour régler la manière de traiter les Indiens, I, 288. Conduite qu'ils ont tenue, 289. Sont rappelés, 293.

Jésuites (les) obtiennent un pouvoir absolu dans la Californie, III, 345. Les motifs qu'on leur a supposés pour déprécier ce pays, *ibid.* Accusation dirigée contre eux réfutée par M. de Humboldt, 451. La Californie portait partout des traces de leur activité, *ibid.*

Jeu; amour des Américains pour le jeu, II, 215.

Juarros a prouvé, dans son *Historia de la Ciudad de Guatemala*, que les habitants de Condinamarca étaient parvenus à une civilisation assez avancée, II, 362.

Juifs : ancien état du commerce et de la navigation de ce peuple, I, 9.

K

Kotzebue : son opinion sur la possibilité d'une communication entre la mer Pacifique et l'océan Atlantique, IV, 297.

L.

Labrador (le) : il n'est pas certain que ce pays ait été visité par Frobisher, IV, 394.

Lacroix donne, dans son *Introduction à la Géographie mathématique et critique*, la superficie comparée des deux continents, III, 87.

Lacs, d'une étendue extraordinaire dans l'Amérique septentrionale, II, 8.

La Renaudière : son résumé des connaissances actuelles sur

l'intérieur de l'Afrique, dans l'*Essai* qu'il a mis en tête de sa traduction du voyage du major Laing, I, 527.

Larrons (les îles des), découvertes par Magellan, III, 85.

Las Casas (Barthél. de) retourne de l'Espagnola en Espagne pour plaider la cause des Indiens, I, 286. Est renvoyé avec des instructions par le cardinal Ximenès, 288. Son mécontentement, 291. Il obtient l'envoi d'une nouvelle commission, 293. Propose le projet de fournir les colonies de Noirs, 294. Forme le projet d'une nouvelle colonie, 297. Son entretien avec l'évêque de Darien en présence de Charles-Quint, 301. Part pour l'Amérique pour y mettre ses projets à exécution, 303. Obstacles qu'il rencontre, 305. Son projet échoue entièrement, 307. Réitère ses représentations en faveur des Indiens par ordre de l'empereur, III, 209. Son tableau de la dépopulation de l'Amérique, *ibid.* Accusation portée contre lui, réfutée par M. Grégoire, I, 376. Il a cependant, le premier, proposé et obtenu la permission de transporter des nègres en Amérique, 378.

Laud (l'archevêque): son intolérance contribue à peupler la Nouvelle-Angleterre, IV, 274.

Leloir. Suivant cet écrivain, le Tucuman a de belles forêts, III, 455.

Lerma (Pédro de) abandonne Pizarre et se joint à Almagro qui dut son succès à cette défection, III, 391.

Lery (de): ce qu'il dit du courage et de la férocité des Topinambous, II, 419.

Lesson: sa dissertation sur les Patagons, dans l'*Atlas ethnographique du globe*, par M. A. Balbi, II, 391-398.

Lima, (la ville de) dans le Pérou, fondée par Pizarre, III, 164.

Loiseleur-Deslonchamps: son opinion sur l'origine du maïs, I, 350.

Loteries; premier exemple dans l'histoire d'Angleterre d'un encouragement donné aux loteries par le gouvernement, IV, 191.

Louis (saint), roi de France, envoie une ambassade au kan des Tartares, I, 43.

Lozano : ce qu'il dit de la manière de faire la guerre parmi les habitants du Grand Chaco, II, 418.

Luque (Fernand de) s'associe avec Pizarre dans son expédition au Pérou, III, 108.

Luzerne (le cardinal de la) a réfuté les calomnies des protestants, IV, 247.

M.

Mackenzie a découvert la rivière de ce nom, ayant son embouchure au nord de l'Amérique, IV, 396.

Madère (l'île de), découverte, I, 61, 82.

Madoc, prince du pays de Galles; histoire de son voyage et de sa découverte de l'Amérique septentrionale, examinée, I, 363.

Magellan (Ferdinand): son récit de la taille gigantesque des Patagons, II, 85. L'existence de cette race de géants n'est pas encore prouvée, 85, 86. Son arrivée à la cour de Castille, III, 81. Obtient une escadre pour faire des découvertes, 82. Passe le fameux détroit qui porte son nom, 84. Découvre les îles des Larrons et les Philippines, 85. Est tué, *ibid.*

Maïs, cultivé en Amérique, I, 126, est un véritable blé américain; opinion de MM. de Humboldt, Parmentier, Loiseleur-Deslonchamps et de Gregory, I, 348 et suiv.; dissertation, 351 à 353. Introduction de sa culture au Mexique, III, 399.

Maisons bâties en pierre et en chaux, à la côte de Campêche, vues par les Espagnols dans leur premier voyage, I, 382.

Malo (Saint-) : état de son commerce avec l'Amérique espagnole, IV, 88.

Malte-Brun : son opinion sur la Thulé des anciens, I, 396.

Manco Capac, fondateur de l'empire du Pérou, III, 127 et 313.

Mandeville (Jean) : ses voyages en Orient, et manière dont

il a écrit, I, 46, 369. Robertson a tort de le comparer à Marco-Polo.

Manille (la colonie de), établie par Philippe II, roi d'Espagne, IV, 114. Commerce entre cette colonie et l'Amérique méridionale, 115.

Marco-Polo, Vénitien : ses voyages extraordinaires dans l'Orient, I, 44.

Marets (Gabriel) : son récit du pays qui se trouve entre les Illinois et les Machillimakinecs, II, 413.

Marie, reine d'Angleterre, fait un traité de commerce avec la Russie, IV, 142. Persécutions qu'elle dirige contre les réformateurs, 249.

Marie-Galante, île découverte, I, 151.

Marina (Dona), esclave mexicaine ; son histoire, II, 261.

Marinus de Tyr : fausse position qu'il a donnée à la Chine, I, 345.

Martyr (P.) : son opinion sur la première découverte de l'Amérique, I, 369.

Massachusets-Bay : les puritains songent à s'y établir, et obtiennent de Charles I une charte à cet effet, IV, 265, 267. La charte de la colonie est transférée aux colons, 275. La colonie s'étend, 277. La corporation est mise en cause par Charles I pour usurpation des droits du roi, 301. La charte n'accordait pas la liberté de conscience, comme l'avance Néal, IV, 270.

Médecine : pourquoi jointe en Amérique à la sorcellerie, II, 207.

Métaux : ceux utiles étaient inconnus aux peuples de l'Amérique, II, 128. Les indigènes du Mexique et du Pérou connaissaient l'usage de plusieurs métaux, IV, note 32. Ils se livraient à des travaux souterrains pour exploiter des filons ; ils creusaient des galeries, perçaient des puits de communication, etc., *ibid*. (M. de Humboldt.)

Métis : distinction qu'on en fait avec les mulâtres dans les colonies espagnoles en Amérique, IV, 36.

Mexicains : récit qu'ils font de leur origine comparé avec les découvertes postérieures, II, 52. Leur civilisation prouvée par les monuments, 38. Il se trouve dans leur langue une terminaison qu'on peut ajouter à chaque mot pour marquer le respect, III, 276, 403. Manière dont ils contribuent aux dépenses du gouvernement, 282, 406.

Mexico (royaume de) ; son étendue, sa position, II, 269, et III, 418.

Mexico (ville) ; sa fondation, III, 77, 267. Tombe au pouvoir des Espagnols, 77. Chaussées, II, 319. Population, 320.

Mexique : arrivée de Fernand Cortez sur cette côte, II, 261. Son entrevue avec les chefs des Mexicains, 263. Négociations avec Montézuma, avec des présents de la part des Espagnols, 266. Montézuma envoie des présents à Cortez, avec ordre de ne pas approcher de la capitale, 267. Etat de l'empire dans ce temps, 269. Les Zempoallans recherchent l'amitié de Cortez, 283. Plusieurs caciques entrent en alliance avec Cortez, 286. Caractère des habitants de Tlascala, 293. Les Tlascalans sont obligés de demander la paix, 301. Arrivée de Cortez dans la capitale, 311. Description de cette ville, 312. Montézuma se reconnaît vassal de la couronne d'Espagne, 325. Montant du trésor rassemblé par Cortez, 336. Pourquoi on y trouve si peu d'or, 338. Les Mexicains désespérés par le zèle inconsidéré de Cortez ; 340. Ils attaquent Alvarado pendant l'absence de Cortez, III, 22. Leur attaque vigoureuse après le retour de Cortez, 26. Mort de Montézuma, 29. La ville abandonnée par Cortez, 33. Bataille d'Otumba, 39. Les Tepeacans réduits, 47. Préparatifs des Mexicains pour prévenir le retour de Cortez, 51. Cortez attaque la ville avec une flotte sur le lac, 62. Les Espagnols repoussés en voulant prendre la ville d'assaut, 69. Guatimosin fait prisonnier, 76. Cortez nommé gouverneur de la Nouvelle-Espagne, 92. Ses plans

et ses dispositions, *ibid.* Manière cruelle dont on traite les Indiens, 93. Nouveaux réglements, 210. Coup d'œil sur la forme du gouvernement, la politique et les arts, III, 264. L'ancien empire du Mexique mal connu, *ibid.* Origine de cette monarchie, 266. Nombre et grandeur des villes, 271. Séparation des professions, 273. Distinction des rangs, 274. Constitution politique, 277. Pouvoir et magnificence de leur monarque, 281. Forme du gouvernement, *ibid.* Dépense publique, 282. Police des Mexicains, 283. Leurs arts, *ibid.* Leurs peintures, 284. Leur manière de mesurer le temps, 288. Leurs guerres continuelles et féroces, 293. Leurs cérémonies funèbres, 294. Imperfection de leur agriculture, 295. Doutes sur l'étendue de l'empire, 296. Défaut de communication entre les différentes provinces, 298. Le défaut de monnaie, 299. Etat de leurs villes, 301. Temples et autres bâtiments publics, 302 et suiv. Religion, 308. Causes de la dépopulation du pays, IV, 5. La petite-vérole y est fatale, 8. Population actuelle, 13. Liste et caractère des auteurs qui ont écrit sur la conquête du Mexique, II, 436. Description de l'aquéduc pour fournir de l'eau à la capitale, III, 407. *Voyez* Colonies.

Michel (le golfe de Saint-), dans la mer du Sud, découvert par Balboa, I, 266. Colonie que Pizarre y établit, III, 125.

Miers donne la superficie et la population du Chili, III, 351.

Migration de différents peuples du Mexique, III, 399. Opinion de M. de Humboldt, 401.

Mines de l'Amérique méridionale sont un grand motif de dépopulation, III, 342. Description de ces mines, IV, 62. Leurs produits, 63. Ardeur avec laquelle elles sont exploitées, 65. Fatals effets qui en résultent, 66 et 383, note 20. Produits que celles du Mexique donnent à la couronne d'Espagne, 378, 379. Produit de celles du Chili, suivant M. de Humboldt, II, 351. Produit de celles de Potosi et de Zacatecas, IV, note 63. Celles de vif-argent de Guancavelica découvertes, 359. Le travail des mines est libre à

la Nouvelle-Espagne; nombre des mineurs, la mortalité n'y est pas beaucoup plus grande que dans les autres classes; celles du Pérou et de la Nouvelle-Grenade sont situées dans des lieux malsains, IV, 339, note 21. Tableau des métaux précieux fournis par l'Amérique espagnole à l'Europe, par M. de Humboldt, 450, note 30.

Missionnaires; les écrits de plusieurs, sur l'Amérique, méritent confiance, III, 62.

Moluques (îles) : Charles-Quint vend aux Portugais le droit qu'y a l'Espagne, III, 88.

Mollien : climat de Bogota suivant ce voyageur, III, 456. Favorable au clergé américain, IV, 51.

Monastiques (institutions) : effets pernicieux qu'elles occasionnent dans les colonies espagnoles en Amérique, IV, 49. Nombre des couvents qu'il y a, 344, note 26.

Monnaies des Mexicains, III, 404.

Montagnes : celles de l'Amérique ne sont pas les plus hautes du globe; tableau comparé des principales chaînes de montagnes du monde, II, 344. Opinion de M. de Humboldt sur la manière de juger de la hauteur d'une chaîne de montagnes, 345. Le pic Ténériffe comparé aux Pyrénées, aux Alpes et aux monts Himalaya, *ibid.* Hauteur des Pyrénées et autres montagnes suivant M. Cassini, le P. Feuillée, etc., 346.

Monuments : extrait de l'ouvrage de M. Bulloch, intitulé *le Mexique en* 1823, qui prouve que les mexicains ont construit des monuments remarquables, III, 420, 432.

Montésino, dominicain à Saint-Domingue, fait des remontrances publiques contre la manière cruelle dont on y traitait les Indiens, I, 281.

Montézuma : première nouvelle que les Espagnols reçoivent de ce prince, I, 317; il envoie des présents à Cortez, II, 267; son caractère, 270. Sa perplexité à l'arrivée des Espagnols, 271. Il leur ordonne de se retirer, 275. Craint et haï du cacique de Zempoalla, 283. Ses envoyés auprès des caciques de Zempoalla et de Quiabislem maltraités, 286.

Première entrevue avec les Espagnols, 314. Les conduit dans leurs quartiers, 315. Son opinion sur eux, 316. Accusé par Cortez d'un attentat commis contre les Espagnols, 325. Est conduit dans leur quartier, 326. Est mis aux fers, 329. Se reconnaît vassal du roi de Castille, 335. Il refuse d'embrasser la foi chrétienne, 340. Est employé par Cortez comme médiateur, III, 29. Il se montre au peuple, est assailli et frappé à mort, 30.

Moussons, leur cours périodique; quand découverts par les navigateurs, I, 25.

Mulâtres; distinction qu'on fait entre eux et les métis dans les colonies espagnoles, IV, 36.

Muños (J.-R.) : renseignements précieux qu'on a puisés dans son *Historia del Nuovo Mundo*, I, 41, 105, 113, 119, 123, 124, 130, 139, 151, 160, 171, 179.

N.

Naragansets, naturels de la Nouvelle-Angleterre, IV, 294. Se lient avec les Anglais pour se venger des Pequods, autre peuplade, 296.

Narvaez (Pamphile) est envoyé par Velasquez au Mexique pour destituer Cortez, III, 8. Prend possession de Zempoalla, 17. Est défait et fait prisonnier par Cortez, 20. De quelle manière il traite avec Montézuma, 366.

Natchez, peuple de l'Amérique : leurs institutions politiques, II, 142. Cause de leur obéissance passive envers les Espagnols, 148. Leur culte religieux, 201.

Navarrete (M. F. de) : renseignements curieux extraits de sa *Collection des voyages et découvertes des Espagnols, etc.* I, 93, 104, 113, 123, 124, 126, 141, 180, 194, 202, 205, 214, 227, 228, 276, 295; III, 87; IV, 311, 312.

Navigation : les progrès qu'on a faits dans cet art ont été fort lents, I, 2. A été connue avant la communication entre les peuples, 3. Imperfection de la navigation chez les anciens,

5. La connaissance de la boussole a plus servi à la perfectionner que tous les efforts des si[illegible] les précédents, 47. Le premier plan régulier de dé[illegible] conçu par les Portugais, 51. La navigation était [illegible] Angleterre sous Henri VII, IV, 126. Publica[illegible] de navigation, et ses effets, 229, 231.

Nègres : opinions sur la cause de leur couleur, II, 387; leur situation particulière sous la domination espagnole en Amérique, IV, 37.

New-Hampshire et Main (provinces de), peuplées par des sectaires antinomiens, IV, 292.

New-Law Dictionary. Explication du *quo warranto*, IV, 400.

Newport (le capitaine) fait voile pour la Virginie, IV, 173. Il découvre la baie de Chesapeak, *ibid.* Il rencontre la rivière James, 174. Il fonde James-Town, *ibid.*

Nigno (Alonzo) : son voyage en Amérique, I, 196.

Norwégiens. Il se peut que ce peuple ait passé anciennement en Amérique et qu'il y ait établi des colonies, I, 365, II, 50.

Nouvelle-Espagne, découverte et nommée ainsi par Grijalva, I, 314. Pays compris sous cette dénomination, III, 418. État de son revenu, IV, 119. *Idem*, suivant M. de Humboldt, 383, note 51. Tableau comparatif de ses revenus en 1746 et en 1803, *ibid.* Division de cette vice-royauté, 324, note 8. Autre division; son étendue et sa population, *ibid.* *Voyez* Mexique.

Nouvelle Hollande. *Voyez* Hollande.

Nugnez (Vela Blasco), nommé vice-roi du Pérou pour mettre les nouveaux réglements en vigueur, III, 213. Son caractère, 218. Met Vaca de Castro en prison, 219. Différents qui s'élèvent entre lui et la cour d'audience, 221. Est mis en prison, 222. Recouvre sa liberté, 224. Reprend le commandement, 225. Est poursuivi par Gonzalez Pizarre, 226. Est défait et tué par Pizarre, 227.

Nuix (l'abbé J.), justifie la conduite des rois d'Espagne et des Espagnols, dans ses *Réflexions impartiales, etc.*, IV, 29.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

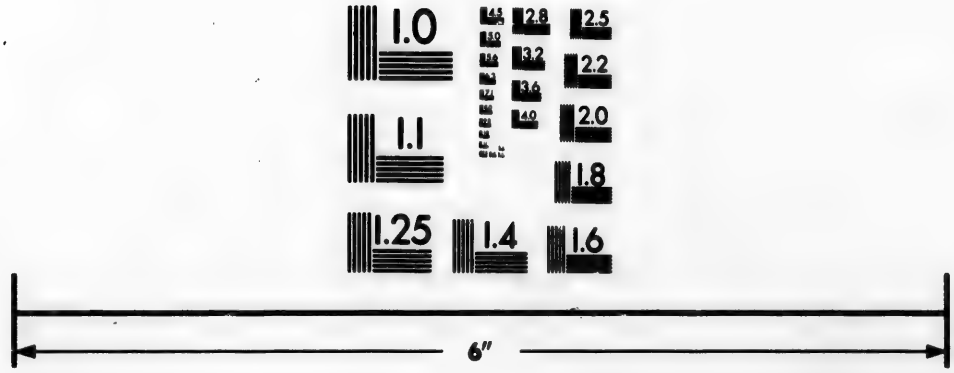

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

O.

Ocampo (Diego), expédié avec une escadre d'Espagnola pour ravager la province de Cumana, I, 305, 307.

Ocampo (Sébastien de) fait le premier le tour de Cuba et découvre que c'est une île, I, 244.

Océan (l'), quoique destiné à faciliter la communication entre les pays éloignés, a paru long-temps une barrière immense, I, 1. *Voyez* Boussole et Navigation.

Ojeda (Alonzo de) : son expédition particulière aux Indes orientales, I, 193. Son second voyage, 208. Obtient un gouvernement sur le continent, 249.

Oiseaux ; ils s'éloignent souvent à une grande distance de la terre, I, 347. Récit de ceux qui sont naturels à l'Amérique, II, 26.

Olmedo (le P. Barthélemi d') arrête le zèle inconsidéré de Cortez à Tlascala dans le Mexique, II, 306. Est député par Cortez pour négocier avec Narvaez, III, 12.

Opechancanough, chef indien ; son caractère, IV, 204. Il trompe les Anglais, et les massacre, 205. Il est trompé par eux, 207.

Or : les colons de Virginie trompés par l'apparence de mines d'or, IV, 179.

Orellana (François) est nommé pour commander une barque construite par Gonzalez Pizarre, et le quitte, III, 190. Descend le Maragnon, 191. Retourne en Espagne et fait le récit de ses découvertes merveilleuses, 192. Récit de son voyage donné par Herrera, 392.

Orellana (D. F. Pizarre). Suivant cet écrivain, Grijalva était neveu de Velasquez, I, 314. Ne parle pas de l'exclamation qui serait échappée à Guatimosin, III, 80. Epoque du retour de Cortez en Espagne, 100. Autres renseignements sur Cortez, 104.

Orénoque (la grande rivière de l') découverte par Christophe Colomb, I, 180. Méthode extraordinaire de choisir un chef

parmi les peuples qui habitent les bords de cette rivière, II, 170. Quantité surprenante de poissons qui s'y trouve, 407.

Orgognez commande le parti d'Almagro contre les Pizarre; est défait par eux et tué, III, 180.

Otahiti : les habitants de cette île ignorent l'art de faire bouillir de l'eau, II, 428.

Otumba (bataille d') entre Cortez et les Mexicains, III, 39.

Ovando (Nicolas de) est fait gouverneur de l'Espagnola, I, 208. Mesures prudentes qu'il prend, 210. Refuse de recevoir Colomb lors de son quatrième voyage, 215. Conduite peu généreuse qu'il tient à l'égard de Colomb lorsqu'il fit naufrage, 220. Le reçoit enfin et le renvoie en Espagne, 226. Fait la guerre aux Indiens, 230. Manière cruelle dont il les traite, 233. Encourage la culture et les manufactures, 237. Ruse dont il se sert pour attirer les habitants des îles Lucayes, 241. Est rappelé, 245.

Oviedo : nombre des soldats qu'il donne à Pizarre lorsqu'il commença son expédition contre le Pérou, III, 122.

P.

Pacifique (Océan) : par qui et pourquoi ainsi nommé, III, 85. La question de savoir s'il existe un passage de cette mer à l'Océan atlantique, est bien près d'être résolue ; dissertation, IV, 395 à 399.

Papes; leurs concessions à l'Espagne et au Portugal critiquées par Robertson, IV, 133. Il est réfuté, 392.

Paquebots : leur premier établissement entre l'Espagne et ses colonies en Amérique, IV, 98.

Panama : Pedrarias Davila y établit une colonie, I, 277.

Parmenide est le premier qui ait divisé la terre par zones, I, 330.

Parmentier : son opinion sur l'origine du maïs, I, 348.

Parry (le capit.) : renseignements extraits de ses voyages pour la découverte d'une communication entre l'océan Atlantique et la mer Pacifique ; son opinion sur la probabilité de cette communication, IV, 396-398.

Patagons (description des), II, 84. L'existence de leur taille gigantesque n'est pas encore constatée, 86, 389. Rapport de M. P. Lesson; sur leur taille, II, 391. Magellan est le premier qui ait parlé de leur haute stature, 393. Rapports de plusieurs navigateurs, 394.

Pedrarias Davila est envoyé avec une flotte pour succéder à Balboa dans son gouvernement de Sainte-Marie sur l'isthme du Darien, I, 269. Ses divisions avec Balboa, 271. Conduite avide de ses troupes, 273. Se réconcilie avec Balboa et lui donne sa fille, 274. Condamne et fait exécuter Balboa, 274. Transporte sa colonie de Sainte-Marie à Panama, 296.

Peintures mexicaines. Recueil publié par Purchas en 1625; elles jettent un grand jour sur l'histoire, l'état politique et la vie privée des Mexicains, III, 411. Peintures qui existent encore à Mexico, citées par M. de Humboldt, 413. Collections qui existent en Europe, 417.

Penguin : le nom de cet oiseau ne dérive point du gallois, I, 364.

Pequods, naturels de la Nouvelle-Angleterre ; ils essaient de résister aux empiétements des Anglais, IV, 294. Ils sont trahis par les Naragansets, autre peuplade, 296. Attaquent les Anglais, *ibid.* Sont défaits, 297. En trois mois leur nation est exterminée, 298. Cruautés des Anglais envers eux, 299.

Perez (Juan) protége Colomb à la cour de Castille, I, 98. Invoque publiquement le ciel pour le succès du voyage de Colomb, 108.

Périple d'Hannon : authenticité de cet ouvrage justifiée, I, 321.

Pérou. Vasquez Nugnez de Balboa reçoit le premier avis sur

ce royaume, I, 261. Ses côtes découvertes par Pizarre, III, 116. Seconde descente qu'y fait Pizarre, 123. Ses hostilités avec les naturels du pays, 124. Établissement de la colonie de Saint-Michel, 125. État de l'empire, au temps de l'invasion, 126. Le royaume partagé entre Huascar et Atahualpa, 130. Atahualpa usurpe le gouvernement, 131. Huascar demande le secours de Pizarre, 133. Atahualpa fait une visite à Pizarre, 138, qui se rend maître de sa personne, 141. Traite pour sa rançon, 143. On lui refuse la liberté, 147. Est mis à mort d'une manière cruelle, 153. Dissolution où se trouve l'empire par cet événement, 154. Conquête de Quito par Benalcazar, 158. La ville de Lima fondée par Pizarre, 164. Invasion du Chili par Almagro, 165. Révolte des Péruviens, 167. Almagro exécuté par l'ordre de Pizarre, 184. Pizarre partage le pays entre ses troupes, 187. Progrès des Espagnols, 188. François Pizarre assassiné, 196. On reçoit de nouveaux réglements au Pérou, 213. Le vice-roi mis en prison par la cour d'audience, 222. Le vice-roi défait et tué par Gonzalez Pizarre, 227. Arrivée de Pierre de la Gasca, 236. Réduction et mort de Gonzalez Pizarre, 247. Point de troupes payées dans les guerres civiles du Pérou, 248. Cependant richement récompensées, 249. Leur profusion et leur débauche, 250. Férocité de leurs guerres civiles, 251. Leur mauvaise foi, *ibid.* Exemples à ce sujet, 252. Gasca partage le pays entre ses troupes, 253. Coup d'œil sur la forme du gouvernement, la politique, les arts et les mœurs des Péruviens, 264, Haute antiquité à laquelle ils prétendent, 310. Leurs archives, 311. Origine de leur gouvernement, 313. Fondé sur la religion, 314. Autorité absolue et illimitée des incas, 315. Tous les crimes y étaient punis de mort, 317. Douceur de leur religion, *ibid.* Son influence sur les institutions civiles, 319; et sur leur système de guerre, 320. Espèce de propriété connue aux Péruviens, 321. Inégalité des conditions, 322. État des arts, *ibid.* Etat avancé de l'agriculture, 324.

Leurs bâtiments, 326. Leurs grands chemins, 328. Leurs ponts, 330. Leur manière de traiter la mine d'argent, 332. Autres ouvrages de leurs arts, 333. Etat imparfait de leur civilisation, 335. Cusco était la seule ville, *ibid.* Nulle séparation marquée entre les professions, *ibid.* Leur peu de commerce, 336. Ils sont peu propres à la guerre, 337. Mangent la viande et le poisson crus, 339. Exposé succinct des autres provinces qui se trouvent dans la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne, *ibid.* Causes de la dépopulation de l'Amérique, IV, 5. La petite-vérole y cause de grands ravages, 8. Auteurs qui ont parlé de la conquête du Pérou, III, notes, 377. Manière dont on y bâtit, 443.

Perou. Chemins remarquables au Pérou; celui de *Llano del Pulla* peut être comparé aux plus belles routes des Romains; III, 448. Le grand chemin de l'Inca est un des ouvrages les plus gigantesques exécutés par les humains, 449. Etat des revenus que la cour d'Espagne retire du Pérou, 460. *Voyez* Colonies.

Péruviens (les): ils étaient, à l'époque de la conquête, le peuple le plus civilisé du Nouveau-Monde, III, 438. Ils adoraient un dieu inconnu, sous le nom de *Pachacamac*, et croyaient à l'immortalité de l'ame, 439, 440. Leur gouvernement était théocratique, 441. Influence du code des lois de Manco-Capac sur les mœurs et le caractère du peuple, 442. Ils ont connu l'usage du ciment et l'art de tailler les pierres, suivant M. de Humboldt, 446.

Phéniciens (anciens) : état du commerce et de la navigation parmi ce peuple, I, 7. Route qu'ils prenaient pour faire leur commerce, 321.

Philippe II, roi d'Espagne : son esprit turbulent, soutenu par les trésors de l'Amérique, IV, 73. Etablit une colonie à Manille, 114.

Philippe III épuise l'Espagne par une dévotion mal entendue, IV, 74.

Philippines (îles), découvertes par Magellan, III, 85. Phi-

lippe II, roi d'Espagne, y établit une colonie, IV, 114. Commerce entre ces îles et l'Amérique, *ibid.*

Philips (le capitaine anglais) a fondé la colonie de Botany-Bay, I, 66.

Pierre-le-Grand : vastes plans de ce prince pour continuer les découvertes en Asie, II, 42.

Pigafetta : ce qu'il dit des Patagons, II, 393.—de la navigation de Magellan, III, 82. Iles découvertes par ce dernier, 84. Renseignements sur sa mort, 85.

Pinto (le chevalier) : sa description des traits caractéristiques des Américains, II, 389.

Pinson (Vincent Yanez) commande un vaisseau sous Colomb à son premier voyage, I, 107. Fut le premier Espagnol qui passa la ligne, 197. Découvre l'Yucatan, 239. Et les côtes du Brésil en janvier 1500, *ibid*, note.

Pizarre (Ferdinand) est assiégé dans Cusco par les Péruviens, III, 170. Il y est surpris par Almagro, 174. S'échappe avec Alvarado, 177. Prend la défense de son frère à la cour d'Espagne, 185. Est mis en prison, 187.

Pizarre (François) accompagne Balboa dans son établissement de l'isthme du Darien, I, 252. Le suit au travers de l'isthme, où ils trouvent la mer du Sud, 264. Sa naissance, son éducation et son caractère, III, 106. S'associe avec Almagro et de Luque pour faire des découvertes, 108. Son peu de succès, 110. Est rappelé et quitté par la plus grande partie de ses troupes, 112. Demeure dans l'île de la Gorgonne pour attendre des secours, 114. Découvre les côtes du Pérou, 116. Retourne à Panama, 117. Passe en Espagne pour demander du secours, 119. Obtient pour lui-même le commandement suprême, *ibid.* Cortez lui donne un secours d'argent, 120. Débarque de nouveau au Pérou, 123. Etablit une colonie à Saint-Michel, 125. Etat de l'empire du Pérou dans ce temps, 126. Cause de la facilité qu'il trouve à pénétrer dans le pays, 132. Huascar lui demande du secours contre son frère Atahualpa, 133.

Etat de ses forces, *ibid.* Arrive à Caxamalca, 136. Reçoit une visite de l'inca, 138. Manière perfide dont il se saisit de sa personne, 141. Convient avec Atahualpa pour sa rançon, 143. Partage le butin, 145. Refuse la liberté à Atahualpa, 147. Son ignorance connue par Atahualpa, 151. Donne une forme de procédure au jugement de l'inca, *ibid.* Le fait exécuter, 153. Marche vers Cusco, 156. Honneurs que lui confère la cour d'Espagne, 161. Commencement de dissentions entre lui et Almagro, 162. Ses réglements, 163. Fonde la ville de Lima, 164. Révolte des Péruviens, 167. Cusco pris par Almagro, 173. Pizarre amuse Almagro par ses négociations, 177. Défait Almagro et le fait prisonnier, 180. Fait exécuter Almagro, 184. Partage le Pérou entre ses troupes, 187. Nomme son frère Gonzalez au gouvernement de Quito, 189. Est assassiné par Juan de Herrada, 196.

Pizarre (Gonzalez) est nommé gouverneur de Quito par son frère François, III, 189. Son expédition aux Andes, *ibid.* Est abandonné par Orellana, 190. Situation fâcheuse où il se trouve, 192. Son retour malheureux à Quito, 194. Est choisi pour s'opposer à Nugnez Vela, nouveau vice-roi, 219. Prend le gouvernement du Pérou, 224. Marche contre le vice-roi, 226. Le défait et le tue, 227. Carvajal lui conseille de s'emparer de la souveraineté du Pérou, 229. Préfère de négocier avec la cour d'Espagne, 231. Délibérations de cette cour sur sa conduite, 232. Ses procédés violents à l'arrivée de Pierre de la Gasca, 233. Se résout à s'opposer à lui par la force ouverte, 240. Marche à Cusco pour soumettre Centeno, 242. Le défait, 243. Est abandonné par ses troupes, 246. Est pris et mis à mort, 247. Ses partisans étaient des gens sans mœurs, *ibid.*

Plata (la rivière de la), découverte par Diaz de Solis, I, 278. Sa largeur extraordinaire, II, 346.

Pline le naturaliste : preuve de son ignorance en géographie, I, 329.

Plymouth. (Nouvelle-) Une secte de brownistes s'y établit, IV, 262. Leur plan de gouvernement, *ibid.*

Ponce de Léon (Juan) découvre la Floride, I, 237. Motif romanesque de son voyage, 258.

Ponts : Description de ceux des Péruviens, III, 449.

Population de la terre : s'est faite lentement, I, 1. Opinion de M. de Humboldt sur celle de l'Amérique, II, 378. L'analogie des langues de l'Amérique avec celles de l'ancien continent peut faire supposer l'ancienne communication des deux mondes, 480. Elle paraît avoir continuellement reflué vers le Sud ; analogie de leur grande migration avec celle d'Europe au cinquième siècle, III, 399. Tableau de la population de l'Amérique espagnole et des autres parties de l'Amérique, IV, 312, 313. Notice sur la composition de la population mexicaine, note 16. Désignation des nuances des couleurs qui naissent de la dégénération de la couleur primitive, *ibid.*

Porras (Diego de) : ce qu'il dit de l'arrivée de Colomb à San-Lucar, dans la Relation du quatrième voyage de ce navigateur, etc., I, 227.

Porto-Bello, découvert et nommé ainsi par Christ. Colomb, I, 217.

Porto-Rico (île de), soumise par Jean Ponce de Léon, qui y forme un établissement, I, 242.

Porto-Santo, première découverte de cette île, I, 59.

Portugal : quand et par qui l'inquisition fut introduite dans ce royaume, I, 344.

Portugais : motifs qui les ont engagés à tenter la découverte de pays inconnus, I, 52, 53. Leurs premières découvertes en Afrique, 54. Découverte de Madère, 60. Ils doublent le cap Bojador, 61. Obtiennent une concession du pape pour tous les pays qu'ils pourraient découvrir, 65. Découverte des îles du cap Vert et des Açores, 68. Voyage de Vasco de Gama aux Indes orientales, 189.

Potosi : comment on a découvert ses riches mines d'argent,

IV, 63. Elles sont épuisées, et à peine dignes d'être exploitées, 358.

Prisonniers de guerre : comment traités par les Américains, II, 161.

Propriété : les Américains n'en ont aucune idée, II, 132. Opinion contraire du missionnaire Heckewelder. *Voir* ce nom. Notions qu'en ont les Brésiliens, 414.

Ptolémée (le philosophe) : ses descriptions géographiques sont plus circonstanciées et plus exactes que celles de ses prédécesseurs, I, 32. Sa géographie traduite par les Arabes, 36. Fausse position qu'il donne au Gange, 326.

Protecteur des Indiens dans l'Amérique espagnole, ses fonctions, IV, 43.

Providence et Rhode-Island, provinces d'Amérique, peuplées par des sectaires réfugiés de Salem, IV, 288.

Puritains (principes des), IV, 252. Persécution qu'ils éprouvent sous Elisabeth, 254. Leur séparation entière d'avec l'Eglise anglicane, 256. Toujours persécutés, ils songent à passer à la Nouvelle-Angleterre, 266. Ils y établissent le système appelé des *indépendants*, 272. Leur intolérance, *ibid.*

Q.

Quadrupèdes : dissertation sur ceux qui sont propres à l'Amérique, leur propagation, etc., II, 364-367, 369-371, 374.

Quetlavaca, frère de Montézuma, lui succède au trône du Mexique, III, 51. Conduit lui-même les vigoureuses attaques qui obligent Cortez d'abandonner la capitale, *ibid.* Meurt de la petite-vérole, 53.

Quevedo, évêque du Darien : sa conférence avec Las Casas en présence de Charles-Quint sur la manière de traiter les Indiens, I, 300.

Quinquina, production particulière au Pérou, IV, 69.

Quipos, ou registres historiques des Péruviens, III, 311.

Quito (le royaume de), conquis par Huana Capac, inca du Pérou, III, 130. Est laissé à son fils Atahualpa, *ibid.* Ré-

volte du général d'Atahualpa après la mort de ce prince, 155. Est soumis par les Espagnols sous Benalcazar, 158. Benalcazar est destitué, et Gonzalez Pizarre est nommé gouverneur à sa place, 189.

R.

Ralegh (Walter) : ses grandes qualités, IV, 151. Son expédition, 152. Il fait une seconde tentative pour établir une colonie en Virginie, 159. Ses nouveaux projets lui font céder ses droits sur la Virginie, 160.

Ramusio : sa défense du récit qu'Hannon fait de la côte d'Afrique, I, 429.

Raonoke : colonie fondée dans cette île, IV, 154. Elle périt de faim et par la férocité des sauvages, 156.

Registre (vaisseaux de) : pourquoi établis pour le commerce entre l'Espagne et ses colonies, IV, 92. On les substitue aux galions, 93.

Relacion de lultimo viaje, etc. : renseignements qu'on y a puisés sur la taille des Patagons, II, 395.

Religion : recherches sur celle des Américains, II, 82. Différentes opinions sur le gouvernement de l'église à l'époque de la réformation, IV, 246. Persécutions de la reine Marie, et système d'Elisabeth sur le culte, 249 et suiv. Principes des puritains, 252. Intolérance de l'Eglise anglicane, 255. Secte des brownistes, 256. Système des *indépendants*, établi par les puritains à la Nouvelle-Angleterre, 271. Leur intolérance, 272. Secte des antinomiens, 284.

Ribas : son récit de l'état politique du peuple de Cinaloa, II, 416. De leur manque de religion, 429.

Rio de la Plata et le Tucuman : description de ces provinces, III, 353 et suiv.

Rio (del) : monuments trouvés par lui dans les ruines de Palenque, II, 38.

Rivières : grandeur extraordinaire de celles d'Amérique, II, 8.
Robison (le professeur) : ses remarques sur la température de différents climats, II, 351.
Roldan est nommé juge suprême d'Espagnola par Christophe Colomb, I, 172. Se fait chef d'une révolte, 183. Se soumet, 186.
Rolfe, jeune Anglais, épouse une belle sauvage, fille d'un chef indien, IV, 193, 400, et l'amène en Angleterre, 194.
Romains : leurs progrès dans la navigation et leurs découvertes, I, 22. Leur esprit militaire s'oppose aux progrès des arts mécaniques et du commerce, 23. Ils protègent le commerce et la navigation dans les provinces, 24. Leurs grandes découvertes par terre, 27. Leur empire et les sciences périssent en même temps, 32.
Rubruquis (le père) : son ambassade de France auprès du khan des Tartares, I, 44.
Ruines du Mexique vues par MM. de Humboldt et Bulloch, III, 303. Extrait de l'ouvrage de ce dernier, 420-432. Description du grand tertre de Cholula, 435. *Voyez* Statue.
Russes : leurs découvertes en Asie, II, 42. Incertitude à cet égard, 375.
Russie : commerce ouvert entre l'Angleterre et la Russie, sous Marie et Jean Vasilowitz, IV, 139.
Rymer : proclamation qui met des restrictions au commerce du tabac, IV, 202. Dates et titres des actes de Jacques I cités par Robertson, 217, 218.

S.

Sacotecas : *voir* Zacatecas.
Salem, lieu d'établissement des réfugiés anglais à la Nouvelle-Angleterre, IV, 271. De nouveaux colons en trouvent la situation désagréable, et en cherchent d'autres, 277.
San-Salvador (île), découverte et ainsi nommée par Christophe Colomb, I, 123.

Sancho (don Pedro) : son histoire de la conquête du Pérou, III, 377.

Sandoval : cruautés horribles qu'il commit au Mexique, III, 94.

Sandoval (François Tello de) est envoyé au Mexique par Charles-Quint en qualité de visiteur de l'Amérique, III, 213. Sa modération et sa prudence, 214.

Santa-Maria de la Vitoria, ville fondée par F. Cortez, II, 260.

Sauvages : idée générale de leur caractère, II, 222.

Say et Sele (lord) et lord Brooke fuient en Amérique l'oppression de Charles I, IV, 290. Ils bâtissent un fort au Connecticut, mais abandonnent leurs droits à la colonie, 291 et suiv.

Schmausius parle de la transaction entre l'Espagne et le Portugal, relative aux îles Canaries, dans son *Corpus juris gentium academicum*, I, 343.

Schmidt-Meyer donne la population du Chili, III, 352.

Schœll : traités relatifs à l'*Assiento* des nègres, IV, 365-368.

Serralvo (le marquis de) : trésors considérables qu'il amasse pendant sa vice-royauté en Amérique, IV, 385.

Séville : accroissement extraordinaire des manufactures de cette ville par le commerce de l'Amérique, IV, 362. Son commerce fort déchu, *ibid.* Le commerce de l'Amérique transporté à Cadix, IV, 83.

Smith (le capitaine), membre du conseil de la colonie de Virginie, en est exclu par jalousie, IV, 175. La nécessité le fait nommer gouverneur, 176. Il bat les Indiens, est fait prisonnier, 177. Sauvé par l'amour d'une fille sauvage, 178. Il retrouve la colonie presque ruinée, *ibid.* Il entreprend de pénétrer plus avant dans le pays, 180. Se concilie ou dompte les sauvages, 181. Rapporte de James-Town une carte exacte de la Virginie et du Maryland, *ibid.* Mutilé par une explosion de poudre, il retourne en Angle-

terre, 184. Il parcourt la côte d'Amérique qui a été appelée Nouvelle-Angleterre, 244.

Solis (Antoine de), son histoire de la conquête du Mexique, II, 439. Nom qu'il donne au frère de Montezuma, III, 50.

Sonnini : description qu'il fait du Puma ou Cougouar, II, 369.

Statue : description de la plus grande et plus célèbre divinité mexicaine, par M. Bulloch, III, 436.

Strabon : citation de cet auteur qui prouve la grande ignorance des anciens géographes, I, 325. Il était lui-même peu versé dans cette science, 331.

Sud (la mer du), découverte par Vasquez Nugnez de Balboa, I, 264.

Superstition, portée à pénétrer les secrets de l'avenir, II, 206.

T.

Tabac de l'île de Cuba, le meilleur de toute l'Amérique, IV, 69. Son importation d'Amérique en Angleterre; son usage propagé, IV, 157, 201, note. Sa culture introduite en Virginie, 196. Restrictions apportées à ce commerce, 202. Charles I s'en réserve le monopole, 219.

Tapia (Christoval de) est envoyé d'Espagne en Amérique pour destituer Cortez et pour lui succéder, mais il manque sa commission, III, 89.

Tartares : possibilité de leur émigration en Amérique, II, 47.

Température (Tableau de la) de l'Amérique méridionale par M. de Humboldt, II, 355-357. Cook, dans son voyage au pôle méridional, rapporte des exemples de l'intensité du froid dans cette région, 358. Intensité du froid dans différentes régions, 359.

Terre-Neuve : sa situation, II, 348.

Terre-Neuve, île découverte par Jean Cabot, IV, 128. Sir H. Gilbert en prend possession, 151.

Terres de l'empire mexicain : par qui possédées, III, 271, note.

Tezcuco ou Acolhuacan, royaume : sa position, son étendue, III, 404,

Thulé (la) des anciens : on n'est pas d'accord sur sa position; opinions diverses, I, 345.

Tlamama ou Tlameme : classe nombreuse au Mexique, élevée dès l'enfance pour le métier de porte-faix ; la manière dont ils portaient est encore en usage aujourd'hui, II, 445.

Tlascala dans le Mexique : caractère des habitants de cette province, II, 293. Ils arrêtent les Espagnols à leur passage, 294, 295. Sont obligés de demander la paix, 301.

Topinambous : récit de leur courage féroce, par Lery, II, 419.

Torquemada : nombre auquel il évalue les maisons de la ville de Mexico, II, 320. Ne parle pas de l'exclamation attribuée à Guatimozin, III, 80.

Toscanelli (Paul del Pozzo) : il était astronome et médecin, I, 89.

Trevern, évêque d'Aire, a réfuté les calomnies des protestants, IV, 247.

Trinité (île de la), découverte par Christophe Colomb à son troisième voyage, I, 180.

Tucuman et Rio de la Plata : description de ces provinces, IV, 353.

Tyr : commerce de cette ville, comment conduit, I, 321.

U.

Ulloa (don Antoine de) sa description des traits caractéristiques des Américains, II, 382, 387. Raisons qu'il donne pourquoi les Américains ne sont pas si sensibles à la douleur que les autres hommes, II, 422.

V.

Vaca de Castro (Cristoval) est envoyé d'Espagne pour régler le gouvernement du Pérou, III, 186. Arrive à Quito, 200. Défait le jeune Almagro, 203. Sa sévérité, 204. Prévient une révolte concertée pour s'opposer à ses nouveaux réglements, 217. Est mis en prison par le nouveau vice-roi, 219.

Valverde (le P. Vincent) : sa harangue singulière à Atahualpa, inca du Pérou, III, 139. Donne son approbation au jugement d'Atahualpa, 152.

Vane (Henri) passe comme colon à la Nouvelle-Angleterre, IV, 284. Son caractère, *ibid.* Il s'occupe de subtilités théologiques, 285. Il embrasse les principes religieux des antinomiens, et quitte l'Amérique, 287.

Vasilowitz, czar : son caractère, IV, 138. Il invite les Anglais à commercer dans son empire, *ibid.*

Vega (Garcilaso de la) : ses commentaires sur les auteurs espagnols concernant le Pérou, III, 379.

Végétaux (les) fertilisent naturellement le sol où ils croissent, II, 29.

Velasquez (Diego) soumet l'île de Cuba, I, 253. Ses préparatifs pour soumettre la Nouvelle-Espagne, II, 247. Son embarras à choisir un commandant pour cette expédition, 248. Nomme Fernand Cortez, 249. Motifs qui déterminent ce choix, 251. Ordonne que Cortez soit destitué et arrêté, 254, 255. Envoie un armement au Mexique pour prendre Cortez, III, 5.

Venegas (P.) : son récit du caractère des Californiens, II, 404.

Venezuela : histoire de cet établissement, III, 99.

Vénérienne (maladie) : vient originairement de l'Amérique, II, 90. Paraît diminuer, *ib.* Ses premiers progrès rapides, 398. Incertitude des savants sur son origine, 398, 400. Cette question traitée par Clavigero, 399. Sydenham la fait

venir de la Guinée, 400. Opinion des docteurs Bard et Culérier. Jean de Carbondala, médecin, a composé, vers la fin du treizième siècle, un traité dans lequel il parle de la maladie vénérienne, *ibid.*

Venise : son origine comme état maritime, I, 39. Voyage de Marco-Polo, 44.

Vents alisés : leur cours périodique ; quand ils furent découverts par les navigateurs, I, 25.

Vert (les îles du Cap), découvertes par les Portugais, I, 66.

Vice-rois : toutes les possessions en Amérique sont soumises à deux, IV, 17. Un troisième établi, 18. Leurs pouvoirs, 19. Nomination d'un quatrième, 108. Idée exagérée de leur pouvoir, leur état, IV, 326, note 9. Notice sur ceux qui ont gouverné le Mexique, note 14. (*Extrait* de M. de Humboldt.)

Vif-argent : la propriété des fameuses mines de Guancavelica réservée à la cour d'Espagne, IV, 359. Comment découvertes, *ibid.* Pourquoi le prix en est tombé, 360.

Villa-Garcia, vice-roi du Pérou ; soulèvement des Indiens Chuncos sous son gouvernement; concerté depuis 30 ans n'avait pas transpiré, II, 233.

Villa-Señor : son récit de l'état de la population dans la Nouvelle-Espagne, IV, 318. Détails qu'il donne des revenus annuels de l'Amérique espagnole, 378.

Villefagna (Antoine), un des soldats de Cortez, fomente une révolte parmi ses troupes, III, 57. Est découvert par Cortez et pendu, 58.

Virey : ce qu'il dit de la couleur des nègres, dans son *Histoire du genre humain*, II, 387.

Virginie, découverte par Amadas et Barlow ; caractère des habitans, IV, 152. Sir Richard Greenville y établit une colonie, 154. Ses progrès, 171 et suiv. Smith en est gouverneur, 176. La colonie presque ruinée reçoit des secours d'Angleterre, 179. Lord Delaware nommé gouverneur et capitaine général, 183. Anarchie dans la colonie, 185. La

colonie fort réduite par la famine, *ib.* Extrémités affreuses, 186. Sage administration de lord Delaware, 188. Il est remplacé par sir Thomas Dale, qui y établit la loi martiale, 189. Nouvelle charte, 191. La culture du sol fait des progrès, 192. Traité fait avec les sauvages, *ibid.* Les terres deviennent une propriété individuelle, 195. Culture du tabac introduite, 196. Conséquences fâcheuses qui en résultent, 197. Jeunes filles amenées d'Angleterre, 198. Première assemblée générale des représentants, 199. Nouvelle constitution, 200. Accroissement de l'industrie, 201. Commerce direct avec la Hollande, 202. La colonie néglige les précautions nécessaires à sa défense contre les Indiens, 203. Massacre des Anglais, 204. Vengeance atroce des Anglais, 206, 207. La compagnie anglaise est dissoute, 214. Faiblesse de la colonie, 216. Conseil provisoire établi pour le gouvernement de la Virginie, 217. Gouvernement arbitraire de la colonie sous le règne de Charles I, 218. Sir George Yardely en est nommé gouverneur, *ibid.* Monopole du tabac par Charles I, 219. La conduite du gouverneur Harvey indispose les colons, qui l'envoient prisonnier en Angleterre, 220. Il est renvoyé par le roi, 221. Douce et sage administration de William Berkeley, *ibid.* Nouveaux priviléges accordés par Charles, 222. La colonie devenue florissante sous le nouveau gouvernement de Charles I, 224. Le parlement fait la guerre à la Virginie, 225. Elle est forcée de reconnaître la république, 226. Gênes imposées à son commerce, *ibid.* Des royalistes réfugiés aigrissent le mécontentement des colons qui, les premiers, reconnaissent Charles II, 228. Ils en sont mal récompensés, *ibid.* Font des remontrances contre l'acte de navigation, 233. Et l'éludent, *ibid.* La colonie attaquée par les Indiens, 234. Mécontentement produit par les concessions de terres faites par la couronne à des courtisans, *ib.* Insurrection conduite par Nath. Bacon, 235. Bacon force le gouvernement et le conseil à la fuite,

237. La révolte finit par la mort du chef, 239. Convocation d'une assemblée de représentants qui se distinguent par leur modération, 240. Etat de la colonie jusqu'à la révolution de 1688, 241. État de l'union américaine; origine de ce nom; pays qu'elle comprend, 388.

Volcans : grand nombre que les Russes en ont découvert dans la partie septentrionale du globe, II, 377.

Voyageurs (anciens) : leur manière d'écrire, I, 46.

W.

Wafer (Lionel) : son récit d'une race particulière d'Américains, II, 81. Comparée avec une semblable race de l'Afrique, 82.

Walckenaër : ce qu'il dit de Walter Ralegh dans la Biographie universelle, IV, 399.

Warden. Progrès qu'avaient faits les Chiliens dans l'art d'extraire les métaux du minerai, II, 411. Nombre d'hommes que Pizarre laissa à Saint-Michel lorsqu'il marcha au-devant d'Atahualpa, III, 134; ce qu'il dit du marquis de Croix, d'après Lorenzana, 342 ; place les Péruviens au-dessus des Mexicains, 438 ; ce qu'il dit de la découverte des mines de vif-argent de Guancavelica, IV, 359. Superficie comparative des possessions de l'Espagne et de la Grande-Bretagne en 1774, 385.

Warrant (quo Warranto), ce que c'est, IV, 400.

William, ministre antinomien à Salem, y excite le fanatisme, et en est banni, IV, 283. Il s'établit à la Providence et à Rhode-Island, et y prêche la tolérance, 287 et suiv.

Willoughby (Sir Hugh) va à la recherche d'un passage par le nord-est, IV, 136. Meurt de froid dans une anse de la Laponie russe, 137.

Woodbridge : superficie et population qu'il donne aux États-Unis, IV, 391.

X.

Xerez (François), secrétaire de Pizarre, le premier auteur qui ait parlé de son expédition au Pérou, III, 377.

Ximenès (le cardinal) : ses réglements sur la manière de traiter les Indiens dans les colonies espagnoles, I, 287. Il favorise l'entreprise de Ferdinand Magellan, III, 82.

Y.

Yardeley (Sir George), convoque la première assemblée générale de représentants en Virginie, IV, 199. Est nommé gouverneur de la Virginie par Charles I, 218. Son administration arbitraire, *ibid.*

Yucatan (la province), découverte par Pinson et Dias de Solis, I, 243. Description de ce pays, 378. En quoi consiste sa richesse, III, 346. Politique de la cour d'Espagne relativement à cette province, 347.

Yucatan anglais : c'est la partie située au sud de la rivière Hondoez, III, 348.

Z.

Zarate (don Augustin) : renseignements qu'il a fournis pour cette nouvelle édition, III, 114, 121, 158, 181. Son histoire de la conquête du Pérou, III, 378.

Zones (la terre divisée en) par les anciens géographes, I, 30, 328. Par qui en premier lieu, 330.

Zummaraga (Juan de), premier évêque du Mexique, détruit toutes les anciennes annales de cet empire, III, 266.

Zurla (le cardinal) : suivant lui, Jean et Sébastien Cabot ont découvert le Nouveau-Monde avant Christophe Colomb, IV, 128.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

premier auteur
III, 377.
r la manière de
gnoles, I, 287.
llan, III, 82.

ère assemblée
IV, 199. Est
les I, 218. Son

on et Dias de
n quoi consiste
'Espagne rela-

l de la rivière

fournis pour
I. Son histoire

ographes, I,

tique, détruit
II, 266.
astien Cabot
phe Colomb,

R E 143 R6a 1828
v.4

Robertson, William.
Histoire de l'Amérique.

77550 (4) 28-1-83
MiC (4) 21-7-84

R E 143 R6a 1828 v.4